

Commissaire de l'Académie

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE DU VAR

Sparsa colligo

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XX

1897



TOULON
IMPRIMERIE DU "PETIT VAR"
ANGLE BOULEVARD DE STRASBOURG
ET RUT D'ASTRECHES

ACADÉMIE DU VAR

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE DU VAR

Sparsa colligo

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XX

1897



TOULON
IMPRIMERIE DU "PETIT VAR"
ANGLE BOULEVARD DE STRASBOURG
ET RUE D'ANTRECHAUS

ACADÉMIE DU VAR

BUREAU POUR L'ANNÉE 1897

- MM. BOURRILLY, O. I. ☉, inspecteur de l'Enseignement primaire à Toulon, *président*.
MANGIN, publiciste, *secrétaire général*.
DRAGEON, Gabriel, publiciste, *secrétaire des séances*.
LEJOURDAN, O. A. ☉, avocat, *trésorier*.
ARMAGNIN, O. A. ☿, publiciste, *bibliothécaire archiviste*.
-

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DU VAR

PRÉSIDENT HONORAIRE

M.

TEISSIER (O.), , O. A. , ancien archiviste de la ville de Marseille.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

- 1847 BARRALIER (D^r A.), O. , directeur du service de santé de la marine, en retraite, Toulon.
- 1849 MOUTTET (A.), O. A. , juge de paix, Aix (vétérán).
- 1869 ALLÈGRE (V.), O. , ancien gouverneur de la Martinique, sénateur, Toulon.
- ARLAUD (D^r), C. , directeur du service de santé de la marine, en retraite, Toulon.
- SÈNÈS, , O. A. , agent administratif de la marine, en retraite, Toulon (vétérán).
- 1877 BRESG (De), propriétaire, conseiller général du Var, Sillans (Var).
- DUTHEIL DE LA ROCHÈRE, C. , colonel d'infanterie, en retraite, Ollioules.
- ALBERT (P.), publiciste, Toulon.

MM.

- 1879 BIANCHI, O. I. ☉, professeur au Lycée, en retraite, Toulon.
 — RICHARD (Ch.), O. A. ☉, conseiller à la Cour d'appel, Aix.
 — ANDRÉ (H.), O. A. ☉, professeur au lycée, Toulon.
 1894 BERLUC-PÉRUSSIS (De), avocat, président honoraire de la Société académique des Basses-Alpes, Aix (vétérân).
 1896 GRÉGOIRE (Dr H.), Le Rayol, près Puget-Ville.
 — FLORENS, O. I. ☉, Chev. du Mérite agricole, avocat, procureur de la République en retraite, Draguignan.

MEMBRES TITULAIRES OU RÉSIDANTS

MM.

- 1846 THOURON (V.), ancien notaire.
 1849 GINOUX (C.), O. I. ☉, artiste peintre, trésorier honoraire.
 1856 RAOULX, C. ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, ancien directeur des travaux hydrauliques du port de Toulon.
 — LAMBERT (Dr G.), O. ✻, médecin principal de la marine en retraite.
 1866 CHAIGNEAU, ✻, O. A. ☉, lieutenant de vaisseau en retraite, Pierrefeu (Var).
 1869 OLLIVIER (Dr D.), O. ✻, O. I. ☉, médecin en chef de la marine en retraite.
 — RAT (G.), O. A. ☉, capitaine au long cours, secrétaire de la Chambre de Commerce.
 1874 BLACHE (N.), ✻, O. A. ☉, avocat, membre de la Chambre d'agriculture, Toulon.

MM.

- 1875 BOYER, O. A. ☉, licencié en droit, avoué, Toulon.
1877 BLANC, O. ☼, O. I. ☉, contre-amiral, Toulon.
— MOUTTET, avoué, Toulon.
1881 LAURE, avocat, Toulon.
— MOULARD, avocat, O. A. ☉, Toulon.
1883 GUILLABERT, avocat, Toulon.
— MARTINENG (J. de), propriétaire, Toulon.
— ROCHE, avocat, O. A. ☉, Toulon.
1884 ROUVIER (D^r), O. ☼, directeur du service de
santé de la marine, Cherbourg.
— SÉGARD (D^r), O. ☼, O. I. ☉, médecin principal de
la marine.
1886 NOËL (G.), ☼, capitaine de frégate, en retraite.
1887 GENSOLLEN (L.), O. A. ☉, avocat, maire de
La Farlède, Toulon.
1888 REY (D^r), O. ☼, médecin en chef de la marine,
en retraite, Toulon.
— BOURRILLY, O. I. ☼, inspecteur de l'enseignement
primaire, Toulon.
— PASTORET (l'Abbé), aumônier, Toulon.
1889 ARÈNE (F.), ancien notaire, Pignans (Var).
1891 LAFORGUE, notaire, Ollioules.
1893 MOURSOU (D^r), ☼, médecin principal de la
marine, en retraite.
— ARMAGNIN, O. A. ☉, publiciste, sous-chef de
bureau à la mairie de Toulon.

MM.

- 1893 VIDAL archéologue, ancien professeur à l'école de Maistrance de l'Arsenal.
- MOULET, O. A. ☉, publiciste, doyen du syndicat de la presse marseillaise, Six-Fours-Reynier.
 - GUGLIELMI. statuaire, Toulon.
 - PAILHÈS, ☼, O. A. ☉, capitaine de frégate.
 - BOTTIN, O. A. ☉, archéologue, receveur des postes et télégraphes, Ollioules.
 - LE GAC (l'abbé), O. A. ☉, aumônier de la marine.
 - MANGIN (Paul), publiciste, Toulon.
- 1895 CARTIER (Dr) ☼, médecin de 1^{re} classe de la marine.
- ROUGET, ☼, O. A. ☉, officier du Mérite Agricole, La Garde-près-Toulon.
 - ROLAND, ancien magistrat, président de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, Toulon.
 - RIVIÈRE, O. A. ☉, architecte, Toulon.
 - GIRAUD DE LA BOULIE, publiciste, Marseille.
- 1896 DRAGEON (Gabriel), publiciste, Toulon.
- DE BURGUES DE MISSIESSY (vicomte de), rentier, Toulon.
 - LEJOURDAN, ancien avocat, O. A. ☉.
 - JANET (Armand), ☼, ex-ingénieur des Constructions navales.
- 1897 LE BOULLEUR DE COURLON, ancien magistrat, Toulon.
- PLÉSANT, Henri, agronome, publiciste, Fréjus.



MEMBRES ASSOCIÉS

- M^{mes} BARTHÉLEMY, Toulon.
 BEAUSSIER, Toulon.
 DE MARTINENG (Marie-Marguerite), Toulon.
 MOURIÈS, Toulon.
- MM. AGNEL (Z. D'), agent-voyer principal, Toulon.
 AILLAUD, licencié en droit, notaire, Toulon.
 ALIBERT, comptable de la marine, Toulon.
 ANDRÉ, 彙, commissaire de la marine en retraite,
 Toulon.
 ARCEL, négociant, Toulon.
 AUDIBERT, (Sauveur), A. O. ☉, pharmacien à
 La Seyne.
 AYASSE, receveur des contributions indirectes,
 Vence (A.-M).
 ARDEN, consul d'Espagne, Toulon.
 ARÈNE, notaire, Puget-Ville (Var).
 AUBIN, docteur en médecine, Cuers (Var).
 ASHER (Astier), libraire, unter den linden, Berlin
 (Prusse).
 BAILLE, huissier audiencier du juge de paix,
 Toulon.
 BANON, 彙, lieutenant de vaisseau, Toulon.
 BÉRENGER-FÉRAUD (D^r), C. 彙, directeur du ser-
 vice de santé de la marine, en retraite, Toulon.
 BERTRAND, notaire, Toulon.

- MM. BLOND, pharmacien, Toulon.
- BONNAUD, Louis, O. A. ☉, directeur de l'école de La Crau.
- BRUN (Ch.), C. ☼, directeur des constructions navales, en retraite, ancien sénateur, Paris.
- CAILLE (François), directeur de l'école de Cuers.
- CABRAN, négociant, La Crau.
- CAPON, O. A. ☉, directeur de l'école supérieure de Bandol.
- CARLE, avocat, propriétaire, Toulon.
- CAYET, archiviste de la mairie, Toulon.
- CERCLE DE LA MÉDITERRANÉE, Toulon.
- CHAIX, compositeur de musique, Toulon.
- CHAMBRE DE COMMERCE, Toulon.
- CHAUVET, directeur de l'école de Sanary.
- COTTIN (Paul), sous-conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, directeur de la *Revue Rétrospective*, à Paris.
- CROUZET (Ernest), directeur de l'école de Six-Fours.
- DAUPHIN, ☼, peintre du ministère de la Marine, Paris.
- DÉCORÉIS, (P). O. I. ☉, artiste peintre, Toulon.
- DOLLIEULE, avocat, ancien magistrat, Marseille.
- FIUPOU, ☼, commissaire adjoint de la marine en retraite, Toulon.
- GASQUET, O. I. ☉, directeur de l'école Rouvière, Toulon.
- GENCE, notaire, Toulon.

- MM. GÉRARD (Ch.), négociant, président de la Chambre de commerce.
- GERMAIN (L.), O. A. ☉, chevalier du Mérite Agricole, maire de la Valette.
- GIRARD, O. A. ☉, professeur à l'école normale de Nice.
- GIRAUD, C. ☉, commissaire général de la marine en retraite.
- GRUÉ, avoué, Toulon.
- HENSELING, négociant, Toulon.
- HONORÉ, Louis, directeur de l'école de Pierrefeu.
- ICARD (J.), publiciste, propriétaire à Hyères.
- JAFFEUX (Pierre), dit Chateaugay, ☉, capitaine en retraite.
- JOACHIN, directeur de l'école de La Garde.
- JOUVE, ☉, vice-consul d'Angleterre, de Hollande, d'Amérique, Toulon.
- LALANDE, propriétaire, Toulon.
- LATIL, négociant, Toulon.
- LAUGIER, directeur de l'école de La Crau.
- LAURE (D^r), O. ☉, médecin principal de la marine en retraite, Cannes (A.-M.)
- LAURET, professeur de musique et de chant à l'école Rouvière.
- LETUAIRE, Henri, négociant, Toulon.
- LION, notaire honoraire, Pignans (Var).
- LOUGNE, C. ☉, commissaire général de la marine en retraite, Toulon.
- MASSON (J.), entrepreneur, Toulon.
- MICHEL, professeur à l'école supérieure de Bandol

- MM. MIREUR, ☼, O. I. ☼, archiviste du département du Var, Draguignan.
- MOULIN FRANKI, publiciste, Toulon.
- MOUROU (Louis), directeur de l'Ecole de Signes.
- MOUTTET, notaire, maire de Signes.
- NÈGRE, ☼, commissaire de la marine, Toulon.
- PÉAN (Toussaint), horloger, publiciste, Brignoles.
- PÉLISSIER, directeur de l'école d'Ollioules.
- PELLOUX (L.), pharmacien, Toulon.
- RAIMBERT, entrepreneur, Toulon.
- RAYOLLE (A.), O. A. ☼, pharmacien, Mourillon-Toulon.
- REVERDIT, ancien avoué, Toulon.
- RICHAUD (Léon), instituteur, La Londe.
- ROUVIER (Barthélemy), rentier, Toulon.
- SANTOS (Luiz Dos), pharmacien major de la marine Brésilienne.
- TASSY, ☼, ingénieur en chef, Toulon.
- TOUCAS, directeur de l'école de Solliès-Pont.
- TOYE (Dr), ☼, médecin principal de la marine en retraite, Toulon.
- TRABAUD, directeur de l'école de Collobrières.
- TREMELLAT (Vincent), O. A. ☼, directeur honoraire d'école publique, au Pradet.
- TUDAL (V.), négociant, Toulon.
- VALÈS, publiciste, ancien adjoint au maire, Toulon.
- VIDAL (Aristide), directeur de l'école de Carqueiranne.
- VIGOUREL, O. A. ☼, pharmacien, maire de Bormes.

LE COMBAT D'ALGÉSIRAS

d'après le Journal du Bord

DU COMMANDANT DE LA FRÉGATE *LE MUIRON*⁽¹⁾

17 messidor, an IX (6 juillet 1804)

Au commencement de ce siècle, les échecs répétés de nos escadres, causés par la perte des traditions glorieuses de l'ancienne marine royale, décimée par la proscription révolutionnaire, avaient accrédité en France l'opinion : qu'il fallait éviter les combats sous voiles et n'accepter la lutte contre la marine anglaise qu'à l'embossage. C'était, comme on le voit, la négation du principe que dans toute guerre, la défensive *passive* devant fatalement succomber, on n'obtiendra la victoire qu'en prenant au moment opportun une vigoureuse offensive. Les partisans de la théorie contraire opposaient, il est vrai, à cette opinion l'exemple du désastre d'Aboukir; mais leurs adversaires répondaient que ce combat ne pouvait servir d'exemple, car notre flotte y avait été surprise dans des conditions qui rappelaient un peu la défaite célèbre des Athéniens à *Ægos-Potamos*. Cette assertion, disons-le, était exacte. En revanche, les

(1) Capitaine de frégate, plus tard contre-amiral de Martineng.

partisans de l'embossage invoquaient à l'appui de leur doctrine l'exemple plus glorieux du combat d'Algésiras.

De nos jours, les transformations que les progrès de la science ont fait subir à notre matériel naval rendent cette discussion complètement inutile ; il est évident pour tout le monde qu'une force navale attaquée au mouillage est dans une situation déplorable et que, sur terre comme sur mer, les progrès accomplis ont augmenté la vérité de cet axiome : que la victoire appartiendra à celui qui saura le mieux manœuvrer sa troupe et aura su le mieux garder la liberté de ses mouvements.

Cela, d'ailleurs, a toujours été vrai *sans exception*.

En effet, une étude approfondie des divers récits du combat d'Algésiras et la lecture de documents particuliers, recueillis dans des papiers de famille, et où les phases de l'action sont relatées heure par heure, me permettent d'affirmer que ce combat n'a jamais pu être invoqué en faveur de la théorie de la défensive passive que par ceux qui en ignoraient les détails importants. Comme on le verra dans le récit qui va suivre, la défensive *pure* ne fut gardée que pendant une partie de l'action, ce fut, par contre, l'offensive exécutée sur les deux ailes qui nous donna la victoire.

Le contre-amiral *Durand de Linois* (1) avait quitté Toulon le 13 juin 1801 ; sa division navale se composait de trois vaisseaux et d'une frégate, savoir :

Le *Formidable* (vaisseau amiral), de 80 canons, commandant : Laindet de Lalonde ;

(1) Par égard pour la vérité historique, j'ai rendu aux personnes citées dans ce récit leurs véritables noms tels qu'elles les portaient avant l'époque révolutionnaire.

L'*Indomptable*, de 80 canons, commandant : De Moncouso ;
Le *Desaix*, de 74 canons, commandant : Christi de Paillère ;

Le *Muiron* (frégate), de 40 canons, commandant : De Martineng.

Le futur vainqueur de Navarin, *Gaulthier de Rigny*, servait sur cette frégate en qualité d'aspirant de seconde classe.

Sur ces navires étaient embarqués *quinze cents* hommes sous les ordres du général *Devaux* ; Le *Muiron* en reçut pour sa part une centaine commandés par le capitaine *Balancourt*, que nous aurons à citer pendant le récit du combat. Ces troupes étaient destinées à l'armée d'Égypte, dont on ignorait alors la capitulation, mais avant de faire voile vers cette destination, l'amiral devait rallier à Cadix six vaisseaux que l'Espagne devait nous remettre en vertu des traités conclus avec cette puissance.

A l'entrée du détroit de Gibraltar, la division française fut avisée, le 4 juillet, que sept vaisseaux anglais commandés par l'amiral *Saumarez* bloquaient Cadix et qu'une autre escadre anglaise, sous les ordres de l'amiral *Warren*, la suivait pour la prendre entre deux feux. L'amiral de Linois revint donc immédiatement dans la baie d'Algésiras, où il était déjà entré peu de temps avant ; il mouilla devant cette ville où, par son ordre, le *Muiron* était resté depuis trois jours afin de réparer une avarie de mâture. A la guerre, les plus petites circonstances ont souvent leur importance ; pendant ces trois jours, le commandant du *Muiron* avait changé plusieurs fois de mouillage autour de l'Île verte, il en connaissait donc parfaitement les abords. Ce détail, comme on le verra, dut lui être fort utile, d'autant plus que sa frégate, provenant des chantiers de Venise, était d'un faible tirant

d'eau, ce qui lui permettait d'évoluer plus facilement au milieu des bas-fonds de la côte.

La ville d'Algésiras est située sur le bord ouest de la baie formée par la côte espagnole et le rocher de Gibraltar, à environ six kilomètres du fond de cette baie, en face et à près de huit kilomètres de la ville anglaise de Gibraltar. Elle n'est pas dans un enfoncement, mais sur la partie la plus droite de la côte ; elle est cependant un peu protégée des vents du sud par une série de pointes qui s'avancent vers l'est ; la plus méridionale et à la fois la plus saillante est la pointe de Canero, située à plus de six kilomètres. Au nord de la ville se trouvait alors la batterie Saint-Jacques, remplacée plus tard par le fort Saint-Antoine ; dans le sud-est, à environ un kilomètre, se trouve la batterie de l'*Ile verte*. Cette ile est défendue, au nord, à l'est, au sud et au sud-ouest par des roches à fleur d'eau ; celles de l'est, laissent entre elles et l'île un étroit canal formant comme un chemin de ronde où peuvent passer de grandes embarcations. Les roches du sud-ouest ne laissent entre elles et les récifs de la côte voisine qu'un passage d'environ deux cents cinquante mètres de large et d'une profondeur maxima de quatre mètres. En allant vers le nord de l'île et de ce passage, les fonds augmentent et constituent en face de la ville ce qu'on appelle le mouillage d'Algésiras.

Ce fut à ce mouillage, aussi près que possible de la terre, que le chef de l'escadre française résolut d'établir sa ligne d'embossage, dans une direction nord-ouest en partant de la pointe nord de l'île verte et se dirigeant vers la batterie Saint-Jacques. Le sud de la ligne française ne pouvait pas être tourné (ce qu'on a dit ci-dessus le démontre), bien qu'il put être canonné à distance. L'amiral de Linois en

fit le pivot de son ordre de bataille. Trompé par les rapports des Espagnols, il croyait la batterie de l'île et celle de Saint-Jacques suffisamment armées; cette erreur qui eût pu nous être fatale, fut heureusement réparée comme on le verra plus loin.

Par ordre de l'amiral, le *Muiron* dut céder sa place à l'*Indomptable* qui devait mouiller à portée de l'île verte, la frégate fermait la ligne au sud, mais un peu de côté, protégée en partie par les récifs au nord de l'île, elle soudait, pour ainsi dire, la ligne française à cette batterie. Entre l'île et la côte, et un peu en arrière de la frégate, se trouvaient des canonnières espagnoles; elles ne combattirent que pendant la première heure de l'action et furent obligées d'aller ensuite s'échouer à terre. Après l'*Indomptable* venait le *Desaix*, puis au nord, le *Formidable*, non loin de la batterie du fort Saint-Jacques. Près de la ville, se trouvent plusieurs récifs et une roche double appelée *la galère*, mais dans la partie du mouillage qu'occupaient les vaisseaux français, les fonds sont de sable et les moins profonds se trouvent du côté du fort Saint-Jacques. Le vent étant nord-ouest, contraria les mouvements ordonnés par l'amiral de Linois (dont le but était de se rapprocher le plus possible de terre, afin d'éviter la manœuvre d'Aboukir); aussi, lorsque l'escadre anglaise doubla la pointe *Carnero*, l'*Indomptable* n'avait pas encore pu prendre son poste. Ce retard mettait la division française en danger d'être prise entre deux feux; pour parer à toute éventualité et éviter les bordées d'enfilade, le commandant du *Muiron* fit établir: « *Outre ses amarres de poste, des grelins disposés pour présenter le travers dans différentes situations* ».

L'escadre anglaise, sous les ordres de l'amiral Saumarez, se composait, ce jour-là, de six vaisseaux et d'une frégate

de quarante-quatre canons, nommée *La Perle* (1). Ces six vaisseaux étaient :

Le <i>César</i> ,	de 84 canons,	capitaine :	Brenton ;
Le <i>Spencer</i> ,	de 84 canons,	—	Darby ;
Le <i>Pompée</i> ,	de 84 canons,	—	Sterling ;
Le <i>Vénérable</i> ,	de 74 canons,	—	Hood ;
L' <i>Audacieux</i> ,	de 74 canons,	—	Pead ,
L' <i>Annibal</i> ,	de 74 canons,	commodore	Ferris.

Il était sept heures un quart du matin, lorsque cette escadre, en ordre de bataille, fut aperçue par la division française dont le chef donna immédiatement l'ordre de branle-bas de combat et celui plus spécial de tirer dès que l'ennemi serait à portée. La position occupée par le *Muiron* lui permit de commencer le feu dès huit heures un quart.

A neuf heures, l'action était générale et l'intention des Anglais se dessinait nettement. En effet, leur escadre, rangée dans l'ordre suivant : l'*Annibal*, le *Spencer*, l'*Audacieux*, le *Vénérable*, le *César* et enfin le *Pompée* (2), manœuvrait pour envelopper la division française. A cet effet, les vaisseaux de tête prolongeaient leur bordée jusqu'au fond du golfe, les autres serraient de près les navires français, particulièrement l'*Indomptable* que sa position en dehors de la ligne rendait plus vulnérable. Tout à coup, à neuf heures un quart, le vent sautant brusquement au *nord-est* facilita aux vaisseaux de tête de l'escadre anglaise l'exécution de leur manœuvre enveloppante ; mais, en même temps, il permettait aux navires français de se rapprocher de terre. L'instant était critique ; si la division française restait

(1) Certains auteurs ajoutent en plus un *lougre*.

(2) D'après un croquis joint au journal, la *Perle* était sous le vent par le travers du *Vénérable*.

immobile, elle était perdue. L'amiral de Linois le comprit ; il donna immédiatement l'ordre de couper les câbles et de s'échouer, la nature du fond permettant de le faire sans danger ; cette manœuvre bien exécutée fut le salut de ses navires.

A dix heures, l'échouage était un fait accompli ; non, il est vrai, sans de graves dommages pour le *Desaix* qui, dans cette circonstance, reçut plusieurs bordées d'enfilade ; mais l'*Indomptable*, échoué au nord de l'île verte, combattait dans des conditions plus favorables et avec l'appui du *Muiron*. Enfin, à l'autre extrémité de la ligne, le *Formidable* voyait l'*Annibal* s'échouer à son tour sous son canon, rendant ainsi impossible l'exécution du mouvement de l'amiral Saumarez. Comme on le voit, la situation était changée : la nouvelle formation de la ligne française dont le centre présentait un rentrant, où se trouvait le *Desaix*, obligeait les Anglais à combattre dans des conditions bien différentes de celles qu'ils avaient espérées. L'amiral de Linois compléta les avantages de cette situation en envoyant le général *Devaux* et une partie des troupes embarquées occuper la batterie Saint-Jacques qui, dès lors, rendit de grands services par sa position saillante sur notre ligne qu'elle flanquait au nord.

Dès que le commandant du *Pompée* avait vu qu'il lui fallait renoncer à tenter de passer entre l'*Indomptable* et la terre, il avait essayé d'une autre manœuvre qui, si elle avait réussi, pouvait ramener la victoire sous le drapeau britannique. Remarquant que l'île verte, non seulement protégeait directement l'*Indomptable* et le *Muiron*, mais encore était le point d'appui de la division française au sud, il résolut de s'en emparer. Ce qui l'encourageait dans ce projet, c'est que la batterie de cette île paraissait aussi mal servie que celle dite de Saint-Jacques.

En voyant ce vaisseau s'engager témérairement au milieu des récifs à l'est de l'île, le commandant du *Muiron* comprit de suite l'intention du capitaine *Sterling*. Par son ordre, les embarcations (1) de la frégate, commandées par les aspirants *Joursins* et *de Rigny*, transportèrent sur l'île le capitaine *Balancourt* et sa compagnie d'infanterie. Ce dernier, dont l'expérience et l'énergie rendirent de grands services pendant le reste du combat, put, en arrivant, se convaincre que cette batterie fort importante, puisqu'elle commande directement le mouillage d'Algésiras, était encore plus dépourvue que celle de Saint-Jacques; il envoya immédiatement l'aspirant *de Rigny* prévenir de ce fait le commandant du *Muiron*.

Les moments étaient précieux, les canots anglais s'approchaient de l'île, le *Pompée*, tranquilisé par le silence de la batterie, s'était engagé au milieu des récifs, au risque de s'y échouer, il était donc en mesure d'écraser la compagnie du capitaine Balancourt, qu'aucune artillerie ne soutenait, et d'assurer ainsi le débarquement des troupes anglaises. Dans cette circonstance critique, le commandant du *Muiron* crut pouvoir prendre sur lui, sans en référer à l'amiral, d'enlever à sa frégate une partie de ses moyens de défense pour les porter sur l'île. Il envoya donc dans les embarcations, ramenées par l'aspirant de Rigny: « *quatorze chefs de*
« *pièce, des refouloirs, des cornes d'amorce, trois cents gar-*
« *gousses et deux milliers de poudre.* » Ce renfort sauva l'île; les Anglais, dont quelques-uns avaient déjà pris terre, durent se rembarquer précipitamment devant les baïonnettes françaises, « *en abandonnant deux canots chargés*
« *d'armes* ».

(1) Sa chaloupe venait d'être coulée en allant mouiller une ancre.

Le résultat de cette offensive ou, si l'on aime mieux, de cette contre-attaque, changea complètement la situation à l'aile sud, comme le débarquement du général Devaux la changeait à l'aile nord. Le *Pompée*, maintenant échoué au milieu des récifs de l'île verte, comme l'était l'*Annibal* sous la batterie de Saint-Jacques, ne dut plus s'occuper que de sa propre sûreté. Il était canonné à la fois par une partie des pièces de l'île, du *Muiron* et de l'*Indomptable*. Les autres navires anglais n'essayaient plus que d'arracher de nos mains leurs deux vaisseaux compromis; ils y réussirent pour le *Pompée* (1), que des embarcations venues de Gibraltar purent dégager et remorquer, mais à midi trois quarts, l'*Annibal* amena son pavillon tandis que son commandant, le commodore Ferris, s'enfuyait dans sa yole. L'amiral Saumarez se résigna alors à ramener à Gibraltar ses vaisseaux fort maltraités. Les nôtres ne l'étaient pas moins et, parmi les morts se trouvaient les commandants de l'*Indomptable* et du *Formidable*, *De Moncoussu* et *Laindet de Lalonde*. Ces deux représentants de l'ancienne marine de Louis XIV (2) eurent au moins la gloire suprême de succomber un jour de victoire, car, malgré l'infériorité de nos forces, non seulement nous restions maîtres du champ de bataille, mais encore nous gardions comme trophée le vaisseau que montait le second chef de l'escadre anglaise.

Comme on le voit : pendant ce combat l'immobilité est loin d'avoir été gardée par les forces françaises. En effet, les navires changèrent de position au milieu de l'action,

(1) D'après certains auteurs, le *Pompée* aurait d'abord amené son pavillon pour qu'on cessât le feu contre lui, puis se serait enfui après; il n'est pas question de ce détail dans le journal du *Muiron*.

(2) Comme l'était du reste l'amiral et tous les commandants des navires ayant pris part à ce combat.

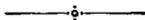
puis une partie des troupes embarquées sur ces navires servit à renforcer les ailes, soit sous les ordres du général Devaux, soit sous le commandement du capitaine Balancourt, et ce dernier, comme on a pu le remarquer, eut à exécuter une véritable contre-attaque. Ce que ce combat a de particulier, c'est qu'il fut livré, pour ainsi dire, sur terre et sur mer; mais il est bien évident, sans qu'il soit nécessaire de s'étendre davantage sur ce sujet, que l'amiral de Linois et les officiers sous ses ordres, surent *mouvoir* en temps opportun les éléments dont ils disposaient, et que là seulement est l'explication de notre victoire.

J. DE MARTINENG.



LES SEIGNEURS DE TOULON

AU MOYEN-AGE



I. INVASION DE LA PROVENCE PAR LES SARRASINS. — II. LEUR
EXPULSION AU X^e SIÈCLE. — III. CONSTITUTION DE LA
FÉODALITÉ EN PROVENCE. TOULON, CHEF-LIEU DE COMTÉ.
— IV. LES SEIGNEURS DE TOULON : GUILLAUME I^{er}. —
V. GUILLAUME II, DIT LE GROS. — VI. HUGUES GEOFFROI I^{er}.
— VII. HUGUES GEOFFROI II. — VIII. GUILLAUME III. —
IX. RAYMOND GEOFFROI III. — X. GEOFFROI IV, DIT
GAUFRIDETUS OU GEOFFROI LE JEUNE. — XI. ROSTANG
D'AGOULT. — XII. SIBILE. — XIII. LE TESTAMENT DE SIBILE.
XIV. LA LÉGENDE DE SIBILE. — XV. TOULON, VILLE
COMTALE ET CHEF-LIEU DE BAILLAGE. — XVI. PIÈCES
JUSTIFICATIVES.



I. Invasion de la Provence par les Sarrasins

Vers la fin du IX^e siècle, sinon antérieurement, les Sarrasins occupaient une partie de la Provence. Luidprand et, à sa suite, les chroniques du pays, racontent que vers l'an 888, une barque de pirates sarrasins poussée par la tempête vint s'échouer dans le golfe Sambracitain, entre Hyères et Fréjus, non loin de Saint-Tropez. Les hommes qui la montaient, trouvant cette plage déserte et d'un accès facile et

sûr, résolurent d'en faire un lieu de stationnement pour le ravitaillement et les réparations de leurs galères qui couraient la côte. Ils appelèrent, à cet effet, auprès d'eux, un certain nombre de leurs coreligionnaires de l'Espagne, de la Sicile et des Baléares, avec lesquels ils firent quelques excursions heureuses dans les environs, et comme le territoire était riche en butin, les immigrations devinrent bientôt si nombreuses, que les Sarrasins purent envahir toute la Provence et la mettre à feu et à sang.

Il n'y a là, incontestablement, qu'une pure légende. La vérité semble être que l'occupation du golfe Sambracitain ne fut pas fortuite, comme le crurent nos pères du Moyen-Age, dont l'imagination naïve se plaisait à faire remonter les plus grands événements aux choses les plus humbles. Cette occupation doit être cherchée plus loin dans les temps et assignée vers le milieu du VIII^e siècle.

Charles Martel, après avoir sauvé la patrie française et l'Église des Gaules en exterminant, dans les champs fameux de Poitiers, une formidable invasion sarrasine, s'était dirigé vers la Provence, toujours insoumise et indépendante, pour réduire par les armes et joindre, à la monarchie franque, cette pièce importante qui s'en était détachée. Il fit deux apparitions devant Avignon, en 733 et 737, mais deux fois il fut obligé d'en lever le siège, ayant été rappelé dans le Nord, en 733, par une invasion des Frisons dans les marches austrasiennes, et en 737 par une insurrection des Saxons. Au mois de mai de l'an 739, il reparut devant Avignon avec une armée nombreuse, et en recommença le siège pour la troisième fois.

En prévision de cette nouvelle invasion, un homme que l'histoire juge sévèrement, un gallo-romain du nom de Maurontus, que les chroniqueurs contemporains qualifient,

les uns de duc, et les autres de comte de Marseille, mais qui paraît, dans tous les cas, avoir été le chef de l'aristocratie provençale, intervint dans les événements. Il appela au secours de l'indépendance de son pays les Sarrasins de la Gothie ou Septimanie, et conclut avec leur chef, Youssouf-Ben-Abd-El-Ramham, vali de Narbonne, un traité par lequel les Sarrasins s'engagèrent, moyennant une indemnité de guerre, à occuper la ligne naturelle de défense de la Provence sur le Rhône et la basse Durance, c'est-à-dire Arles, Avignon et quelques autres petites places frontières. Si le traité fut tel, comme paraissent l'indiquer les premières opérations, il y eut loin, en réalité, du texte des conventions à l'exécution.

Charles Martel prit Avignon d'assaut, passa la garnison sarrasine au fil de l'épée et incendia la ville : « La population et les infidèles, disent les *Annales de Metz*, furent exterminés par le fer et la flamme. » Ensuite il marcha sur Arles, dont il s'empara, malgré la résistance désespérée des habitants et des Sarrasins, et qu'il livra au pillage de ses soldats. Cette grande cité, qui avait été l'ornement et l'orgueil de la Gaule méridionale, fut complètement ruinée. Les Sarrasins avaient commencé l'œuvre de destruction en transformant son amphithéâtre, long de 140 mètres et qui pouvait contenir 24.000 spectateurs assis sur des gradins, en citadelle, en y élevant des tours et en murant les arceaux, pour se défendre; ils avaient démoli des palais et des temples pour se barricader dans certains quartiers, et, dans leur fureur sauvage, ils n'avaient même pas respecté le tombeau de l'illustre et vénérable Saint-Césaire, qu'ils brisèrent et dont ils jetèrent les débris dans le Rhône. Les Francs achevèrent la destruction d'Arles en incendiant tout ce qui restait encore debout.

Les Sarrasins et Mauronte fuyant devant les Francs, Charles Martel entra derrière eux à Marseille et à Aix. Il s'arrêta là et envoya en avant Childebrand pour exterminer les derniers rebelles. En sortant d'Aix, les Sarrasins se divisèrent en deux bandes : la première, la plus nombreuse, se dirigea vers le Var, où Childebrand l'atteignit et l'anéantit complètement ; la seconde, conduite par Mauronte, prit le bord de la mer, traversa Toulon et Hyères, et s'arrêta dans le massif rocheux, couvert de forêts épaisses et creusé de ravins abruptes et profonds, qui s'étend d'Hyères à Fréjus et porte encore aujourd'hui le nom de Montagne des Maures (1).

C'est certainement à cette époque, et non, comme le dit Luidprand, à l'an 888, qu'il faut faire remonter l'occupation du golfe Sambracitain par les Sarrasins. On comprendrait difficilement, en effet, que moins de deux ans après leur établissement dans la montagne des Maures, en 890, ils eussent déjà envahi une partie de la Provence, comme le prouvent les faits que je citerai tout à l'heure et les actes du concile de Valence, tenu l'an 890, lesquels nous font un tableau lamentable de l'état du pays à ce moment. « Après la mort du glorieux empereur Charles, disaient les Pères, ce royaume, étant depuis quelque temps sans roi et sans prince, est violemment tourmenté de tous côtés, non seulement par ses propres habitants, que ne retient aucune autorité, mais encore par les payens, car les Normands ravagent et détruisent tout sur un point, tandis que les

(1) « Fugato que duce Mauronto impenetrabilibus maritimis munibinibus prefatus, princeps Carolus regressus est. » *Contin. de FRÉDÉGAIRE, in append.*

Sarrasins désolent la Provence et la réduisent à l'état de désert (1) ».

Après la fuite de Mauronte dans les hautes montagnes qui ferment le golfe Sambracitain, aujourd'hui de Saint-Tropez, et semblent l'isoler du reste du pays, les Sarrasins se cantonnèrent dans ce désert, et, comme ils avaient une porte librement ouverte sur la mer, ils eurent des relations faciles avec les populations arabes de l'Espagne et des îles de la Méditerranée. Avec le temps, le nombre des infidèles qui affluèrent dans le golfe devint si considérable, qu'ils purent équiper des flottes de galères qui portèrent la terreur jusqu'à Gênes et à Naples. La ville de Toulon, siège d'un évêché, paraît avoir été pillée sept fois en moins de quatre-vingts ans, de 813 à l'an 888. Retranchés dans ces lieux forts d'assiette, ils édifièrent, vers le milieu du IX^e siècle, sur le point le plus inaccessible de la montagne, un *castrum* auquel on n'arrivait que par une rampe étroite et ardue, et qu'ils appelèrent Fraxinet, expression générique qui signifiait : lieu fortifié, lieu de défense ou de résistance (2).

Incontestablement, les Sarrasins eurent dans les Maures d'autres établissements plus ou moins défensifs, car le

(1) «..... ex una parte Nordmani cuncta penitus devastantes insistebant, ex alia Sarraceni Provinciam depopulantes, terram in solitudinem redigebant. » LABBE, *col. conc.*, t. IX, f^o 424. HARDUIN, t. VI, Pars 1.

(2) Cette signification, qui a été méconnue, explique le grand nombre de Fraxinets qu'on trouve en Provence : dans les Maures, au col de la Turbie, au cap de Villefranche, à Ribiers, près de Sistéron, etc. Tous les lieux, si nombreux dans les Alpes provençales, dénommés aujourd'hui : Fraissinié, Fraissinet, Fraissinière, Fraissinousse, tirent leur appellation d'un établissement primitif sarrasin.

plateau sur lequel s'élevait le Fraxinet, qui domine aujourd'hui la commune de la Garde-Freinet, n'avait pas les dimensions suffisantes pour contenir, en cas de dangers, les bandes sarrasines, les nombreux captifs qu'elles avaient et le butin qu'elles rapportaient après chaque expédition. Des vestiges encore apparents indiquent que l'occupation de la montagne fut complète, et que les Sarrasins avaient formé des centres de population multipliés. Autour de la chapelle rurale actuelle de Miremar, située à trois kilomètres au-dessous et dans le sud du Fraxinet, à Ramatuelle, au Mont-Jean, à Vaucron, à Maravieille, en défonçant le sol pour les défrichements et la mise en culture des terrains forestiers, on a trouvé et on trouve parfois encore aujourd'hui, des restes d'anciennes fortifications, des excavations voûtées qui sont des vestiges de silos ou de citernes arabes, des accumulations de pierres plates, débris d'anciennes maisons, des fers de lances, de nombreux squelettes couchés dans leurs tombes et ayant tous la face tournée vers l'Orient.

Il résulte de ce que je viens de dire de l'établissement des Sarrasins dans le golfe Sambracitain que, contrairement à ce qu'ont pu avancer quelques écrivains, l'invasion de la Provence au ix^e siècle ne fut pas une expédition calculée d'avance et accomplie dans un but déterminé de conquête. Elle ne fut, à bien dire, qu'une agression heureuse hasardée par des bandes de pirates en quête de butin, lesquelles, ne trouvant aucune résistance devant elles, envahirent la province entière, la pillèrent et la saccagèrent impunément pendant près de cent ans. L'Islamisme, en tant que gouvernement, fut, en effet, toujours étranger à l'occupation sarrasine, et ainsi seulement peut s'expliquer le silence des historiens arabes sur le long séjour de leurs coreli-

gionnaires en Provence, et sur cette immense ligne de fortifications qui, du golfe Sambracitain, finit par s'étendre jusque dans le Valais. D'autre part, aucun document ne montre le moindre indice d'une organisation militaire dans les expéditions de guerre si nombreuses que firent les Sarrasins dans l'intérieur des terres, ni aucune tentative de leur part pour s'établir à demeure dans le pays, en imposant aux populations vaincues leur religion, leurs lois, ni même leurs coutumes. Tous leurs faits de guerre se bornèrent à des excursions rapides, qui n'avaient pour but que de faire des esclaves, d'enlever les bestiaux et les récoltes, de s'approprier l'argent et les bijoux. C'était une guerre de pillage qu'ils faisaient et non une guerre de conquête. Mais il y a plus encore. On ne rencontre pas une seule fois dans les récits des chroniqueurs francs ou gallo-romains, parmi les chefs de ces bandes, qui se renouvelèrent si souvent et pendant si longtemps, le nom d'un chef sarrasin ; les deux seuls noms arrivés jusqu'à nous sont ceux d'Aymon et de Sagittus, qui sont d'origine gallo-romaine. Il y a, dans ce fait, l'indication que plus d'un seigneur, vaincu dans sa révolte ou poursuivi pour ses crimes, dut venir chercher un asile parmi les bandits de la montagne des Maures et, comme conséquence, on peut en induire que la misère et l'espoir du lucre durent jeter dans leurs rangs les serfs échappés de la glèbe et les hommes de violence des grandes villes. L'impunité absolue, dont jouirent les Sarrasins pendant plus de cent ans, doit faire supposer que la population de la Provence devait être bien peu nombreuse, ou bien désagrégée par l'anarchie, puisqu'elle ne put résister une seule fois à des bandes probablement sans cohésion et mal organisées et qui ne disposaient ni des ressources, ni de l'appui moral du califat d'Espagne.

En même temps que les Sarrasins faisaient sur leurs galères des courses incessantes sur les côtes d'Italie et de Provence, surprenant la nuit les villes ou villages maritimes endormis, les pillant et emmenant leurs habitants en captivité, ils accomplissaient dans les territoires voisins de leur établissement de fréquentes expéditions, auxquelles ils donnaient le nom de *Gazouat*. Leurs bandes, organisées pour des marches rapides, se prétaient facilement aux attaques imprévues. Les fantassins ne portaient que des armes légères, et les cavaliers, qui constituaient leurs meilleurs soldats, n'avaient, avec leurs armes, qu'un petit sac contenant leurs provisions et celles des fantassins, et une écuelle en cuivre. Au dire des annalistes, ces bandits cherchaient surtout à surprendre les populations les dimanches et jours de fêtes religieuses, alors que les habitants des campagnes et des bourgs, réunis dans les églises ou les chapelles rurales, se livraient aux pratiques de leur dévotion et suivaient processionnellement leurs saints patrons promenés en pompe dans les rues et dans les champs, parés de tous les trésors de l'église. La tradition, d'accord cette fois avec la vérité historique, veut que la nécessité de se défendre en ces jours de danger public ait donné naissance à l'institution connue sous le nom de *Bravade*, qui est encore en usage dans plusieurs communes du département du Var le jour de la fête patronale du lieu (1).

(1) La *Bravade* consiste dans l'organisation en compagnie, le jour de la fête patronale de la commune, d'un certain nombre de jeunes hommes de la localité, lesquels, sous le commandement d'un capitaine élu par eux, sont chargés de maintenir le bon ordre et de protéger les étrangers venus pour participer aux réjouissan-

On ne saurait douter que les Sarrasins n'aient commencé leurs conquêtes par celles des centres de population qui bordaient le golfe Sambracitain. Bormes, Gassin, Grimaud et tant d'autres furent ruinés et leurs habitants réduits en esclavage. L'antique ville d'*Heraclea Caccabaria* disparut et ne fut rebâtie que plus d'un siècle après, sous le nom de Saint-Tropez. Ils n'entreprirent le sac de la Provence qu'à l'extrême fin du ix^e siècle. Pour des motifs qu'on ignore, peut-être parce qu'ils ne se sentaient pas encore assez forts pour opérer dans le bas pays, où ils devaient rencontrer les grandes villes closes de Marseille, d'Arles et d'Aix, ils résolurent de prendre la Provence à revers, en inaugurant son envahissement par la conquête de ses frontières des Alpes. On trouve, en effet, que Fréjus fut pris et réduit en cendres vers l'an 890. Antibes et Nice, peu de temps après, si nous nous en rapportons aux *Annales de Saint-Bertin*, qui fixent l'édification du Fraxinet de Saint-Hospice, aujourd'hui cap de Villefranche, à l'an 891. A Vence, la liste des évêques s'arrête à 879, ce qui autorise à penser que le prélat qui siégeait à cette époque n'eut pas de successeur. Les Sarrasins remontèrent ensuite le cours du Var : Glandevès et Senez furent anéantis. Arrivés sur

ces publiques. En fait, ils n'accomplissent plus aujourd'hui qu'un service de simple police et d'apparat. Ils prêtent, en effet, le concours de leur présence aux cérémonies qui accompagnent la fête. Armés de fusils et de tromblons, les membres de la *bravade*, après avoir paradé et rempli la commune du bruit des décharges de leurs armes, vont chercher les autorités locales réunies à l'hôtel de ville et les accompagnent à l'église; ils assistent au service religieux, et, en souvenir des luttes passées, escortent la procession en tirant des coups de fusils, pendant tout le temps que dure le défilé.

les rives de la haute Durance, non loin de Sisteron, sur le territoire de Ribiers, ils firent leur jonction avec une colonne de leurs coreligionnaires, qui avait gagné le nord de la province par Draguignan et Castellane. Ils se divisèrent alors en deux corps : l'un s'enfonça dans les hautes montagnes des Alpes, et ravagea l'Embrunois et le Gapençois jusqu'à Bourg-d'Oisans, où il s'établit fortement, ruinant dans ce long parcours Suze, Gap, Grenoble, la vallée de Grésivaudan, l'abbaye de la Novalaise et le monastère d'Agaune, depuis Saint-Maurice en Valais (1) ; l'autre descendit le cours de la Durance, incendiant tout sur son passage. Riez, Manosque, Pertuis, Apt, furent dévastés vers l'an 896. Cette dernière date est certaine pour Apt.

Quand tant de cités étaient en ruines et que tant de sièges épiscopaux étaient vacants par la mort ou l'exil des évêques, les villes de la basse Provence jouissaient encore d'une sécurité relative. Toulon, comme Marseille, était encore debout. Pour Toulon, on en tire la preuve de ce que Armode, évêque de cette ville, put se rendre en 899, à l'ordination de Raimfroi, archevêque de Vienne. Ce ne fut, probablement, que quelques années après, qu'une nouvelle émigration de Sarrasins, accourue au sac de la Provence, acheva la conquête du bas pays. Un document authentique, que je citerai tout à l'heure, et qui n'est postérieur que d'une soixantaine d'années à cette époque, nous apprend,

(1) On lit dans les actes de Saint-Romain, évêque de Gênes :
« Les Sarrasins, ravageant la Provence, ruinèrent Fréjus, Antibes,
« Nice jusqu'à Albenga. Puis, pénétrant dans les Alpes, ils dé-
« truisirent Embrun, les villes de la Maurienne et anéantirent
« l'Elimanie (le Valais). »

qu'au cours de cette invasion nouvelle, la ville de Toulon fut détruite de fond en comble et abandonnée par les habitants qui avaient pu échapper au massacre. Dans cet immense désastre, on ignore ce que devint Armode ou son successeur, car on ne sait s'il vivait encore en ce moment. Cet événement doit être placé vers l'an 910, certainement avant 923, où Marseille avait déjà été saccagée et sa population réduite à la famine. Un document nous montre Drôgon, évêque de cette ville, se rendant à Arles, aux ides de juin 923, pour demander à l'archevêque Manassès et aux fidèles de la métropole du pain pour son clergé et son peuple (1).

L'épouvante régnait des Alpes au Rhône et de la Durance à la mer. Les populations, abandonnées à elles-mêmes, avaient cédé à un sentiment de conservation et s'étaient cachées ou réfugiées dans les cavernes ou sur les cimes abruptes des plus hautes montagnes (2). Les champs ne présentaient plus que des landes incultes et des marécages pestilentiels : « Maîtres de toutes les places, dit une charte, « les payens ont ravagé tout le pays, détruit les églises et « les monastères, anéanti les monuments des Romains ; « des lieux les plus agréables, ils ont fait une affreuse « solitude, et le séjour de l'homme est devenu le repaire « des bêtes féroces (3). » On lit, d'autre part, dans la vie de saint Mayeul par saint Odilon, qu'au milieu du x^e siècle,

(1) *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Victor*. Charte 1. Ann. 923.

(2) « Christiani vero qui a mare et Alpibus cingebantur, « exteriti direlictis civitatibus suis et oppidis, ad montana confu- « giebant ut barbarorum manus possent effugere. » *Chron. de Lérins*, pars. 1, p. 220.

(3) *Dom Martienne*. Coll. amp. vet. scrip., t. II, p. 350.

la Provence était infestée de loups, et qu'on ne pouvait s'aventurer hors des villes sans courir le danger d'être dévoré.

II. Expulsion des Sarrasins de la Provence

Vers l'an 966, les Sarrasins éprouvèrent leur première défaite. L'action se passa dans la vallée de la Romanche, dans les Alpes dauphinoises, où, comme je l'ai dit plus haut, ils s'étaient fortement retranchés à Bourg-d'Oisans-Beuvons ou Beuvrons, né d'une famille noble, à Noyers, près de Sisteron, et Rotbold, frère de Guillaume I^{er}, comte de Provence, ayant réuni une troupe de montagnards alpins, s'emparèrent, par surprise, du Fraxinet du Bourg-d'Oisans, et passèrent la garnison au fil de l'épée (1). Le bruit de ce fait d'armes arriva promptement à Grenoble. Izarn, évêque de cette ville, arma ses diocésains et affranchit sa patrie du joug des infidèles. La délivrance de Grenoble et du Grésivaudan est de l'an 967. L'Eglise a payé sa dette de reconnaissance à Beuvons et à Izarn en les mettant au rang des saints, et la postérité a ratifié ces honneurs en leur assignant dans l'histoire la place que méritaient leurs

(1) Les légendes racontent que Beuvons, pendant son sommeil, vit en songe un ange qui lui ordonna de réveiller à minuit ses compagnons d'armes, et de les conduire à l'assaut des retranchements ennemis. Beuvons, s'étant réveillé sur ses entrefaites et ayant fait sa prière, sortit de sa tente et trouva un pont d'or qui reliait son camp à celui des ennemis. Il loua Dieu et, ayant fait prendre les armes à ses intrépides montagnards, il pénétra dans le camp retranché des Sarrasins, qu'il trouva endormis et qu'il extermina jusqu'au dernier.

vertus, leur courage et l'éclat des services rendus. Rotbold et Beuvons, après avoir débarrassé les hautes vallées des Sarrasins, descendirent par Gap et Sisteron, ils exterminèrent les bandes qui occupaient Gap et firent subir le même sort à celles du diocèse de Sisteron, en s'emparant du Fraxinet de *Pietra impia*, aujourd'hui Peyrimpie, près de Noyers. Pendant que ces événements se passaient, Ardoïn, comte de Turin, affranchissait le Piémont, et un riche possesseur de Castellane, dont le nom est inconnu, mais que de bonnes conjectures permettent de considérer comme ayant été la souche de la grande et noble maison des Castellane, vainquit les Sarrasins qui occupaient ses terres, les massacra et réduisit les femmes et les enfants en esclavage.

La haute Provence avait reconquis sa liberté par l'épée; il ne restait plus aux Sarrasins que leur redoutable Fraxinet de la montagne des Maures et celui du cap Saint-Hospice, par lesquels ils gardaient leurs communications ouvertes avec l'Espagne et leurs colonies méditerranéennes, et d'où ils continuaient à faire de terribles excursions dans le bas pays. Vers l'an 972, un Provençal, né, à ce qu'on croit, à Valensole, saint Mayeul, abbé de Cluny, tomba entre leurs mains, avec plusieurs voyageurs qui l'accompagnaient, au retour d'un pèlerinage qu'il venait de faire à Rome. Sa captivité fut cruelle, et il ne put se racheter qu'en payant une rançon considérable, pour l'acquiescement de laquelle on fut obligé de vendre les vases sacrés de son monastère. Guillaume I^{er}, comte de Provence, que le mauvais état de sa santé paraît avoir retenu jusqu'à ce moment à Arles, s'émut des outrages faits à un homme qui jouissait d'un grand renom de sainteté, et auquel la tradition veut qu'il fut attaché par les liens d'une étroite amitié. Il fit un appel

aux armes pour affranchir l'Eglise et son peuple. Le clergé prêcha la guerre comme pour une croisade sainte, et les populations accoururent sous ses enseignes.

Les hostilités furent dirigées contre les établissements de la montagne des Maures. Les seuls noms parvenus jusqu'à nous de tous les vaillants qui donnèrent l'assaut suprême à la puissance sarrasine en Provence, sont ceux de Rotbold, de Beuvons, de Hugues Blaive et de Gibelin de Grimaldi, et encore la présence de ce dernier sous les murs du Fraxinet n'est-elle pas absolument prouvée. Il ne faut pas s'étonner de ce silence de l'histoire, alors que les actes du comte de Provence lui-même nous sont inconnus, car on ignore s'il prit part à l'expédition, ou s'il n'en fut que le glorieux promoteur. Le X^e siècle est véritablement un siècle de ténèbres. En ces temps lamentables, les plus grandes actions n'avaient pas de noms d'auteurs dans les souvenirs des hommes. Lorsque leur imagination les poussait à les attribuer à quelqu'un, c'était aux anges qu'ils rapportaient les œuvres qui leur paraissaient merveilleuses, et aux paladins de Charlemagne qu'ils faisaient remonter tous les grands faits d'armes. Et dans ces nuages où la légende venait se perdre, les véritables héros disparaissaient.

On a à peine quelques indications générales, dans Luidprand, sur les faits qui s'accomplirent dans la montagne des Maures. Guillaume, ou son frère Rotbold, dut entrer « sur les terres payennes », par les pentes les plus adoucies des montagnes qui ferment au Nord le golfe Sambracitain, ou en suivant le littoral d'Hyères à Saint-Tropez. Les opérations furent longues; et on peut supposer qu'elles furent cruelles pour les Provençaux avant qu'ils ne pussent arriver sous les murailles du Fraxinet. Néan-

moins, les Sarrasins, vaincus dans la plaine et ayant perdu leurs établissements du bord de la mer, furent obligés de gagner les premiers contreforts de la montagne, et finirent par se réfugier dans le Fraxinet. Rotbold dirigea la première attaque contre les retranchements. Guidé par un chef du nom d'Aymon, *Aimundus*, d'origine provençale, ou tout au moins gallo-romaine, qui avait déserté le camp sarrasin, il parvint à entrer dans la place : « Frères, s'écria-t-il, en se retournant vers ses « compagnons d'armes, nous voici dans la terre des « infidèles, sachons combattre et mourir pour le salut de « nos âmes. » Mais Rotbold fut vaincu. Accablé par le nombre et ayant perdu presque tous les siens, il fut forcé d'évacuer le Fraxinet et de se jeter dans les bois où la nuit protégea sa retraite.

Beuvons décida, par un coup de main hardi, la chute du Fraxinet. Dirigé par quelques esclaves provençaux, qui connaissaient les âpres sentiers de la montagne, il parvint à gagner le sommet de Pigros, et à s'y établir fortement. Ce plateau qui, de la plaine, n'est accessible que par ses pentes de l'Est, se rattache par une crête étroite au pic de Pey-Marie et de là à la Garde-Freyne, dont il n'est distant que d'une demi-lieue environ. Les Sarrasins méprisèrent sans doute cette poignée d'hommes et négligèrent de les combattre. Beuvons, profitant d'une nuit obscure, parvint à se glisser jusqu'au pied des retranchements du Fraxinet et s'en empara après une lutte longue et opiniâtre.

Les Sarrasins privés de leur principale place d'armes furent perdus sans retour. Les Provençaux les poursuivirent à travers la forêt, les anéantirent à Vaucron, à Ramatuelle, à Montjean, et occupèrent tous les points défensifs

de la montagne. Ceux qui résistèrent périrent par l'épée, ceux qui rendirent leurs armes, ainsi que les femmes et les enfants, furent réduits à cet état d'esclavage où on retrouve encore leurs descendants jusqu'au xv^e siècle (1).

Ce mémorable événement eut lieu l'an 973. Les populations affranchies se donnèrent d'un cœur franc à Guillaume et le saluèrent d'une acclamation qui a traversé les siècles. Elles l'appelèrent : PÈRE DE LA PATRIE !

III. Constitution de la Féodalité en Provence. Toulon, chef-lieu de Comté

Quand la Provence fut reconquise, d'immenses étendues de terres, abandonnées et stérilisées pendant un siècle,

(1) C'est un fait incontestable que l'esclavage pur, avec le droit exorbitant, dans une société chrétienne, de vendre et acheter des esclaves, de les laisser par testament en forme de succession ou de legs, a subsisté en Provence jusqu'au xv^e siècle. On trouve qu'en 1228, la commune de Marseille imposa un droit de douze deniers sur chaque esclave vendu plus de cinq livres, et de six deniers seulement lorsqu'ils étaient vendus moins de cent sols : « *D'esclavo o d'esclava se si vend mais de V libras, devon penre doze deniers per testa, et se si vend mens de C sols, sieis deniers.* » Le droit de vente à Toulon était de cinq sols, et c'était le fisc royal qui le percevait, comme on le voit par un tarif des droits de leyde révisé dans la première moitié du xv^e siècle, et dans lequel il est dit : « ... De même, tout homme étranger (à la communauté) qui vend ou achète des Sarrasins ou Sarrasines, paye au seigneur (comte de Provence) cinq sols pour chacun d'eux ; *item. Tots homs forestan que venda o compra Sarrasins o Sarrasinas, dona al senhor V sols per cascum.* » Archives communales. Série CC : Impôts. Art. 403 : *droits de leyde et d'estaque.*

restèrent sans possesseurs. Conrad le Pacifique, roi de la Bourgogne transjurane et souverain de la Provence, en fit donation à Guillaume I^{er}, comme cela s'induit très bien de quelques chartes (1), Guillaume à son tour les partagea entre l'Église et ses compagnons de combats délimitant les biens de chacun au moyen des cours d'eau, des montagnes et des vallées. Il reconstitua à Riculphe, évêque de Fréjus, les anciens domaines de son église, et aida le pontife à relever de ses ruines sa ville épiscopale. La charte de concession, qui est de l'an 990, nous représente l'évêque à genoux devant le comte: « ... *Ante presenciam domini Willelmi, Provincie comitis, et genibus ejus pervolutus.....* », et le comte donnant à sainte Marie, à saint Léonce et à lui Riculphe, évêque, la moitié de la ville et la totalité du territoire limité par la mer, la rivière l'Argens, le mont *Mercori* et la rivière la Siagne. Un Guillaume, fils d'Arludfe, qu'on croit avoir été le premier vicomte de Marseille, eut des terres considérables à Toulon et la possession de la ville; un Pons de Fos eut le bourg et le territoire d'Hyères. Hugues Blaive reçut les terres du territoire de Collobrières et autres attenantes. Gibelin de Grimaldi, dont le nom apparaît déjà dans des chartes arlésiennes du IX^e siècle, eut, croit-on, tout le périple du golfe de Saint-Tropez, aujourd'hui golfe de Grimaud. La charte qui constitue cette donation n'est arrivée jusqu'à nous qu'après avoir subi des interpolations nombreuses et beaucoup d'historiens la considèrent comme

(1) « ... Willelmus, vice comes, et Pontius de Fossis, per gentes ad comitem dixerunt ei: Domine comes, ecce terra soluta est a vinculo pagane gentis, tradita est in manu tua donacione regis... » *Cartulaire de Saint-Victor*. Charte 77.

fausse. Néanmoins, si on repousse le texte de ce document, il faut admettre, comme le veulent quelques bons auteurs, que Gibelin de Grimaldi a joué un rôle important dans la délivrance de la Provence. Peut-être pourrait-on lui assigner ce rôle dans l'expulsion des Sarrasins des Fraxinets de la Turbie et de Saint-Hospice, dont la prise suivit de près celle du Fraxinet de la montagne des Maures. Il est certain qu'on rencontre un peu plus tard des Grimaldi seigneurs d'Antibes.

C'est à cette époque qu'il faut rapporter l'organisation définitive de la Provence en comtés. Cette division territoriale nous apparaît déjà, d'une manière assez confuse, il est vrai, vers la fin du VII^e siècle, et semble avoir été empruntée à la division préexistante du pays en parochies épiscopales ou diocèses. Guillaume I^{er} reconstitua cet état de choses, qui avait probablement sombré sous la domination des Sarrasins, et l'assit sur des bases conformes aux idées de féodalité qui prévalaient en ce moment. A partir de la fin du X^e siècle, en effet, l'expression d'*Episcopatus* disparaît dans les chartes et est remplacée par celle de *Comitatus*, quoique, en réalité, la circonscription du comté fut restée la même que celle du diocèse : « Et ainsi
« lisons-nous dans plusieurs chartes anciennes, dit notre
« historien H. Bouche, que dans le grand comté de
« Provence il y avoit plusieurs comtés particuliers, sous le
« nom des cités épiscopales; de quoy j'ai veu plusieurs
« titres, comme comté d'Aix, comté d'Apt, comté de
« Cavaillon, comté de Riez, comté de Sisteron, comté de
« Senez, comté de Vence, comté de Fréjus, comté de
« Toulon, etc. »

Les feudataires, auxquels Guillaume I^{er} inféoda les comtés, prirent ou reçurent la qualification de vicomtes, *vice*

comes, « lesquels, ajoute Bouche, estoient comme les « gouverneurs de ces villes et les lieutenants du comte « universel de tout le pays. » Ces familles vicomtales n'ont pas laissé de traces dans l'histoire, si on en excepte celles de Marseille et d'Avignon, et encore cette dernière ne nous est-elle que très sommairement connue (1). On pourrait en inférer qu'elles disparurent peu à peu par le morcellement des terres en seigneuries nombreuses placées sous la vassalité directe des comtes de Provence. Néanmoins, le comté subsista comme division territoriale pendant toute la durée du Moyen-Age.

Le comté de Toulon, qui nous avait été caché jusqu'à ce moment, se montre à nous dès le commencement du XI^e siècle. Une charte de l'abbaye de Saint-Victor, de Marseille, datée de l'an 1036, et énumérant les terres possédées par ce monastère dans le diocèse de Toulon, dit : «... et tous ces biens sont dans le comté de Toulon, dans la vallée dite de Garéould (2). » Postérieurement, cette désignation revient fréquemment, et les bourgs voisins : de la Garde, de Six-Fours, d'Ollioules, etc., sont dits : *In comitatu Tolonensi*.

Toulon n'existait plus depuis cinquante ans environ lorsque les Sarrasins furent expulsés de Provence. La date exacte du sac de la ville, suivi de la fuite des habitants échappés à la mort, n'est pas connue, mais, comme je l'ai dit plus haut, doit être fixée entre les premières années du X^e siècle et l'an 923, peut-être vers l'an 919, et dut précéder de très

(1) Voir : *Recherches historiques sur les vicomtes d'Avignon, à l'occasion de quatre chartes inédites*, par M. BLÉGIER DE PIERRE-GROSSE, 1840.

(2) « ... et hec omnia sunt in comitatu Tolonensi, in valle que « vocatur Gareilde. » *Cartulaire de Saint-Victor*. Charte 382.

peu de temps la prise de Marseille. Si la cité resta déserte à partir de cette époque, ou si elle fut occupée à demeure par les Sarrasins à cause de sa rade où leurs galères se trouvaient en sûreté, c'est ce que nous ignorons. Son territoire dévasté et sans culture était sans possesseurs. Lorsque Guillaume I^{er} en eut investi Guillaume de Marseille, les fugitifs qui avaient survécu à l'exil et leurs enfants nés loin du foyer de leurs aïeux rentrèrent dans leur patrie. Guillaume leur donna ses terres à fief; mais la prise de possession et la délimitation des propriétés ne se fit pas sans désordres et de nombreuses usurpations; chacun usait de la force pour agrandir son champ au détriment de son voisin. Cet état de choses nous est révélé par une charte écrite vingt ans après l'expulsion des Sarrasins, en 993, par Pons, abbé de Saint-Victor. Le but de Pons, dans ce vénérable document, est de constater et délimiter la nature et l'étendue des possessions de l'abbaye à Toulon, telles qu'elles avaient été réglées en 973, entre son prédécesseur Adelard et le comte de Provence. Avant de désigner les terres de l'abbaye dans la région, Pons, remontant à vingt ans en arrière, dit: « Lorsque les Sarrasins
« eurent été expulsés des lieux qu'ils occupaient, c'est-à-
« dire du Fraxinet, et que le territoire de Toulon commença
« à être donné à fief et cultivé, chacun, selon qu'il était le
« plus fort, s'emparait de la terre, ne tenant aucun
« compte des limites. A cause de cela, ceux qui se
« voyaient les plus forts, après avoir combattu contre les
« plus faibles, se rendaient propriétaires de la terre (1). »

(1) « Igitur, cum gens pagana fuisset a finibus suis, videlicet
« a Fraxineto expulsa, et terra Tolonensis cepisset vestiri et a

Mais ce n'était pas seulement entre les vassaux que se produisaient des actes de violence, car l'anarchie était en haut comme en bas dans cette société désorganisée et qui venait d'être soumise à de si terribles épreuves. Guillaume de Marseille et Pons de Fos, possesseurs en grande partie du territoire qui s'étendait de la Cadière au delà d'Hyères, soit entr'eux, soit avec l'église de Toulon et l'abbaye de Saint-Victor, avaient des contestations que la rudesse des mœurs de l'époque nous autorise à considérer comme pleines de dangers pour la paix publique. A un certain moment, semble-t-il, les conflits entr'eux furent tels et accompagnés de si violents désordres, que le comte de Provence intervint pour régler les limites des possessions des deux seigneurs. Pons de Fos se rendit à Arles, auprès du comte Guillaume I^{er}, et lui parla ainsi : « Seigneur comte, « voici que la terre que vous avez délivrée du joug des payens « a été remise entre vos mains par une donation du roi. C'est « pourquoi nous vous prions de vous rendre sur les « lieux et de faire poser les limites entre les villes, les « châteaux et les biens de l'Eglise, car il est en votre « pouvoir de les délimiter et de distribuer à chacun « autant de terres qu'il vous plaira. Le comte ayant « entendu ce que venait de lui dire Pons de Fos, « accorda ce qu'il demandait, et, montant incontinent à « cheval, il se mit en route. Lorsqu'il fut arrivé sur les « terres de la Cadière, il commença à s'informer des

« cultoribus coli, unusquique secundum virtutem propriam
 « rapiēbat terram, transgrediens terminos ad suam possessionem.
 « Qua propter illi qui potentiores videbantur esse, altercatione
 « facta impingebant se ad invicem, rapiētes terram ad posse. »
Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor. Charte 77.

« noms des montagnes, des vallées, des cours d'eau
« et des fontaines, et en étant instruit il posa les
« limites (1). »

La Provence était devenue la propriété des vaillants soldats qui avaient contribué par leurs armes à la défaite et à la ruine des Sarrasins. C'est à cette époque qu'il faut faire remonter l'origine des grandes et glorieuses maisons des Castellane, des Vintimille, des Villeneuve, des Porcellet, des Blacas, des Pontevès et tant d'autres. Ceux-ci morcelèrent à leur tour par de nouvelles inféodations les immenses terres qu'ils avaient reçues des mains du comte. La féodalité était fondée dans notre pays. L'antique organisation romaine était vaincue. Toute la terre provençale fut inféodée à l'empereur, au comte ou à un seigneur. La tribu, amoindrie et représentée par la famille, allait recouvrer toute sa puissance et l'Etat redevenir un faisceau de confédérations. Bientôt l'oubli des traditions effaça jusqu'au dernier vestige des libertés civiles, et avec lui surgirent des mœurs et des coutumes barbares. Le fief domina le municipale.

(1) « ... Poncius de Fossis pergens ad comitem dixit ei :
« Domine comes, ecce terra soluta a vinculo pagane gentes, tra-
« dita est in manu tua donatione regis. Ideo rogamus ut pergas
« illuc et mittas terminos inter oppida et castra et terram sanc-
« tuarium, nam tue protestatis est terminare et uniuersique dis-
« tribuere quantum tibi placitum. Quod ille ut audivit, concessit,
« et continuo ascendens in suis equis, perexit. Cumque fuisset in-
« fra fines Cathedra ville, cepit inquirere nomina montium et
« concava vallium, et aquarum et fontium. Que cum audisset
« misit terminos. » *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor.*
Charte 77.

IV. Les Seigneurs de Toulon : Guillaume I^{er}

Au X^e siècle, Toulon était compris dans un arc de cercle allongé dont la ligne qui suivait le rivage formait la corde. La ville était comprise dans un périmètre déterminé aujourd'hui par les rues Magnaque, Saint-Vincent, Bonnefoi, des Beaux-Esprits, actuellement rue Baudin, des Boucheries et de la République, où la mer venait battre le pied des maisons (1). Les remparts, les portes, les tours, qu'on trouve plus tard, n'existaient pas encore, et la population était sans protection contre les agressions venues du côté de la terre comme du côté de la mer. L'église cathédrale, considérablement agrandie au XVII^e siècle, ne fut construite qu'à l'extrême fin du XI^e siècle, et les habitants n'eurent jusqu'à ce moment, pour la célébration de leur culte, qu'une modeste chapelle située dans la cour dite encore du Chapitre, et dont on découvrit les traces au XVI^e siècle (2). La ville ne possédait

(1) Nos rues actuelles de l'Oratoire et de Sainte-Claire ne furent ouvertes qu'en 1179, par un habitant du nom de Maurel, sur des terrains qui lui appartenaient, et portèrent jusqu'au XVII^e siècle la dénomination de rue des Maurels.

(2) Le P. Isnard parle ainsi de ces ruines : « Ces caves voûtées, « à demi-souterraines, qui sont au bas de la maison capitulaire de « la cathédrale, formaient le corps de ceste esglise. Les murs sont « d'une structure fort solide et fort anciens ; les fenestres sont à « la mode des esglises les plus anciennes de la chrestienté, petites « et estroites. J'entends mesme qu'il n'y a pas longtems qu'il y « fust trouvé un autel.» Et un peu plus loin, le P. Isnard, revenant sur ces ruines à propos de la construction de la cathédrale en 1096, ajoute : « Il falloit que ceste esglise fust ce très vieux bastiment

aucun monument, si on excepte une grande tour datant de l'occupation romaine, située au bord de la mer, sur l'emplacement actuel de l'église Saint-François de Paule, et une construction antique sur notre rue des Prêcheurs, dénommée dans les actes les plus anciens: Palais des Romains. Ce palais avait été, primitivement, la demeure du Procureur de la teinturerie impériale en pourpre; devenu la résidence des seigneurs de Toulon pendant les XII^e et XIII^e siècles, il fut le siège de la curie royale lorsque la ville passa, en 1261, dans le domaine comtal. Ce grand établissement fut donnée en 1368, par la reine Jeanne, aux FF. Prêcheurs ou Dominicains pour y fonder leur couvent. Ceux-ci l'occupèrent jusqu'à la Révolution. Sous l'Empire, il fut transformé en caserne, et, enfin, il a été démoli, il y a à peine quelques années, pour la création de la place Vincent-Raspail et l'édification de la maison communale du Mont-de-Piété.

Toulon, entré par donation du comte Guillaume I^{er} dans le domaine des vicomtes de Marseille, se réédifia rapidement sous l'administration de Guillaume, que nous appelons Guillaume I^{er}, parce qu'il fut le premier seigneur féodal de cette ville. Nous n'avons pas, il est vrai, de documents qui nous certifient cette reconstitution; mais

« fort solide qui existe encore dans la cour du Chapitre, dont
 « la structure se rapporte fort aux anciennes esglises souterraines
 « que les anciens chrestiens fesoient bastir, telle qu'est encore
 « l'esglise basse de Saint-Victor de Marseille. A celle de Tolon
 « l'on y voit les fenestres faictes à l'antique, mesmes il y avait
 « un espèce d'autel. Il n'y a pas dix ans qu'on l'a retranché pour
 « faire quelques constructions. » Le P. ISNARD. *Histoire de Tolon.*
 Liv. II., F^o 18.

à défaut, nous devons nous en rapporter au dire de nos anciens qui, plus près que nous de ces temps, avaient peut-être sous les yeux le témoignage des écrits ou des souvenirs aujourd'hui perdus. C'est ainsi que Thevet a pu dire que « Tolon avoit esté basti par les vicomtes de Marseille. » (1) Du reste, l'apparition sur le siège, en 1021, après 122 ans de vacance, d'un évêque du nom de Jantat ou Jandat, suffirait pour prouver que la ville était déjà sortie de ses ruines à cette époque.

Nous ne savons rien des actes de Guillaume I^{er} à Toulon. Ses successeurs ne nous apparaissent que vaguement dans de rares actes arrivés jusqu'à nous, au moins jusqu'en 1090, où leur chronologie semble se dégager un peu mieux des obscurités qui la couvraient.

V. Guillaume II, dit Le Gros

On ne sait si Guillaume II, dit le Gros, succéda directement à Guillaume I^{er}. Nous ne le rencontrons qu'une fois dans nos documents. Le P. Isnard nous apprend, en effet, que l'évêque de Toulon, Déodat, fit donation, en 1031, au monastère des Filles de Sainte-Marie de Marseille, sur le conseil de Guillaume le Gros, seigneur de Toulon, des revenus de la chapelle de Notre-Dame de Beaulieu, sise sur le territoire de Solliès (2).

(1) A. THEVET. *Cosmographie universelle*. t. II, F^o 533, 1572.

(2) Le P. ISNARD. *Histoire de Tolon*. Liv. V. F^o 52.

VI. Hugues Geoffroi I^{er}

Vers la fin du XI^e siècle, vers l'an 1080 ou 1090, la famille vicomtale de Marseille divisa ses intérêts, et chacune de ses branches, tout en gardant l'indivision de la vicomté, prit le nom du fief ou des fiefs entrés dans son héritage. A partir de ce moment, il y eut une branche des vicomtes qui eut en toute propriété familiale les seigneuries de Toulon et de Trets. La généalogie des vicomtes de Marseille, seigneurs de Toulon et de Trets, n'est que très imparfaitement connue, et il n'est pas probable que de nouvelles découvertes y apportent jamais quelques lueurs. Nous savons cependant que ces deux seigneuries échurent à un Hugues Geoffroi, fils ou petit-fils de Guillaume le Gros. Avec Hugues Geoffroi commence historiquement la race des seigneurs de Toulon, qui s'éteignit en 1261 dans la personne de Sibile, laquelle, à sa mort, légua ses droits sur la ville à Charles I^{er} d'Anjou, comte de Provence.

Nous ignorons les actes de Hugues Geoffroi I^{er}, comme seigneur de Toulon, et il nous faut franchir un espace de temps de près de quatre-vingt-dix ans, pour trouver un de ses successeurs du même nom que lui, et que nous appellerons Hugues Geoffroi II.

VII. Hugues Geoffroi II

Au cours d'une guerre domestique longue et cruelle entre Raymond Bérenger, de la maison de Barcelone, comte de Provence par son mariage avec Dulcie, fille de Gilbert et héritière du comté, et Raymond de Baux, époux

d'Etienne, sœur cadette de Dulcie, la famille vicomtale de Marseille avait été entraînée à joindre ses armes tantôt à celles des Baux, tantôt à celles du comte de Provence, selon que le commandaient ses intérêts du moment. De ce fait, le territoire qui était de son domaine fut souvent déchiré par des dissensions intestines et, par suite, livré sans défense aux ennemis intérieurs et extérieurs. Parmi ces derniers, les Sarrasins faisaient de fréquentes descentes sur les côtes provençales, surprenaient les villes et les bourgs maritimes, les pillaient et emmenaient en captivité de nombreux habitants, soit pour les vendre comme esclaves sur leurs marchés, soit pour en tirer une riche rançon de leurs familles. En ces temps troublés, Toulon eut à supporter de terribles épreuves. D'après les chroniques, la ville aurait subi, pendant le XI^e siècle, un grand nombre de saccages et notamment en 1119, 1148, 1178 et 1197. Nous ne connaissons ceux de 1119 et 1148 que par la tradition ; mais ceux de 1178 et de 1197 sont historiquement prouvés.

Dans la nuit du 26 au 27 juillet 1178, une flotte de galères mauresques venant de Majorque aborda au port des Ganguis (1). Les pirates, protégés par une obscurité profonde, s'avancèrent vers la ville et, l'ayant surprise

(1) On trouve ce port cité dans les statuts de la confrérie des pêcheurs de Toulon édictés au XIV^e siècle, dont on possède une traduction faite au XVII^e siècle. L'article XV est ainsi conçu : « Le « bout du port des Ganguis n'osera pas passer neuf sertiaux et « demi, » et, en note, le traducteur a écrit : « Le port des Ganguis « est le poste de pêche qui est à la croupe de la Malgue. » Il en résulte que ce port doit être emplacé sur le rivage de la croupe de la Malgue, sans doute dans l'anse dite aujourd'hui du fort Saint-Louis.

endormie, s'en emparèrent sans résistance, la pillèrent et mirent le feu à un grand nombre de maisons. Pendant cette nuit sinistre, beaucoup d'habitants purent s'enfuir et se réfugier sur les sommets de la montagne de Faron; mais trois cents d'entr'eux environ furent massacrés ou faits prisonniers et conduits en esclavage à Majorque. Parmi ces derniers se trouvaient Hugues Geoffroi, seigneur de Toulon et son neveu Reforciat, ainsi que sept chanoines, sur douze dont se composait le Chapitre, et un prêtre du nom de Thomas. Il y a, dans la captivité de ces personnages, qui étaient des plus élevés de la ville; la preuve certaine que, quelque tumulte qui existât dans ces surprises nocturnes, les Sarrasins épargnaient avec un soin extrême les notables dont ils espéraient tirer une riche rançon. On pourrait inférer de plus de la captivité des deux seigneurs et des dignitaires de l'église que le palais des Romains et la Tour de Fos, attenante à l'église et lui servant de défense, avaient été forcés, saccagés et peut-être incendiés. L'incendie de l'église est certain; on en tire la preuve de la réfection qu'elle subit vers cette époque, dans un style architectural différent de celui qu'accusent les parties du monument primitif échappées à la flamme des Sarrasins.

Il existait, au xvii^e siècle, aux archives de la cathédrale, une lettre, aujourd'hui perdue, écrite de Majorque par le prêtre Thomas, fait prisonnier dans la nuit du 27 juillet. Le P. Isnard, qui l'avait eue entre les mains, nous en a heureusement conservé une copie dans son *Histoire de Tolon*. Cette lettre ne dit rien, il est vrai, du sac de la ville, ni des événements qui suivirent, parce que ceux auxquels elle était adressée en avaient été les témoins ou les victimes; néanmoins, on peut y recueillir quelques indications intéressantes. Il semble que le prêtre Thomas

aurait été désigné, peu de temps avant sa captivité, pour être élevé à la dignité de chanoine, et que la préoccupation seule de ne pouvoir, dans son infortune, réaliser cette ambition, qui ouvrait à son âme chrétienne des sources abondantes de prières, a seule dicté sa lettre. Thomas déclare que, pauvre et ne pouvant se racheter, il mourra au milieu des infidèles en louant Dieu, et il lègue à la bibliothèque de l'église de Toulon la seule chose qu'il possède, un manuscrit qui y était déposé et qui lui appartenait. Au cours de sa lettre, il cite nominalement sept chanoines, captifs comme lui, et qui ont recouvré leur liberté, et la termine en demandant instamment d'être inscrit, après sa mort, au martyrologe de l'église de Toulon, afin de pouvoir bénéficier des prières qui se faisaient tous les jours pour le repos de l'âme des chanoines décédés :

« ... Je donne à Dieu, dit-il, et à l'église de la bienheureuse
« Vierge-Marie, le livre de la bibliothèque que j'ai acheté
« de mes propres besants (1), afin que la mère de Dieu prie
« pour moi, pauvre pécheur, et me garantisse, par ses
« prières, des peines de l'enfer, que j'appréhende beaucoup
« au jour du jugement dernier. Quant aux chanoines de
« Toulon qui étaient à Majorque, W. Hugues, G. de Saint-
« Rémy, W. Qualquier, Hugues de Trets, Hugues Barralier,
« Amy et P. Fontanelli, ils m'ont promis en bonne foi, et
« même donné le baiser de paix, que le seigneur
« évêque et tous les chanoines me feraient participant de
« tous les honneurs de l'église et de toutes les oraisons qui
« s'y font ou s'y feront pendant ma vie et après ma mort ;

(1) Le besant était une monnaie sarrasine qui avait cours en Provence aux XII^e et XIII^e siècles.

« et que s'ils peuvent savoir le jour de ma mort, ils m'inscriront dans le livre mortuaire dans lequel ils inscrivent leurs chanoines, et que, si je puis sortir de captivité et m'en aller vers eux, ils me recevront chanoine (1). »

La lettre du prêtre Thomas ne portait pas de date. Guillaume du Blanc, pronotaire apostolique, prévôt de la cathédrale et vicaire général du diocèse, la soumit, au commencement du xvii^e siècle, au savant Peiresc, qui lui écrivit à ce propos : « J'ay receu la vostre dujourdhuy, et selon la promesse que je vous avois faite, je vous diroi que j'estime que la date de la captivité de Messieurs les chanoines de vostre esglise à Maillorque est de l'an MCLXXVIII, auquel temps, le XXVII de juillet, le roy de Maillorque vint surprendre la ville de Tolon et l'emporta, et emmena prisonnier à Maillorque, Hugues Gauffridi, vicomte de Marseille, qui estoit seigneur de Tolon, et son nepveu et un grand nombre d'honnestes gens, entre lesquels estoient vraisemblablement aucuns de Messieurs de vostre Chapitre. Et quelque temps après, ledit vicomte de Marseille fut rachepté et mis en liberté, ensemble son nepveu et quelques aultres captifs, au nombre desquels peut-être ceux qui sont nommés dans vostre lettre. »

« Il y a bien une aultre surprise de Tolon par les Sarrasins de Maillorque, l'an MCLXXXVII et du IV avril, mais elle ne fut pas comparable à la première, et les captifs qui furent enlevés n'estoient pas de mesme qualité ni comparables à ceulx de l'aultre fois, ce que j'ai appris de trois différends mémoires écrits à la main. »

(1) Voir le texte aux *Pièces justificatives*. N^o 1.

Guillaume du Blanc, craignant que la lettre du prêtre Thomas ne se perdit un jour, la transcrivit, avec la lettre de Peirese, sur la garde du manuscrit légué à la bibliothèque de l'église. Ce manuscrit était une très belle Bible, qui existe encore à la bibliothèque communale. Par suite des vicissitudes éprouvées par cet in-folio pendant la Révolution, le bois ou le parchemin qui formait la couverture, ainsi que le titre et la première page manquent, et par conséquent les deux lettres ci-dessus, sauvées de l'oubli par l'historiographe toulonnais du xvii^e siècle.

La liste de sept chanoines conduits en captivité à Mayorque indique que le clergé avait cruellement souffert du sac de la ville. On a le droit, cependant, d'être surpris du silence de l'histoire en ce qui concerne l'évêque Pierre Isnard, qui occupait le siège en 1178. La raison en est qu'il devait être absent de Toulon en ce moment, et probablement en route pour Rome, où on le trouve l'année suivante assistant au iii^e concile de Latran.

Hugues Geoffroi II mourut peu de temps après sa sortie de captivité. Deux ans à peine après la surprise de Toulon, en 1180, nous trouvons la seigneurie de la ville entre les mains d'un vicomte de Marseille du nom de Guillaume.

VIII. Guillaume III

Guillaume III ne nous apparaît, comme seigneur de Toulon, que dans un acte souscrit en son nom et au nom de son frère, qui n'est pas nominalement désigné. Il y a là la preuve qu'en ce moment la seigneurie était indivise entre les deux fils de Hugues Geoffroi, situation que nous verrons se renouveler un peu plus tard,

L'an 1180, Guillaume fit une convention avec Raymond-Béranger IV, comte de Provence, au sujet de l'exploitation d'une mine de plomb argentifère, découverte ou retrouvée sur le territoire de Toulon (1). Cette convention, outre qu'elle nous révèle le nom du seigneur de Toulon au moment où elle fut signée, présente encore un grand intérêt à un double point de vue. D'une part, en effet, elle nous indique que les comtes de Provence avaient un droit de possession plus étendu qu'on ne le croit généralement sur les terres seigneuriales, et d'autre part, elle reste comme un document rare, nous faisant connaître la manière dont, en fait d'industrie de ce genre, les revenus de l'exploitation étaient partagés entre les possesseurs et les travailleurs.

Les contractants décident que tout ce qui provient de la mine : plomb, argent, les achats et les ventes, sera divisé en trois parts : le comte en aura une, Guillaume de Marseille une autre, et la troisième appartiendra à ceux qui creusent les galeries, *illi qui faciunt incile*. La mine, comme toute exploitation territoriale, étant soumise à des redevances envers le comte et le seigneur, on arrête que les impôts seront payés par ceux qui exploiteront la mine, lesquels en feront deux parts, dont l'une sera pour le comte de Provence et l'autre pour le seigneur de Toulon.

(1) On ne sait sur quel point du territoire de Toulon était située cette mine. Il n'existe aujourd'hui qu'une mine de plomb argentifère dans l'arrondissement de Toulon ; mais elle est au delà d'Hyères, sur la commune de Bormes, au quartier dit de Bormette. Si c'était là la mine dont il est ici question, il resterait à expliquer comment le vicomte de Marseille, seigneur de Toulon, pouvait disposer d'une exploitation qui se faisait sur un territoire appartenant aux descendants de Pons de Fos, seigneurs d'Hyères et de Bormes.

Tous les revenus de la mine devaient être remis entre les mains de ceux qui y travaillaient : *in manibus predictorum factorum cave*, et être distribués par eux, *et per manus illorum partiri debent*. Il était convenu, en outre, que le comte de Provence s'engageait à défendre Toulon et son territoire, et tous ceux qui se rendraient à la mine ou en reviendraient, sur terre comme sur mer et dans tous les lieux du comté de Provence. Enfin, il était spécifié que l'argent et le plomb provenant de ladite mine seraient intégralement transportés à Toulon.

Cette convention fut confirmée par serment par Guillaume de Marseille, en son nom et au nom de son frère, et un chevalier, et, au nom du comte de Provence, par deux chevaliers (1).

IX. Raymond Geoffroi III

Guillaume mourut vers l'an 1208 ou 1210. Il laissait trois fils, qui furent : Raymond Geoffroi, Geoffroi dit le Jeune ou le petit Geoffroi, *Gaufridetus*, pour mieux le distinguer de son frère aîné, et Rostang, qui devait être en bas âge à la mort de son père et que nous trouvons plus tard désigné sous le nom de Rostang d'Agoult.

On ne sait comment les trois fils de Guillaume se partagèrent son héritage. Il semble que tout d'abord Toulon appartint par indivis à Raymond Geoffroi et à Geoffroi le Jeune, à l'exclusion de Rostang, et que celui-ci ne prit part à l'indivision que plus tard, peut-être quand il eut atteint l'âge de sa majorité. Nous trouvons, en effet, une charte du mois de

(1) Voir le texte aux *Pièces justificatives*, N° 11.

février 1212, par laquelle Raymond Geoffroi et Geoffroi le Jeune seuls, vicomtes de Marseille et seigneurs de Toulon, autorisent les chartreux de Montrieux, présents et futurs, pour la rédemption de leurs âmes et celles de leurs parents, à faire entrer dans le port de Toulon, du blé, du vin, de l'huile et toute autre marchandise leur appartenant, de même à faire sortir de la ville tout ce qui serait nécessaire à leur monastère, sans payer les droits de cens, de leyde et autres.

Cet acte fut passé à Toulon, dans la chambre et en présence du seigneur évêque ; il fut écrit par les notaires Austric et Bochisia, qui y apposèrent le sceau des seigneurs de Toulon, et signé par sept témoins (1).

Quelques années après, on voit Rostang associé à ses frères dans les actes qui concernent Toulon et prendre comme eux la qualification de seigneur de cette ville, en même temps que le nom de Raymond Geoffroi disparaît de nos documents, pour être remplacé par celui de *Gaufridetus*, son frère cadet. Cette substitution dans la seigneurie effective de Toulon eut lieu postérieurement à l'an 1212 et antérieurement à l'an 1224. Alors, en effet, qu'en 1212 nous voyons Raymond Geoffroi accorder un privilège aux chartreux de Montrieux en son nom propre et, par délégation, au nom de son frère *Gaufridetus*, à partir de 1224, sinon avant, c'est *Gaufridetus* seul qui agit en son nom propre et, par délégation, au nom de ses frères Raymond Geoffroi et Rostang. On doit inférer de cet état de choses, qui résulte des textes que je vais citer, que *Gaufridetus* était le seul des trois co-propriétaires de la seigneurie qui

(1) Voir le texte aux *Pièces justificatives*. N^o 111.

résidât à Toulon, et s'il agissait dans les actes au nom de tous, on ne voit, en réalité, jamais apparaître que sa signature.

X. Geoffroi IV ou Gaufridetus

C'est sous le nom familier de *Gaufridetus* que le second fils de Guillaume est désigné sur sa pierre tombale, qui existe encore à Toulon, et dont je donnerai plus loin la transcription. Nous le voyons apparaître pour la première fois dans nos documents l'an 1224, comme seigneur de Toulon résidant dans la ville.

En ces temps, Toulon était devenu une ville de pirates. Ses habitants semblent, du reste, avoir toujours eu, pendant le Moyen-Age, un entrainement marqué pour les expéditions maritimes aventureuses, et l'histoire documentaire de la ville nous apprend qu'elles s'y faisaient non seulement avec l'autorisation des magistrats municipaux, qui délivraient pour cela ce qu'on appelait des lettres de marque, mais encore, selon l'occurrence, avec leur concours personnel. En somme, ces mœurs n'étaient pas spéciales aux habitants de Toulon, et étaient partagées par toutes les populations côtières voisines, depuis Nice jusqu'à Arles. C'est à ces habitudes invétérées qu'il faut attribuer ces nombreux traités de paix, si souvent renouvelés et toujours violés, qui furent passés au cours du XIII^e siècle, non seulement entre les diverses villes maritimes provençales, mais encore entre celles-ci et les cités commerçantes de l'Italie et du Languedoc.

Un document de l'église de Narbonne nous apprend que le 12 des calendes du mois de mars 1224, Etienne, « jadis

« évêque de Toulon, *olim episcopus Tolonensi* (1) », signa au nom de Geoffroi, seigneur de Toulon et de Trets, agissant tant pour lui que pour ses frères Raymond Geoffroi et Rostang, la paix avec Aimeric, vicomte de Narbonne, assisté d'Arnaud, archevêque de cette ville (2). Il est certain, quoique nous ne connaissions pas le texte de la convention, que les parties contractantes n'avaient pour but que d'assurer la sécurité de leur commerce maritime, comme le démontre, du reste, un traité semblable fait l'année suivante avec la commune de Montpellier.

L'an 1225, la commune de Montpellier, qui avait eu beaucoup à souffrir, dans son commerce maritime, des actes de pirateries des populations côtières de la Provence, envoya deux députés pour traiter de la paix avec les villes de Nice, Fréjus, Toulon, Marseille et Arles. Au mois d'octobre, les deux députés arrivèrent à Toulon et conclurent un accord avec Geoffroi « seigneur de Toulon, stipulant en « son nom et au nom de ses deux frères, savoir: Raymond « Geoffroi et Rostang d'Agout. » Le 8 des calendes de ce mois, une convention fut signée dans la sacristie de l'église, en présence de Jean Baussant, évêque de la ville, par Geoffroi et par les deux délégués de la commune de Montpellier: Jean Boccados et Michel Morosio.

(1) Etienne, monté sur le siège en 1211, l'abandonna en 1223 et se retira, pour y mourir sous la robe grossière de moine, à la chartreuse de Montrieux. Il avait testé le 3 des ides de mars 1223. Sa mort est indiquée, dans l'inventaire des titres de la chartreuse de Montrieux au 15 des calendes d'avril 1224, peu de jours par conséquent après avoir testé, l'année commençant à cette époque le jour de l'Incarnation.

(2) *Gallia christiana*, t. 1, col. 747.

Dans cette convention, il n'est question que de violences commises, d'injures faites, de la nécessité d'y mettre un terme, du pardon et de l'oubli des méfaits accomplis, et enfin du besoin de se protéger mutuellement. Les seigneurs de Toulon, « animés d'un esprit bienveillant et d'une sincère « affection pour leur ville, leurs chevaliers et leurs « hommes », s'engagent de bonne foi et sans trahison à faire et donner la paix aux hommes de Montpellier, tant sur terre que sur mer, pendant vingt-neuf ans et au delà, de pardonner les injures, les colères et les rancunes qui auraient pu être dites ou exister entre les habitants de Toulon et ceux de Montpellier.

Ce traité de paix fut signé, outre les contractants et l'évêque de Toulon, par quarante-sept habitants des plus notables de la ville, qui en jurèrent l'observation entre les mains du prélat (1).

Geoffroi se montre de nouveau à nous, dix ans plus tard, en 1235, dans un différend qui s'éleva entre lui et Guillaume,

(1) « Anno Domini MCCXXV, VIII^e kalendas octobri, indictione « XII, notum sit omnibus hominibus, tam presentis quam futuris, « que nos Gaufridus, de Trictis et de Tholoni dominus, per nos « et fratres nostros, scilicet: Raymundum Gaufridum et Rosta- « gnum de Agout... bono animo et sincero affectu, per nos et « villas nostras et per milites et hominos nostros, facimus et « donamus pacem, bona fide et sine dolo, vobis Johanne Boccados « et Micaeli de Morosio, recipientibus pro vobis et universitate « Montispessulani... remittentes vobis omnem injuriam, et ranco- « nem et iram que et quam inter vos et nos, usque in hodiernum « diem esse vel fuisse ab alienibus dicebatur, volentes et conce- « dentes quod omnibus damnis et injuriis preteritis seu malefactis « remissis penitus... » *Archives communales de Montpellier*. Grand Thalamus. F^o 17.

seigneur d'Ollioules, d'Evenos et de Signes, touchant les limites des terres de Toulon et d'Ollioules. Des usurpations brutales avaient déjà eu lieu, lorsque, pour mettre fin à cet état de choses, les deux parties eurent recours à l'arbitrage de G. Rostang, évêque de Toulon (1).

Le conflit était celui-ci : Le seigneur de Toulon et les hommes de ladite ville, *et homines dicti civitatis*, soutenaient que les limites de leur territoire commençaient au bord de la mer, à l'endroit où se trouvaient trois rochers noirs sortant des eaux, au dessous du chemin qui conduisait à Six-Fours (2) et de là se dirigeaient en ligne droite vers le Nord, passant à l'Ouest de la colline de l'Escaillon, jusqu'au Val-Bertrand, pour aboutir à la vallée de Croze et à la montagne (3), et ils proposaient de faire confirmer l'exactitude de ce tracé par des hommes de bonne foi, comme ayant été tel en tout temps. Le seigneur Guillaume, de son côté, déclarait que les limites de sa seigneurie n'étaient pas celles-là, et proposait de faire affirmer, sous serment, par de « sages et probes hommes d'Ollioules », que de temps immémorial les limites de son territoire s'étendaient depuis les trois pierres noires jusqu'à la colline de l'Escaillon, qui était de son domaine ; que de cette colline, elles se diri-

(1) « *Controversia vetens et discordia inter dominos Tholoni, scilicet, Gaufridus et alios, ex una parte, et nobilium virum Guillelmus, dominus de Olleolis, ex altera, de territorii Tholoni et castri de Olleolis, in manibus venerabili domini G. Rostagni, Dei gracia episcopus Tholonensi... etc.* »

(2) « *Tres lapides nigras que sunt in mari et subtus via que itur ad Sex-Furnos.* »

(3) « *Usque ad terras que dicuntur de valle Bertrandi, ultra vallem que dicitur Croza.* »

geaient vers Toulon jusqu'à « un clappier (un monticule ou amas) de pierres », qui était au bord du chemin qui conduisait à la chapelle de Bonnefoi, et remontaient, en passant par le moulin de la rivière le Das, jusqu'au barrage qui était entre celui de Corbie et le château du Revest (1). Il y avait un écart considérable entre les deux limites revendiquées : en réalité, les deux parties s'attribuaient les quartiers ruraux actuels de l'Escaillon, du Temple, de Val-Bertrand, des Routes, de Dardennes et du Revest.

La charte nous dit ensuite que l'évêque Rostang, ayant reçu de Geoffroi et de Guillaume le serment qu'ils s'en rapporteraient à sa décision, parcourut le territoire en litige, posa les termes, et rendit sa sentence arbitrale « au clos de Borel » le 18 novembre 1235.

Si, grâce à la persistance à travers les âges des noms des quartiers ruraux, nous pouvons nous rendre compte, au moins dans leurs grandes lignes, des limites réclamées par

(1) « ... Quod territorium castri de Olleolis tenebat usque ad « collem de Lescallon... propre viam que itur ad ecclesiam Bona-
« fide et ad molendinum de Das, et, a directo tramine, usque ad
« rupem quondam que est inter rupem Corbiam et castellum de
« Revesto. »

La chapelle de Bonnefoi était située sur l'emplacement actuel du château Saint-Antoine, dans la vallée de Dardennes. Le moulin du Das était sur le Las, Das étant le nom primitif de notre rivière le Las. J'ai traduit le mot *rupem* par barrage, parce qu'on appelle encore, en langage provençal, *Repe* un barrage naturel ou artificiel sur un cours d'eau. On voit que le seigneur d'Ollioules donnait pour limites à son territoire la rivière le Las ou de Dardennes, depuis son embouchure presque jusqu'à sa source.

les deux parties, il n'en est pas de même des limites exactes arrêtées par l'évêque, dont le tracé nous échappe, parce qu'il ne comporte que des désignations, aujourd'hui disparues, de propriétés particulières. Le premier terme posé par l'évêque, en partant de la mer, fut placé, dit la charte au lieu dit de Fournate, sur le chemin de Six-Fours. De ce point, les limites des deux territoires se dirigeaient en ligne droite vers le défens de Reynaud et de Manganel, où fut placé le deuxième terme. Tirant toujours en ligne droite du Midi au Septentrion, le troisième terme fut mis au défens de Pierre Reynaud, chevalier de Toulon, sur le chemin d'Ollioules. Le quatrième terme fut mis au Serre, dans le clos de Borel, et enfin le cinquième, dans la montagne, à un certain rocher rouge (1)

Malgré l'ignorance dans laquelle nous sommes de la position réelle de ces divers points, nous devons cependant admettre que la sentence fut absolument favorable aux seigneurs de Toulon. A partir de ce moment, en effet, les documents constatent que les quartiers ruraux de l'Escailon, *Escallon*, du Temple, *Templum*, du Val-Bertrand, *Valle Bertrandi*, des Routes, *Las Rotas*, du Revest, *de Revesto*, etc, que s'attribuait le seigneur d'Ollioules, font partie intégrante du territoire de Toulon.

L'évêque G. Rostang rendit sa sentence en présence de nombreux témoins, qui signèrent l'acte. Les principaux furent : Martin, prévôt du Chapitre; Raymond Perronet, chanoine; Hugues, ouvrier de l'église; Gérard Valbelle, jurisconsulte; Bertrand de Malvalle, Aicard,

(1) *Archives communales*. Série DD : *propriétés commmunes*. Art. 25 : *Délimitation*.

Beaussier, Raymond Bérenguer, Guillaume Isnard, etc. Ces noms appartiennent aux plus anciennes et plus notables familles de Toulon.

Cette sentence arbitrale est la dernière dans laquelle se manifeste, en matière civile, la prépondérance épiscopale. Plus tard on ne voit plus les évêques intervenir dans les affaires purement de droit commun; ils sont remplacés par des hommes de loi.

Aussi bien tout changeait en ce moment dans la vie de nos pères. Si, en effet, en 1225, le seigneur de Toulon, dans le traité de paix qu'il fit avec la commune de Montpellier, appelait les habitants de Toulon « mes hommes, *homines nostros* », dix ans après, en 1235, il les appelait: « les hommes de la cité de Toulon, « *homines ejusdem civitatis*. » Quoique les documents directs nous fassent défaut, nous sommes autorisés à préjuger de ce changement d'appellation que la population de Toulon jouissait à cette dernière époque de certaines libertés communales. Ce n'est, il est vrai, qu'en 1252 que nous trouvons Toulon en possession d'un régime municipal élémentaire; mais la charte qui nous révèle ce fait n'est pas une charte de concession, mais bien une charte de confirmation, ce qui prouve que Toulon vivait déjà de la vie communale depuis un certain temps. Le 23 septembre 1252, en effet, tous les habitants de Toulon se réunirent en Parlement public, *universitas hominum civitatis Tholoni congregata in parlamento publico*, et désignèrent un citoyen du nom de Guillaume Martin, pour se rendre à Castellane, auprès de Sibile, fille de Geoffroi et héritière de ses seigneuries de Toulon et de Trets, pour lui faire confirmer les franchises, immunités et libertés que son oncle Raymond Geoffroi et son père Geoffroi avaient octroyées à la ville. Il y

a, dans cet acte, l'indication précise qu'antérieurement à l'an 1252, la population toulonnaise était en possession du droit d'intervenir, dans une certaine mesure, dans l'administration de ses propres affaires en se réunissant librement et en prenant des déterminations. Les faits, comme le texte de la charte de confirmation donnée par Sibile, sur laquelle je reviendrai tout-à-l'heure, nous autorisent à faire remonter à Raymond Geoffroi et à Geoffroi le Jeune l'initiative et l'honneur très grand d'avoir accordé spontanément, en dehors de toute pression ou révolte, aux habitants de Toulon, une somme quelconque de droits civils que leurs pères n'avaient pas connus.

D'autre part, dans le litige qui avait provoqué la sentence arbitrale de l'évêque Rostang, on voit apparaître un Guillaume, seigneur d'Ollioules. Le comté de Toulon n'était donc plus tel que Guillaume I^{er}, comte de Provence, l'avait inféodé au vicomte de Marseille, et des pièces plus ou moins importantes s'en étaient détachées, soit à titre de cession, soit par division d'héritage. Ces pièces, tombées ainsi du tronc principal du fief, avaient constitué des seigneuries particulières. De là Six-Fours à l'abbaye de Saint-Victor, la Valette à la collégiale de Pignans, le Beausset à l'évêque de Marseille, et les seigneuries de la Garde, d'Ollioules, de Turriss, aujourd'hui Tourris, et quelques autres, qu'on pourrait citer comme étant des plus anciennes.

XI. Rostang d'Agoult

Raymond Geoffroi était mort on ne sait en quelle année, mais postérieurement à l'an 1225, où son nom apparaît dans le traité de paix que son frère Geoffroi le Jeune

fit avec la commune de Montpellier (1). Il laissa deux filles, Béatrix et Cécile, religieuses au couvent de l'Almanarre, à Hyères, que nous ne connaissons que par un legs de cent sols tournois que leur fit Sibile par acte testamentaire. Son frère Geoffroi le Jeune le suivit dans la tombe aux nones de juillet 1239. Il avait épousé Guillaumette de Blacas, d'Aups, qui mourut avant lui, le 10 des calendes de septembre 1234. De cette union était née une fille, du nom de Sibile, entre les mains de laquelle s'éteignit la seigneurie de Toulon.

Que se passa-t-il à la mort de Geoffroi le Jeune et comment les droits de Sibile à la succession de la seigneurie de Toulon furent-ils réglés? C'est ce que nous ignorons. Rostang d'Agoult (2), dernier fils de Geoffroi III et oncle de Sibile, partagea-t-il l'indivision de Toulon avec sa nièce, ou fut-il seul seigneur de cette ville jusqu'à sa mort, arrivée postérieurement à l'année 1247? Si l'indivision entre Rostang et Sibile subsista, on devrait se demander pourquoi huit ans après la mort de Geoffroi, quand Sibile, loin d'être en bas-âge, ce qui pourrait justifier l'exclusion de son nom dans les actes, était mariée et déjà veuve de son premier mari, Rostang put accorder des exemptions et des privilèges, comme seigneur de Toulon, en son nom et au

(1) Peut-être pourrait-on supposer que Raymond Geoffroi ne mourut que postérieurement à l'année 1235, où son frère souscrivit l'arbitrage de l'évêque Rostang en son nom et au nom des autres seigneurs de Toulon : *Scilicet Gauffridus et alios*.

(2) Ce nom d'Agoult, pris par un des vicomtes de Marseille, semble indiquer que Rostang aurait épousé une fille de cette grande famille provençale, qui lui aurait porté la seigneurie d'Agoult en dot ou à titre d'héritage.

nom de ses successeurs, *per me et successores meos*, sans faire mention de Sibile comme partageant la seigneurie de Toulon avec lui.

Nous avons une preuve de cet état de choses dans une charte, en date du 14 des calendes du mois de décembre 1247, par laquelle Rostang d'Agoult, seigneur de Toulon, en rédemption de ses péchés et de ceux de ses parents, donne aux chartreux de Montrioux le privilège d'acheter dans la ville de Toulon du blé, de l'huile, du fromage et des laines, ainsi que toutes les autres marchandises qui leur seraient nécessaires sans payer aucun droit. De même, il leur accorde le privilège de faire entrer dans le port ou en sortir, en charger ou décharger, tous les navires portant des marchandises leur appartenant, sans qu'aucune de ces marchandises fut soumise aux droits de cens, de leyde ou de rivage, *seu ribagi*, ce qu'il faut entendre par droit d'ancrage ou de séjour des navires dans le port. La charte fut écrite et signée dans la grande salle de la prévôté de Marseille, ce qui semblerait indiquer que Rostang ne résidait pas à Toulon (1).

Peut-être que Rostang avait-il, au moment où il concéda aux Chartreux cette charte, un enfant, appelé conjointement avec Sibile à recueillir la seigneurie de Toulon. Ainsi seulement pourrait-on expliquer les expressions de *successores meos* insérées dans la charte de concession ; mais cet enfant étant mort avant son père, Sibile se serait trouvée seule héritière de cette seigneurie. Cette possession entière entre les mains de Sibile, après la mort de son oncle Rostang, est affirmée par tous ses actes et, notamment, par la donation qu'elle

(1) Voir le texte aux *Pièces justificatives*. N° IV.

fit de la ville et de ses appartenances, par testament du 14 août 1261, à Charles I^{er} d'Anjou, comte de Provence.

XII. Sibile

A partir de l'an 1247, Rostang disparaît de nos documents et Sibile se montre à nous seule héritière et dame de la seigneurie de Toulon. Fille unique de Geoffroi le Jeune et de Guillaumette de Blacas, d'Aups, elle avait épousé Gilbert de Baux, son cousin, fils de Hugues de Baux et de Barralle, fille de Barral, vicomte de Marseille et oncle de Geoffroi. Ce mariage fut stérile, et Gilbert mourut à Toulon à la fleur de l'âge, de consommation, semble-t-il, au mois de juillet 1242. Il avait testé le 25 juin de cette année, par devant maître Thomas, notaire.

Le testament de Gilbert est intéressant à plus d'un titre, et comme il se rattache par certaines de ses dispositions à l'histoire de Toulon, il me paraît utile d'en donner une analyse succincte.

Le testateur déclare en commençant qu'il veut que toutes les choses qu'il possède injustement, c'est-à-dire comme ayant été acquises par dol, rapine ou de toute autre façon pareille, soient restituées ou payées à ceux qu'il a dépouillés (1). Il y a là l'indication certaine que les plus grands personnages avaient à se faire pardonner bien des violences et des iniquités, et il est consolant de penser

(1) « In primo, volo et mando et ordino et dispono, quod omnia
« ea que male habui, vel per rapinam acquisivi, vel alio modo,
« restituantur et emendentur et solventur de meo, illis scilicet a
« quibus male habui. »

que la religion leur inspirait souvent à leur lit de mort l'obligation de restituer ce qu'ils avaient mal acquis. Parmi les legs institués par Gilbert, il en est un de 4,000 sols raymondins qu'il laisse aux habitants de Ceireste, en restitution de ce qu'il leur avait dérobé par rapine et injustement.

Il donne, laisse et lègue à Sibile, son épouse bien aimée, toute sa terre « *totam terram meam* », ainsi que les droits qu'il a ou pourra avoir sur les biens de son père et de sa mère, à la condition qu'elle gardera son veuvage (1). Mais, dans le cas où elle se remarierait, *si vero Sibiliam, uxorem meam, accipere vel habere maritum contingerit*, il annule ce legs et ne lui laisse plus alors que 6,000 sous royaux couronnés, ses coffres, les meubles de sa maison, le blé, le vin et les armes qui s'y trouvent, à l'exception de ses armes propres et de son cheval, instituant dans ce cas son frère Barral légataire des biens primitivement dévolus à sa femme.

Il laisse à ce même Barral de Baux ses immeubles d'Aubagne et ses droits et privilèges sur les châteaux et appartenances du Castellet, de la Cadière, de Ceireste et de Cujes, le suppliant de prendre « sous sa garde, défense et affection, maintenant et toujours, » Ricard Ulmo et sa famille, Guillaume Buès et sa famille, Richardet et son

(1) « *Dono, reliquo et lego Sibilie, uxori mee bene merite, totam terram meam, et omne jus meum quodcumque habeo vel habere debeo, vel visus sum habere in rebus meis omnibus paternis et maternis, ubicumque sint et qualiuscumque... Et hoc volo et mando quod ipsa predicta habeat, teneat et possideat, et fructus percipiat et proprios faciat, quandiu fuerit vel voluerit absque marito.* »

frère, Pons Damiens et Bertrand Lautende, « attendu, dit-il, « qu'ils sont devenus pauvres pour nous, et que tout « ce qu'ils avaient au Castellet, ils l'ont perdu pour nous. » Et il leur lègue à chacun vingt livres régaliennes (1).

Il laisse, à sa sœur Adalasia, 100 marcs d'argent, qu'il reconnaît lui appartenir, et y joint 100 autres marcs, pris sur sa fortune personnelle, pour accroître sa dot.

Il lègue à des églises, à des associations religieuses, à des hôpitaux, à certains personnages qui l'avaient servi ou obligé, diverses sommes, et, entr'autres, à la sacristie de l'église de Toulon 10 livres raymondines pour l'achat d'une chape de soie, et au Chapitre, dont il faisait partie comme chanoine, *de qua sum canonicus* (2), 40 livres régaliennes couronnées

(1) En 1233, Hugues de Baux et son fils Gilbert s'étaient jetés dans le parti du comte de Toulouse, qui venait de porter la guerre en Provence. Battus dans une rencontre et faits prisonniers par Raymond Bérenger V, comte de Provence, ils ne purent recouvrer leur liberté que par l'intervention diplomatique de l'empereur Frédéric II. Leur rançon fut fixée à 15,000 marcs d'argent, et comme ils ne pouvaient verser cette somme immédiatement, ils donnèrent en garantie, au comte de Provence, leur château du Castellet, près Toulon, ainsi que leurs droits et appartenances sur les bourgs voisins de la Cadière et de Céireste. D'après la convention, Raymond Bérenger devait faire occuper le château du Castellet jusqu'à parfait paiement des 15,000 marcs; ce qu'il fit en effet, non sans rencontrer une grande résistance chez les habitants. Il y a dans la disposition testamentaire de Gilbert, l'indication que les personnes désignées avaient joué le rôle principal dans ces troubles, à la suite desquels tous leurs biens avaient été, sans doute, confisqués.

(2) Il y avait, au Moyen-Age, des chanoines laïques; mais ce n'était là qu'un simple titre honorifique qui n'était donné qu'à quelques grands personnages. Les conciles de Montpellier, en 1214,

pour être employées à l'acquisition d'une terre dont les revenus devaient servir à la fondation d'une messe anniversaire pour le repos de son âme.

Par une dernière disposition, Gilbert institue le seigneur Rostang, évêque de Toulon, son exécuteur testamentaire. L'acte fut passé à Toulon, dans la chambre de Sibile, *in camera Sibilie*, en présence de Geoffroi, prévôt du Chapitre; Bertrand, d'Aubagne, chevalier; maître Pons, de Solliès; Guillaume Martin et Aicard Buès (1).

Gilbert mourut quelques jours après avoir testé, comme nous l'apprend un acte de renonciation à son héritage fait par Sibile le 25 juillet 1243. Sibile lui fit élever un tombeau, dans lequel elle déposa les restes de son père et de sa mère, et qui dut recevoir son propre corps en 1261, ainsi qu'elle l'avait ordonné dans son testament. Ce tombeau, qui a subsisté pendant quatre siècles, était dans le cimetière dit de l'église, qui couvrait à cette époque la place actuelle de la Cathédrale, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les fonts baptismaux. Le P. Isnard, qui vivait dans la première moitié du XVII^e siècle, l'avait vu dans un état complet encore de conservation. « Il estoit, dit-il, de marbre « blanc et enrichi d'ornemens de mesme. » Il fut démoli vers 1660, lorsque la cathédrale fut agrandie et le cimetière transformé en place publique. Une note écrite en marge du manuscrit du P. Isnard, et qui est certainement de cette

et de Béziers, en 1233, avaient condamné cet abus, bien inutilement semble-t-il, car nous voyons Gilbert revêtu de cette dignité en 1243, et nous savons que René, comte de Provence, fut reçu chanoine de l'église de Saint-Sauveur d'Aix, le 9 décembre 1477.

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône*. Liasse B. 336.

époque, dit : « Ce sepulchre a esté enlevé entièrement « depuis la mort de mon oncle. » Mais si le tombeau a disparu, il n'en a pas été de même de l'inscription que Sibile y avait fait placer, et qui, sauvée seule de toute destruction, fut encastrée sur la façade méridionale de la Cathédrale, où elle existe encore.

Cette inscription est telle :

QVI : TVMVLVM CERNIT :
 CVR : NON : MORTALIA : SPERNIT : S :
 ANNO : INCARNATIONIS : DNI : MILLO :
 CC : XXX : NONO : NONAS : IVLII : OBIIT :
 DNS : GAVFRIDETVS : DNS : TRITIS : ET :
 TOLONI : IN : PACE : EIVS : AIA : REQVIES
 CAT : ITEM : OBIIT : DNA : GVILLA : VXORI : DNI :
 GAVFRIDETI : ANNO : DNI : MILLO : CC : TRI
 CESIMO : CARTO : X : KL : SEPTEMBRIS :
 OBIIT : DNS : GISBERTVS : DE : BAVCIO :
 SIT : NOT : CVCTIS : QVOD : DNA : SIBILIA : FE
 CIT : FIERI : HOC : SEPVLGRVM : AVE : M :

Littéralement, cette inscription doit être ainsi traduite :

Celui : qui : regarde : ce : tombeau : pourquoi : ne : mé-
 prise-t-il : pas : les : choses : mortelles : salut : (amen) :
 l'an : de : l'incarnation : du : seigneur : 1239 : aux : nones :
 de : juillet : mourut : le : seigneur : Gaufridet : seigneur :
 de : Trests : et : de : Toulon : que : son : âme : repose : en :
 paix : de : même : mourut : la : dame : Guillaumette :
 épouse : du : seigneur : Gaufridet : l'an : du : seigneur :
 1234 : le : 10 : des : calendes : de : septembre : mourut :
 le : seigneur : Gilbert : de : Baux : qu'il : soit : notoire :
 à : tous : que : la : dame : Sibile : fit : faire : ce : sépulcre :
 ave : Maria :

Je me propose de revenir tout à l'heure sur cette lecture, qui a donné lieu à diverses interprétations.

En l'état, cette épitaphe est intéressante par le mélange des lettres romanes et gothiques qui la composent et qui en font une inscription de passage du byzantin au gothique. La pierre qui la porte est une plaque de marbre de 51 centimètres de hauteur sur 49 centimètres de largeur. Les lettres ont 27 millimètres de hauteur; elles sont régulières et d'une exécution soignée. Les lignes sont séparées par un espace de 16 millimètres et par un trait mince qui règne de bout en bout de l'interligne. Le mot *Toloni*, qui commence la sixième ligne, est mutilé et effacé en partie. Cette mutilation date du commencement du xviii^e siècle. Le P. Isnard raconte qu'un habitant de Toulon, qui avait, sans doute, à un haut point l'orgueil de la patrie municipale, irrité de voir que dans les titres de Gaufridet on avait fait passer la seigneurie de Trets avant celle de Toulon, martela un jour ce dernier nom pour lui épargner l'humiliation d'être placé après Trets.

Cette inscription mérite d'être étudiée, car si la lecture en est facile, le sens est incertain, par la suppression de toute ponctuation et l'absence de la date de la mort de l'un des trois personnages réunis dans le même tombeau.

Les deux premières lignes constituent le premier vers d'un distique léonin qu'on trouve gravé sur quelques pierres tombales des xiii^e et xiv^e siècles. M. de Longperrier, de l'Institut, a attiré l'attention des archéologues sur ce distique, remarquable de pensée chrétienne, de concision et de richesse de rimes:

*Qui tumulum cernit, cur non mortalia spernit,
Talis namque domo, fungitur omnis homo.*

« Celui qui regarde ce tombeau, pourquoi ne méprise-

« t-il pas les choses de ce monde ? Car c'est là la demeure
« que doit habiter tout être humain. »

M. de Longperrier cite cinq épitaphes dans lesquelles se trouve ce distique. La plus ancienne a été découverte à Meaux, sur le tombeau de Guillaume des Barres, mort en 1233 ; la seconde, par rang d'ancienneté, à Béziers, et date de l'an 1287. Les trois autres sont du XIV^e siècle. Mais, depuis la publication du *Mémoire* de M. de Longperrier, un savant archéologue du Midi, M. Germer-Durand, a exhumé à Nîmes deux pierres funéraires du XIV^e siècle, sur lesquelles on lit le même distique. En tout, sept inscriptions, plus celle de Toulon, qui est de 1243, c'est-à-dire la deuxième par rang d'ancienneté ; mais qui est incomplète, le second vers manquant, je dirai tout-à-l'heure pourquoi.

Cette omission n'est pas la seule qu'on constate. On a dû remarquer, en effet, que si le texte désigne Gaufridet, Guillaumette et Gilbert de Baux comme ensevelis dans le même tombeau, il ne donne la date de la mort que pour deux de ces personnages. Pour Gaufridet il ne saurait y avoir de doute : l'année, le mois et le jour de sa mort y sont indiqués.

« L'an de l'incarnation du Seigneur 1239, aux nones de
« juillet, mourut le sieur Gaufridet, seigneur de Trests et
« de Toulon. Que son âme repose en paix. »

Il n'en est pas de même de Guillaumette et Gilbert, où il y a confusion, à ce point qu'on a attribué tantôt à l'une, tantôt à l'autre, la date de 1234 comme étant celle de leur mort. En réalité, on ne sait si ce fut Guillaumette ou Gilbert qui mourut le 10 des calendes de septembre 1234, car on peut lire ainsi le texte :

« De même mourut la dame Guillaumette, épouse du
« seigneur Gaufridet, l'an du Seigneur 1234, le 10 des
calendes de septembre. »

Ou bien : « De même mourut la dame Guillaumette, « épouse du seigneur Gaufridet. L'an du Seigneur 1234, le « 10 des calendes de septembre, mourut le seigneur « Gilbert de Baux. »

Ces deux versions ont été alternativement adoptées, sans cependant avoir été jamais justifiées. La découverte récente du testament de Gilbert, dans les *Archives de la Cour des Comptes de Provence*, testament dont je viens de rapporter quelques-unes des dispositions, lève toutes les incertitudes, puisqu'il nous apprend que Gilbert était encore en vie le 25 juin 1243, il s'ensuit qu'il faut lire que Guillaumette mourut le 10 des calendes de septembre 1234. Il est vrai qu'avec cette version, la mention de la mort de Gilbert est rédigée d'une façon insolite, puisqu'elle ne fait connaître ni le jour, ni le mois, ni l'année où il succomba (1). Je tâcherai d'expliquer tout-à-l'heure les motifs de ces suppressions.

Il résulte de cet examen que l'épithaphe doit être lue ainsi :

Celui qui regarde ce tombeau,
pourquoi ne méprise-t-il pas les choses de ce monde. *Amen.*

L'an de l'incarnation de notre Seigneur mil
deux cent trente-neuf, aux nones de juillet, mourut

(1) La date exacte de la mort de Gilbert de Baux nous est inconnue; mais nous savons d'une manière certaine qu'il testa le 25 juin 1242, et que le 25 juillet de la même année il n'était plus en vie. M. le Dr Barthélemy, de Marseille, le savant historien de la maison des Baux, a publié de nos jours une charte restée ignorée jusqu'à lui, à la date du 25 juillet 1242, par laquelle Sibile, veuve de Gilbert de Baux, remet à Barral de Baux les droits que son défunt mari lui avait légués sur ses terres, à la condition qu'elle garderait son veuvage.

le seigneur Gaufridet, seigneur de Trets et de
Toulon. Que son âme repose en paix.

De même mourut dame Guillaumette, épouse du seigneur
Gaufridet, l'an du Seigneur mil deux cent trente
quatre, le dix des calendes de septembre.

Mourut le seigneur Gilbert de Baux.

Qu'il soit nôtoire à tous que dame Sibile fit
faire ce sépulcre. *Ave Maria.*

Il reste à rechercher pourquoi le second vers du distique a été supprimé, ainsi que la date de la mort de Gilbert. On peut admettre deux hypothèses : ou bien la pierre sépulcrale a été brisée et une ou plusieurs lignes de l'inscription ont été perdues, ou bien l'ouvrier lapidaire, manquant de place sur la plaque exigüe de marbre qu'on avait mis à sa disposition, a sacrifié ce qui lui a paru le moins important, soit de sa propre initiative, soit sur les conseils ou les ordres d'une personne autorisée. Là est incontestablement la vérité. Il est vrai que le marbre a été brisé, probablement au xvii^e siècle, quand on démolit le tombeau et qu'on encastra la pierre obituaire sur la façade de la Cathédrale ; mais la cassure, parfaitement visible, n'a rien retranché de l'inscription, et le fragment détaché et resoudé avec soin ne comprend que les trois premiers mots des deux dernières lignes :

SIT : NOT : CVCTIS :

CIT : FIERI : HOC :

Le reste de l'inscription est intact et ne peut laisser soupçonner aucune perte de mots par accident. Il faut donc nous en tenir à la deuxième hypothèse, que l'aspect du marbre confirme pleinement. Les lettres, en effet, sont serrées les unes contre les autres, les interlignes n'existent

pour ainsi dire pas, il n'y a aucun espace libre à droite comme à gauche, en haut comme en bas, et on devine que l'ouvrier, malgré l'abus qu'il a fait des abréviations, n'aurait pu y faire entrer un mot de plus (1). En l'état, il supprima le second vers du distique, qui n'est, en réalité, qu'un complément de la pensée exprimée dans le premier, laquelle reste entière, et, ayant, sans doute, à choisir entre la suppression forcée de la date de Gilbert et de celle de Guillaumette, il se décida pour celle de Gilbert, peut-être parce que sa mort étant récente, il dut lui sembler que personne ne pouvait l'ignorer.

On ne sait pas combien de temps Sibile garda son veuvage. L'empressement qu'elle mit, moins d'un mois après la mort de son mari, à rétrocéder à son beau-frère Barral de Baux l'héritage à la possession duquel était attachée sa condition de veuve, peut nous faire supposer qu'elle ne tarda pas à convoler en secondes noces. Jeune encore et possédant une grande fortune, comme le démontrent les nombreux et importants legs consignés sur son testament, elle ne dut pas tarder à être recherchée en mariage. On perd Sibile de vue à partir de 1243. Elle avait, postérieurement à cette époque, quitté les rivages de la

(1) Si, comme le dit le P. Isnard, le tombeau élevé par Sibile « était de marbre blanc » les matériaux employés devaient provenir de tombes romaines trouvées sur le territoire de Toulon, et dont les débris avaient été taillés et polis pour leur nouvelle destination. Il est probable que la plaque qui porte l'inscription dont nous nous occupons était le plus volumineux débris qu'on avait pu se procurer, et que, s'il nous était permis de la retirer de son encastrement, on y trouverait une épitaphe romaine gravée sur son revers.

Méditerranée pour suivre son nouvel époux, Boniface de Castellane dans les froides montagnes des Basses-Alpes. En 1252, nous la voyons intervenir dans les affaires de sa seigneurie de Toulon, en accordant à une délégation de ses habitants un acte de confirmation des franchises, immunités et libertés que, dit-elle, son oncle Raymond Geoffroi et son père Gaufridet avaient données à la ville de Toulon. La charte de confirmation est à la date du 8 novembre. A ce moment, Sibile devait être mère d'une jeune fille, qui dut mourir en bas-âge ; ainsi seulement peut-on expliquer qu'à la date de confirmation des franchises et libertés de la ville qu'elle accorda aux habitants de Toulon, elle ajouta un privilège qui les acquittait et libérait à perpétuité, eux et les leurs, de toute quiste pour le mariage de sa fille (1).

Sibile paraît avoir vécu à Castellane jusqu'en 1257, où Charles I^{er} d'Anjou, comte de Provence, en chassa son mari Boniface, qui avait pris les armes contre lui ; peut-être continua-t-elle à résider dans cette ville jusqu'à la mort de ce dernier, rentré en grâce auprès du comte, et décédé en 1260. A une de ces dates, Sibile revint à Toulon, où elle mourut sans enfant, en 1261. Elle avait testé le 14 août de cette année, par devant M^e Thomas, notaire, le même qui, dix-huit ans auparavant, avait reçu le testament de Gilbert de Baux, son premier mari.

(1) « Quod ipsa vel suis non possent neque debeant facere vel « fieri facere Talliam seu Quistam in predictos homines vel suos, « occasione filie maritande. » *Archives communales*. Série A. A : *Actes constitutifs*. Art. 1 : *Privilèges*.

XIII. Le Testament de Sibile

Les actes notariés de M^e Thomas ont été perdus en grande partie pendant la Révolution (1), et, avec eux, le testament de Sibile. Le P. Isnard, qui avait sous les yeux, au xvii^e siècle, les écritures de ce notaire, a heureusement sauvé ce document de l'oubli.

L'acte débute ainsi : « Au nom de notre vrai et éternel
« Sauveur Jésus-Christ. Amen. L'an 1261, indiction iv^e et
« le quatorzième jour du mois d'août, sachent tous, pré-
« sents et à venir, que moi, Sibile, fille de Gaufridet,
« seigneur de Trets et de Toulon, étant commémorative de
« la condition humaine, laquelle est, dès le commencement,
« toujours accompagnée de la mort ; me voyant au terme
« de la vie, atteinte de maladie corporelle, mais saine tou-
« tefois d'entendement, j'ai pensé être nécessaire de pour-
« voir à mon âme et à mon corps, faisant choix pour ma
« sépulture du cimetière de l'église de Notre-Dame-de-la-
« Seds, dans le tombeau de mon père Gaufridet, et dispo-
« sant de mes biens ainsi qu'il s'en suit (2). »

Elle lègue dix livres de rentes annuelles, « monnaie cou-
« rante », à prendre sur son four et ses salines de Toulon, au sacristain du Chapitre de Notre-Dame « pour sa nourri-

(1) J'assigne l'époque de la perte des actes du notaire Thomas à la Révolution, parce qu'il existe aux Archives communales un extrait de ce testament tiré des minutes de ce notaire en 1774, à la demande du Chapitre, mais ne contenant que les legs faits à l'église de Toulon.

(2) « ... Eligo mihi sepulturam in cementorio Beate Marie de
« Sedis Tholoni, cum dicto pater meo Gaufrideto. »

« ture et ses vêtements », à charge par lui de célébrer tous les ans, le jour anniversaire de sa mort, une messe pour le repos de son âme et pour le repos des âmes de son père et de sa mère.

Elle lègue à ce même sacristain cinquante livres monnaie courante, pour être employées à l'achat « d'une chapelle « bonne et complète (1) » portant brodées en or les armoiries de son père, ainsi que d'un beau missel, et, s'il restait une somme suffisante, des livres à l'usage de l'église, ordonnant que si quelque chanoine ou clerc voulait s'en servir (hors de l'église ?) on ne les lui prêtât sans une bonne caution.

Elle lègue cinquante sols à la mense des chanoines ; cinquante sols à la fabrique de l'église ; cent sols à l'hôpital des pauvres pour acheter des lits (2), et des sommes semblables aux chapelles de Saint-Jacques, de Saint-Mandrier, de Saint-Georges, de Notre-Dame d'Entrevignes, de Notre-Dame de Bonnefoi, de Saint-Michel et de Saint-Vincent (3).

(1) On appelait chapelle les vêtements du prêtre à l'autel, composés au moins d'une chasuble et de deux dalmatiques.

(2) Il y a là la preuve très intéressante pour l'histoire morale de Toulon qu'il existait déjà, au cours du XIII^e siècle, un hôpital pour les pauvres dans cette ville.

(3) Ces diverses chapelles étaient toutes, à l'exception de celle de Saint-Vincent, situées hors de la ville du XIII^e siècle. Celle de Saint-Jacques était au Revest, bourg que Sibile semble avoir aimé beaucoup et dont elle habitait le château pendant la saison d'été. Les chapelles de Saint-Mandrier et de Saint-Georges étaient au delà de la rade, sur la presqu'île de Saint-Mandrier et au fond du petit port de Saint-Georges. La chapelle de Notre-Dame d'Entrevignes a subsisté jusqu'au XVII^e siècle sur l'emplacement occupé par

Elle lègue et donne aux Chartreux de Montrieux trois mille sols pour acheter des possessions ou telles autres choses que le Prieur trouvera bon ; plus le château du Revest avec la seigneurie et tous les droits qu'elle a ou peut avoir sur ce château et seigneurie, exemptant pour toujours les habitants de toutes tailles, quistes ou exemptions nouvelles (1).

Les Chartreux, en retour de cette donation, devaient célébrer tous les ans une messe d'anniversaire pour le repos de son âme, et servir une rente annuelle de sept livres, monnaie courante, à la messe des chanoines, prêtres, clercs et serviteurs de l'église de Toulon, et de

l'ancienne boulangerie de la marine, à Castignean. Celle de Notre-Dame de Bonnefoi était située dans la vallée de Dardennes, et fut englobée plus tard dans une grande habitation qui prit le nom de château de Saint-Antoine. Ce château était la propriété des évêques de Toulon et leur appartient jusqu'à la Révolution. La chapelle de Bonnefoi, quoique devenue propriété épiscopale, resta publique et conserva le même vocable. La chapelle Saint-Michel, érigée en 1212 par un Guillaume Isnard pour servir de sépulture à sa famille, était située dans le haut du quartier Saint-Jean actuel. Elle fut démolie en 1602. Enfin la chapelle Saint-Vincent s'élevait sur la place qui a retenu ce nom. Elle fut démolie en 1803 pour agrandir la place.

(1) Les Chartreux paraissent être restés en paisible possession du château du Revest pendant un siècle environ ; mais en 1374, un Raymond de Montalban, *Raymundus de Monte Albano*, s'en empara par la force, comme il est dit sans autres explications dans un document du Cartulaire de Montrieux. On possède un bail emphytéotique, à la date de 1388, passé entre « magnifique et puissant seigneur du Revest », et un Pierre Textoris. *Archives départementales du Var*. Série E. Art. 575. Actes de Marin, notaire.

trois livres à la mense des Frères de la Pénitence de Jésus-Christ (1).

Elle lègue et donne aux religieux de l'abbaye de la Verne cinq cents sols « pour faire leurs chambres », à la condition qu'on inscrira son nom parmi ceux des bienfaiteurs de la maison.

Au couvent des Frères Prêcheurs de Toulon, la somme de cinq cents sols.

Aux Frères Mineurs d'Hyères, cinq cent sols, dont deux cent cinquante pour la fabrique de leur église, et deux cent cinquante pour acheter et faire des livres (2).

A sa ville de Trets, un parement de cinquante sols pour chacun des trois principaux autels de l'église et un de quarante sols pour le quatrième.

A l'église de Saint-Sauveur d'Aubagne, deux parements de cinquante sols chacun pour deux autels.

Aux églises de Notre-Dame, de la Valette; de Saint-

(1) C'est le plus ancien ordre religieux établi à Toulon. Son couvent était hors la ville, sur l'emplacement actuel de l'église Saint-Louis. On ne sait comment ni pourquoi les Frères de la Pénitence de Jésus-Christ abandonnèrent Toulon, où leur couvent fut occupé, en 1303, sur la demande de l'évêque Jean Sylvestre au roi-comte Charles II, par les Frères Prêcheurs ou Dominicains, venus à Toulon antérieurement à l'an 1261, comme le prouve le testament de Sibile.

(2) « *Fratribus Minoribus castri Arearum, lego quingentos « solidos, medietatem pro libris emendis vel faciendis.* » Les termes de cette donation indiquent que les FF. Mineurs d'Hyères reproduisaient les manuscrits. Par *pro libris emendis*, il faut entendre l'achat de manuscrits nouveaux, et par *faciendis*, l'achat des objets nécessaires à leur reproduction: vélin, parchemin, couleurs, etc.

Pierre, de Cuers; de Notre-Dame, de Castellane, des sommes variant de cinquante à cent sols.

Au monastère des Dames de Sion, à Marseille, aux religieuses de l'Almanare, à Hyères, de la Celle, à Brignoles, de Saint-Zacharie et de Saint-Pons de Gémenos, des sommes pareilles.

Aux religieuses de Cuers et de Pierrefeu, soixante sols, et enfin trois mille sols destinés à doter cent filles pauvres vivant sur ses terres, à raison de trente sols pour chacune d'elles.

Elle lègue et donne à Béatrix et à Cécile, religieuses de l'Almanare, filles de Raymond Geoffroi, ses cousins, cent sols tournois à chacune; à Garsande, fille de Guillaume de Baux, à Etiennette, fille de Réforciat, à Matende, de Sparron, et à Béatrix, sa fille, l'une et l'autre religieuses, les mêmes sommes de cent sols tournois.

Elle lègue et donne à Blacasset (le jeune Blacas) et à Baudinar, fils de Boniface de Blacas, son oncle, la ville de Trets, avec tous les droits qu'elle a ou peut avoir de seigneurie et de juridiction, ainsi que sa part du château d'Aups. A Sibile, sa cousine, fille de Boniface de Blacas, elle laisse six mille sols, et à Siciliette, fille aînée de Guillaume de Sicile (?) qu'elle appelle aussi sa cousine, une somme pareille de six mille sols.

Elle laisse et donne à Bertrand Amic, son écuyer, cinquante livres, avec cette clause que si elle le faisait chevalier avant de mourir, ce legs serait nul (1), et à Atanulphe, chevalier de Toulon, *miles Tholoni*, mille sols

(1) ... « Verumentamen si in vita mea faciam ipsum militem, « non valeat légatum. »

pour acheter un cheval, de même qu'à Bertrand Aicard, aussi chevalier de Toulon.

Elle veut que ses exécuteurs testamentaires exigent de Raymond Rostang, son oncle maternel, dix mille sols tournois, pour la moitié d'une terre qu'il détenait de l'héritage de sa mère, ainsi que quinze mille sols royaux, formant la dot de sa mère et qui lui étaient encore dus. Enfin, elle leur prescrit de faire vendre tous ses meubles, savoir : esclaves, draps, vêtements, vaisselle d'argent, bijoux, chevaux, juments, roussins, mulets, etc, qu'elle énumère longuement, sans oublier les instruments de labour, tels que bêches, petites bêches, hoyaux, serpes, serpettes à tailler la vigne, que le notaire, embarrassé pour traduire leurs désignations usuelles en latin, s'est décidé à inscrire en provençal, sous les appellations de : *Aissados, Aissadon, Vomeres, Securos, Poudadouiras*, etc.

Par une dernière disposition, elle laisse et lègue tous ses autres biens et droits immobiliers, non désignés dans son testament, à Charles, comte et marquis de Provence, de Forcalquier et d'Anjou, frère du roi de France (1). Ces biens et ces droits, parmi lesquels se trouvait la seigneurie de Toulon, ne sont pas dénommés, probablement parce que, étant connus de tous les héritiers, ils ne pouvaient soulever aucun litige.

Sibile termine son testament en disposant des sommes qui pourraient rester sans affectation déterminée, en faveur des victimes, « s'il en existait », de ses rapines,

(1) « In omnibus aliis bonis meis et juribus immobilibus, instituo mihi heredem dominum Carolum, Dei gratia comitatum et marchium Provincie, Forcalquerii atque Andegavie. »

forfaitures et dommages, ordonnant à ses exécuteurs testamentaires de les solder intégralement (1), et au cas où on n'en trouverait pas, de consacrer ces sommes à des œuvres pies pour le repos de son âme.

Les exécuteurs testamentaires furent : Frère Guillaume, prieur des FF. de la Pénitence de Jésus-Christ, et le prieur de la Chartreuse de Montrieux. Sept témoins signèrent l'acte, qui furent : le supérieur des Frères de la Pénitence de Jésus-Christ, deux chartreux de Montrieux et quatre habitants de Toulon, parmi lesquels Bertrand Amic, écuyer de la testatrice (2).

On pourrait rechercher ici par suite de quels événements, restés mystérieux pour nous, Sibile avait été conduite, avant de mourir, à faire donation de la ville de Toulon à Charles I^{er} d'Anjou, comte de Provence du fait de son mariage avec Béatrix, fille de Raymond Béranger V et héritière du comté. Charles d'Anjou s'était toujours montré, non sans légitimes raisons du reste, l'ennemi implacable de son mari Boniface de Castellane, qu'il avait combattu, vaincu, fait prisonnier peut-être, mais certainement banni de Provence après l'avoir dépouillé de sa seigneurie de Castellane. Après tant de défaites et de justes ressentiments, on éprouve un réel et profond étonnement en voyant Sibile céder par testament sa ville de Toulon à l'adversaire heureux de son mari. Il serait intéressant de rechercher, à l'aide de quelques données historiques, les motifs déterminants de cet acte toujours resté sans explication.

(1) « Rapinas meas, et forfaituras, et damnas datas et debitas quod debeo, per gadiatores meos integri exsolvantur. »

(2) Le P. ISNARD. *Histoire de Tolon*. Liv. V. P^o 81 et suiv.

Lorsque, dans les premiers mois de l'an 1246, Charles d'Anjou était venu prendre possession de son comté, il y avait eu, dans toutes les classes de la société provençale, une irritation intense et douloureuse. Le patriotisme, senti à la manière du temps, voyait dans l'influence française le grand péril de la patrie provençale. Du fond des châteaux comme du sein des conseils des communes qui avaient fondé chez elles la liberté en instituant le régime municipal consulaire, il s'éleva un cri de colère, tandis que le peuple des villes, des bourgs et des campagnes s'agitait confusément, en proie à cette anxiété inconsciente qui s'empare des masses à l'approche d'un danger public. Boniface de Castellane, mari de Sibille, semble avoir personnifié en lui, dans ces temps troublés, tous les ressentiments de la race gallo-romaine contre la race franque, toutes les revendications des vaincus contre les conquérants. Poète et soldat, il avait mis son épée au service de ses *Sirventes*, et pris pour devise de sa muse irritée ces mots menaçants : *L'espaza va sousten !* l'épée le soutient : « Déchirons nos bannières, disait-il en rimes sonores, « démolissons les murs de nos villes et de nos châteaux ! « Nous sommes les sujets des Français, et il ne nous sera « plus permis de porter l'écu et la lance ! Plutôt la mort « qu'un pareil outrage ! » Et les troubadours s'en allaient à travers les manoirs et les places publiques, disant aux grands et aux humbles leurs patriotiques *Canzones* : « Désor- « mais les Provençaux vivront dans le deuil, car au lieu d'un « vaillant Seigneur ils auront un Sire ! On ne leur bâtira « plus ni villes, ni forteresses ! Ah ! Provence ! Provence ! « quelle honte et quel désespoir ! Tu as perdu joie, bonheur, « gloire, repos, en tombant dans les mains de ceux de « France ! Mieux vaudrait que nous fussions tous morts ! »

Mais Boniface ne se contentait pas de combattre Charles d'Anjou avec la plume ; il tira l'épée et marcha, à la tête de ses vassaux, au secours de Marseille, menacée dans ses libertés municipales par les armes du comte de Provence. En arrivant à Toulon, il apprit que Marseille, avait succombé, et il rentra chez lui l'âme pleine de farouches ressentiments. Charles, à son tour, le poursuivit dans ses montagnes, prit le château de Castellane d'assaut, fit Boniface prisonnier et, si on en croyait Nostradamus et H. Bouche, lui fit trancher la tête. Ces faits se passaient en 1257.

Il n'y a dans la mort tragique de Boniface qu'une tradition légendaire trop facilement acceptée par nos deux plus vieux historiens provençaux. Joinville et Guillaume de Nangis, contemporains et historiens de ces événements, s'accordent à dire que le comte de Provence, après s'être emparé des domaines de Boniface de Castellane, le chassa hors du pays. Joinville s'exprime ainsi : « Le roy Charles « après avoir fait couper les testes à tous ceulx que ils « ceut qu'ils avoient esmu le menu peuple, saisit et prins « les chastiaux et tours, et en sa terre Boniface de Caste- « leigne, qui avoit aidsé ceulx de Marseille contre li et le « çaça de Provence. » Guillaume de Nangis se sert presque des mêmes expressions : « Pour ce que, dit-il, mauvais « exemple ne fust donné et prins, le comte Charles fist au « milieu de la cité couper le chef à tous ceulx qu'il ceut « avoir esmu le peuple à rébellion. Il prins par la force « tous les chastiaux de Boniface et le chassa hors de « Provence, par lequel faict sa louange fust moult accrue et « le redoutèrent puis moult ses ennemys. »

Là est incontestablement la vérité. Que Boniface de Castellane se soit dérobé par la fuite à la colère du comte

de Provence après la prise de son château, ou qu'il soit resté son prisonnier, il semble certain que Charles I^{er} le dépouilla de sa seigneurie de Castellane et lui interdit de rentrer sur ses terres. Gauffridi et Louvet rapportent, sans citer leurs sources, qu'il se réconcilia quelque temps après avec le comte de Provence, qui lui restitua ses domaines, et qu'il le suivit ensuite en Italie, où il lui rendit de grands services. Cette réconciliation entre le comte et Boniface pourrait seule expliquer la clause du testament de Sibile, par laquelle elle lègue à Charles I^{er} sa seigneurie de Toulon. Ce legs fut, sans doute, la condition jurée d'avance d'une clémence que ne connut jamais Charles d'Anjou, « cet homme noir qui ne dormait jamais » comme l'appelle l'historien florentin Villani, et dont l'âme vindicative restait fermée à toute pitié. Néanmoins, il faut écarter des récits de Gauffridi et de Louvet la présence de Boniface de Castellane auprès de Charles I^{er} en Italie, car il n'était plus en vie en 1261, quand mourut à Toulon sa femme Sibile, et on sait que Charles I^{er} n'entra en Italie qu'en 1265.

XIV. — La Légende de Sibile

La mémoire de Sibile est restée longtemps dans les souvenirs des habitants de Toulon et, pourrait-on dire, des Provençaux, grâce à une légende recueillie ou inventée au xiv^e siècle par le poète Raymond Féraud, dans son poème : *La vida de Sant-Honorat*. D'après cette légende, Gauffridet, après la mort de Guillaumette de Blacas, sa femme, se serait remarié avec une noble dame du nom de Huga. Celle-ci, devenue bientôt jalouse de la beauté de Sibile,

résolus de la perdre. Or, il advint que sur ces entrefaites Sibile fut fiancée à un jeune damoiseau de Marseille du nom de Cassien, qu'elle aimait tendrement et dont elle était adorée. Huga, croyant le moment favorable pour accomplir son perfide dessein, envoya vers Cassien un message secret pour lui faire connaître que Sibile était indigne de son amour et qu'elle avait livré son corps à un jeune bachelier de Toulon :

*Car mandet al donzell, per un celat message,
que Sibilia per cert a consentit putage
cum joves escudier.*

Cassien atterré par cette révélation accourut à Toulon auprès de Gauffridet, et lui ayant révélé l'odieuse conduite de sa fille, appela Huga en témoignage. Huga, oubliant toute crainte de Dieu et obéissant à son esprit pervers et diabolique, déclara alors, avec des paroles pleines d'une feinte affection, que c'était là une cruelle vérité, et osa jurer sur les Saints Evangiles que Sibile s'était « vilement prostituée à un bachelier. »

*Seynor, veritat es
que vostra fylla ses vilmentz vituperada ;
un escudier la tent.*

Incontinent, Gauffridet fut pris d'une violente colère et, sans vouloir entendre Sibile, appela ses écuyers et ses serviteurs et la fit jeter dans une étroite prison.

Sibile supporta l'injuste accusation dont elle était victime avec une grande résignation chrétienne. Elle passait ses nuits sans sommeil et ses jours sans repos en ardentes prières, invoquant le saint confesseur Honorat pour que, par sa puissante intercession, son innocence fut reconnue,

lui promettant, s'il daignait la secourir dans son infortune, d'accomplir tous les ans un pieux pèlerinage à l'autel du monastère de l'île de Lérins. Saint-Honorat entendit sa prière. Un jour que Gauffridet avait convié à un festin les seigneurs du voisinage, il arriva qu'au milieu du repas et pendant que Huga recevait sans partage les hommages et les adulations des nobles chatelains qui l'entouraient, on la vit tout-à-coup se lever comme si elle était frappée d'une vision terrible, et on l'entendit s'écrier d'une voix étranglée par l'épouvante : « Au secours, seigneurs ! au nom de « Dieu tout puissant, car voici saint Honorat qui menace de « me tuer parce que j'ai accusé injustement sa chère « Sibile ! Au secours, seigneurs ! car je vais mourir. »

*Accores mi seynors ! per Dieu l'omnipotent !
 Quel bar Sant-Honorat m'aucira maintenant,
 Car la sieva Sibilìa accusiey a grand tort.
 Accores mi seynors ! Car pres sui de la mort !*

Et comme on s'empresait autour d'elle, elle révéla l'horrible trame qu'elle avait ourdie pour perdre Sibile et affirma son innocence. Gauffridet envoya quérir sur le champ deux matrones dignes et éprouvées et les fit introduire auprès de Sibile pour s'assurer qu'elle n'avait pas perdu sa virginité. Celles-ci, leur mission accomplie, déclarèrent au seigneur de Toulon « que sa fille était aussi « vierge que le jour où elle naquit de sa mère : »

Tant verges Sibilìa con anc nasquet de mayre.

Sibile, dont l'innocence venait d'être si miraculeusement reconnue, fut ramenée dans les bras de son père, à la grande honte et confusion de sa méchante marâtre. Mais l'intercession du saint évêque Honorat ne se borna pas à la

réhabilitation de l'honneur de sa protégée. Le même jour il apparut à Cassien qui, en proie à une noire mélancolie, se mourait à Marseille, et, lui ayant fait connaître ce qui venait de se passer, il lui ordonna de monter à cheval, de se rendre à Toulon et d'épouser Sibile, ce que fit le damoiseau, passant ainsi d'une extrême douleur à une grande joie.

Que le crédule Nostradamus ait accepté comme un fait historique cette naïve légende, il n'y a là rien qui puisse nous surprendre; mais qu'un historien aussi grave et aussi érudit que H. Bouche ait cru pouvoir donner Cassien comme ayant été le premier mari de Sibile, c'est ce qu'il est plus difficile de s'expliquer. En réalité, comme je viens de le dire, la légende de Sibile ne date que du commencement du XIV^e siècle et fut recueillie ou inventée par le poète Raymond Féraud, moine de l'abbaye de Lérins, qui en décora son poème sur la *Vida de Sant Honorat*. Le clergé de Toulon s'empressa d'accepter le miracle que l'imagination du poète avait prêté au saint confesseur et qui s'était accompli dans la ville, et le popularisa par la parole et les écrits. Il est certain que l'église de Toulon a possédé de bonne heure une copie du poème de Raymond Féraud, car sur les sept manuscrits arrivés jusqu'à nous, un des plus anciens, qui est aujourd'hui à la bibliothèque nationale, cote 24.254, a appartenu au Chapitre de l'église de Toulon. Il fut écrit par Barthélemy Audibert, prêtre, qui en commença la copie en 1441 et la termina en 1448, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans une note de sa main mise à la dernière page de son manuscrit. C'est là déjà une antiquité fort respectable; mais il est naturel de penser que cette copie avait été faite d'après un exemplaire plus ancien appartenant à l'église de Toulon, puisque le prêtre Audibert a pu l'avoir pendant sept ans à sa disposition.

XV. Toulon, ville comtale et chef-lieu de bailliage

Avec Sibile s'éteignit la race des seigneurs de Toulon. La ville, par suite de la donation qu'elle en avait faite à Charles I^{er}, passa dans le domaine comtal. Elle devint le chef-lieu d'un bailliage qui comprit dans son ressort les bourgs ou châteaux voisins de la Garde, de Turris, du Revest, du Beausset, d'Ollioules, d'Evenos et de Six-Fours (1).

Comme chef-lieu de bailliage Toulon est donc, dès 1261, une curie ou cour royale, composée d'un bailli, d'un juge, d'un clavaire et d'un notaire.

Le bailli était le plus haut représentant de l'autorité du comte : il faisait appliquer les décisions du prince, présidait à la levée des cavalcades ou contingents d'hommes armés appelés à entrer en campagne, veillait à l'exacte et régulière perception des revenus comtaux, autorisait la tenue des parlements publics, assemblées populaires où l'universalité des habitants discutait les intérêts de la ville, les présidait quoiqu'il n'y eut pas voix délibérative, et ordonnait la publication des délibérations prises. Le bailli, en entrant en charge, prêtait le serment de bien et fidèlement remplir ses fonctions et de respecter les privilèges et libertés de la commune. Ses fonctions étaient annuelles. Il devait être étranger au bailliage qu'il adminis-

(1) « .. Sciendum autem quod in dicta bajulia sunt castra « infra scripta : Castrum de Garda, de Turries, de Revesto, de « Balzeto, de Olleolis, de Evena et de Sex-Furnis. » *Archives « communales*. Série CC: *Impôts*. Art. 78: *Droits domaniaux*.

trait, comme garantie de son impartialité. Le signe distinctif de son autorité était un bâton, qu'on sait avoir été orné d'un emblème, dont on ne trouve cependant la description nulle part (1). Il avait sous ses ordres un vice-bailli. Celui-ci remplaçait son chef en cas d'absence ou d'empêchement. Il portait une masse comme marque de sa dignité. Une sentence du juge de Toulon, rendue en 1446, condamne à cinq sous couronnés d'amende un habitant qui avait dérobé la masse du sous-bailli et l'avait cachée pendant plusieurs jours : *quia cepit massam sub bajuli eamque occultavit per certos dies, in vilipendium Curie*. Le premier bailli dont j'ai retrouvé le nom dans nos archives est un Guillem Correntin, qui exerçait sa charge en 1285 ; les noms de ses prédécesseurs ne sont pas arrivés jusqu'à nous, et la liste de ses successeurs, jusqu'au XIV^e siècle, est très incomplète.

Au dessous du bailli, dans l'ordre hiérarchique, venait le juge, qui exerçait, au nom du comte, tous les droits de justice, depuis les simples contraventions de police jusqu'aux plus grands crimes. Le juge de la cour de Toulon résidait à Hyères, chef-lieu de la viguerie à laquelle appartenait le bailliage. Il ne siégeait pas d'une façon permanente, mais tenait dans tous les lieux de son ressort des assises trimestrielles dans lesquelles il expédiait toutes les affaires inscrites au rôle.

Le clavaire était le troisième représentant du comte. Il tenait la caisse fiscale, dans laquelle étaient versés tous

(1) Au XV^e siècle, lorsque les baillis furent partout remplacés par des viguiers, ceux-ci portaient dans l'exercice de leurs fonctions un bâton dit de Justice, orné à une de ses extrémités d'une main de justice.

les revenus comtaux du bailliage : droits de justice, cens, produit des baux, des salines, etc. Il exerçait d'autorité des poursuites judiciaires contre les créanciers du Trésor. Ses fonctions étaient bisannuelles. Il était obligé, à la fin de chaque année, de rendre compte de ses recettes et de ses dépenses, car il payait les émoluments des officiers royaux et acquittait certains frais. Sa comptabilité écrite prenait le nom de Pendant. Il devait, à l'expiration de sa charge, rester un certain temps au milieu de ses administrés et à leur disposition pour répondre à leurs réclamations, s'il s'en produisait, contre l'exactitude de ses écritures. C'était ce qu'on appelait faire son syndicat. La durée du syndicat semble n'avoir pas toujours été la même à toutes les époques ; au XIII^e siècle elle était à Toulon de quarante jours. Les émoluments du clavaire n'étaient que de vingt livres, ce qui semble indiquer qu'il devait y avoir pour lui certains bénéfices aléatoires, peut-être quelque chose correspondant aux remises que perçoivent certains de nos comptables actuels.

Il est facile de déterminer la nature des fonctions du notaire de la curie. Il inscrivait les sentences du juge, enregistrait les baux, dressait les procès-verbaux des parlements publics, copiait la correspondance entre les officiers royaux et le pouvoir central, etc. Ses honoraires paraissent avoir été de cinquante sols par an seulement, mais, outre que ses fonctions de notaire de la curie devaient lui attirer une certaine clientèle, il est probable que, même dans l'exercice de sa charge, il avait droit à des redevances pour fournitures de cire et apposition du sceau de la Cour sur les nombreux actes qu'il dressait.

C'est avec ce personnel réduit, ne comportant que quatre fonctionnaires, auxquels il faudrait ajouter quelques agents

inférieurs, parmi lesquels nous voyons apparaître les percepteurs des droits du comte et les gabelleurs ou employés à la gabelle du sel, que le pouvoir central administrait la ville de Toulon. Il y a un abîme entre cette administration simple et peu coûteuse et celle que nous possédons aujourd'hui, composée d'une armée de fonctionnaires, qui, en réalité, ne représente qu'une puissance onéreuse au budget et inutile au peuple.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

LETTRE ÉCRITE DE MAYORQUE PAR LE PRÊTRE THOMAS.

1178

In nomine Domini nostri Jesu Christi. Ego Thomas, fragilis peccator, captivus regis Maioricii, considerans futuram vitam eternam esse plenam omni gaudio et sine fine durabilem, et presentem anxiosam, plenam miserie, et adeo fallacem ut ii qui sero sani videntur, in crastinum vel ante crastinum morientur; pro multitudine peccatorum meorum et ut Deus propicietur anime mea et animabus patris et matris mea, dono Deo et ecclesie Beate Marie de Tolono, librum bibliothecae quem ego emi de meis bizantiis, ut ipsa Dei genitrix intercedat pro me, misero peccatore, ad Dominum Jesum Christum, et in die iudicii, quem multum timeo, a penis inferni precibus suis me defendat. Canonici vero Tolonenses qui apud Maioricam erant: W. Hugo, G. sancti Remigii, W. Qualquerii, Hugo Tritis, Hugo Barralierii, Amicus, P. Fontanelli, promiserunt mihi in bona fide, et etiam dederunt mihi osculum pacis, quod dominus episcopus et omnes canonici fecerunt me participem honorum ecclesie et omnium orationum qua ibi fiunt et fient in vita mea et post mortem meam. Et si possent

scire diem mortis mee, debent me scribere in martirologio ubi scribunt canonicos suos. Si autem ego possem exire de captivitate et venire ad eos, debent me recipere pro canonico.

Le P. ISNARD. *Histoire de Tolon*, liv. iv, f° 63.

II

TRAITÉ ENTRE RAYMOND BÉRENGER, COMTE DE PROVENCE,
ET GUILLAUME, SEIGNEUR DE TOULON, POUR L'EXPLOI-
TATION D'UNE MINE DE PLOMB ARGENTIFÈRE A TOULON.

1180

Anno ad incarnatione Domini MCLXXX facta fuit hujusmodi conventio inter R. Berengarie, Dei gracia comitem Provincie, et Willelmum, vice comitem Massilie, super argentariis Toloni, videlicet quod illi qui faciunt incile quidquid debet esse illorum quinquevero argentariorum ubicumque fuerint preter Tolonum et conquantiun plumbi, argenti, et emptiones et venditiones in tribus partibus dividi debent. Quarum unam habebit comes, aliam Willelmus de Massilie, aliam factores cave. Justice vero tantum in duas partes dividi debent, medietatem habebit comes, aliam Willelmus de Massilie, et omnes predicti reditus debent venire in manibus predictorum factorum cave et per manus illorum partiri debent. Et sciendum est quod predictus comes, Tolonum cum suo territorio, quatenus monstratum est, et omnes euntes et redeuntes marique ac terra ad argentariam, et ubicumque fuerint in Provincia occasione predicti argentarie, defendere

promisit. Preterea sciendum est quod ubicumque factum fuerit argentum vel plumbum de predicta argentaria, apud Tolonum deferri debet et hoc totum.

Sicut super scriptum est W. de Massilie, suo nomine et fratrum suorum, cum vero milite sacramento firmavit hoc idem, et comes duobus militibus jurare fecit.

Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Tour du Trésor. B. liasse 4.013.

III

EXEMPTION DU DROIT DE LEYDE ACCORDÉE AUX CHARTREUX
DE MONTRIEUX PAR RAYMOND GEOFFROI ET GEOFFROI,
SEIGNEURS DE TOULON.

1212

Notum sit omnibus presentibus et futuris quod anno dominice incarnationis M^o CC^o XII^o, mense february, nos R. Gaufridus et Gaufridus, vice comites Massilie et domini Toloni, pro redemptione animarum nostrorum et parentum nostrorum, ex mera liberalitate, donamus, concedimus, laudamus cum hac carta in perpetuum, tibi Fratri P. Constancio et aliis fratribus Montis Rivi, presentibus et futuris, ut possitis bladum, vinum et oleum, et omnes alias merces vestras que necessarii affuerint, domui vestre in porta Toloni quotiens vobis placuerit affere, vel eadem civitate extrahere, vel ibidem comparare, nec ex his teneamini aliquid nomine Cense seu Lesde, vel aliquo jure donationis. Hanc autem donationem, sicut audivimus, fecerunt parentes nostri dudum eidem domui et fratribus ejus et

eamdem donationem seu liberalitatem per nos et per omnes successores nostros nos ambo facimus, laudamus et confirmamus et eam perpetuis temporibus inviolabiliter volumus observari.

Factum fuit hoc in camera domini S. episcopi Toloni, et in presencia Amici, capellani, G. de Correis, R. Berengarii, V. Rostagni, W. Richerii, P. Blegerii, R. Guillemi, W. Austrici et B. Bochisia, publici notarii, qui hanc cartam scripsi et hoc signum feci, et sigillum dominorum predictorum et domini episcopi predicti, de mandato eorum apposui.

Archives départementales du Var. Cartulaire de Montrieux, fo 80.

IV

CHARTRE DE DONATION DES DROITS DE PÉAGE A TOULON
AUX CHARTREUX DE MONTRIEUX PAR ROSTANG D'AGOULT,
SEIGNEUR DE TOULON.

1247

In nomine Domini nostri Jesu Christi. Amen. Anno incarnationis millesimo CC^o quadragesimo septimo, indictione sexta XIII calendas de septembris ex hujus scripture testimonio pateat universis et singulis, quos ego Rostagnus de Agot, dominus de Tholono, non coactus, non deceptus, nec in aliquo circonventus seu deductus, sed sana mente et in bona memoria existens, intuitu et reverentia Dei, in redemptione meorum peccaminum et parentum meorum, ex mera liberalitate, dono et concedo cum hac publica

carta in perpetuum valitura, vobis venerabili patri Petro Johanni priori domus Monte Rivi, ordinis Cartusiensis, et per vos domui supra dicte et fratribus et habitatoribus ejusdem domus, ut vos et fratres dicte domus, presentes et futuri et familia dicte domus, possitis libere et absolute emere in civitati Tholoni, et de hea extradere sine omni pedagio tacita et exactione, bladum, vinum, oleum, caseos et lanas, et omnes alias merces vestras, et res quocumque nomine censeantur vel non cupentur, quociencumque volueritis et necesse fuerit domui supradite et habitatoribus ejusdem.

Item, volo, dono, laudo et confirmo vobis predicto Petro Johanni, et per vos vestro monasterio, ut cum omnibus predictis rebus et cum aliis quando volueritis et quociencumque possitis libere et quiete intrare, exire, cargare et discargare per portum Tholoni et in portu, et tam in dicta civitate quam in portu ejus, possitis emere, vendere, permutare libere et absolute, et quod depredictis rebus cive de alliis ad dictam domun pertinentibus non teneamini aliquid dare nomine vel occasione census, vel ledde, seu ribagi, vel alio jure dominii; promittens ego dictus Rostagnus, per me et successores meos, hanc predictam donationem ratam et firmam perpetuo tenere, habere et nullatenus contravenire, etc.

Archives départementales du Var. Fonds de Montrieux. Possessions de Toulon. Série H. Charte originale.

Rémy VIDAL

Archéologie du Var

TOULON

Chef-lieu d'Arrondissement

ORIGINES

Quand une ville, comme Toulon, compte son existence par dizaines de siècles et a vu dans ses murs vingt peuples différents tout saccager et tout détruire (1), il paraît bien téméraire de vouloir remonter dans le passé de son histoire, jusqu'à ces époques incertaines et obscures où la première famille humaine vint habiter son rivage.

Pourtant, la liste serait longue s'il fallait citer tous les savants et tous les chercheurs qui, depuis trois cents ans, ont essayé de soulever le voile qui couvre le berceau de notre cité.

Pour éviter les redites, nous ne ferons qu'effleurer les auteurs anciens et modernes qui ont le mieux connu notre pays, sans nous arrêter à leurs contradictions; nous consi-

(1) Dans cette série d'époques postérieures à l'ère chrétienne (du 1^{er} au 1^{er} siècle) 18 invasions de barbares, 6 guerres civiles, 6 irruptions de troupes étrangères, 17 pestes connues et décrites, 1 tremblement de terre, 9 froids mémorables par leur rigueur destructive, ont successivement porté la désolation dans le département.— N. Noyon.— Statistique du département du Var, p. 343.

dérerons les faits historiques les mieux établis ; nous les rapprocherons des découvertes faites dans la ville et aux alentours, et, si de l'ensemble de tous ces faits, pour ainsi dire matériels, il n'en sort pas un peu de lumière, nous aurons au moins le mérite d'avoir fait tous nos efforts pour trouver la vérité.

D'après Strabon, il est certain que 600 ans avant J.-C., les Saliens habitaient la côte de Marseille, jusqu'à l'embouchure du Var, comme un antique patrimoine (1). Tite-Live, contemporain de Strabon, confirme cette donnée (2), et le langage de Pline répond à celui de Tite-Live quand il désigne les Salluviens, les Oxibiens et les Décéates comme les Ligures les plus célèbres de ce côté des Alpes.

Walckenaer, rapprochant les textes de Strabon et de Pomponius Méla, nous dit qu'il existait sur les côtes de Provence un lieu nommé *Louerion* ou *Laurion* et qu'il faut placer cette ville dans les environs de Toulon, en un lieu nommé *Lauron* entre les montagnes de Faron et de Caoumi. (3)

M. le Dr G. Lambert a trouvé l'emplacement de l'antique Laurion, un peu à l'Ouest du Revest, au quartier du Lauron, sur le flanc de Caoumi, mais « le sol celtique a disparu
« sous une épaisse couche de terre arable descendue, par
« suite du déboisement de la montagne, des pentes rapides
« de Caoumi aujourd'hui arides et dénudées » (4).

Les habitants de la tribu du Revest, comme leurs voisins des tribus de Tourris et d'Ollioules, descendaient au bord de la mer pour échanger leurs produits et chercher

(1) *Strabon.* — T. I, liv. IV.

(2) *Tite-Live.* — XXI^e liv. Seconde guerre punique.

(3) *Walckenaer.* — Géogr. des Gaules. T. II, p. 243.

(4) *Dr G. Lambert.* — Hist. de Toulon, p. XII.

leur nourriture, car nous avons la preuve que ces peuplades primitives faisaient une grande consommation de coquillages, que la mer, dans ces temps reculés, comme aujourd'hui, produisait avec abondance.

A trois kilomètres de distance, à l'Est du village actuel du Revest, on voit sur la crête d'un contre-fort du Coudon, taillé à pic, les ruines de l'ancienne *Tourris* (vieille Valette), où se trouvent les vestiges d'un oppidum ligure confondus avec des constructions gallo-romaines et des maçonneries du Moyen-Age. La porte d'entrée de l'enceinte celtique, placée au point culminant, ouverte entre deux énormes rochers, ainsi que plusieurs pans de murs écroulés, d'appareil cyclopéen, ne laissent aucun doute sur l'origine de ce village abandonné.

Cependant, les camps retranchés de *Tourris* et du *Revest*, malgré leurs positions exceptionnelles, n'étaient que de simples *pagi*, admirablement disposés pour mettre une tribu à l'abri d'un coup de main, d'une surprise, mais tout-à-fait insuffisants pour arrêter l'invasion.

Le grand oppidum de la région, celui qui dominait la rade, la plaine et les coteaux, celui qui donnait le signal du danger et pouvait mettre à l'abri de ses fortes murailles toutes les tribus environnantes, avec leurs provisions et leurs troupeaux, celui qui pouvait résister à l'ennemi ou le laisser passer sans danger pour les habitants, c'était l'*oppidum de Courtine*, à l'entrée des Gorges d'Ollioules.

Ce camp, un des plus vastes, des plus forts, des mieux conservés du département, et qui mérite à juste titre d'être connu des archéologues, a été signalé par M. Bottin en 1892 (1), mais n'a pas encore été relevé. Comme sa

(1) G. Bottin. — Camp Celto-ligure de Courtine. Broch. 1892.

description nous entrainerait trop loin de notre sujet, nous nous réservons d'en parler plus longuement quand nous étudierons les origines des villages d'Ollioules et d'Evenos.

De ce qui précède, on déduit naturellement que 600 ans avant J.-C., c'est-à-dire à l'époque où les Grecs de Phocée abordèrent sur la côte gauloise, notre littoral était fréquenté par des peuplades aborigènes, peu denses, vivant séparées les unes des autres, mais suffisamment organisées pour prévenir le danger et concourir à la défense commune.

Nous verrons ailleurs, quand nous fouillerons au fond des vallées où dans ces gorges inaccessibles délaissées par la civilisation, que ces tribus primitives ne vivaient dans les terres que du produit de la chasse, du lait ou de la chair de leurs troupeaux ; et, au bord de la mer, de la pêche et des nombreux coquillages qu'ils trouvaient autour des rochers.

Nos vieux auteurs provençaux confondent souvent *Tau-roentum* et *Tolo*, c'est là une grande erreur, puisque l'Itinéraire maritime, publié sous le règne de l'empereur Antonin, vers l'an 150 après J.-C., désigne séparément *Tauroentum* et *Telo-Martius* ; ces deux villes ne peuvent être confondues.

L'Itinéraire maritime d'Antonin est un monument antique, respectable, dont les détails ne devraient être contestés par personne. Cependant, comme il ne donne que les noms et les distances en mille de quelques lieux disparus et retrouvés de la façon la plus arbitraire, quelques géographes modernes, trouvant que les anciens calculs des distances ne concordaient pas avec les distances actuelles, n'ont pas compris ce qu'il voulait dire. Ils ont trouvé plus commode de rectifier ces calculs et même d'invertir

l'ordre des localités que d'aller voir si certains points de la côte, peu connus, ne répondaient pas exactement aux indications de cet itinéraire.

Tolo et *Tauroentium*, voilà deux noms qui passent à chaque instant sous les yeux quand on consulte les géographes anciens sur notre littoral.

On est à peu près fixé sur la position de *Tolo*, mais où faut-il placer *Tauroentium*? Aux environs de Toulon, comme on le pensait autrefois, ou dans le golfe de la Ciotat comme on le croit aujourd'hui?

On voit tout de suite de quelle importance est cette situation pour l'origine de notre cité.

Si *Tauroentium*, ville grecque, a existé dans le territoire de Toulon, *Tolo* ou *Tholo*, comme son nom l'indique, est d'origine grecque. Si, au contraire, *Tauroentium* est dans la baie de la Ciotat où l'on croit avoir trouvé ses ruines, *Tholo*, malgré son nom grec, n'a été fondé qu'au III^e ou au IV^e siècle après J.-C. par les Romains.

Il est donc indispensable de rechercher la position de cette colonie massaliète, aussi bien dans les textes anciens que sur la côte, et de s'assurer que les écrits, comme les ruines encore apparentes ou disparues, confirment son existence dans un lieu bien déterminé.

Voyons d'abord les écrits, puis nous irons au bord de la mer examiner les ruines.

Les historiens et les géographes du I^{er} siècle avant J.-C., Tite-Live, Scymnus de Chio, Jules César, etc., comme ceux du I^{er} et du II^e après: Strabon, Pline, Méla, Diodore de Sicile, Ptolémée, etc., citent les noms des colonies phocéennes sans nous indiquer exactement les lieux qu'elles occupaient sur le littoral des Saliens. Les rares écrivains du Moyen-Age qui s'occupent de chorographie ne font que

répéter les traditions des auteurs qui les ont précédés, et, ce n'est qu'au xvii^e siècle que l'on commence à faire des recherches sur les noms et les positions des villes disparues. Mais que d'erreurs, de contradictions et d'obscurité nous allons rencontrer dans les ouvrages de cette époque, où il est question de Toulon.

Au xvii^e siècle, *H. Aycard*, consul de Toulon, vers 1620, fait remonter la fondation de sa ville à l'an 1642 avant J.-C. (1) et l'attribue à un nommé *Talamon*, qui conduisait une armée de Camatalans venus de la haute Allemagne et le *P. Isnard* (2) de l'ordre des Minimes, vers 1630, soutient cette hypothèse.

C. Nostradamus, en 1624 (3), *Ant. de Ruffi*, en 1642 (4), et *F. de Gaufridi*, en 1694 (5), disent indifféremment Tolon ou Tauroentum; pourtant *H. Bouche*, en 1664 (6), pense que la ville de Toulon est peut-être très ancienne, mais il fait remarquer qu'il n'en est point fait mention avant la publication de l'Itinéraire maritime d'Antonin, c'est-à-dire avant le ii^e siècle, et que ce document cite séparément *Telo-Martius* et *Tauroentum*. Bouche se trompe pourtant quand il place *Tauroentum* au quartier de l'Evescat, autour de la rade de Toulon.

Dans la première moitié du xviii^e siècle l'on ne confond

(1) *H. Aycard*. — *Las causas antiquas de l'antiqua Ciudad de Tholon*. — Manuscrit déposé aux archives communales. (Série II. N°4.)

(2) *Le P. Isnard*. — Histoire de Toulon. — Cité par M. Bérenger-Féraud, dans son histoire de Saint-Mandrier, près Toulon, p. 8.

(3) *C. Nostradamus*. — Hist. et Chron. de Provence, p. 17.

(4) *A. Ruffi*. — Hist. de Marseille, liv. I, ch. IV, p. 13.

(5) *F. de Gaufridi*. — Hist. de Provence, p. 6.

(6) *H. Bouche*. — Chorogr. de Provence, T. I, p. 336.

plus *Tolon* ou *Tholon* avec *Tauroentum*; *Moreri* en 1725 (1), en parle comme d'un lieu très ancien, en faisant remarquer, comme Bouche, que l'itinéraire maritime d'Antonin désigne séparément ces deux villes, mais dans la seconde moitié de ce siècle des difficultés surgissent pour la position des lieux, et les questions d'origine des localités se compliquent au lieu de se simplifier.

On croit, tout d'abord, que la ville de *Tauroentum* a existé dans le golfe de la Ciotat et, vers 1755, le savant abbé *Barthelemy* (2) fait exécuter quelques fouilles sur la plage des Lèques qui ne produisent d'autres résultats que de faire appeler *Taurenta* un coin de cette baie où quelques pans de murs antiques émergent au-dessus des sables. *D'Anville*, en 1768 (3), induit en erreur par cette similitude de nom, corrige l'itinéraire maritime d'Antonin et place *Tauroentum* là où se trouvent quelques ruines, mais à XVI milles trop loin vers l'Ouest. *Marin*, en 1781 (4), croit, plutôt qu'il ne prouve, que les vestiges qu'il vient de fouiller sont bien ceux de l'antique cité phocéenne, et le *P. Papon* en 1782 (5), copiant fidèlement d'Anville et *Marin*, propage ces erreurs.

Thibaudeau (6), conseiller d'Etat, préfet des Bouches-

(1) *Moreri*. — Grand Dictionnaire historique.

(2) *L'abbé Barthelemy*. — Lettre à M. *Marin* de la Ciotat en date du 9 juin 1781.

(3) *D'Anville*. — Géogr. ancienne abrégée.

(4) *M. Marin*. — Mémoire sur *Tauroentum*.

(5) Le *P. Papon*. — Histoire de Provence.

(6) *Thibaudeau*. — Mémoire sur les fouilles faites à *Tauroentum* publié dans le tome III des Mémoires de l'Académie de Marseille. Année 1804.

du-Rhône, et *Millin*, membre de l'Institut, reprennent en 1782, les fouilles commencées l'année précédente, découvrent un grand nombre de bâtiments qui n'avaient point été vus par Marin, et qui se lient cependant aux pièces que cet écrivain avait décrites ; et, après avoir très exactement dessiné et mesuré l'état des lieux, et bien examiné tous les objets que les travaux avaient mis au jour : Aque-duc, sépultures, mosaïques, statues, marbres de toutes les couleurs, verres, poteries, monnaies, etc., Thibaudeau et Millin restent convaincus « qu'il a existé au IV^e siècle de « notre ère, au lieu nommé aujourd'hui *Taurenta*, une « maison de campagne considérable, que Marin appelle la « ville de *Tauroentum*, mais que rien ne confirme cette « opinion ».

Achard, en 1788 (1), prouve que le nom de *Taurenta*, qui paraît être le témoignage le plus convaincant en faveur de la position de *Tauroentum* au golfe de la Ciotat, est un nom moderne donné à cet endroit par les habitants des Lèques et qu'il paraît pour la première fois, vers 1780, sur la carte de Cassini. Il prouve encore que *Tauroentum* a été le chef-lieu d'un diocèse et « qu'il n'a pu être placé aux Lèques, qui ont constamment fait partie du diocèse de Marseille ». Enfin, il conclut que si les ruines de *Taurenta* étaient celles d'une ville, elles ne pourraient être que les restes de Citharista, abandonnée à l'époque des invasions sarrasines et dont les habitants de Ceyreste auraient voulu garder le souvenir en donnant à leur village le nom de leur mère-patrie.

(1) *Achard*. — Mémoire sur *Tauroentum*, publié dans le tome III des Mémoires de l'Académie de Marseille.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, où l'on voyait encore à Toulon une grande quantité de vestiges anti-ques (1), faute d'avoir observé les découvertes faites autour de la ville et sur le rivage, de les avoir coordonnées et d'en avoir dégagé un fait, on n'est guère plus avancé qu'à la fin du siècle précédent et les contradictions conti-nuent.

Millin, en 1807 (2), trouve « qu'il est plus aisé de com-
« battre le sentiment qui place l'ancienne *Tauroeis* à
« Tarente, que d'appuyer par des preuves les sentiments
« opposés, puisqu'on n'a pour indice que des distances et
« des mesures incertaines ». Il décrit les fouilles qu'il a
faites avec Thibaudeau sur la plage des Lèques, et termine
en disant : « La distribution de tous ces édifices, le luxe
« et la richesse des ornements dont on rencontre les
« indices, tout fait croire que là était, non pas la ville
« de *Tauroentum*, mais une de ces charmantes habita-
« tions que les Romains aimaient passionnément et pour
« l'embellissement desquelles ils faisaient des dépenses
« excessives ».

(1) On s'accorde généralement à regarder Toulon comme une ville ancienne. Quelques-uns l'ont confondue avec l'ancienne *Tauroentum*, et ils se sont appuyés sur ce que l'on voit à Toulon des inscriptions et bas-reliefs antiques qui portent le nom de *Tauroentum*; mais ils n'ont pas réfléchi qu'ils y avaient été trans-portés de cette ville jadis très considérable, dont on n'aperçoit plus aujourd'hui aucun vestige et qui était située quelques lieus plus loin sur le rivage de la mer.

J. Lavallée. — Voyages dans les départements de la France. An IX^e de la République française. Département du Var, page 41.

(2) *L. Millin*. — Voyage dans le midi de la France. T. III, p. 336.

L'abbé Vidal, en 1827 (1), reprend avec chaleur l'histoire absurde de notre vieux consul H. Aycard et fait remonter la fondation de Toulon aux Camatallans, 1600 ans avant J.-C.

Z. Pons, en 1828 (2), et *Aug. Fabre*, en 1833 (3), soutiennent, au contraire, que Toulon ne fut fondé par les Romains qu'après le II^e siècle de notre ère, pour servir de station aux bateaux de poste, et qu'on ne regardait sa plage que comme un simple asile offert par la nature aux vaisseaux qui avaient besoin d'y relâcher.

L. Mery, en 1830 (4), dit également que Toulon est d'origine romaine.

E. Garcin, en 1835 (5), affirme que les *Commoni* qui occupaient les environs de Toulon avaient leur *mallus* sur la montagne du Revest, à quelques minutes de la belle source de la Foux, loin des bords de la mer, où de vastes marais pestilentiels rendaient l'air insalubre ; dit que les Romains ne fondaient de grands établissements que là où se trouvait déjà une population agglomérée, et conclut qu'ils durent établir leur fameuse teinturerie le long du torrent de Dardennes, et que *Telo-Martius* était près de la source de Saint-Antoine.

L. de la Londe, en 1839 (6), d'accord avec *Walckenaer* en 1839 (7), revient aux anciennes traditions, et dit avec

(1) *L'abbé H. Vidal*. — Essai sur l'Origine de Toulon.

(2) *Z. Pons*. — Recherches sur l'Origine de Toulon.

(3) *A. Fabre*. — Hist. de Provence, T. I, p. 180.

(4) *L. Mery*. — Hist. de Provence, T. I, p. 276.

(5) *E. Garcin*. — Dict. hist. de la Provence, T. II, p. 465.

(6) *L. de la Londe*. — Hist. de Toulon, T. I, p. 117.

(7) *Walckenaer*. — Géogr. des Gaules, T. II, p. 194.

beaucoup de talent et d'érudition que Toulon a une origine celtique.

H. Vienne, en 1841 (1), affirme « qu'une colonie phénicienne y importa ses dieux et ses lois et donna, au magistrat à qui elle confia l'administration judiciaire et civile, le nom grec d'*Episcopus* ».

N. Noyon, en 1846 (2), expose l'opinion de quelques auteurs sur les commencements de Toulon, mais n'en tire aucune conclusion.

Enfin, *M. Masse*, de La Ciotat, en 1848 (3), parle peu de Toulon, mais nous donne des détails assez piquants sur les ruines de *Tauroentum* : « Afin de prouver l'existence d'une « colonie marseillaise, dit-il, dans un lieu où selon toute « apparence il n'y eut jamais qu'un établissement de « poterie, on a voulu trouver une origine grecque aux « noms de quelques localités voisines. Je parlerai des « Lèques, une de ces localités mal à propos parée d'un « vêtement grec ».

« Le hameau des Lèques occupe l'extrémité occidentale « d'une plage qui porte à l'autre extrémité quelques vesti- « ges d'où, en certaines imaginations fécondes, se sont « élevées, par suite de temps et de préoccupations, les « pompes d'un antique *Tauroentum*, présenté d'ailleurs « comme un simple château dans les *Commentaires* de « César. »

« Quand une fois le nom superbe de *Tauroentum*

(1) *H. Vienne*. — Promenades dans Toulon, p. 17.

(2) *N. Noyon*. — Statistique du départ. du Var, p. 236.

(3) *M. Masse*. — Du Romancium occidental, T. I, p. 99; T. I., p. 226.

« eut été appliqué au lieu en question, ce qu'on y trouve
 « réellement : un caveau sépulcral, un cabinet de bain,
 « des portions d'aqueduc, des colonnes d'un marbre gris
 « très commun et fort petites, des cubes de mosaïque, ne
 « présenta plus aux regards les simples restes d'une
 « habitation privée, mais les vestiges somptueux d'une cité
 « jadis florissante. On assure que des ruines existent dans
 « la mer plus considérables que les débris semés sur la
 « terre ; j'ai nagé plusieurs fois dans ces flots, et je n'ai
 « rien vu de plus que ce qu'on voit du rivage. Des paysans
 « ont dit que les restes d'un quai avec des anneaux d'amar-
 « rage, qu'une ancre même avaient été mis au jour dans ce
 « terrain bas qu'on appelle le *plan de la Mar*, et qui, à ce
 « compte, aurait été jadis un port. Les pêcheurs et les
 « paysans ont fait aux amateurs une de ces mystifications
 « au-devant desquelles on va de soi-même, pour peu qu'on
 « ait expliqué tant bien que mal au collègue Horace et
 « Virgile ».

C'est à la fin du XIX^e siècle, de nos jours seulement, que des recherches sérieuses et un esprit d'observation plus éclairé répandent un peu de lumière dans la nuit des premiers siècles.

Le chanoine *Magl. Giraud*, de Saint-Cyr, en 1852 (1), reprend les fouilles de la plage des Lèques, écrit trois mémoires sur *Tauroentum*, et, malgré sa patience, sa persévérance et son érudition, ne parvient pas à prouver, ce qui du reste n'est pas prouvable, que les ruines de Tarente sont les restes d'une colonie phocéenne.

(1) *Ch. Magloire Giraud*. — Mémoires sur l'ancien Tauroentum.

J. Henri, en 1855 (1), trouve qu'il est inutile de s'égarer en des recherches condamnées à être jamais sans résultat.

A. Meyer, en 1859 (2), dit que les Phéniciens avaient déjà fondé Narbonne et peut-être Nîmes (1244 ans avant J.-C.), lorsqu'ils établirent à Toulon la teinturerie qui subsista pendant l'époque romaine.

V. Brun, en 1861 (3), écrit : « On convient généralement
« pour fixer la naissance de Toulon, que quelques colons,
« ou des étrangers, attirés par l'abondance des eaux et
« leurs propriétés, par le murex que la mer environnante
« produisait, par le kermès qu'on recueillait sur les monts
« voisins, se fixèrent sur ces rivages, et y établirent une
« manufacture de teinture que l'on sait avoir été exploitée
« par les Romains dans les premiers siècles de notre ère. »

M. Oct. Teissier, en 1861 (4), dit : « Pour connaître le
« passé de Toulon, il faut consulter les entrailles de la
« terre, et encore ont-elles été si fréquemment bouleversées,
« qu'il devient de jour en jour plus rare d'y rencontrer
« ces tombeaux et ces médailles, que l'on y découvrit
« par centaines, il y a un demi-siècle, en réparant le vieux
« chemin de La Valette, et il y a vingt ans en défouant le
« terrain du cimetière actuel ! Bientôt on aura arraché à la terre la dernière trace de l'occupation romaine.
« Or, déjà l'absence de tout monument resté debout avait
« fait douter de cette occupation. »

(1) *J. Henri*. — Mémoire sur l'état primitif de la ville de Toulon.

(2) *A. Meyer*. — Promenade sur le chemin de fer de Marseille à Toulon.

(3) *V. Brun*. — Guerres maritimes de la France. — Port de Toulon, p. 7.

(4) *Oct. Teissier*. — Une visite à l'Arsenal de Toulon, p. 7.

M. Oct. Teissier, qui depuis cette époque a fait tant d'utiles recherches pour reconstituer le plan de Toulon au Moyen-Age, était l'écrivain le mieux renseigné et le plus autorisé pour nous parler des origines de notre ville; il n'a pas cru devoir encore développer cette question, et nous le regrettons, car son opinion eût été d'un très grand poids dans la discussion de ces hypothèses.

M. E. Desjardins, en 1874-1878 (1), qui décrit avec tant d'érudition les lieux occupés par les Ibères, les Ligures, les Phéniciens, les Grecs, etc., dans le Sud-Est de la Gaule, et nous montre avec tant de clarté les régions des différentes tribus des *Commoni*: Ségobriges, Tricores, Camatulliciens et Oxybiens, sur le littoral de Marseille à Nice, s'en rapporte aux mémoires du chanoine Magl. Giraud pour l'emplacement de *Tauroentum*. Nous regrettons que M. Desjardins ne soit pas venu sur nos côtes s'assurer *de visu* que les ruines des Lèques ne furent jamais celles du château marseillais dont parle J. César.

M. Ch. Lentheric, en 1880 (2), s'accorde également avec le chanoine Magl. Giraud sur l'emplacement de *Tauroentum* dans la baie des Lèques.

Le B. de Bonstetten, en 1888 (3), dresse la carte archéologique du Var, mais ne mentionne sur Toulon que des faits bien connus.

Enfin *M. le Dr Gust. Lambert*, de 1886 à 1892 (4), élève

(1) *E. Desjardins*. — Géographie historique et administrative de la Gaule.

(2) *Ch. Lentheric*. — La Provence maritime ancienne et moderne.

(3) *B. de Bonstetten*. — Carte archéologique du département du Var.

(4) *Dr G. Lambert*. — Histoire de Toulon.

à son pays un monument durable, digne de son patriotisme et de son beau talent. Dans les quatre volumes de son *Histoire de Toulou* il donne des indications précises sur notre cité, à toutes les époques, et met ainsi à la disposition des chercheurs une source de renseignements inépuisable.

De l'analyse chronologique, forcément un peu longue, des principaux écrivains qui ont parlé des commencements de Toulon et de la fondation de *Tauroentum*, on peut dégager les faits suivants :

1° Qu'à l'arrivée des Phéniciens sur les côtes Celto-liguriennes, le rivage de Toulon était fréquenté par des tribus de Saliens, nommés *Cammatalans*, dont on retrouve les traces sur les montagnes environnantes, qui venaient au bord de la mer chercher leur nourriture ou échanger les produits du sol et de la chasse avec les barques qui fréquentaient la côte ;

2° Que vers le II^e siècle après J.-C., les Romains, maîtres du littoral, créèrent sur notre rade une station de poste pour leurs vaisseaux, qu'ils nommèrent *Telo-Martius*, et qu'à la suite ils établirent ou reconstituèrent une teinturerie en pourpre sur un point encore indéterminé de la ville ;

3° Qu'il faut chercher ailleurs que dans le golfe de La Ciotat l'emplacement de l'antique *Tauroentum*. Les ruines des Lèques ne présentant en aucune façon les restes d'un château massaliète, et César disant expressément dans ses *Commentaires* : « *Tauroentum quod est Castellum Massiliensium.* »

Puisque nous ne trouvons pas dans les livres des preuves suffisantes pour porter un jugement définitif sur les commencements de Toulon, nous rendrons justice aux

écrits des savants qui nous ont frayé la route et nous nous mettrons en quête de renseignements nouveaux.

Nous irons sur la côte, au bord de la mer, nous observerons toutes les traces de constructions antiques qui paraissent encore, nous prendrons note de celles que les transformations successives du littoral ont fait disparaître, en un mot nous consulterons la terre et nous verrons ce que la terre nous répondra.

Tout d'abord, si nous déployons la carte marine du Var, donnant les contours du rivage, depuis Hyères jusqu'à La Ciotat, et si nous marquons d'un point rouge tous les lieux où l'on a trouvé quelques débris antiques, nous serons surpris de voir la quantité d'habitations de tous genres qui se suivaient le long du littoral, lorsque, à très peu de distance de la côte, les maisons étaient fort éloignées.

C'est qu'à cette époque, où les chemins étaient rares et mal tracés, la mer était la route la plus directe et la plus sûre ; les nombreuses barques qui faisaient le cabotage de la côte transportaient les voyageurs et les marchandises sur tous les points du rivage et rendaient l'existence bien plus facile au bord de la mer que partout ailleurs.

En nous limitant à la seule partie du territoire nécessaire à nos études, c'est-à-dire dans la partie comprise entre Toulon et La Ciotat, et en ne mentionnant que les ruines les plus importantes ou les mieux caractérisées, nous ferons un point rouge sur la carte : au N.-E. de La Seyne, à Tamaris, au quartier du Crotton, au quartier de l'Evescat et à celui du Creux Saint-Georges ; puis après avoir contourné le cap Cepet et longé le cap Sicié, à l'île des Embiers, au Brusq, au cap Nègre, à Sanary, à Port-Issol ; aux deux extrémités de la baie de Bandol, enfin, à Tarente, à l'Est du golfe des Lèques.

En suivant notre itinéraire de l'Est à l'Ouest, les premières ruines antiques à citer, en dehors de la commune de Toulon, sont celles de La Seyne, aujourd'hui complètement disparues.

« Je découvris, en 1825, dit l'abbé Vidal (1), à quelques cents pas en sortant de La Seyne pour venir à Toulon, des traces d'antiquités qui s'offrirent par hasard à ma vue. » Ces ruines, situées dans une prairie, consistaient en plusieurs fosses dont le fond était pavé en mosaïque, et en une grande quantité de décombres enfouis à quinze pouces de profondeur; les briques antiques y étaient en si grande abondance qu'une partie des murs de clôture en était formée.

A Tamaris, quand les dragages ou une explosion de torpilles remuent les sables, à quatre ou cinq mètres de profondeur, les pêcheurs ramènent toujours quelques fragments de poteries antiques dans leurs filets: amphores, cratères, stannos, etc., abandonnées par les bateaux qui fréquentaient ces parages. Ces poteries, dont quelques échantillons entiers et bien conservés sont déposés au Muséum de l'hôpital de la Marine, prouvent bien ce que l'on a toujours soupçonné, c'est-à-dire que pendant la période gallo-romaine, à l'époque où ces débris ont été déposés, l'isthme des Sablettes n'était pas encore fermé comme nous le voyons aujourd'hui; les sables que les courants entraînent depuis des siècles, n'avaient pas complètement obstrué ce passage, et les galères romaines qui faisaient le service de la poste, comme les tartanes qui suivaient la

(1) L'abbé H. Vidal. — Essai sur l'origine de Toulon, p. 44.

côte, circulaient librement entre l'île de *Cepet* et la montagne de *Sicié* (1).

La formation moderne de l'isthme des Sablettes s'explique aisément si l'on observe que des courants de fond, venant de l'Est, apportent sur nos côtes de grandes quantités de sable. Ces apports finissent par obstruer des passages très larges et forment à la suite des temps, des langues de terres qui joignent le continent à des îles très avancées dans la mer. Telle est, par exemple, l'île nommée *Pomponiana* par les Romains, devenue de nos jours la presqu'île de Giens.

Tant que le passage des Sablettes, qui s'étendait depuis Fabregas jusqu'à Saint-Elme (plus d'un kilomètre), fut largement ouvert, les sables entraînés par les courants allaient se perdre dans les immenses profondeurs de la base du cap Sicié; mais, dès que les fonds de cette partie de la rade commencèrent à s'exhausser, la mer du large, poussée par les vents du Sud, s'opposa à l'action des courants; des monticules de sable commencèrent à émerger d'abord à l'Ouest, puis à l'Est du détroit et continuèrent à se développer et à se rapprocher jusqu'au moment de leur jonction. Quand les courants qui tournoyaient dans la grande rade ne trouvèrent plus cette issue pour s'écouler, les sables qu'ils

(1) Aujourd'hui les ingénieurs hydrographes reconnaissent que les isthmes de Giens et des Sablettes sont de formation moderne et que ces amas de sable ou de gravier ont été transportés dans ces parages par les courants sous-marins qui règnent sur le littoral. D'ailleurs, il n'est pas rare de voir, par les gros temps, la mer passer au-dessus de ces langues de terre à fleur d'eau et la Marine défend d'extraire le sable de l'isthme des Sablettes qui protège la petite rade de Toulon.

transportaient se déposèrent sur les fonds du rivage les moins agités par la mer, et la baie du Lazaret commença à se combler avec une grande rapidité. Le port de l'Evescat, dont parle l'historien Bouche, et l'anse du Crotton ne furent bientôt plus qu'un vaste marécage, des *paluns*, comme on appelait ces terrains au siècle dernier; puis la mer comblée, les terres colmatées et assainies, on vit surgir, comme par enchantement, ce ravissant quartier de Tamaris, où les jardins et les villas rivalisent de richesse et d'élégance.

Aujourd'hui le peu d'eau qui reste dans la rade du Lazaret n'a presque pas de profondeur; déjà les roseaux, les joncs et les plantes aquatiques envahissent ses bords et semblent prendre possession de leur domaine. Bientôt la mer aura tout à fait disparu de ce coin privilégié et l'isthme des Sablettes alors prodigieusement développé et devenu une plaine fertile, n'aura plus aucune trace apparente des luttes du sable et de la mer. Il n'est donc pas éloigné le jour où les curieux chercheront en vain la route suivie par les galères romaines qui se rendaient, à pleine voile, de *Telo-Martius* à *Tauroentum*.

Au quartier de l'Evescat, anciennes terres des évêques de Toulon, où H. Bouche place l'antique *Tauroentum* (1), on voyait au commencement du XVIII^e siècle les vestiges d'une opulente demeure dont quelques pièces avaient conservé leurs pavés en mosaïque (2).

(1) H. Bouche. — Chor. et Hist. de Provence. T. I, p. 159.

(2) Il y avait encore divers vestiges des fondements de maisons, même de pavés d'icelles de briques en mosaïques de diverses couleurs enchâssés et cimentés sur des matières très fortes. — *Manuscrit de Jean Dénans.*

Au quartier du Crotton, au sud de Tamaris, on a également trouvé des fondations de maisons (1).

Le terrain du Crotton, aujourd'hui fertile et couvert d'élégantes villas, n'était qu'un marais au Moyen-Age (2), et pendant la période gallo-romaine la mer couvrait toute son étendue. Une seule pointe de terre, au Sud, émergeait un peu au-dessus des eaux, on y trouvait une petite fontaine voûtée (*lou croulton*) et quelques habitations.

Au fond de l'anse du Creux Saint-Georges on ne trouve qu'une petite fontaine ancienne (3) et quelques fragments de briques à rebords, mais tellement roulés et dispersés qu'il est impossible de reconnaître s'ils proviennent d'un tombeau ou d'une toiture.

Si l'on tient compte cependant, des nombreux débris de

(1) Ce qui justifie encore mieux qu'il y avait un village c'est que l'année 1707, Louis Gigon fils d'Etienne dit Peirolle, possesseur d'une pièce de terre située au couchant de la fontaine, voulant faire une bastide trouva, en ouvrant les fondements de ladite bastide, des murailles basties à chaux et à sable, d'une épaisseur et profondeur assez grandes qui étaient sans doute les fondements des maisons, lesquelles murailles avec peine pouvait-il les rompre étant fortement cimentées ; des pierres desquelles et de divers autres qu'il découvrit dans son fonds il fit bastir sa bastide. Il dit aussi qu'il y a dans cette pièce de terre d'autres fondements de maisons mesme un canal basti pour la conduite des eaux du quartier vers la fontaine. — *Manuscrit de Jean Denans.*

(2) En 1520, l'abbaye de Saint-Victor de Marseille vend à la Communauté de Six-Fours « certaine terre gaste (inculte) appelée « *la Palun* (le marais) située au terroir dudit Six-Fours, lieu vulgairement nommé *lou Croulton* ». — *Manuscrit de Jean Denans.*

(3) Cette fontaine est dans la propriété de M. Cartier, ancien inspecteur général de la marine.

poteries antiques que les pêcheurs de Saint-Mandrier ramènent dans leurs filets, on peut dire qu'anciennement le bras du Creux Saint-Georges était un lieu habituel de relâche pour les galères surprises par le mauvais temps, et un point de refuge bien connu des barques côtières qui venaient y faire de l'eau, réparer leurs avaries, ou tout simplement s'y mettre à l'abri du mistral.

A Saint-Mandrier, sur le versant Nord de la presqu'île de Cepet, il a existé jusqu'à la fin du xvii^e siècle les ruines d'une tour carrée fort ancienne.

Cette tour, qui servait de poste d'observation et de refuge aux rares habitants de cette solitude, fut convertie en chapelle (1) en l'honneur de Saint-Mandrier, au commencement du Moyen-Age, et l'on retrouva ses fondements en 1867 en creusant une tranchée dans le jardin botanique de l'hôpital de la marine. C'était une construction carrée à murs très épais, ayant quatre mètres de côté à l'intérieur.

En 1816, lorsqu'on entreprit les travaux d'agrandissement de cet hôpital, on découvrit des tombeaux en briques et quelques sépultures en maçonnerie (2).

En 1867, on trouva également plusieurs tombes en tui-

(1) Une tour qui aurait été bastie audit quartier par les Phocéens qui fut érigée en chapelle en l'honneur de Saint-Mandrier après que Alaric fut tué par Clovis, ce qui arriva en l'année 209; en sorte que la fondation de cette chapelle vient de ce temps-là. Une partie de cette tour ou chapelle a existé jusqu'au delà du milieu du dernier siècle (xvii^e) ce que je puis affirmer pour l'avoir vue encore de deux cannes et demie (5 mètres) de haut, laquelle était proche le puits qui est dans l'enclos du susdit hospital. — *Manuscrit de Jean Denans.*

(2) *H. Vienne.* — Promenades dans Toulon, p. 278.

les et un sarcophage rectangulaire, maçonné en forme d'auge, renfermant deux squelettes ; mais quelques débris recueillis au même endroit ont fait penser que cette dernière tombe datait seulement du Moyen-Age (1).

Si nous ne marquons pas d'un point rouge le quartier de Saint-Mandrier, c'est parce que nous ne trouvons là que des vestiges du Moyen-Age, et malgré les affirmations du respectable Jean Denans, notaire et viguier de La Seyne, qui voit des Phocéens partout, la tour carrée et les tombeaux en maçonnerie ne nous paraissent pas remonter au delà de la période sarrasine. Nous avons d'ailleurs la conviction qu'aux premiers siècles de notre ère la presqu'île de Cepet était encore une île, et, comme elle a toujours été dépourvue d'eau, cette île était déserte. La baie du Creux Saint-Georges, seulement, était visitée par les navires qui venaient s'y abriter ou faire de l'eau au petit bassin qui recevait les suintements de la colline.

Maintenant, si nous tournons la pointe du Cannier, à l'extrémité de la presqu'île, nous ne trouverons plus que le sentier de la douane pour longer au bord de la mer le cap Cepet, l'isthme des Sablettes et le cap Sicié ; il est vrai que nous jouirons d'un superbe point de vue sur la grande mer, et de tous les agréments d'un chemin accidenté.

Ce sentier, à peine indiqué sur des rochers abrupts, on le perd et on le retrouve à chaque instant ; tantôt à mi-côte sous un bouquet de pins ou au milieu d'un buisson de cistes odorants ; tantôt au bord de l'eau parmi les cailloux roulés ; mais le plus souvent sur la crête des falaises escarpées qui surplombent la mer à des hauteurs vertigineuses.

(1) *Bér. Feraud.* — Saint-Mandrier, p. 157.

La mer du large qui ronge constamment le pied de ces falaises schisteuses et les éboulements qu'elle produit ont emporté depuis longtemps les constructions éphémères des premiers navigateurs, Phéniciens, Rhodiens, Grecs, etc., qui visitèrent ces parages, si toutefois ces étrangers en débarquant sur nos rivages jugèrent à propos d'édifier quelque chose sur une côte exposée à toutes les intempéries. Aujourd'hui, sur les points les mieux choisis, comme le sommet du cap Sicié par exemple, où est bâtie la chapelle de N.-D. de Bonne-Garde, on trouve les traces des tours de guetteurs construites au Moyen-Age pour signaler les pirates, mais on ne voit aucun reste de constructions plus anciennes.

Par ce chemin sinueux et prodigieusement accidenté, on arrive au hameau de la Lègue, le plus méridional de la région. A cet endroit, la carte d'état-major $\frac{1}{100,000}$

marque un point situé au bord de la mer, appelé le *trou de l'or*. Pourquoi ce nom ? Serait-ce l'ouverture d'une mine exploitée pendant l'antiquité et abandonnée depuis, ou une de ces mystifications comme on en trouve tant dans les légendes de Six-Fours ? C'est ce que nous allons examiner.

Théophraste (374 à 287 avant J.-C.), cité par A. Thierry (10), nous apprend qu'au XI^e siècle avant notre ère, les Pyrénées, les Cévennes, les Alpes recelaient des mines d'or et d'argent à fleur de terre, les montagnes de l'intérieur d'abondantes mines de fer, et les côtes de la Méditerranée un grenat fin qu'on a supposé avoir été l'escarboucle. Comme les métaux se trouvent généralement dans les terrains

(10) A. Thierry. — Hist. des Gaulois, T. I, ch. I, p. 17.

primitifs et que les quartzites de Bonne-Garde paraissent contenir du fer, il pourrait bien y avoir par ici un gisement quelconque.

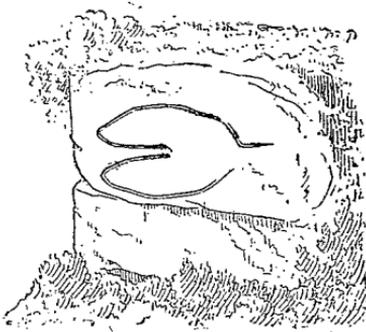
Ce qu'on appelle le *trou de l'or* est une petite excavation pratiquée au pied de la falaise, même au niveau de la mer, par les eaux vives qui viennent battre les rochers. Pour le voir de près, si on ne dispose pas d'un bateau, il faut descendre environ cent mètres à l'extrémité d'une côte à pic, formée par les phyllades entremêlées de quartzites qui constituent la montagne de Sicié, et dont les stractifications atteignent souvent la verticale. Comme à cet endroit il n'y a aucun sentier tracé, on ne peut descendre qu'en se tenant aux racines des arbres ou aux aspérités du terrain, ce qui n'est pas à la portée de tout le monde, surtout des personnes sujettes au vertige. Quand on est arrivé au bord de la mer, la couleur bleuâtre des schistes ardoisiers, veinés de blanc par les bandes ondulées d'un quartz laiteux, se change en jaune clair, comme si on avait badigeonné le rocher de soufre et c'est ce qui explique, sans le justifier, le nom prétentieux donné à cet endroit, car on n'y trouve aucune trace d'exploitation.

Le cap Sicié « très-haut, très-escarpé et dont l'approche est remplie d'écueils », comme disent les vieux portulans, était connu des navigateurs de l'antiquité, mais son rivage méridional, exposé à tous les vents du large, n'a jamais tenté personne ; on n'y voit aucune trace d'occupation et il est probable qu'il n'y en a jamais eu.

Au hameau de la Lèque on a trouvé quelques médailles romaines. Un de nos amis, M. C. . . , qui habite dans ce quartier, nous en a donné trois bien conservées, une d'Hadrien, et deux d'Antonin. Ces monnaies découvertes en défrichant les terres, sont caractérisées, comme la plu-

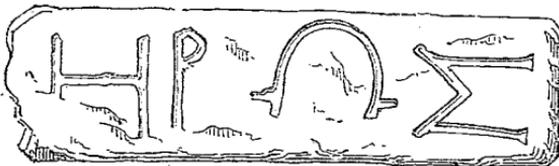
part de celles qu'on trouve au Brusq, par une belle patine rouge très-adhérente.

La rade du Brusq, bien abritée du vent de l'Est par la montagne de Sicié et des vents du Sud par l'île des Embiers, a été connue et fréquentée par les plus anciens navigateurs de l'antiquité comme le témoignent quelques signes lapidaires, malheureusement très-frustes, qui ne paraissent appartenir à aucun peuple connu.



On trouve au Brusq même, ou à peu de distance dans la campagne environnante, des blocs de pierres noirâtres, taillés grossièrement, portant des signes qui paraissent bien antérieurs aux Phocéens (1). Ces monuments lapidaires, qui ont peut-être trois

mille ans d'existence, sont tellement écornés, roulés et corrodés par le temps, que les figures tracées par la main de l'homme se confondent avec les gerçures de la pierre et prouvent, par cela même, leur extrême ancienneté.



Nous avons déjà dit qu'on y a trouvé une inscription

grecque sculptée sur une plaque de marbre, de nombreuses

(1) Voir : *Archéologie du Var*, Six-Fours, p. 26.

médailles de Marseille, d'Antibes et des premiers empereurs romains, des fragments de quais et de murs antiques, des vestiges d'aqueducs, des débris de poteries de toutes espèces et une telle quantité de meules en basalte (1) qu'il est impossible de méconnaître la haute antiquité de cette bourgade et l'importance qu'elle avait pendant la période gallo-romaine. Nous y reviendrons quand nous aurons décrit ce qu'il nous reste à voir sur la côte.

Sur le chemin de la douane, qui mène du Brusq au cap Nègre, on rencontre quelques pans de murs qui s'obstinent, malgré le temps, à rester collés sur les rochers, mais leur manque de caractère ne permet pas de les faire remonter au delà du Moyen-Age.

A SANARY, village moderne fondé en 1508, par quelques familles venues d'Ollioules, on ne s'attend guère à trouver des vestiges antiques. Pourtant, ce point du littoral n'a pas cessé d'être habité depuis le règne d'Auguste et avait même une importance commerciale pendant la période gallo-romaine.

En 1864, un cultivateur, en défrichant les terres à l'embouchure de la Rœpe, découvrit des murs antiques, une plaque de marbre blanc, un petit vase en terre cuite et une vingtaine de monnaies massaliètes (2).

Tout-à-fait dans l'angle N.-O. du port, on a retiré plus de quarante mètres cubes de débris d'amphores et autres

(1) Nous avons fait transporter, au Musée de Toulon, quelques briques à rebords portant des marques de fabriques et plusieurs meules à bras offertes par M. le C^t F... qui depuis assez longtemps fait des fouilles fructueuses au Brusq. Un de ces moulins antiques a pu être reconstitué et figure dans la salle d'archéologie.

(2) *L'abbé Rouden*. — Bandol et ses origines, p. 23.

poteries communes provenant d'une ancienne tuilerie qui jetait, dans ce coin, les résidus de sa fabrication. En construisant les maisons qui sont au pied de la colline des Baux, on a trouvé quelques monnaies romaines en bronze, et, en faisant les fouilles de la nouvelle église, on a rencontré des tombeaux en briques avec les lampes et les vases qui les accompagnent ordinairement.

Dans la calanque de Port-Issol, on voit, au bord de la mer, les ruines d'une ancienne fabrique d'origine romaine encastrées dans la falaise argileuse. On y remarquait, il y a quelques mois à peine, le sol de cet édifice en mortier très-dur, complètement évidé en dessous par les vagues, supportant trois fonds de moulins juxtaposés, en basalte, d'une assez grande dimension, et, dans les murs en pierres de petit appareil, certaines cavités remplies de briques réfractaires calcinées par le feu, ainsi que des tronçons de colonnes faites avec des briques ayant la forme d'un secteur circulaire. Aujourd'hui murs, planchers, moulins et colonnes sont tombés dans l'eau et en partie recouverts de sable. La présence, à cet endroit, de ces trois fonds de moulin et de ces cavités remplies de briques calcinées, explique suffisamment que cette habitation était la meunerie où la petite colonie de Sanary fabriquait son pain; laquelle fut remplacée, beaucoup plus tard, par les deux vieux moulins à vent qui sont sur le promontoire de Port-Issol et par le four banal qui existe encore dans le village.

En janvier 1882, à la suite d'une violente tempête, des éboulements se produisirent sur le rivage de Port-Issol et laissèrent voir des vestiges antiques, des fouilles furent faites sur ce point et mirent à découvert plusieurs tombeaux en briques plates à rebords portant la marque de fabrique MARI. Ces tombeaux étaient accompagnés, comme

d'habitude, de deux ou trois vases en terre cuite, à panse renflée et col étroit, et de quelques fragments de fer oxydé (1).

Indépendamment de ces tombeaux et des restes de murailles qui paraissent à fleur de terre, on trouve souvent, parmi les débris de tuiles et d'amphores, dont le terrain de Port-Issol est pour ainsi dire pétri, quelques monnaies en bronze du haut Empire.

Presque à la limite des terres de Sanary, à l'Est de la baie de Bandol, à l'endroit nommé sur les anciennes cartes la *Tuilerie*, nous avons trouvé des restes de murs antiques en pierres de petit appareil et une grande quantité de poteries communes, parmi lesquelles beaucoup de ces grandes amphores à panse allongée et terminée en pointe qui servaient à conserver le vin. Il paraît vraisemblable que l'on fabriquait dans cette tuilerie, comme dans celle de Sanary, en même temps que ces larges briques à rebords, si abondantes sur tout le littoral, toutes les poteries communes nécessaires aux habitants des environs.

Les monnaies romaines trouvées à Sanary depuis qu'on a pris la peine de les ramasser sont de :

Auguste,	Philippe le Père.
Néron,	Aurélien.
Vespasien,	Probus.
Domitien,	Maximien Hercule.
Trajan,	Valens.
Hadrien,	Constantin I ^{er} .
Antonin le Pieux,	Crispe.
Commode,	Constantin II.
Septime Sévère,	Constance Chlore.
Gordien III,	Héraclius.

(1) Voir les numéros du *Petit Var* des 11, 16 et 22 janvier 1882 où nous avons relaté ces découvertes.

D'après ces médailles, sans tenir compte des monnaies de Marseille, trouvées à l'embouchure de la Rœpe, qui avaient cours au temps d'Auguste, mort l'an 14 après J.-C.; la dernière pièce étant d'Héraclius (610 à 641); la colonie romaine de Sanary paraît avoir duré jusqu'au VII^e siècle, c'est-à-dire environ 800 ans.

BANDOL, comme Sanary, n'existait pas à la fin du XVI^e siècle. Cependant, la découverte de quelques médailles a fait supposer à l'abbé Rouden que le port de Bandol avait été occupé par les Romains et qu'il devait être au nombre de ceux que Pomponius Mela désigne sans les nommer (1).

L'ancien curé de Bandol nous fait connaître, dans trois brochures publiées en 1867, 1884 et 1887 (2), qu'on a découvert :

En 1837, un tombeau en briques renfermant un cercueil sans inscription.

En 1851, sur le quai du Port, les fondements d'une maison avec des murs peints à la fresque rouge et bleu; des vestiges d'habitations dont les murs sont construits par assises régulières; quatre grandes jarres en terre cuite; deux monnaies de Trajan et une de Valentinien en bronze. Enfin, un propriétaire du quartier d'Entrechaux, au Nord de Bandol, a recueilli, au pied d'un olivier, une médaille de Claude en or.

En 1852, au quartier du Saint-Esprit, plusieurs urnes en terre d'assez grandes dimensions, un meule de moulin à bras, un fragment d'ornement en marbre gris, un mur antique très épais et un appartement de 4 mètres de long, sur 3 mètres de large, dont on a fait une citerne.

(1) *Strabon*, liv. IV., ch. I. — *P. Mela*, liv. II, p. 115.

(2) *L'abbé Rouden*. — *Les Origines de Bandol*.

En 1861, au château de Bandol, une tête antique en pierre de 0^m32 de hauteur, attribuée à une statue de Cérés; et sous le pont du chemin de fer, un tombeau en briques.

En 1862, sur le quai du Port, un tombeau en maçonnerie, et au quartier du Saint-Esprit, de grandes urnes en terre du genre *dolium*.

Vingt ans plus tard, en 1882, sur le boulevard Maritime, on découvre deux tombeaux en maçonnerie recouverts de briques, une pièce de monnaie, un vase en terre cuite et le fond d'un grand *dolium* mesurant 3^m80 de circonférence. Sur le quai du Port, deux tombeaux en ciment, juxtaposés, recouverts en briques avec des soubassements peints de différentes couleurs. Une des briques qui recouvraient ce tombeau portait la marque N. M. IV., et une autre un graffite représentant une femme voilée.

On a encore trouvé, la même année, une effigie de tête de mort gravées sur une feuille de plomb, deux bêches en fer, la base d'un chandelier, les débris d'un *kylis* (vase à boire) et un fragment de grande amphore. Un troisième tombeau renfermant: un diadème de femme en bronze doré, les débris d'une urne en verre irisé, une petite *kylis* également en verre, un morceau de brique recouvert d'un vernis jaune portant un fragment d'inscription, les débris d'un vase en verre bleu et une bague en or ciselé sans son chaton. — Enfin, dans un quatrième tombeau, on a recueilli six fragments de marbre blanc et une agrafe en bronze de 7 centimètres de long, portant aux extrémités, un crampon destiné à la sceller sur un tombeau.

Dans les différentes fouilles qui ont été faites à Bandol, on a surtout remarqué un mur très épais qui part du quartier du Saint-Esprit et vient aboutir à l'ancienne tuilerie, où l'on a retrouvé les traces d'une ancienne tour, et un autre mur qui

existe sous les maisons de ce quartier formant un rectangle qui pourrait bien être le mur d'enceinte de la Cité romaine.

Dans de nouvelles recherches faites en 1886, on a trouvé plusieurs débris de poterie fine, dite de Samos, des fragments de marbre blanc et des goulots d'amphores avec leurs bouchons en terre cuite, en forme de disque épais, munis de deux trous permettant d'y passer un cordon pour les soulever.

Le quartier de la Céramique, où l'on fabriquait les tuiles à rebords, les briques en forme de secteurs circulaires pour les colonnes, les tuyaux en terre cuite et les vases de toutes les formes dont les Romains faisaient un si fréquent usage, était situé au bord de la mer, en face de la maison de M. Benonin Suquet.

Les monnaies romaines trouvées à Bandol et dans le territoire de la commune sont de :

Brundisium (Calabre),	Faustine jeune.
As de la République,	Lucius Verus.
Jules-César,	Commode.
Auguste,	Geta.
Germanicus,	Julien.
Claude I,	Gallien.
Vespasien,	Constantin I ^{er} .
Domitien,	Claude II.
Trajan,	Constance.
Hadrien,	Justin.
Antonin,	Jean Zimènus.

En se rapportant aux médailles ci-dessus, la première de la République romaine, et la dernière de Jean Zimène, qui régna de 963 à 969, on peut supposer que le rivage de Bandol, où vint s'établir une colonie romaine vers le premier siècle de notre ère, n'a pas cessé d'être plus ou moins occupé pendant une période de 900 ans. L'existence

de cette colonie paraît s'arrêter au x^e siècle, puisque la suite des monnaies ne reprend qu'au xvi^e siècle avec une pièce de François I^{er} (1544-1546).

Après Bandol, si l'on continue à suivre le sentier de la douane, qui longe la mer au bord des falaises, on ne trouve plus rien, sauf les traces d'un ancien four à chaux, en face l'île Rousse, et les ruines d'un moulin à vent à l'ouest de la baie de la Moutte, vestiges qui n'ont rien d'antique et qui vous font regretter une marche pénible dans les broussailles où il faut, à chaque instant, se frayer un chemin à travers les romarins et les hautes bruyères qui viennent vous fouetter le visage.

Le port d'ALON serait une délicieuse calanque, avec ses eaux vives et sa belle forêt de pins, si elle n'était pas ouverte à tous les vents du Sud qui balayent sa plage minuscule. Il n'est occupé, pendant le jour, que par les douaniers et quelques pêcheurs et ne présente aucune trace d'antiquité. Enfin, la partie boisée qui sépare le port d'Alon et la baie des Lèques, n'offrant que des échancrures ouvertes à tous les vents du large, ne paraît pas avoir été habitée.

Nous voici arrivés au golfe de La Ciotat, limite de nos recherches. Après avoir fouillé la côte, rocher par rocher, et retrouvé les restes des colonies romaines qui s'étaient établies sur cette partie du littoral, où faut-il placer *Tauroentum*?

Cette question nous semble résolue par l'examen des ruines que nous venons d'étudier : Un seul point de la côte répond exactement à l'Itinéraire maritime d'Antonin et l'on y a retrouvé des vestiges grecs. Cet endroit unique, nous l'avons bien reconnu, c'est le BRUSQ.

Depuis que le savant abbé Barthelemy a mis en avant le nom pompeux de *Tauroentum*, beaucoup d'écrivains ont discuté, fouillé et refouillé les ruines des Lèques, sans se

préoccuper s'il n'existait pas, quelques milles plus loin, un point du littoral répondant mieux aux indications transmises par l'antiquité. Nous allons prouver qu'en plaçant l'antique château massaliète à l'extrémité ouest du cap Sicié, non seulement on se trouve d'accord avec la tradition, mais encore les principales objections que l'on a faites sur l'emplacement de cette colonie tombent d'elles-mêmes.

Pour prouver l'existence de *Tauroentum*, ville grecque, dans le golfe de La Ciotat, on a dit tant de fois ce que l'on trouve enfoui dans les sables des Lèques, qu'il nous paraît plus à propos de dire en ce moment ce qu'on n'y trouve pas. Mais avant, examinons une dernière fois les distances comprises entre les divers points du littoral où l'on a trouvé des ruines antiques.

Si nous mesurons ces distances, en observant que les galères romaines navigaient plus souvent à la rame qu'à la voile, et suivaient toutes les sinuosités de la côte, nous trouvons 117 milles entre *Heraclia Caccabaria* (la tour de Camarat) et *Massilia* (Marseille).

L'Itinéraire maritime d'Antonin, document officiel de l'Empire, qu'on a peut-être tort de croire erroné, donne exactement les mêmes distances, si l'on tient compte d'un double emploi entre *Citharista* et *Massilia*.

Il paraît, en effet, probable que la distance de XII milles marquée entre *Æmines portus* et *Immadras positio* indique seulement une route différente dans la même direction (1), car la longueur totale du littoral, mesurée de cette façon, n'est en réalité que de 117 milles (2).

(1) La distance entre le bec de l'Aigle et le bec Sormiou, par exemple, qui est aussi de XII milles.

(2) Le mille romain vaut 1481^m50.

IMPERATORIS ANTONINI AUGUSTI
ITINERARIUM MARITIMUM

AB HERACLIA CACCABARIA ALCONIS
(de la tour de Camarat à la pointe de
la Chappe).....

XII

12

AB ALCONIS POMPONIANIS PORTUS
(de la pointe de la Chappe au château
de Giens).....

XXX

30

A POMPONIANIS TELONE MARTIO
PORTUS (du château de Giens à Toulon)

XV

15

A TELONE MARTIO TAURENTO PORTUS
(de Toulon au Brusq, par les Sablettes)

XII

12

A TAURENTO CARSICIS PORTUS (du
Brusq à Tarente dans la baie des
Lèques).....

XII

12

A CARSICIS CITHARISTA PORTUS (de
Tarente au port de Sormiou).....

XVIII

18

A CITHARISTA PORTUS ÆMINES POSI-
TIO (de Sormiou à la pointe ouest de
l'île Jarros).....

VI

6

A PORTUS ÆMINES IMMADRAS POSITIO
(cette distance de *XII milles* nous paraît
faire un double emploi et ne l'ajoutons
pas).....

»

»

AB IMMADRIS GRÆCORUM PORTUS (de
la pointe de l'île de Jarros à Marseille)

XII

12

Longueur totale du littoral...

117 mil.

On doit remarquer d'abord, qu'on ne trouve pas de *Telo-Martius* à *Tauroentum*, c'est-à-dire de Toulon aux ruines de Tarente dans la baie des Lèques, la distance de XII milles indiquée sur l'Itinéraire maritime d'Antonin (*A Telo Martius Taurento portus XII milles*). Cette distance, mesurée en suivant la côte de Toulon à Tarente, est de 28 milles (1). Tandis qu'on trouve exactement 12 milles entre Toulon et le Brusq si l'on mesure cette distance sur la carte maritime du Var, en passant par l'isthme des Sablettes, encore ouvert à cette époque.

Il n'y a jamais eu, aux Lèques, un port de refuge bien abrité, comme les recherchaient les flottes romaines. L'hypothèse de Marin, d'un port creusé au *plan de la Mer*, n'est pas admissible, et les prétendues découvertes de fragments de quais, d'anneaux d'amarrages et d'ancre, sont de grandes erreurs ou de pures mystifications. On n'a jamais découvert à l'ouest des ruines que des fragments d'aqueducs (2) qui portaient les eaux des sources voisines aux habitations du bord de la mer. — On trouve, au Brusq, un port naturel bien garanti des vents du large par l'île des Embiers et des vents du Sud par la montagne de Sicié.

On ne trouve que très peu de monnaies et aucun vestige grecs dans les ruines des Lèques. Les deux médailles massaliètes, citées par Thibaudeau et quelques autres recueillies depuis, ne révèlent pas plus l'origine phocéenne des Lèques, que la vingtaine de ces mêmes pièces, découvertes à l'embou-

(1) *Mis. de Fortia d'Urban*. — Recueil des Itinéraires anciens.

(2) Ces débris d'aqueducs renversés sur le sable ont pu être pris pour des fragments de quais, pourtant les traces encore bien visibles de la cuvette ou passait l'eau ne laissent aucun doute à cet égard.

chure de la Rœpe, ne prouvent l'occupation grecque de Sanary. La seule inscription antique trouvée dans une sépulture par M. Darquier, en 1803 « PATERNA QVINC-
« TIANI COS » est du haut Empire et ne remonte pas au delà du II^e siècle après J.-C. — Au Brusq, les médailles grecques, et en particulier celles de *Massalie*, sont beaucoup plus abondantes que celles des empereurs romains et ce n'est pas par quelques-unes, mais par centaines, que les chercheurs les ont ramassées. Nous avons déjà parlé, d'une très curieuse inscription grecque sculptée sur la base, en marbre blanc, d'une statue du dieu Eros (1), et nous ajouterons que nous avons ramassé nous-même au bord de la mer des fragments de ces belles poteries rouges à vernis noir portant gravées en dessous les quatres palmettes, marque incontestable d'une fabrique hellénique.

On ne trouve, aux Lèques, aucune trace de remparts ni de murailles ayant pu constituer la défense d'une ville, ou d'un poste militaire ; sauf dans un angle à l'est, où l'on voit les fondements d'une tour, les murs les plus forts ont 30 à 40 centimètres d'épaisseur et sont à peine suffisants pour supporter les lourdes toitures de cette époque. Comme

(1) Comme à *Antipolis*, les habitants du Brusq honoraient le dieu Eros ; dieu du charme, du plaisir et serviteur d'Aphrodite. Cet ancien culte leur venait des Phéniciens, comme nous l'apprend M. E. Desjardins. « Partout où les vaisseaux de Tyr conduisaient ces aventureux commerçants, ils apportaient avec eux deux divinités et deux cultes : le culte du dieu fort, du dieu des mers, propice aux périlleuses entreprises, l'austère Melkarth, et cet autre culte, moins noble, enfanté par le besoin moins avouable de retrouver sur les rivages lointains une image de l'amour, une ombre de la femme absente et délaissée ». — Géographie historique et administrative de la Gaule romaine, T. II, p. 132.

ces murs sont presque tous revêtus d'une couche de ciment, souvent ornés d'élégantes peintures, et que le sol des appartements est pavé en pierre, en marbre ou en mosaïque, ils sont peut-être les restes d'une opulente villa, peut-être même d'une petite ville, mais il est certain qu'ils sont trop faibles et trop décorés pour avoir appartenu à un château-fort. — Au Brusq, malgré les bouleversements des premiers siècles et les changements occasionnés par une occupation continuelle, on trouve les vestiges d'un quai antique, des murs de plus d'un mètre d'épaisseur, soutenant des parties de voûtes, et l'emplacement de la citadelle, c'est-à-dire du château-fort, dont les ruines paraissent encore au commencement du xvii^e siècle (1).

Les nombreuses fouilles faites aux Lèques n'ont mis au jour que les tombeaux d'une population peu importante. A peine peut-on citer la sépulture romaine de *Quinctianus* creusée dans le roc, contenant deux sarcophages en marbre blanc, et une trentaine de tombeaux en briques, également romains, trouvés dans les environs. Ce sont tout au plus les restes d'une petite colonie ayant vécu sur ce point un temps assez court. — Au Brusq, les tombeaux antiques sont si nombreux, surtout au N.-E., depuis la mer jusqu'à la grande route, qu'on a cru longtemps que cette plaine était le lieu de sépulture des victimes de la bataille de Malogineste qui fut livrée à cet endroit contre les Sarrasins l'an 950. Ces tombeaux sont beaucoup plus anciens; quelques-uns sont construits en briques plates à rebords portant les marques des fabricants romains, mais le plus grand nombre est simplement formé par deux grandes

(1) Voir : Archéologie du Var. Six-Fours, p. 28.

plaques de schiste ardoisier inclinées l'une sur l'autre et formant une espèce de toit sur la tête du cadavre. Si la disposition primitive de ces tombeaux dénote une population pauvre, leur grand nombre indique au moins qu'elle était assez compacte.

Enfin on ne trouve pas que le territoire des Lèques ait appartenu au diocèse de Toulon, et pourtant, au ^ve siècle, *Tauroentum* était encore le siège de ce diocèse. — Non seulement le quartier du Brusq a toujours fait partie du diocèse de Toulon, mais on trouve encore à peu de distance à l'est, le quartier de l'Evescat, c'est-à-dire les terres qui de temps immémorial ont appartenu aux évêques de Toulon, et dans ces terres des ruines antiques pavées en mosaïque qui ont bien pu être la demeure des premiers évêques de *Tauroentum* et de *Tholo*.

Comme on le voit, les principales objections faites à l'emplacement de *Tauroentum* dans le golfe de La Ciotat disparaissent si l'on place ce château marseillais sur la plage du Brusq, et puisque l'on a dit, sans preuves que cette petite colonie phocéenne était au fond de la baie des Lèques, nous pouvons bien dire, avec quelque vraisemblance, que nous trouvons ses restes au port du Brusq. Cependant, comme la moindre preuve matérielle anéantit toujours les plus belles hypothèses, même celles qui paraissent les mieux fondées, dans le cas où une découverte inattendue viendrait nous prouver que l'antique *Tauroentum* ne fut pas plus sur le rivage du Brusq qu'au fond du golfe de La Ciotat, il n'en résulterait pas moins de nos recherches que, de l'autre côté de la rade de Toulon, il y avait une plage connue des premiers navigateurs, que cette plage fut visitée par les Phéniciens, occupée par les Grecs

et habitée par les Romains, et cela suffit pour nous faire envisager d'une façon nouvelle les origines de notre vieille cité.

En poursuivant nos investigations dans les communes du Pradet, de La Crau, d'Hyères, de Bormes, de La Molle, de Ramatuelle, etc., c'est-à-dire en fouillant la côte de Toulon à Saint-Tropez, nous trouvons également sur le rivage, entre les villes disparues de *Pomponiana*, d'*Olbia*, d'*Alconis* et d'*Héraclea* une foule d'établissements romains dont les noms ne sont pas arrivés jusqu'à nous.

Les vestiges de tous genres que nous rencontrons ensevelis sous les sables des plages, ou encore apparents sur les rochers des falaises, sont presque tous d'époques différentes et nous prouvent bien que les cités auxquelles ils appartinrent ne furent jamais bâties en même temps et n'eurent pas les mêmes destinées.

Les unes, comme *Heraclea Caccabaria* (Tour de Camarat), fondée par les Phéniciens sur le territoire des Saliens, remontaient à la plus haute antiquité; d'autres, comme *Olbia* (Eoube), château marseillais, étaient d'origine grecque; enfin, les dernières et les plus nombreuses, comme *Pomponiana*, avaient pris naissance sous la domination romaine et ne dataient que des premiers siècles de notre ère.

S'il est possible de refaire, un jour, l'histoire de toutes ces villes disparues, de reconstituer par la pensée, les châteaux, les maisons, les temples et les constructions de tous genres que les anciens peuples bâtirent sur nos rivages, en comparant les vestiges qu'ils nous ont laissés avec ceux que l'on trouve à Toulon, on connaîtra exacte-

ment l'origine et l'âge de notre cité. Mais, aujourd'hui, l'histoire des faits qui se sont passés sur notre littoral étant encore trop obscure et trop incertaine, et les découvertes archéologiques un peu importantes faites dans l'arrondissement de Toulon beaucoup trop rares, nous sommes tenus à une grande réserve pour parler de ces temps reculés, et, malgré notre désir d'entrer dans les détails des faits que nous connaissons, nous ne tracerons que les grandes lignes approchant le plus de la vérité.

Les Phéniciens furent les premiers navigateurs qui visitèrent et fondèrent des établissements sur les côtes méridionales de la Gaule. « On admet généralement que dans la période comprise entre le XIX^e et le XIII^e siècle avant notre ère ils avaient couvert tous les rivages de la mer intérieure de comptoirs et d'entrepôts, qu'ils avaient reconnu tous les fleuves qui y débouchent et remonté en particulier la vallée du Rhône jusqu'au pied des Alpes » (1).

Tous les auteurs anciens sont d'accord sur ce fait que les antiques cités portant le nom d'Hercule, comme *Heraclea*, à l'embouchure du Rhône ; *Heraclea Caccabaria*, à la pointe de Cavalaire ; *Herculis monei portus*, sur le rocher de Monaco, avaient une origine sûrement phénicienne ; et personne n'ignore que le dieu Hercule, né à Tyr, où il était adoré dans un temple splendide sous le nom de Melkarth, est le symbole du peuple phénicien, et

(1) *Ch. Lenthalie*. — *L'homme devant les Alpes*, p. 274.

que son histoire mythologique est celle même du peuple dont il était le protecteur.

Dans la fable d'Eschyle (1) racontant le fameux combat du héros tyrien dans la plaine de la Crau, contre Albion et Bergion, fils de Neptune, il n'est pas difficile de reconnaître les difficultés que les Phéniciens rencontrèrent à l'embouchure du Rhône et la résistance que leur opposèrent les deux petits peuples unis pour empêcher leur établissement dans la contrée.

Avant d'aller plus loin, nous devons reconnaître que le but poursuivi par les Phéniciens, dans leurs explorations maritimes, était moins le désir de porter la civilisation parmi les peuples sauvages du bassin de la Méditerranée que cette avidité qui poussait les marchands de Tyr et de Sidon à se porter partout où ils espéraient découvrir de nouvelles richesses et les aliments de leur immense commerce.

« Trafiquant d'une main et combattant de l'autre, dit H. Martin (2), ils exploitèrent les mines d'or et d'argent que recelaient à fleur de sol les Pyrénées, les Cévennes et les Alpes, on a même dit qu'ils construisirent pour cette exploitation une route d'une hardiesse et d'une solidité merveilleuse qui partait des Pyrénées-Orientales et descendait en Italie par le col de Tende. »

Considérée à ce point de vue l'existence d'une ville phénicienne sur le territoire des Oxybiens paraît assez naturelle. A l'ouest de la pointe de Cavalaire, où coule

(1) Fragment de la tragédie de Prométhée reproduit par Strabon, Pomponius Mela et la plupart des chorographes provençaux.

(2) Histoire de France.

l'Argentière, petite rivière qui a donné son nom à la plage, il y avait autrefois une mine d'argent qui, après avoir été découverte par les Phéniciens, fut longtemps exploitée par les Massaliètes et passa ensuite aux Romains qui achevèrent d'arracher aux entrailles de la terre le dernier filon de métal précieux qu'elle renfermait.

Les mines d'argent proprement dites sont très rares en France, puisqu'on n'en trouve guère que dans les départements du Finistère, de l'Isère et du Haut-Rhin; mais nous savons que les anciens extrayaient ce métal précieux de la galène, c'est-à-dire du sulfure de plomb et il faut chercher leurs exploitations dans les régions où se trouve la galène argentifère.

Le nom de l'*Argentière*, donné à la petite rivière qui coule dans cette localité, est un indice qui ne trompe pas, et les poteries, les médailles et les traces encore visibles des procédés d'exécution usités chez les anciens confirment cette présomption. D'ailleurs, il en est de même du fleuve *Argenteus* (l'Argens) qui arrose une région où l'on a trouvé les filons argentifères de la Garde-Freinet, certainement exploités par les Romains et les Maures.

Il n'est pas douteux que les mines d'argent, de plomb et de cuivre, exploitées par les indigènes dans le massif des Maures aient déterminé les Phéniciens à fonder, dans leur voisinage, un lieu commercial, une station pour leurs vaisseaux, une colonie destinée à surveiller les travaux des mines et à recueillir le métal précieux pour le transmettre à la métropole. Les gisements métallifères de cette région expliqueraient donc l'établissement d'*Heraclea Caccabaria* sur la côte ligurienne.

L'existence d'une ville phénicienne, presque en face des îles d'Hyères, où se faisait la pêche du corail, dont les

Gaulois ornaient leurs épées et leurs boucliers, nous conduit à supposer que les vaisseaux tyriens les visitaient souvent, et, comme les îles d'Hyères sont elles-mêmes assez rapprochées de Toulon, où le murex et le kermès étaient très abondants, il est probable que les Phéniciens ne se sont pas toujours contentés d'emporter les produits de la Ligurie tels qu'on les récoltait, mais qu'ils ont au moins essayé de fabriquer la pourpre de Tyr sur le territoire des Cammatuliciens où les avantages étaient les mêmes.

La grande objection qui sera toujours faite à cette hypothèse, c'est le manque absolu de preuves matérielles. Mais, comment, après plus de vingt siècles de bouleversements et de transformations, peut-on retrouver les traces de cette occupation passagère ?

A Marseille, où leur séjour est incontestable pendant un nombre respectable de siècles, on n'a trouvé qu'une inscription en caractères puniques relative au temple de Baal et quelques stèles douteuses. Sur les côtes, que leurs vaisseaux fréquentaient constamment, on ne peut leur attribuer que des pierres grossièrement taillées comme celles du Brusq ou quelques poteries communes qui témoignent, il est vrai, d'une haute antiquité, mais tout aussi douteuses que les stèles massaliètes. On ne peut donc prétendre trouver plus de vestiges à Toulon, où les Phéniciens n'ont fait que passer pour récolter les produits du sol, qu'à Marseille où ils restèrent longtemps établis.

S'il est difficile aujourd'hui de retrouver les traces de ce peuple colonisateur, qui établit sa domination partout où la résistance du pays ne fut pas assez forte pour le rejeter à la mer, c'est que les Phéniciens bâtissaient peu et construisaient mal; des huttes faites de bois et d'argile

suffisaient pour les abriter, et ces habitations primitives ne pouvaient avoir une longue durée (1).

Certes, les Tyriens et les Sidoniens n'ignoraient ni l'art, ni la science de bâtir ; ce sont leurs architectes que Salomon fit venir pour édifier le temple de Jérusalem, mais dans leurs pérégrinations lointaines ils ne dépensaient qu'un effort proportionnel à ce qu'ils voulaient, ou à ce qu'ils pouvaient. Ainsi, aujourd'hui, si le hasard d'une fouille mettait à découvert des substructions de cette époque, il faudrait, pour les reconnaître, trouver sur quelques pierres un signe ou une inscription punique et comme ce cas, fort rare, peut ne pas se présenter, le passage des Phéniciens à Toulon, toujours probable, ne sera peut être jamais prouvé.

Vers la fin du VIII^e siècle, ou au commencement du VII^e, avant J.-C., quand les Grecs de Phocée mirent pour la première fois les pieds sur la terre celto-ligurienne, il y avait plus de cinq cents ans que les Phéniciens fréquentaient cette côte, qu'ils avaient noué des relations avec les indigènes et fondé des établissements commerciaux dans le pays.

Envieux d'avoir, comme leurs rivaux, des colonies lointaines et fructueuses, les Phocéens ne cherchèrent qu'à les supplanter, à les brouiller avec les indigènes, à leur susciter des querelles et finalement à y prendre leur place.

(1) Même dans leur métropole, la mission en Phénicie, dirigée par M. E. Renan, n'a trouvé que des traces bien incomplètes de leur ancienne architecture.

Chez les Phocéens, comme en général chez tous les peuples de la race hellénique, la piraterie et le brigandage sur mer étaient en honneur (1); et ces moyens violents et barbares leur paraissaient parfaitement légitimes quand leur intérêt commercial ou les circonstances paraissaient l'exiger (2).

Pendant le séjour qu'ils firent en Corse, ayant provoqué des hostilités entre leurs voisins les Tirrhéniens et les Carthaginois, ils furent battus dans un combat naval sur les côtes de Sardaigne (3); mais à peine eurent-ils jeté les premiers fondements de Massalie qu'ils profitèrent du moindre prétexte, un enlèvement de quelques barques de pêcheurs, pour déclarer la guerre aux Carthaginois. Ils les battirent sur mer dans plusieurs rencontres et finirent par leur accorder la paix après les avoir chassés de plusieurs points du littoral (4).

Les Massaliètes, qui voulaient s'imposer par la force, dit Strabon (5), montraient avec orgueil sur les places publiques les dépouilles de leurs ennemis vaincus.

N'avons-nous pas encore une preuve de leur dessein irrévocable de se créer une nouvelle patrie, même par la violence et la voie des armes, dans le serment qu'ils firent à leur départ d'Asie « en jetant une barre de fer dans la mer et en jurant de ne revoir leur patrie que lorsque cette barre de fer reparaitrait sur les flots », et si, dès sa naissance, Massalie fit alliance avec Rome, n'était-ce pas pour

(1) *Thucydide*. — Guerre du Peloponèse.

(2) *Justin*. — liv. XLIII, ch. III.

(3) *Hérodote*. — Liv. I, ch. CLXVII.

(4) *Justin*.

(5) *Strabon*. — Liv. IV, p. 180.

s'assurer la protection et au besoin le secours des Romains contre les peuples voisins qu'elle songeait déjà à dépouiller de leurs possessions.

Nous voilà un peu loin de la légende de Protis arrivant chez Nannus, roi des Ségobriges, lui demandant son amitié et des terres pour y fonder un port, et recevant de sa fille Gyptis la coupe du festin destinée au convive qu'elle favorisait entre tous de son choix. Si ces détails, que se transmettent tous les historiens, ne sont pas tout à fait du domaine de la fable, ils ne peuvent se rapporter qu'à l'arrivée des navigateurs grecs sur nos côtes, avant qu'ils eussent dévoilés leur dessein de s'établir sur le territoire et de se substituer aux Phéniciens.

Puisque le témoignage des auteurs anciens nous confirme qu'à leur arrivée sur les côtes méridionales de la Gaule, les Phocéens eurent à combattre les flottes carthagoises et qu'ils rencontrèrent des obstacles pour l'établissement de leurs colonies dans ces parages, on peut conclure qu'au VII^e siècle avant J.-C., la République de Carthage était en possession du territoire celto-ligurien et que ses vaisseaux empêchaient une nation rivale de la déposséder. Toutefois, malgré le courage et la vaillance des marins carthagois, la victoire resta aux mains de l'émigration grecque, les fils de Phocée purent s'établir solidement sur la côte et y fonder une colonie dont les brillantes destinées éclipsèrent bientôt la renommée de la métropole asiatique (1).

(1) Les Massaliètes sont une colonie de Phocéens d'Ionie dont une partie quitta Phocée pour fuir Harpagus le Mède. Ils battirent sur mer les Carthagois, occupèrent leurs terres et devinrent très florissants. — *Pausanias*.

Après avoir vaincu les Carthaginois, les Phocéens ne furent pourtant pas les paisibles possesseurs de leur nouvelle conquête et pour conserver cette petite partie du territoire celto-ligurien, ils durent se défendre contre les indigènes qui, poussés par les colonies phéniciennes qui s'étaient maintenues dans le pays, détestaient les Grecs établis chez eux par la violence.

Les Liguriens formèrent bientôt contre les nouveaux venus une ligue formidable, et la petite colonie assiégée par les Saliens et réduite à toute extrémité aurait probablement succombé si l'armée de Bellovèse, qui campait au pied des Alpes et s'appretait à les franchir, ne s'était portée à son secours et ne l'avait aidée à triompher de ses ennemis (1).

Les Saliens, vaincus par les Gaulois, ne perdirent pas pour cela l'espoir d'anéantir l'établissement phocéen. Après le départ de Bellovèse, ils renouvelèrent leurs attaques contre les Massaliètes, et les hostilités ne cessèrent qu'après l'arrivée des troupes romaines qui finirent par tout subjuguier et se partagèrent les terres avec les Massaliètes qui les avaient appelées à leur secours et les avaient aidées de leurs armes pour faire cette conquête.

Pendant cette longue guerre, qui dura plusieurs siècles, les combats sur mer entre Liguriens et Massaliètes étaient fréquents. Les actes de piraterie que l'on a si souvent reprochés aux indigènes n'étaient, il faut bien le reconnaître,

(1) Les Gaulois émigrants « apprirent que des étrangers cherchant des terres étaient en lutte avec les *Salluvii* : Ces étrangers étaient les Marseillais partis de Phocée sur des navires. Les Gaulois portèrent secours aux colons grecs... »

Tite-Live. — Liv. V, ch. XXXIV.

que les justes représailles des usurpations continuelles des Grecs, et le brigandage sur mer, dont les Massaliètes avaient donné les premiers l'exemple, était nécessairement imité par les marins liguriens. En ce cas, la piraterie ne pouvait s'éteindre qu'au moment où l'une des deux nations aurait vaincu l'autre, et elle ne s'éteignit, en effet, que lorsque Massalie fut maîtresse de tout le littoral.

Cent-vingt trois ans avant J.-C., le consul Sextius Calvinus, après avoir vaincu les Saliens et fondé la ville d'*Aqua Sestia* (Aix), prêta l'appui de ses armes aux Phocéens pour chasser les indigènes que les Massaliètes seuls n'avaient pas pu repousser. Les Liguriens, fortement établis dans leurs redoutables *oppida*, leur opposèrent une vive résistance et, ni les Romains, ni les Phocéens ne purent les en déloger. Pourtant, à bout de ressources et battus dans plusieurs rencontres, ils demandèrent la paix, mais ils ne purent l'obtenir qu'à la condition de s'éloigner de 12 stades (2220^m) de la côte et d'abandonner toute cette partie de leur territoire aux Marseillais (1).

A ce moment, les émigrés de Phocée, maîtres de la Celto-Lygie, c'est-à-dire de la côte qui s'étend depuis l'embouchure du Rhône jusqu'au delà du Var, fondèrent un certain nombre de places « destinées à leur servir de boulevards contre les Barbares » (2). Les unes, situées sur la frontière de l'Ibérie, devaient les couvrir des incursions des Ibères, les autres, telles que *Rhodanusia* et *Agathé*, devaient les défendre contre les Barbares des bords du Rhône; d'autres enfin, comme *Tauroentium*, *Olbia*, *Antipolis* et *Nicea*

(1) *Strabon.* — T. I, liv. IV, ch. I.

(2) *Strabon.* — T. I, liv. IV.

échelonnées le long du littoral, devaient arrêter les Saliens et les Liguriens.

Cette période, où Massalie arrive à un état de prospérité jusqu'alors inconnue, n'eut pourtant pas une longue durée ; les mêmes armes qui l'avaient rendue puissante se tournèrent contre elle, et la rivale de Carthage, dépouillée de ses richesses et de ses colonies, se trouva comme au premier jour de sa fondation, pauvre et réduite à son propre territoire.

Pendant la guerre civile, César sollicita l'alliance de Marseille ; mais les Marseillais, croyant que leur fidélité les obligeait à se déclarer pour Pompée « qui était suivi des gens de bien » (1), lui fermèrent les portes. César offensé assiégea la ville avec trois légions et, pendant qu'il faisait ses approches, donna des ordres à la ville d'Arles pour faire douze galères qui furent achevées trente jours après le bois coupé ; il les fit conduire devant Marseille et en donna le commandement à Decimus Brutus. Les Marseillais, méprisant une aussi petite flotte, sortirent de leur port et allèrent la combattre avec la leur qui était composée de dix-sept galères et d'une foule de petits vaisseaux. L'armée navale de César était à l'ancre à l'île de Pomègue et, bien qu'inférieure en nombre, elle accepta le combat, la victoire balança quelques temps et après des prodiges de valeur de part et d'autre finit par rester aux mains des Césariens.

Pompée, ayant eu connaissance de ce siège et de la perte de la bataille navale, leur envoya Lucius Nasidius avec une flotte de seize vaisseaux bien équipés.

L'arrivée de ce secours inespéré remplit tellement de

(1) *Ruffi*. — Hist. de Marseille, liv. I, ch. V.

joie les assiégés, qu'ils se disposèrent de nouveau à tenter le sort des armes sur la mer. Ils tirèrent de leur arsenal tous leurs vieux vaisseaux, les armèrent avec une grande diligence et, après avoir sacrifié aux dieux, allèrent rencontrer la flotte de Nasadius « qui estait pour lors à Tolon » (1), c'est-à-dire au Brusq (2).

La flotte de Brutus, augmentée de quatre galères prises dans le dernier combat, reçut très courageusement la flotte des alliés; on se battit des deux côtés avec une grande furie et, sans la défection de Nasadius, qui se retira lâchement de la mêlée et entraîna avec lui une galère de Marseille, la victoire, cette fois, restait aux Marseillais. Néanmoins, ils combattirent encore assez longtemps, cinq de leurs vaisseaux furent coulés à fond, quatre pris et les autres eurent beaucoup de peine pour se sauver et porter

(1) *Ruffi*. — Liv. I, ch. V. — Ruffi se trompe de localité puisqu'on lit *Tauroenta* dans les *Commentaires* de César

(2) Nous pensons avoir assez prouvé que le château de *Tauroenta* dont parle César était au Brusq et non pas à la plage des Lecques; cependant, pour dissiper tous les doutes, nous ferons remarquer que la bataille navale de la flotte de César contre les escadres réunies de Marseille et de Pompée vient de nouveau confirmer notre assertion. La flotte de Nasadius ne pouvait s'arrêter à Toulon, encore inconnu à cette époque, ni aux Lecques, où il n'y eut jamais ni port, ni magasin, pour rallier et ravitailler une escadre qui se prépare à combattre. Le port du Brusq, bien abrité des vents du large et suffisamment approvisionné de tous les engins nécessaires au service de la marine était le seul endroit propice et c'est dans la baie de Sanary que s'est livré ce combat mémorable, comme paraît le prouver un éperon de galère en bronze, orné d'une superbe tête de Méduse, que les pêcheurs retirèrent de la mer, il y a une vingtaine d'années et vinrent vendre à M. Bouisson, fondeur à Toulon, qui l'utilisa.

cette affreuse nouvelle « qui désola toute la ville et la remplit de deuil et de tristesse » (1).

Ce combat mémorable, chanté par le poète Lucain au livre III de la guerre de Pharsale, fut le dernier exploit de Massalie, et s'il ne put sauver Marseille de la ruine, il laissa au moins intact l'honneur de ses marins.

Les Marseillais ne furent pas plus heureux sur terre que sur mer. Trebonius, à qui César avait laissé le commandement des armées de terre, poussa le siège avec une grande activité, et, quand César, ayant fini la guerre d'Espagne, arriva à Marseille, les Marseillais, accablés par la famine et la peste, n'eurent plus d'espoir qu'en sa clémence, ils implorèrent son pardon et se soumirent entièrement à sa discrétion.

Les conditions de César furent bien dures pour un peuple si étroitement uni avec Rome. Marseille conserva sa liberté mais elle fut dépouillée de ses forces, de ses richesses et de toutes ses colonies. Les châteaux-forts de *Tauroentum*, d'*Olbia*, d'*Antipolis*, etc., furent rasés, leurs garnisons licenciées et leurs habitants dispersés sur la côte.

Quelques familles du Brusq (le vrai *Tauroentum* de l'Itinéraire maritime d'Antonin), chassées de leurs demeures par les légions envahissantes de César, portèrent leurs pénates et leurs dieux lares sur un rivage presque désert, aux embouchures des deux ruisseaux qui se jettent dans la petite rade de Toulon ; à ce mouvement de population, des artisans romains et quelques pêcheurs liguriens vinrent se joindre, et c'est ainsi, qu'environ 45 avant J.-C., la cité romaine de *TELO-MARTIUS* fut fondée.

(1) *Ruffi*. — Ch. V, p. 24.

En abandonnant les attributions de quelques historiens qui font remonter les origines de Toulon au VI^e siècle et les hypothèses de certains géographes qui parlent même du XV^e siècle avant J.-C., nous quittons le domaine des fables pour entrer dans celui des faits, nous nous trouvons d'accord avec les seuls documents authentiques de l'antiquité arrivés jusqu'à nous, l'*Itinéraire maritime d'Antonin* et la *Notice de l'Empire*, et aussi avec l'opinion des anciens magistrats et notables de notre cité, ce qui a bien quelque valeur.

En 1524, les citoyens de Tholon, suppliant François I^{er} de renoncer au projet qui les forçait d'abandonner leur cité pour aller former une nouvelle ville sur la plage et les coteaux, dominés par la grosse tour, disaient: « ... Prier le roy se à l'adventure ne lui plaist fortifier la dicte ville de iceulx laysser ains que par cy devant ont vécu en icelle ville de Tholon et lui remontrer que combien la dicte ville depuis *quatorze cens ans* soyt fundée là où elle est. »

L'opinion de nos concitoyens, les plus estimables du XVI^e siècle, sur l'âge de Toulon, nous parait la meilleure preuve que l'idée de faire remonter les commencements de notre ville aux âges fabuleux, n'a pris naissance qu'avec les écrivains du XVII^e ou du XVIII^e siècle qui voulaient que toutes les cités importantes eussent pour fondateur un dieu, un héros, ou tout au moins un grand peuple de l'antiquité.

PÉRIODE GALLO-ROMAINE

Bien avant le siège de Marseille, J. César avait divisé la Gaule en quatre provinces : la Belgique, l'Aquitaine, la Celtique et la Province romaine ; et, quand il eut soumis la cité phocéenne, les Romains ne regardèrent plus la Gaule méridionale que comme une annexe de l'Italie.

Vingt-cinq ans avant J.-C., Auguste tint à Narbonne l'assemblée générale des Gaules, fit quelques changements dans cette division, et la Province romaine commença d'être appelée : Province Narbonnaise.

Au commencement du 1^{er} siècle après J.-C., la Gaule narbonnaise offrait partout une nature si fertile et si luxuriante, qu'au dire de Pline « on l'aurait prise pour une portion de l'Italie ». Aussi, les sénateurs romains qui en étaient originaires avaient-ils le privilège d'y venir sans congé quoiqu'il ne leur fut permis de s'éloigner de l'Italie qu'avec la permission de l'empereur (1).

La domination romaine causa une grande agitation sociale dans notre pays. De nombreuses familles abandonnèrent les colonies grecques, désormais soumises au joug de l'étranger, et allèrent se réfugier soit à Marseille, qui avait gardé son autonomie, soit sur d'autres points du territoire, pour y fonder de nouvelles colonies, où bien encore, allèrent porter leur industrie autour de ces somptueuses villas que les puissants de Rome et les riches commerçants de l'Empire faisaient bâtir sur nos côtes, lesquelles rivalisaient de splendeur avec les plus beaux rivages

(1) Tacite.

d'Italie. Tous les vestiges gallo-romains que nous rencontrons dans la partie méridionale de la Provence témoignent que les Romains n'occupèrent la Province Narbonnaise qu'à partir du 1^{er} siècle après J.-C.; mais les restes de cette époque sont si nombreux dans le Var, qu'ils nous font penser qu'au début la domination romaine fut presque une invasion.

Au contact d'une civilisation plus avancée, le peuple indigène assouplit sa rudesse native, apprit à planter la vigne, sema le blé, défricha ses forêts et ouvrit des routes aux chariots des marchands étrangers.

Au moment où les exilés de *Tauroentum* et quelques familles romaines vinrent bâtir les premières maisons de *Telo-Martius* notre sol était loin d'être aride et nu comme nous l'avons vu au commencement de ce siècle; d'épaisses forêts le couvraient en grande partie, et les tribus qu'elles abritaient vivaient des animaux tués à la chasse ou du produit de leur pêche, souvent troqués contre des vêtements et des bibelots que les navigateurs de ces parages leur donnaient en échange.

On ne peut hasarder que des hypothèses sur l'état social de ces peuplades primitives. Ce que nous savons de positif, c'est qu'elles avaient des lieux de rassemblement où tous les hommes valides se réunissaient au moment voulu et des camps fortifiés tels que les *Oppida* de Tourris, du Revest et de Courtine, en face d'Ollioules, où ils se retranchaient lorsqu'ils étaient attaqués par des forces supérieures (1).

(1) Vers le VIII^e siècle avant J.-C., le Sud de la Gaule était habité par des peuplades celto-ibériennes, et, à l'arrivée des Phéniciens sur nos côtes, au VII^e siècle, la région des *Saliens*, c'est-

Une de ces tribus préhistoriques a laissé des traces à l'est des fortifications, « M. H. Morlot a recueilli, dans la tranchée du chemin de fer, en dehors de la ville et à la hauteur du fort de Sainte-Catherine, trois lames de silex ouvrées avec des ossements fragmentés dont la cassure paraît être le résultat de l'action humaine et semblerait dénoter le cannibalisme chez certaines tribus néolithiques de la Provence (1) ».

Malgré le respect et l'admiration que nous professons pour le talent de M. H. Morlot, nous sommes obligés de dire que les os brisés que l'on trouve mélangés aux silex taillés dans presque toutes les stations préhistoriques ne prouvent nullement le cannibalisme. Aussi bien dans les grottes que dans les abris sous roches et autour des *Oppida* des environs de Toulon, où l'on a découvert des restes de repas, on a trouvé des os cassés intentionnellement, nous avons même ramassé, dans quelques endroits, les percuteurs en pierres dures roulées qui avaient servi à les briser. Ces nombreux témoignages prouvent surabondamment que les peuples primitifs extrayaient la moëlle des os des animaux dont ils se nourrissaient. Mais nous

à-dire la partie du territoire comprise entre le Rhône et le Var appartenait à six tribus bien distinctes :

- 1^o Les *Avaticiens*, de l'embouchure du Rhône à Marseille ;
- 2^o Les *Segobriges*, de Marseille à La Ciotat ;
- 3^o Les *Camatuliciens*, de La Ciotat à Bormes ;
- 4^o Les *Oxybiens*, de Bormes à l'embouchure de l'Argens ;
- 5^o Les *Ligauniens*, de l'Argens à la Siagne ;
- 6^o Les *Décéates*, de la Siagne à l'embouchure du Var.

(1) Matériaux pour l'histoire naturelle et primitive de l'homme, 1872. — p. 107 et 108. — Cité par M. Castanier. La Provence préhistorique, T. I, p. 121.

avons tout lieu de croire que cette habitude n'avait pas l'unique but de satisfaire leur gloutonnerie. Nous savons que ces peuples sauvages soignaient leurs malades et particulièrement leurs blessés avec beaucoup de sollicitude, qu'ils obtenaient quelques fois des cures étonnantes qui feraient encore honneur à la médecine moderne, et nous pensons que la moëlle, qu'ils retiraient des os après les avoir brisés avec un caillou, leur servait aussi à fabriquer un onguent ou certaine pommade propre à guérir les plaies.

Quand on a sous les yeux la carte géologique des environs de Toulon, montrant les alluvions modernes et une carte topographique donnant les différentes altitudes du sol, on peut facilement se convaincre qu'aux époques préhistoriques la mer entraît profondément dans les terres, et que la petite rade avait une superficie beaucoup plus grande qu'aujourd'hui. Malgré les apports continuels du Las et de l'Eygoutier, les eaux de la mer étaient très pures et les fonds, couverts d'algues et de plantes marines, nourrissaient, en quantités considérables, toutes les variétés de poissons et de coquillages que nous trouvons aujourd'hui dans les eaux vives de la grande rade.

Les montagnes et les coteaux, partout boisés, donnaient un débit régulier aux sources abondantes qui sortaient à leurs pieds et les eaux limpides qui coulaient dans le creux des vallons et s'épendaient dans la plaine, fertilisaient les forêts qui s'avançaient jusqu'au bord de la mer.

Si nous n'avions pas les témoignages des auteurs anciens, Pline, Strabon, etc., qui sont unanimes à vanter les beautés de nos rivages, à l'arrivée des premiers navigateurs, nous aurions les résultats des sondages pratiqués sur tous les points de la ville depuis plus de deux cents ans, pour nous apprendre que les marais pestilentiels qui

entouraient l'humble bourgade de *Tholo* pendant le Moyen-Age n'ont pas toujours existé.

Les sondages indiquent, d'une façon générale, que le sol de Toulon est partout le même dans les terrains d'alluvions et que la profondeur des dernières couches est d'autant plus grande qu'on s'approche davantage de la mer. Nous donnerons comme exemple les résultats d'un sondage effectué dans les terrains de Castigneau en 1768 (1).

Terre argileuse ou sablonneuse mêlée de petits cailloux à	2 pieds = 0 ^m ,650
Lit de cailloux (ancien lit du Las) de 1 pied et demi d'épaisseur à	5 pieds = 1 ^m ,625
Lit de sable très fin à	9 pieds = 2 ^m ,925
Lit de vase noire tenace et étanche de 9 pieds d'épaisseur à	10 pieds = 3 ^m ,250
Lit de coquilles de nacres, d'huitres, d'algues marines pourries et d'autres espèces de coquillages à	22 pieds = 7 ^m ,150
Lit de gros cailloux très liés et mastiqués ensemble de 2 pieds d'épaisseur à	23 pieds = 7 ^m ,475
Source très abondante venant du Nord à	25 pieds = 8 ^m ,125
Terrain naturel de safre ou de gravier dur et mastiqué à	28 pieds et 7 pouces = 9 ^m ,289

On voit que dans les terrains de Castigneau, qui furent longtemps des marais, puis des prairies, à sept mètres de profondeur, sous un lit de vase noire et compacte, se

(1) Arch. des T. H. Série O, n° 5.

trouve un lit de *coquilles de nacre*, d'huîtres, d'algues marines et d'autres espèces de coquillages. Tous les sondages exécutés dans les terrains d'alluvions de Toulon donnent les mêmes résultats et indiquent, que sous une couche de vase grise ou noire variant de deux à sept mètres d'épaisseur, se trouve un fond d'algues et de coquillages parmi lesquels la coquille de nacre (*la pinna*) est toujours représentée. C'était le fond de la rade quand la mer s'avavançait jusqu'au pied des montagnes.

La *pinna augustana*, vulgairement la nacre appelée *jambonneau étroit*, et la *pinna squamosa* ou le *jambonneau écailleux*, étaient donc communs dans les eaux de Toulon. Il est légitime de penser que lorsque ce mollusque, qu'on ne retrouve plus qu'aux Sablettes, sur quelques rochers du Cap-Brun ou aux îles d'Hyères, était abondant dans la petite rade, la baie de Toulon n'était pas aussi fermée qu'aujourd'hui, ses eaux étaient très pures et son étendue beaucoup plus grande.

Si, de ce fait, nous rapprochons nos observations personnelles, c'est-à-dire la découverte des coquillages à demi-fossilisés que nous avons ramassés autour des habitats préhistoriques de nos montagnes, particulièrement dans les gorges d'Ollioules, nous pouvons affirmer que les premiers habitants de nos rivages se nourrissaient en grande partie des coquillages et des poissons que la mer apportait, pour ainsi dire, au pied de leurs demeures, et dont on retrouve les débris très abondants dans les endroits peu fouillés.

A certain point du Destéou, dans les gorges d'Ollioules, c'est par mètres cubes que l'on trouve ces restes de repas des tribus primitives mélangés à des cendres durcies et à des os calcinés. Ces amoncellements de coquilles, véritables *kjoekkenmoedding* (débris de repas), comme en a dé-

couverts M. le duc de Luynes sur le rivage de Carqueiranne (1), ne peuvent pas être confondus avec les fossiles des terrains calcaires de Toulon, qui n'ont, avec ces derniers, aucune ressemblance. Les fossiles des gorges d'Ollioules, d'ailleurs assez rares, sont : des bélemnites, des térébratules, des huîtres à griffes (*ostrea griphea*), tandis que les coquilles enfouies dans la terre argileuse ou la cendre durcie sont des peignes (*pecten varius*), des huîtres communes (*ostrea edulis*), des praires doubles (*venus verrucosa*), des clovisses (*tapes litterata*), quelques bigourneaux (*cerithium litteratum*), des arapèdes (*patella edulis*), et des fragments de nacre (*pinna squamosa*), grand mollusque caractéristique des anciens fonds de la rade de Toulon.

Nous n'avons pas à rechercher ici les causes du phénomène géologique qui arrêta, ou tout au moins retarda, pendant quinze siècles le développement de la ville de l'est à l'ouest; nous voulons parler de cette quantité de sédiments qui se déposa sur les fonds herbeux de la baie de Toulon, qui s'y accumula petit à petit en bancs épais et compactes, en obstrua une grande partie, et finit en arrivant au niveau des eaux, par se décomposer et transformer les plus jolies plages en des marais pestilentiels. Il nous suffit de constater que, au moment de l'occupation romaine, ce phénomène, qui fut la ruine et la désolation de notre cité pendant le Moyen-Age, ne s'était pas encore manifesté, ou tout au moins, s'il avait commencé depuis longtemps, n'avait pas encore produit ses effets désastreux.

« Outre les eaux troubles des rivières, il y a, sur le littoral du Var, une cause particulière d'atterrissement. Il

(1) Revue archéologique 1864.

existe dans la Méditerranée un courant littoral de l'est à l'ouest, qui pousse toujours les sables dans les ports ouverts dans la direction de l'est. C'est ainsi que l'étang de Vaugrenier, près d'Antibes, a été fermé par un amas de sable que la mer y accroît constamment.

« Dans une anse, qui ne reçoit que deux faibles ruisseaux, et où très peu de sables sont apportés par les orages, on trouve une formation actuelle très intéressante. Dans la petite rade de Toulon, un dépôt boueux, noirâtre se forme constamment. C'est un mélange de débris de végétaux marins et de limon très fin. De 1809 à 1839, ce dépôt a relevé le fond de 80 centimètres : ce serait environ 2^m,66 par siècle. Ce résultat intéressant se déduit des sondages dirigés par les ingénieurs hydrographes. Dans 40 siècles on aurait 106^m,40 de dépôts ! (1) »

D'après cette observation, les quinze siècles qui nous séparent de l'occupation romaine auraient suffi pour exhausser le fond de certains points de la rade d'environ quarante mètres, c'est plus qu'il ne faut pour expliquer le recul de la mer de plusieurs kilomètres.

Ce sédiment, amené probablement par les sources abondantes qui débouchent dans la rade ou par les courants sous-marins, peut-être par l'action des sources unie à celle des courants, est une espèce d'argile grasse, d'un ton gris-clair et d'une finesse extrême, par cela même très propre aux travaux de la céramique et de la statuaire.

C'est avec ce sédiment que notre PUGET modelait ses chefs-d'œuvre avant de les tailler dans le bois, la pierre

(1) *Le comte H. de Villeneuve Flayosc.* — Description minéralogique et géologique du Var, p. 226.

ou le marbre. Nous nous rappelons avoir vu, vers 1860, dans l'atelier de sculpture de l'Arsenal, de nombreux fragments de statues et d'ornements modelés avec cette terre grise, qui paraissaient fort anciens. C'étaient les débris des ébauches, ou, si on aime mieux, des maquettes de divers sujets décoratifs pour les vaisseaux de l'Etat, exécutés par les successeurs de P. Puget qui, à l'exemple de leur illustre maître, aimaient à traduire leurs premières pensées dans cette argile provençale à la fois ferme, grasse, souple et onctueuse, qui se prêtait si bien à tous les caprices de l'art.

Comme à la cuisson cette argile devient très dure on a essayé quelques fois de l'utiliser.

En 1840, un propriétaire des prés de Castigneau ayant entrepris de creuser un petit port pour le radoub des bateaux du commerce, utilisa « la terre provenant des fouilles, dont avant lui on n'aurait pas tiré parti, la mit en œuvre par suite de ses expériences et, contre l'opinion des prétendus connaisseurs, elle fournit d'excellentes briques (1). »

Comme il est fort probable qu'au premier siècle de notre ère, le territoire de Toulon était encore assez boisé et que les marais n'existaient pas, les Romains trouvèrent, à leur arrivée sur nos côtes, un pays admirablement situé pour y fonder une ville.

Il arrive souvent, quand on creuse un puits de 7 à 8 mètres de profondeur, dans les terrains d'alluvions des environs de Toulon, de rencontrer des coquilles marines et particulièrement des *Cerithes* (*Cerithium*). Ceci prouve

(1) *H. Vienne. — Promenades dans Toulon, p. 262.*

qu'à une époque, relativement peu éloignée, la mer s'avancait dans beaucoup d'endroits jusqu'au pied des montagnes, et que le golfe de Toulon avait une grande superficie.

La navigation dans ces parages paraît avoir atteint son maximum vers le ^v^e siècle, sous la domination romaine ; mais peu de temps après la sédimentation et les apports des ruisseaux exhaussèrent le fond, une grande partie des terrains autrefois noyés émergea et transforma toute la partie nord du golfe en marais pestilentiels. Puis le sol s'affermir graduellement, les pluies et les torrents entraînèrent dans les parties basses les terres détachées des collines et après le dessèchement des marais de Castigneau et de la Rode, qui ont existé jusqu'à nos jours, le golfe de Toulon, considérablement diminué, devint la petite rade et prit la configuration que nous lui voyons.

L'absence complète de monuments antiques restés debouts a fait douter longtemps de l'occupation romaine et comme les seuls documents authentiques anciens que nous possédons sur Toulon, l'Itinéraire maritime d'Antonin et la Notice de l'Empire datent du ⁱⁱ^e et du ^{iv}^e siècles, on a toujours supposé que la fondation de Toulon ne remontait pas au delà de cette époque.

Aujourd'hui, non seulement le doute n'est plus permis sur l'occupation romaine, mais les inscriptions, les poteries, les médailles, etc., recueillis dans les tombeaux gallo-romains prouvent encore que cette occupation remonte au premier siècle.

Cependant tant que nous n'aurons pas de documents plus complets et plus précis, sur cette période encore très obscure de notre histoire locale, que les récits de la tradition et les rares découvertes faites dans la ville depuis une centaine d'années, il nous sera toujours très

difficile de nous faire une idée bien nette de ce que fut Telo-Martius du premier au cinquième siècle après J.-C.

Nous n'avons, pour nous guider dans cette reconstitution, que quelques vagues indications éparpillées dans nos archives ou mentionnées dans des manuscrits anciens, et les résultats des fouilles faites dans la ville qui, jusqu'à présent, n'ont mis à jour qu'un tronçon de route et des tombeaux.

La *Notice de l'Empire* nous apprend brièvement que Telo-Martius possédait une teinturerie en pourpre :

Procurator baphii Telonensis Galliarum.

(Notitia dign.)

Les plus anciens historiens, comme les plus autorisés, ont toujours pensé que cet établissement devait se trouver à l'ouest de la ville, sur une rive du Las, près de son embouchure, ou au fond de l'ancien canal de la Boulangerie. Cette opinion paraît confirmée par les découvertes de substructions antiques faites à diverses époques dans les terres du vieux quartier d'Entrevignes (1).

« M. Niquet, directeur de fortifications, écrivait, le 3 décembre 1709; à M. le Ministre de la Guerre, que, dans les fouilles faites autour de Toulon pour essayer les terrains les plus favorables à l'agrandissement de cette ville, il avait trouvé à *Castigneau* des restes de quai, de construction romaine (2) ».

(1) Le quartier d'Entrevignes était situé ou se trouve aujourd'hui la grande avenue de Castigneau, dans l'Arsenal de la Marine; il avait pris ce nom d'une très ancienne chapelle dédiée à N.-D. d'Entrevignes érigée sur ce terrain et démolie en 1682 pour faire place à la Boulangerie de la Marine.

(2) *Ch. L. de la Londe.* — Hist. de Toulon, T. I, p. 153.

Plus tard, le 18 septembre 1774, un autre directeur des fortifications de Toulon, M. le comte d'Aumale, écrivait au Ministre : « Des débris de quai, trouvés à diverses époques, même assez avant dans les terres, donnent à penser qu'un arsenal y était attenant et, sans prétendre qu'il avait l'importance de celui de Fréjus, qu'il contenait néanmoins des ateliers de construction, des chantiers de radoub et des magasins pour la marine (1). » Jusqu'à présent rien n'est venu justifier l'existence d'un arsenal romain à cet endroit. Cependant, on doit tenir compte de cette indication et surtout ne pas confondre les substructions découvertes à Castigneau avec les quelques débris de pilotis trouvés parfois à la plage de Lagoubran, distante de plus de deux kilomètres. Ces derniers sont les restes d'un débarcadère construit par les habitants d'Ollioules, avec la permission du comte de Provence, Louis II, dans les premières années de son règne, mais qu'ils furent condamnés à détruire en 1411 comme contraire aux privilèges des Toulonnais (2).

Depuis la fin du xvii^e siècle, les terrains de Castigneau ont tellement été transformés par les agrandissements successifs de l'arsenal et de la ville, qu'aujourd'hui il n'est pas même possible de reconnaître ce qui fut la mer, les marais ou la terre ferme. Il va sans dire que, dans ces bouleversements successifs, toutes les ruines antiques ont disparu ; le plus grand des hasards a seul épargné les rares tombeaux en briques que la pioche des démolisseurs rencontre de nos jours.

(1) *Dr G. Lambert.* — Hist. de Toulon, T. I, p. 18.

(2) Question en litige entre la ville de Toulon et les seigneurs d'Ollioules et de Six-Fours au sujet du port de *La Gobran*, 5 janvier 1396. (Archives communales de Toulon. Série BB, 35, fo 14).

Il n'en était pas de même au xvi^e siècle, quand les pères capucins du couvent d'Entrevignes desséchaient les marais de Castigneau et plantaient, dans les terres conquises sur les vases, les ceps des meilleurs crus (1). Voici ce que dit le P. Isnard, cité par M. le Dr G. Lambert (2) :

« L'an 1558, le premier jour du mois de décembre, dans une terre proche l'église Notre-Dame d'Entrevignes, comme l'on exécutoit à creuser les fossés pour planter une vigne muscate, l'on découvrit, sous la terre, les fondements de plusieurs maysons, et entr'autres une de dix cannes carrées (environ 22 mètres de côté) et dans ces vieux fondements mesmement des estuves. »

Si nous ajoutons, à ces indications, que les ruines d'une tour antique ont existé jusqu'en 1482 au point de bifurcation de la voie romaine qui passait à Toulon et du chemin d'Entrevignes, à peu près à la hauteur du jardin de la ville (3), nous aurons énuméré tout ce que la tradition nous a conservé sur les antiquités de Castigneau, et nous aurons donné les raisons qui ont fait placer, sans trop d'in-vraisemblance, les établissements de la teinturerie en pourpre à cet endroit. Cette opinion, que nous partageons du reste, semble être confirmée par les inscriptions, les monnaies et les tombeaux trouvés soit au quartier de Saint-Roch, soit dans l'Arsenal même, et nous ne serions pas surpris si, un jour, quelques coups de pioche donnés

(1) La chapelle de N.-D. d'Entrevignes, antérieure au xii^e siècle, et quelques constructions adjacentes furent les premières demeures des PP. Capucins appelés à Toulon en 1588.

(2) Dr G. Lambert. — Hist. de Toulon. T. I, p. 19.

(3) Dr G. Lambert. — Hist. de Toulon, T. I, p. 20.

dans les environs de la Boulangerie changeaient cette probabilité en une certitude.

Vers la fin du mois de juin 1897, le nettoyage du bassin de la source Saint-Antoine fit découvrir environ cent cinquante monnaies romaines et un fragment de sculpture antique. Ces vestiges gallo-romains trouvés à trois mètres de profondeur, où l'eau sort du rocher, nous apprennent que la grotte de Saint-Antoine était *le nymphée de Telo-Martius* et que cette source était sacrée.

Les monnaies que nous avons vues sont en bronze et, en général, dans un très mauvais état de conservation. Elles sont noires et sans patine. Le tourbillonnement de l'eau et du sable les a tellement usées, amincies, que, sur beaucoup d'entre elles, on ne distingue plus l'effigie du prince sous le règne duquel elles furent frappées. Cependant, quelques-unes, tombées dans des endroits où le courant est moins fort et le sable moins agité, étant encore assez lisibles, nous avons pu reconnaître :

2	médailles de Domitien	(m. br.),
1	— Trajan	(m. br.),
2	— Hadrien	(m. br.),
4	— Antonin	(m. br.),
3	— Faustine I	(m. br.),
1	— Marc-Aurèle	(p. br.).

Ce qui nous fait supposer que les monnaies de même module que nous n'avons pas pu déterminer, à cause de leur vétusté, appartiennent également aux empereurs des deux premiers siècles après J.-C.

Le fragment de sculpture antique est une pierre calcaire prise sur les lieux, à peu près carrée, de 50 centimètres de côté et de 20 centimètres d'épaisseur, taillée en biseau et ornée, sur trois faces, d'oves grossièrement fouillées. Ce

genre de chapiteau renversé, comme la disposition des ovales l'indique, était peut-être, un dessus d'autel, servant de socle à une statue, mais, plus vraisemblablement, une table en pierre pour recevoir les vases d'huile et les coupes remplies de lait, qu'au jour des *Fontinales*, les habitants de *Telo-Martius* portaient en offrandes aux nymphes des eaux (1).

Nous avons examiné avec soin les parois de cette cavité souterraine, nous avons vu qu'à plusieurs endroits le rocher avait été entamé pour agrandir l'ouverture de la source et en augmenter le débit (2) ; mais nous n'avons rien trouvé qui put nous renseigner sur la divinité protectrice des eaux de Toulon, ni sur la disposition de ce lieu consacré sous la domination romaine. Un seul fragment de voûte antique, où vient se raccorder le tunnel construit en 1577 (3), indique, qu'à une époque très ancienne, la source, d'où sort la source, était précédée d'une petite construction voûtée. C'est dans ce temple rustique que les habitants de *Telo-Martius*, pour obtenir les faveurs du génie bienfaisant des eaux, allaient faire brûler une *lucerna*, ou une *candela* (4), puis jetaient une pièce de monnaie dans la partie la plus profonde du bassin.

(1) Le 13 octobre, jour des *Fontinales*, était officiellement consacré au culte des fontaines ; on leur offrait de l'huile, du lait ou du miel. — *Virgile*. Bucoliques, Eglogue V.

(2) La source de Saint-Antoine débite 52 litres par seconde, à son étiage moyen.

(3) Arch. comm. Série DD, n° 53.

(4) Ce culte antique se conserva longtemps dans les Gaules. Les capitulaires de Charlemagne nous apprennent que cet empereur proscrivit l'usage d'allumer des chandelles auprès des arbres et des fontaines.

La découverte de vestiges gallo-romains dans les eaux de la source Saint-Antoine est un bon indice pour l'emplacement de *Telo-Martius* et de sa teinturerie en pourpre. On se doutait, depuis longtemps, que les eaux abondantes et pures, qui jaillissent à l'entrée de la vallée de Dardennes, au pied de la montagne de Faron, alimentaient la bourgade romaine établie sur le rivage de la mer, et les ateliers de la manufacture impériale, qui n'ont pu s'élever que sur une rive du Las. Aujourd'hui, le fait est confirmé. On ne cherchera plus la teinturerie en pourpre au Revest (1), ni *Telo-Martius* « au fond de la petite rade, entre La Seyne et Lagoubran » (2).

La voie romaine, qui passait au nord de *Telo-Martius*, était une route secondaire qui se détachait de la voie Aurélienne à Forum Voconii (le Cannet du Luc) et suivait à peu près la direction du chemin de fer de Nice à Toulon. Du Luc elle passait près du village en ruines de Cagnosc où l'on a trouvé des inscriptions et des tombeaux et elle arrivait par la gorge de Gonfaron à Pignans. « Il y a quelques années, en faisant, au nord de cette ville, des « travaux de défoncement, on enleva les terres d'alluvion « qui la dérobaient aux regards, et on put la voir sur toute « sa largeur et sur une longueur d'une centaine de mètres, « elle était bordée de tombeaux, et l'un d'eux était sur- « monté d'une pierre portant une inscription tumulaire. « La direction de son axe conduisait dans le vallon qui se « trouve entre les deux hauteurs de Bron et de Taurèdes, « pour de là aboutir à Cuers, laissant ainsi à droite Carnoules

(1) *E. Garcin*. — Dict. de Provence, T. II. Toulon.

(2) *Z. Pons*. — Recherches sur l'origine de Toulon, p. 12.

« et le Puget. De Cuers elle descendait au pied de Solliès-Ville, où plusieurs restes d'antiquités excitent la curiosité du voyageur (1) ». A partir de Solliès-Ville elle inclinait un peu vers le nord, et passait à La Valette, *Vallis læta* (Vallée joyeuse) au quartier dit de Terre-Rouge où, en 1866, en élargissant le chemin vicinal, on mit à découvert une couche de béton romain, longue d'environ vingt mètres, un sarcophage, un énorme dolium et de nombreux débris d'urnes et de tuiles romaines. En sortant de La Valette, la voie romaine contournait les premiers contreforts de Faron, passait au pied de la colline en grès rouge qui porte le fort Sainte-Catherine et arrivait à l'angle N.-E. du Champ de Mars où l'on a retrouvé ses traces; elle passait ensuite au rond-point de la porte de Notre-Dame et suivait le boulevard de Strasbourg, en obliquant toujours un peu vers le nord, jusqu'à la porte est du jardin de la Ville. A partir de ce point, on perd sa direction; mais nous savons qu'elle allait à Marseille, en passant par les gorges d'Ollioules le Val-d'Aren, Saint-Cyr, etc., et nous la retrouverons quand nous parlerons de ces localités.

La route romaine qui reliait Toulon à Marseille était très bien construite dans toute la partie qui passait au nord de la ville. Cette voie, qui avait exactement 3^m,90 de large, a été découverte à 2^m,50 en contre-bas du boulevard actuel; son chargement, partout le même, depuis le Champ de Mars jusqu'au jardin de la Ville, se composait : 1^o d'une couche de terre fortement comprimée servant d'assiette; 2^o d'une couche de pierrailles de 0^m,25 d'épaisseur moyenne mélangée de quelques débris de tuiles et de poteries; 3^o

(1) F. Aube. — Le tracé de la voie Aurélienne en Provence.

d'une couverture de bonnes pierres calcaires bien jointes formant le pavé. Cette route était bordée, suivant l'usage, d'un très grand nombre de sépultures; ce sont les tombeaux qu'on a trouvés à la porte Notre-Dame, au Lycée, au Théâtre, à l'avenue Colbert, dans les terrains du Vieux-Musée, à la rue Paulin-Guérin, etc.

Le sol gallo-romain a été bouleversé tant de fois, depuis le règne d'Auguste, que la moindre indication précise est aujourd'hui nécessaire quand on essaie de le reconstituer. C'est pour cette raison que nous croyons utile de signaler le petit chemin que nous avons trouvé dans le safre au niveau des tombeaux en briques, dans les fouilles des terrains du Vieux-Musée. Ce chemin, aux bords indéterminés, avait en moyenne 1^m,20 de large et paraissait se diriger du nord au sud, à peu près perpendiculairement à la voie romaine. Son pavage se composait d'une seule couche de pierrailles de 10 à 20 centimètres d'épaisseur, usée au milieu, mais sans aucune trace d'ornières sur les bords, preuve que les charriots n'y passaient pas. Ce petit chemin, qui serait à peine un sentier de nos jours, ne nous paraîtrait d'aucune importance s'il n'avait pas été bordé de sépultures, tout comme la grande voie romaine, qui passait plus haut. C'est à droite et à gauche de ce chemin que nous avons trouvé les sépultures les plus pauvres du territoire de Toulon. Les cadavres étaient directement couchés sur le sol, la tête du côté de l'Orient, les uns ayant deux briques penchées l'une sur l'autre pour les couvrir, d'autres seulement deux pierres brutes, deux plaques de schiste apportées du bord de la mer, comme celui que nous avons fait transporter au Musée de la Ville, où il a été reconstitué; enfin, d'autres, ensevelis dans une fosse simplement creusée au bord du chemin et recouverte de

terre. Ce chemin particulier, qui se raccordait probablement à la voie romaine un peu à l'ouest du Grand Théâtre, où conduisait-il ? Nous l'ignorons, et, dans l'état actuel de nos connaissances, il serait même difficile de le conjecturer ; peut-être les fouilles qui s'exécuteront un jour devant le Grand Théâtre, pour percer la rue de l'Avenir, pourront nous l'apprendre.

Le cadastre de 1530 mentionne une autre tour antique, ouvrage des Romains, qui a existé jusqu'en 1375 au bord de la mer, à l'angle méridional de la ville. « Ce fut dans ses murs, que le petit nombre d'habitants qui s'y étaient réfugiés trouvèrent un abri contre la férocité des Maures qui, en 1178 et 1197, ayant surpris la ville, la saccagèrent, massacrèrent une grande partie des citoyens et emmenèrent le surplus en captivité (1) ». Cette tour, qui peut être considérée comme la première construction militaire de Toulon, fut bâtie par les Romains à l'extrémité est de la ville pour protéger les premières maisons de la Cité qui, à l'exemple des maisons de Marseille, s'étaient alignées sur une rive d'un golfe étroit s'enfonçant assez profondément dans les terres ; bras de mer transformé en *peschier* (2) pendant le Moyen-Age, et remplacé de nos jours par le bas du Cours et la place Louis-Blanc.

En 1884, quand on commença les premières études du projet d'assainissement de Toulon, on fit quelques sondages dans le bas du Cours et dans la rue République pour connaître le sous-sol de Toulon, dans sa partie la moins élevée

(1) *H. Vienne*. — Promenades dans Toulon, p. 200.

(2) Espèce de réservoir formé par les eaux de la mer où l'on conservait le poisson vivant.

au-dessus du niveau de la mer. Dans ces sondages, on ne rencontra aucune substruction antique et on ne pouvait pas en rencontrer puisque la rue République était une partie de la mer assez éloignée du rivage, et la place Louis-Blanc le milieu du port primitif, mais on remonta du fond vaseux une grande quantité de débris anciens, parmi lesquels de grandes amphores en terre grossière, des vases en verre, de forme bizarre, et quelques poteries rouges, fines, ornées de motifs très élégants.

Si, un jour, les travaux de la canalisation projetée s'exécutent, comme on devra ouvrir une grande tranchée dans la longueur du Cours, on trouvera, peut-être, quelques restes de quai antique, ou, tout au moins, les bords de l'ancien rivage. Ces vestiges nous feront connaître l'étendue du *Lacydon* toulonnais et peut-être la configuration de la bourgade romaine.

Du 1^{er} au 4^e siècle après J.-C., pendant que *Tauroentum* (le Brusq) perdait peu à peu son importance, grâce à son heureuse situation, la modeste bourgade de *Telo-Martius* voyait augmenter le nombre de ses habitants.

Au 1^{er} siècle, elle avait déjà fixé l'attention de l'Etat, et, sous le nom de *Telo-Martius*, elle était devenue une de ces stations désignées sur l'Itinéraire d'Antonin où les courriers de la côte devaient s'arrêter pour embarquer et débarquer les marchandises, échanger la correspondance et prendre ou déposer des passagers.

Au 3^e siècle, la petite colonie greco-romaine travaillait et devenait prospère. On y remarquait quelques maisons à galeries, que l'on peut supposer être nos premières savonneries (1), plusieurs fontaines alimentées par

(1) *Ch. L. de la Londe*. — *Hist. de Toulon*, p. 151.

les eaux des sources voisines et deux temples pour les besoins du culte. Les habitations commençaient à s'étagger sur le terrain en pente douce du rivage et la ville naissante prenait déjà l'aspect des cités laborieuses.

Du premier temple païen, bâti dans le haut de la bourgade, on ne connaît guère que sa position. « D'après un vieux « manuscrit existant aux archives, nous savons qu'en « 378 (?) la petite chapelle de Saint-Vincent fut érigée sur « les ruines d'un temple consacré aux divinités adorées « par les Romains (1) ». Cette chapelle, enclavée en partie dans le jardin du couvent des Dominicains (aujourd'hui place Vincent-Raspail), a été démolie en 1803. Le second est un peu plus connu. La tradition nous apprend qu'il était situé au bord de la mer, à l'ouest de la Ville, et dédié au dieu de la Lumière. Au XIII^e siècle, un de ses murs était encore debout et présentait au dehors son revêtement en pierres de taille. « La tradition va peut-être un peu loin, dit M. Ch. L. de la Londe, mais dans le fond elle est exacte (2). Guillaume de la Voute écrivait, le 11 novembre 1370 (3), au R. P. Lorensci, de l'ordre de Saint-Benoît, qu'il possédait à Tolon, lorsqu'il était évêque de cette ville (en 1366), une belle mosaïque provenant de l'ancien temple d'Apolon (4) ». Le Musée de Toulon conserve un pied antique

(1) *H. Vienne*. — Promenade dans Toulon, p. 221.

(2) *Ch. L. de la Londe*. — Hist. de Toulon, p. 149.

(3) Guillaume de la Voute était à cette époque nonce du Pape en Sicile.

(4) Cette lettre autographe est à Gènes, entre les mains d'un descendant du R. P. Lorensci, M. Emmanuel Cosco, qui lors de notre séjour dans notre ville voulut bien nous la communiquer avec d'autres papiers relatifs à l'ancienne Provence. — *Ch. L. de la Londe*, p. 150.

en pierre dure de 40 centimètres de long, mutilé et noirci par le feu. Ce débris d'une statue colossale trouvé dans la ville, à une époque fort ancienne, ne serait-il pas un reste du dieu joueur de harpe qu'adorèrent les premiers Toulonnais ? (1).

Sous les empereurs des trois premiers siècles après J.-C., la province Narbonaise jouissait d'un calme profond. Aussi, d'opulents citoyens, fuyant la tyrannie des Césars, vinrent s'abriter sur nos côtes, élevèrent les somptueuses villas dont nous retrouvons les débris et occupèrent une multitude d'esclaves à de vastes travaux agricoles.

L'heureuse situation de *Telo-Martius* au bord de la mer, la qualité des eaux de ses sources et surtout l'abondance du murex et du kermès, propres à la teinture des étoffes, firent naître une industrie qui l'éleva bientôt au rang des villes manufacturières de l'Empire. Vers le IV^e siècle elle fut dotée d'une teinturerie impériale en pourpre, administrée par un haut fonctionnaire désigné sous le nom de *Procurator baphii Telonensis*. Ceci nous permet de faire remonter à la fin de ce siècle les restes de quai et les vestiges gallo-romains de Castigneau, ainsi que l'importante construction bâtie dans le haut de la ville et connue sous le nom de *Palais des Romains* où devait habiter ce dignitaire de l'Empire.

Au V^e siècle, malgré l'importance que lui donnaient sa station des galères, et sa teinturerie en pourpre, *Telo-Mar-*

(1) On voit également, dans la salle d'archéologie du Musée de Toulon, la cuve baptismale de la très ancienne église du Saint-Esprit, taillée dans un grand chapiteau en marbre blanc (0^m,72 sur 0^m,62), de l'ordre corinthien, provenant aussi d'un monument antique de Toulon.

tius n'est pas mentionnée dans la Notice de l'Empire, faite du temps de l'empereur Honorius (384-423), et cette ville n'eut jamais rang de Cité. Son église, déjà fondée, peut-être, depuis un siècle ou deux, comme la plupart des églises des bords de la Méditerranée, avait pour évêque « Augustalis, le premier que l'on connaisse, qui assista au concile de Riez (439), d'Orange (441) et de Vaison (442). Dans ces deux derniers conciles le siège de ce prélat est désigné par l'expression *loco Telonensi*, tandis que les autres évêques emploient la formule *civitate* (1) ».

En 451, Honoré, probablement le successeur d'Augustalis, souscrit en ces termes : *Honoratus episcopus Telonensis*, une lettre synodique écrite au pape saint Léon par les évêques des Gaules.

Il est donc certain qu'à partir du v^e siècle, la modeste localité gréco-romaine de *Telo-Martius*, qui à cette époque, ne s'appelait plus que *Telo*, était le chef-lieu d'un diocèse.

Une erreur, occasionnée sans doute par la similitude des noms et la proximité des lieux, paraît s'être produite dès l'origine entre *Telo* et *Tauroentum*, que les auteurs anciens ont souvent confondus. Au v^e siècle par exemple, il ne pouvait y avoir en même temps deux évêques titulaires d'un seul diocèse, ni deux villes différentes pour le siège de ce même diocèse (2). Le domicile des premiers évêques

(1) *L'abbé Duchesne*. — Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule. T. X, p. 360 des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France.

(2) « Etienne de Byzance qui a écrit dans le v^e siècle et dont nous n'avons qu'un extrait fait dans le vi^e par Hermolaüs parle de *Tauroentum*, et son abrégiateur semble indiquer cette colonie marseillaise comme existant de son temps. Je ne parle pas de

de Toulon, au petit port de l'Evescat, de l'autre côté de la rade expliquerait, peut-être, ce que ce fait a de bizarre, mais, comme l'important pour nous est de savoir qu'à cette époque il y avait un évêque à Toulon et que la présence de ce prélat entraînait nécessairement celle d'une ou plusieurs chapelles, nous nous bornerons à rechercher quel fut le premier temple chrétien édifié à Toulon, probablement entre le iv^e et le v^e siècle.

Actuellement, il n'existe plus aucune trace de construction antique dans notre ville. La dernière pierre gallo-romaine a été arrachée du sol de Toulon, en 1885, quand on a démoli la caserne du Grand Couvent.

Nous avons déjà dit que cet ancien monument datait des Romains et servait probablement de demeure à cet important fonctionnaire de l'Empire, que la Notice désigne sous le nom de *Procurator baphii Telonensis*. Au Moyen-Age, il devint le palais des comtes de Provence, et, en 1368, la reine Jeanne I^{re} le donna aux Frères Prêcheurs qui le transformèrent en couvent.

Au moment de sa démolition, le sous-sol de l'ancien palais des Romains fut mis à découvert dans toute son étendue. Il eut été intéressant, pour l'histoire locale, de fouiller ces grandes caves et de pénétrer un peu avant dans ce long souterrain qui s'avancait sous la rue des Prêcheurs,

Didier de Toulon, qui parle d'un évêque fixé à *Tauroentum* en 527. Il est copié par la chronique de Lerins, mais Didier passe pour un auteur qui a adopté un grand nombre de fables. Il n'en est pas moins à présumer, d'après les monuments historiques que *Tauroentum* n'a cessé d'être que dans le vi^e siècle ». — *Mémoire de M. Thibaudeau*, conseiller d'Etat, préfet du département des Bouches-du-Rhône, sur les ruines de *Tauroentum*.

dans la direction de la cour du Chapitre. On aurait pu découvrir les tombes de quelques grands personnages, telles que celles des deux évêques de Toulon, ensevelis dans la chapelle du couvent. L'un, Pierre de Marville, mort en 1402, et l'autre Thomas Jacomel, décédé en 1571. On aurait pu trouver quelque objet précieux pour l'art, du XIII^e, XIV^e ou XV^e siècle; peut-être un souvenir de la reine Jeanne, ou, mieux encore, un vestige du culte, une inscription, fixant la date de l'introduction du christianisme dans notre cité.

A défaut de renseignements précis, la tradition nous apprend que la première chapelle élevée à Toulon « a été érigée en l'an 378 (?) sur les ruines d'un temple consacré aux divinités adorées par les Romains (1) ».

Cette chapelle, sous le vocable de Saint-Vincent, était enclavée en partie du côté nord-ouest, dans le jardin du couvent des Frères Prêcheurs. Dans le cours du Moyen-Age elle devint une espèce de succursale de la cathédrale; elle fut abandonnée aux pénitents blancs en 1606; puis cédée à la confrérie des pénitents gris en 1789. Enfin, après avoir servi à divers usages, pendant et après la Révolution, elle fut démolie en 1803.

La chapelle de Saint-Vincent était située au nord-est de

(1). — H. V. — Promenades dans Toulon, p. 220.

L'an 378..... segon l'opinion das nouostres entians la gleio que lou prince Tolenus fondet au nom de Sant-Vincens ello y ero estat bastit un temple das faux dioux louqual en ero apres estat rouinat et puis per aquest prince en gleio bastit laquallo despuis per la gracio de Diou es estado conservad...

— *Las causas antiquas de l'antiqua ciutat de Toulon*. — Archives communales. Manuscrit, Série H.

la ville du Moyen-Age, sur la petite place qui porte encore ce nom, et occupait l'emplacement du lavoir. Les plus anciens plans de Toulon la représentent orientée de l'Ouest à l'Est, composée d'une seule nef et terminée par une abside en cul-de-four. Elle était couverte d'une voûte en berceau et sa porte d'entrée, ainsi que ses fenêtres, très étroites, étaient cintrées. Ses dimensions, autant qu'on peut en juger sur les plans de la ville qui la mentionnent, étaient d'environ 29 mètres de long, sur 11 mètres de large. C'est, comme on le voit, dans le style roman le plus simple, et dans de bien modestes proportions, que le premier temple chrétien de Toulon, est arrivé jusqu'à nous. Il est fort probable qu'une chapelle aussi ancienne a dû être ruinée et relevée plusieurs fois, et, de son état primitif, elle n'avait peut-être conservé que ses dimensions et sa forme de basilique romaine.

Aucun auteur ancien ne nous apprend à quelle époque remonte la fondation de la cathédrale de Toulon et ne nous dit, si elle fut, ou ne fut pas, la première église de notre ville. Le Chapitre lui-même, dans les différents procès qu'il a eu à soutenir, n'a jamais pu préciser sa fondation, et s'est borné à dire qu'elle était très ancienne, et, qu'antérieurement au XIII^e siècle, elle a été fréquemment dévastée et rétablie, a eu ses titres et ses papiers dispersés et perdus dans les sacs désastreux, qui ont plusieurs fois désolé et ruiné la ville, et ce n'est que depuis trois ou quatre siècles que l'on peut donner la date exacte des travaux d'entretien, de réparations ou d'agrandissements qui y ont été faits.

Nous ne pouvons pas, non plus, invoquer le témoignage de la tradition pour donner une date à notre ancienne cathédrale. La légende de Saint-Cléon, compagnon de

Lazare et de Magdeleine jetés sur les côtes de Provence l'an 47 de J.-C., qui prêcha la foi à Toulon et fonda la première église, est un fait trop contesté pour l'accepter sans réserves. Nous devons donc nous résigner à ne rien savoir de positif à ce sujet tant que la découverte d'une inscription lapidaire, ou de tout autre document, bien authentique, ne sera pas venu nous fixer sur ce point.

Quoiqu'il en soit, il est incontestable que, depuis l'an 311 de J.-C., où Constantin fit une profession publique du christianisme, l'église jouissait d'une paix profonde et la présence d'un évêque dans une cité était inséparable d'une ou plusieurs chapelles.

Il est donc certain qu'au ^ve siècle, sous l'épiscopat d'Augustalis, le premier évêque connu de Toulon, il existait, au moins, deux chapelles dans notre ville.

La chapelle de Saint-Vincent était l'une d'elles, peut-être la plus ancienne; mais la plus importante, celle qui peut à juste titre être considérée comme l'église majeure, s'élevait un peu plus au centre de la ville, dans la cour dite aujourd'hui du Chapitre. Le Père Isnard, de l'ordre des Minimes, qui s'est occupé des antiquités de Toulon vers 1640, a étudié les ruines de cette église majeure au commencement du ^{xvii}e siècle, et nous fait entendre qu'elle était située à l'ouest de la « vieille tour des Phocéens et proche d'icelle (1) » c'est-à-dire, près de la tour de Fos qui servait de porche à la cathédrale actuelle avant son agrandissement.

Cette église, orientée symboliquement de l'ouest à l'est, était à demi-souterraine, comme l'église de Saint-Victor à

(1) Manuscrit du Père Isnard.

Marseille, et il fallait descendre plusieurs marches pour y pénétrer. Ses murs, encore assez élevés au-dessus du sol, paraissaient fort solides, et ses petites fenêtres « faites à l'antique » étaient étroites, évasées et cintrées. Ce modeste édifice, dont nous ne connaissons pas les dimensions et qui n'avait probablement, comme les églises des premiers siècles, qu'une seule nef couverte par une toiture en bois, dut être pillé et incendié plusieurs fois, dans l'intervalle du v^e au ix^e siècle, et finalement détruit par la rage sarrasine, dans une de ces terribles invasions qui ruinèrent Toulon.

Ce ne fut qu'à la fin du xi^e siècle, comme nous le verrons plus loin, en continuant nos recherches, qu'une église nouvelle fut érigée, un peu à l'est de l'ancienne. On édifia la nouvelle cathédrale à l'endroit même où fut enseveli Saint-Cyprien, évêque de Toulon, mort dans le courant du vi^e siècle. C'est cet ancien édifice qui, après bien des transformations et des agrandissements successifs, est devenu le vaste, mais assez bizarre monument que nous voyons aujourd'hui.

Avec les premiers temples chrétiens la période gallo-romaine finit pour notre cité et une ère nouvelle commence. Ère que nous appellerions volontiers chrétienne si les malheurs de ce temps ne nous obligeaient à la nommer ère des invasions, *période sarrasine*.

INSCRIPTIONS

Malgré les actives recherches des archéologues et des savants qui se sont occupés des commencements de Toulon, l'*Epigraphie toulonnaise* est encore très peu connue. Les quelques inscriptions antiques conservées au Musée-Bibliothèque, ne proviennent ni de la ville, ni des environs, comme l'a prouvé M. Héron de Villefosse, mais d'autres localités assez éloignées et en particulier de l'Afrique.

Pour connaître les inscriptions romaines découvertes à Toulon, ou dans les communes voisines, il faut consulter les ouvrages de nos vieux auteurs provençaux : Peiresc, Bouche, le P. Papon, etc., le Corpus des inscriptions latines publié par l'Académie de Berlin (1); ou encore un ancien recueil resté manuscrit, *La Massaliographie ou description des antiquités de Marseille*, rédigé par Duprat et Durand en 1594 et dont les rares copies sont devenues presque introuvables.

Nous allons citer les inscriptions locales que nous avons pu découvrir, en les faisant suivre des appréciations et des traductions des auteurs qui les ont connues avant nous.

La Massaliographie contient la transcription de quelques inscriptions tumulaires qui existaient encore à Toulon à la fin du XVI^e siècle et qui sont perdues aujourd'hui.

(1) 12^e volume 1888. — Le 12^e volume seul est relatif aux inscriptions du midi de la France.

I. — C. TERENTIO
 FVSCO
 CN. TVRPILI.....
 VS. STEPHANVS
 HERES. ET. CTHE
 TVS. LIBERTVS

Cette inscription se trouvait dans une cave du Chapitre de Toulon. « *Dans la grande cave du Chapitre* », dit la Massaliographie, « à Tholon, dans les caves du Chapitre sous une cascade qui est au fond derrière un pilier, 1631, déc : » dit Peiresc. M. le Dr G. Lambert propose de lire ce texte « CAIO. TERENTIO. FVSCO. CNEIVS. TVRPILIVS. STEPHANVS. HERES. ET. PHILECTVS (ou EPITECTVS) LIBERTVS » qu'on pourrait traduire et compléter ainsi : A Caius Fucus Terentius Turlupius, Stephanus, son héritier, et Philectetus, son affranchi, élevèrent ce tombeau (1).

II. — C. TVRPILIV.....
 DAPHNVS.

Cette deuxième inscription, concernant un autre membre de la famille TVRPILIVS, déjà mentionnée sur notre première épitaphe, a été trouvée dans les terrains du champ de manœuvre. Comme elle est d'assez petites dimensions, elle a pu être transportée sur cet emplacement au xvii^e siècle quand on creusait les fossés des remparts de la ville et qu'on jetait les terres à cet endroit pour dessécher les

(1) Dr G. Lambert. — Hist. de Toulon, T. I, p. 35.

marais. Elle est actuellement conservée dans la grande salle du Musée archéologique de Marseille, sous le n° 349, où nous en avons pris l'estampage.

« Elle est gravée sur une cartouche en marbre et encadrée d'une guirlande de feuilles de laurier, dit M. C. Jullian (1). Cette guirlande serait-elle une allusion au nom du défunt, DAPHNVS, en grec « laurier » ? N'y aurait-il pas là un rébus, de même que, sur une inscription de Bordeaux nous voyons le nom propre OCELIO « petit oiseau », accompagné d'un petit oiseau sur la branche. On peut remarquer la fréquence des surnoms grecs sur ces épitaphes (2), ce qui n'a rien d'étonnant dans une ville qui a pu, à l'origine, être un établissement phocéén ».

III. —

MEMORIÆ
STATILAE. PATER
NAE. VIXIT
ANNIS. XVII. M. II. XVIII. HO.
FECIT. STATILIVS. PRIMVS. P. P.
. SIBI. ET. SVIS.

Cette inscription se trouvait en 1593 sur la façade d'une maison située dans une ruelle de Toulon. « *en une mayson particulière*, dit la Massaliographie ; et en 1631, « *dans la ruelle de Chabert à Tholon* : » dit Peiresc. M. le D^r G. Lambert propose de restituer cette inscription de la manière

(1) Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1887, p. 163.

(2) Les inscriptions latines de Toulon.

suiivante : « MEMORIÆ. STATILIÆ. PATERNÆ. VIXIT. ANNOS. XIII. MENSIS. II. DIES. IV. HOC. FECIT. STATILIVS. PRIMVS. PRO SIBI. ET. SVIS. » et de lire cette épitaphe à laquelle manque la dédicace, DIIS MANIBVS, probablement brisée « *A la mémoire de Statilia Paterna. Elle vécut treize ans, deux mois et quatre jours. Statilius Primus éleva ce tombeau pour lui et pour les siens.* »

IV. —

D. M.

L. ELVIVS. CLASSICVS.
VIVVS. FECIT. EICATILÆ.
CLASSICÆ. CONIVCI.
OPTIME. ET. LVCIVS.
FVLVIVS. VIN. D. IC. III.

Cette inscription n'est connue que par la Massaliographie; elle était gravée sur une pierre avec des moulures et se trouvait dans le jardin du capitaine Marin. « *Dans le jardin du capitaine Antoine Marin, une épitaphe gravée sur une pierre avec des moulures qui est telle :* »

« Cette inscription, dit M. le Dr G. Lambert, est intraduisible par les erreurs de copie qu'elle renferme. Voici la restitution que je propose :

« DIIS. MANIBVS. LVCIVS. ELVIVS. CLASSICVS. VIVVS. FECIT. EICATIAE. CLASSICA. CONIVGI. OPTIME. ET. LVCIVS. ELVIVS. MATRI. DVLCISSIME ». *Aux dieux manes. Lucius, Elvius, Classicus, éleva (ce tombeau) de son vivant, à Eicatia, Classica, sa chère épouse, et Lucius Elvius à sa bonne mère.* »

V. —

D. M.

Q. IVL. Q. FIL. TER. TINE.

MORI. AEDIL. HVIR. PONT. ET. FL.

COL. IVL. AREL. IVL. LICINIANVS.

PARENTI. DVLCISSIMO.

Cette inscription, la plus importante de toutes les épitaphes romaines connues de notre localité, est citée par la Massaliographie et par d'autres recueils mais « c'est le premier seulement, fait observer M. E. Jullian, qui nous apprend sa véritable origine qui est Toulon. » Elle était, en 1593, « à l'esglyse, ou ruines d'icelle, de Notre Dame d'Humilité, abastue par le sieur d'Espèrnon, gouverneur de Provence, pour accommoder la citadelle. » Soixante-dix ans plus tard, elle a disparu de Toulon et se trouve à Aix, sans que le souvenir de son origine ait été conservé, et elle prend désormais place dans les recueils parmi les inscriptions d'Aix ou d'Arles. Mais nous voyons par la Massaliographie qu'elle est bien de Toulon.

« Le texte de l'inscription, dit encore M. E. Jullian, défiguré un peu partout, paraît devoir être restitué ainsi :

D (iis) M (anibus), Q (uinto) JVL (io), Q (uinti). FIL (io) TER (etina) (tribu). TINEMORI, AEDIL (i) (duu) MVIR (o), PONT (ifici) ET FL (amini) COL (oniae) JVL (iae) AREL (atensis), JVL (ius) LICINIANVS PARENTI DVLCISSIMO.

« L'importance de ce texte est considérable pour l'histoire de Toulon.

C'est l'építaphe d'un magistrat de la ville d'Arles qui a été tour à tour *édile, duumvir, pontife et flamine* de la

colonie. Ce magistrat est originaire de Toulon. Or, l'inscription nous montre qu'il était inscrit dans la tribu *Teretina* qui est, comme l'on sait, la tribu des Arlésiens. Que conclure de cela, si ce n'est, comme nous l'avons supposé ailleurs, que Toulon faisait partie de cette tribu, et par suite du territoire de la colonie d'Arles ? »

VI. —

D. M.

CORNELIAE. NOVELLAE
 CONIVGI. AMANTISSIMAE
 PVDICAE. ET. OMNIVM
 RERV. PRAETIOSISSIMA...
 QVE. VIXIT. ANN. XXX.....
 IVLIVS. VIATOR.....
 AE. INCOMPA.....

Cette inscription a été trouvée dans les fouilles opérées en novembre 1876 pour la construction d'une maison de l'ilot, n° 28, situé au bas de l'avenue Colbert, entre le boulevard de Strasbourg et la rue Picot. Elle se trouvait en la possession de feu M. Colle, avocat à Toulon, et c'est grâce à l'obligeance de M^{me} veuve Colle, qui l'a transportée à sa propriété de La Farlède, que nous en avons pu prendre un estampage.

M. le Dr G. Lambert qui, le premier, a eu connaissance de ce texte et l'a publié dans son histoire de Toulon, le traduit de la façon suivante : « *Aux dieux manes. A Cornélie Novella, épouse pleine d'affection, chaste et la plus précieuse de toutes les choses. Elle vécut trente..... ans. Julius Viator à son épouse incomparable.*

VII. — Castella
 ne. ernio
 se posede
 recum.

Cette inscription a été trouvée en 1892, dans l'Arsenal de la marine, sur la grande avenue de Castigneanu (1). Elle est gravée en caractères cursifs dans l'intérieur d'une brique plate à rebords. M. Héron de Villefosse, qui en a fait l'objet d'une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 29 mars 1893, croit reconnaître, dans ce texte, deux noms féminins, *Castellane Erniose?* et il fait remarquer combien sont rares les textes de ce genre, puisque le recueil de la Narbonnaise n'en signale que six pour toute la province.

Les graffites, en caractères cursifs, tracés sur des briques avant leur cuisson, sont en effet très rares ; quelques-uns datent de l'époque républicaine. Ils donnent les noms du fabricant ou de ses esclaves. D'autres indiquent la date où a été cuite la fournée dont la brique faisait partie, et, dans ce cas, on lit dans la dernière ligne le mot *Kalendas* ou son abréviation.

AUTEL DE LA DÉESSE TRITIA (2).

De toutes les inscriptions antiques, de provenances diverses, conservées au Musée-Bibliothèque de Toulon, la

(1) Voir au chapitre suivant : *Tombeau trouvé dans l'Arsenal de la Marine.*

(2) Musée-Bibliothèque (salle d'archéologie).

plus importante est celle que l'on voit gravée sur un bloc de calcaire, d'assez grandes dimensions, connu sous le nom d'*Autel de la déesse Trittia*. Cette inscription, en belles lettres onciales de dix centimètres de hauteur, rappelle un vœu qu'un ancien habitant de Trets fit à cette déesse, vœu conçu en ces termes :

TRITTIAE

M. VIBIVS

IONGVS

V (otum) S (olvit) L (ibens) M (erito)

C'est-à-dire : *Marcus Vibius Longus s'est acquité d'un vœu qu'il avait fait à la déesse Trittia.*

Ce monument, découvert à Trets par Peiresc (1), a subi bien des vicissitudes avant de trouver sa place au Musée de Toulon.

On ignore à quelle époque, et pour quelles raisons, Peiresc le fit transporter de Trets dans la vieille église abandonnée de Château-Royal, près de Carnoules, où Achard la mentionne (2), il est vrai, en dénaturant un peu le texte que, probablement, il n'avait pas lu sur l'original. On ne sait pas davantage comment, de là, elle fut transportée dans un quartier rural de Pierrefeu. Ce qui est certain, c'est que, depuis fort longtemps, cette pierre servait de base à un pilier qui soutenait l'avant toit de l'ancienne chapelle de Saint-Jean, au hameau de Saint-Jean de la Portanière, chapelle abandonnée depuis la Révolution et convertie en cellier.

(1) *P. Papon*. — Hist. de Provence, T. I.

(2) *Achard*. — Géogr. de la Provence, T. I.

C'est là que M. Pons, professeur au Collège de Toulon, la retrouva en 1819 (1), que MM. Negrel et Toulouzan la mesurèrent et purent, par ce moyen, retrouver dans l'église de Trets la place d'où elle avait été tirée (2), enfin, s'assurèrent que c'était bien la pierre antique ayant appartenu à Peïresc.

En 1828, M. Dufeugray, sous-préfet de Toulon, obtint, du possesseur de ce monument, la permission de le faire enlever et le fit transporter à Toulon où il fut déposé provisoirement dans la cour de la maison qu'habitait ce magistrat. Plus tard, la municipalité « pour le mettre à l'abri des causes de destruction auxquelles il avait si miraculeusement échappé », le fit placer dans la cour de l'ancien Collège où il resta complètement oublié pendant quarante ans.

En 1868, quand on entreprit les travaux d'installation des écoles primaires dans les bâtiments de l'ancien Collège, à l'endroit où se trouvait autrefois la bibliothèque de la Ville, les maçons trouvèrent, gisant sur le sol, une pierre dure, de dimensions convenables pour en faire une marche d'escalier et ils allaient l'utiliser lorsqu'en la retournant ils s'aperçurent qu'elle portait des lettres gravées en gros caractères sur une de ses faces. Le directeur des travaux communaux fut prévenu, la pierre fut nettoyée et M. Revellat, alors ingénieur de la Ville, fit un rapport au Maire (3) établissant que cette pierre était citée par le P. Papon comme ayant appartenu à Peïresc et méritait d'être conservée. A la suite de ce rapport, le Maire la fit transporter au Vieux-Musée, où le conservateur de l'époque

(1) Pons. — Recherches sur l'origine de Toulon. Br. 1828.

(2) Toulouzan. — Statistique des Bouches-du-Rhône, T. II.

(3) Revellat. — Rapport au Maire sur un autel antique. Br. 1868.

la fit placer dans le coin le plus obscur du rez-de-chaussée, et là, elle fut de nouveau oubliée pendant une vingtaine d'années. Enfin, en 1887, la Ville de Toulon fit construire son Musée-Bibliothèque et cet antique *ex-voto* trouva la place qui lui convenait.

Cette pierre est un bloc de calcaire compacte taillé en forme de piédestal rectangulaire de 1^m,28 de haut, 0^m,58 de large et 0^m,36 d'épaisseur ; elle est ornée d'une base à moulure de 0^m,21 de hauteur et de 0^m,07 de saillie. La partie supérieure était également terminée par une moulure qui a été mutilée. On trouve au-dessus et au-dessous, c'est-à-dire sur la face supérieure et sur la face inférieure, une petite cavité destinée à recevoir un crampon de scellement. Ce qui prouve que primitivement cette pierre était scellée au sol ou sur une pierre plus large lui servant de base, et qu'elle se terminait soit par un couronnement, orné à ses extrémités de fleurons et de moulures, comme on en voit dans presque tous les musées d'archéologie, soit par tout autre ornement servant de socle à un vase ou à une petite statue.

Tel qu'il est cependant, mutilé et privé de sa partie supérieure, ce petit monument offre encore beaucoup d'intérêt pour l'histoire et l'archéologie. Il apprend le nom de Trittia, déesse peu connue parmi les divinités du paganisme, et rappelle que la ville de Trets, appelée *Trittis* dans les vieilles chartes, a peut-être tiré le sien du culte de cette divinité.

TOMBEAUX

Les tombeaux gallo-romains du département du Var peuvent se ranger en deux catégories, présentant chacune plusieurs variétés.

1° Les tombeaux à incinération dont l'usage a commencé au 1^{er} siècle avant J.-C., et s'est continué jusqu'au 11^e de notre ère ; 2° Les tombeaux à inhumation qui datent de la République jusqu'à la fin de l'Empire d'Occident.

Les tombeaux à incinération contiennent les cendres des corps, quelquefois mélangées à celles du bûcher, dans des urnes en verre, en pierre ou en terre de différentes formes, mais en général d'assez petites dimensions.

On trouve les tombeaux à inhumation sous les formes les plus variées, depuis le luxueux sarcophage en marbre blanc richement décoré de sculptures, jusqu'au modeste ensevelissement entre trois briques plates, quelquefois même sous deux simples dalles en pierres brutes prises sur les lieux.

Nous allons décrire par ordre chronologique les diverses sépultures gallo-romaines découvertes dans notre ville depuis environ une centaine d'années.

Une première observation à faire est, comme nous allons le voir dans le cours de nos recherches, que la plupart des tombes gallo-romaines, découvertes dans notre ville, ont toutes été trouvées sur les bords de cette voie antique qui reliait La Valette à Toulon, allant du sud-est au nord-ouest, et passant, comme nous l'avons déjà dit, à l'angle nord-est du Champ-de-Mars, au rond-point de la porte Notre-Dame,

et dans la rue Chalucet, un peu au-dessous de la porte est du Jardin de la Ville. De là bifurquant vers Ollioules et Castigneau.

1° Tombeaux à incinération.

Il paraît surprenant que dans le grand nombre de sépultures gallo-romaines trouvées dans la commune de Toulon, on n'ait encore signalé qu'un seul tombeau à incinération ; ce fait ne peut être attribué qu'à l'indifférence qu'on a toujours manifestée pour ces sortes de recherches, car nous avons ramassé un peu partout, et particulièrement au nord de la Ville, assez de débris de verre irisé provenant d'urnes cinéraires pour nous assurer, qu'avec un peu d'attention et de bon vouloir, on aurait pu en mentionner davantage.

En 1868, en creusant les fondations de la maison qui fait l'angle de la rue Picot et de l'avenue Colbert, M. Dauphin rencontra deux tombeaux à inhumation, un tombeau à incinération et un tronçon de voie romaine (1).

Les deux tombeaux à inhumation étaient construits en maçonnerie et présentaient la forme d'une auge double ; ils étaient orientés, c'est-à-dire, dirigés de l'ouest à l'est et avaient dû être violés à une époque fort ancienne ; on les a trouvés privés de leurs couvercles et complètement vides. L'intérieur était soigneusement cimenté, mais l'extérieur n'était qu'une maçonnerie grossière n'offrant rien de remarquable (2).

(1) *Oct. Teissier.* — Anciennes sépultures et voie romaine découvertes à Toulon en 1868. — Br. Toulon, 1868.

(2) Rapport de M. Revellat, directeur des services publics de la Ville de Toulon, du 9 juillet 1868.

Le tombeau à incinération se composait d'une urne en verre, *olla ossuaria*, de forme sphérique à large ouverture, ayant 0^m,22 de hauteur et 0^m,245 de diamètre à moitié remplie de cendres et de débris d'ossements calcinés renfermés dans une boîte en plomb battu de 0^m,35 de haut et 0^m,30 de diamètre; le tout recouvert d'un grand vase d'argile (genre *diota*), était noyé dans un massif de maçonnerie. Tout autour de l'urne étaient rangés six petits vases à parfum de forme sphérique, et au-dessous, dans une fosse de 0^m,30 de profondeur remplie de cendres, on a trouvé quatre ou cinq lampes sépulcrales en terre cuite et divers débris de vases en verre et de poteries fines. Cette disposition montre assez clairement que la sépulture a eu lieu sur l'emplacement même du bûcher et remonte aux premiers temps de l'occupation romaine puisque, dès le III^e siècle après J.-C., on ne brûlait plus les morts.

A côté des tombeaux, à 0^m,70 au-dessus de l'urne cinéraire et à 2^m,50 en-dessous du niveau de l'ancienne route extérieure de la ville, on découvrit l'ancienne voie romaine qui passait à *Telo-Martius*. La construction de cette voie, à peu près parallèle au boulevard de Strasbourg mais inclinant un peu vers le nord, était très soignée, elle avait exactement, 3^m,90 de large, était formée d'une première couche de terre fortement comprimée servant d'assiette à une deuxième couche de 0^m,25 de pierres calcaires concassées mélangées à quelques débris de tuiles et de poteries.

La découverte de cette voie antique, dont la direction est à peu près fixée si l'on tient compte des divers fragments trouvés au nord-est du Champ-de-Mars, au rond-point de la porte Notre-Dame, à la maison Dauphin et tout récemment dans la rue de Chalucet, un peu au-dessous de la porte du Jardin-de-la-Ville, offre le plus grand intérêt pour

la recherche du véritable emplacement de la station de *Telo-Martius*, citée dans l'Itinéraire maritime d'Antonin, et la position de la teinturerie en pourpre dont elle tirait toute son importance (1).

2° Tombeaux à inhumation.

Il est fait mention, pour la première fois, d'une découverte de sépultures gallo-romaines à inhumation, à la fin du siècle dernier.

« En 1784, nous dit l'abbé Vidal, M. Morel, ancien directeur des chemins, en faisant les déblais pour construire la route d'Italie, trouva environ cent-soixante tombeaux qui presque tous renfermaient des lampes, des vases, des urnes, et une ou deux médailles qu'il garda avec soin ; la maison de M. Morel, possesseur de ces divers monuments, ayant été dévastée en 1793, ces monuments précieux furent brisés ou dispersés ainsi que les papiers qui renfermaient des notes sur ces objets intéressants (2). »

Vers 1820, « en défonçant la terre dans la propriété de M. Ferrand, située au-dessus du retranchement de Sainte-Anne, dans le quartier de Claret, les paysans brisèrent quelques tombeaux formés de larges briques, sous lesquelles on trouva des ossements, des vases d'une terre grossière et d'une forme commune et quelques médailles. Ces pièces étaient au nombre de cinq : deux de moyen bronze qui paraissaient appartenir au Haut Empire, mais entièrement

(1) *Notice de l'Empire* (Notitia dignitatum Imperii romani) chapitre, XLII.

(2) *H. V.* — Essai hist. sur l'origine de Toulon, p. 30.

frustes et méconnaissables; trois de petit bronze et assez bien conservées qui portaient l'effigie des empereurs Probus, Claude II, dit le Gothique et Constantin le Jeune. Il est évident que ces médailles n'ont pu être déposées dans le sein de la terre avant le règne de ce dernier prince, c'est-à-dire avant le milieu du IV^e siècle (1). »

En 1835, en défonçant les terrains de l'esplanade du cimetière neuf, on trouva environ soixante tombeaux construits en briques plates à rebords avec des urnes lacrymatoires, des lampes sépulcrales et d'autres objets, ainsi qu'un assez grand nombre de médailles parmi lesquelles des Auguste et un Othon (2).

En 1851, le capitaine du génie Denfert, chargé de faire construire un pavillon dans la cour de la caserne de la Visitation, trouva, dans les fouilles qu'il fit exécuter, quatre cercueils en briques plates à rebords (3).

Ces quatre cercueils étaient placés à des profondeurs inégales. Les fouilles, après avoir traversé une couche de terrain de remblai formé de terre végétale d'environ 1^m,30 d'épaisseur, rencontrèrent le *safre*, c'est-à-dire ce terrain rougeâtre qui forme la base du sol de Toulon. Les deux premiers cercueils découverts, n'étaient enfoncés dans le safre que de leur hauteur, ils n'avaient pas un décimètre de terre au-dessus de leur partie supérieure, en ne tenant compte que du terrain de leur époque. Aussi, dans ces deux tombeaux, n'y avait-il que des débris à peine reconnaissables.

(1). Z. Pons. — Recherches sur l'origine de Toulon, p. 30.

(2) Ch. L. de la Londe. — Histoire de Toulon, p. 51 et Bulletin de l'Académie du Var, 3^e année, 1835, p. 298.

(3) M. Prévost. — Note sur quelques tombeaux découverts à la caserne de la Visitation. Bulletin de l'Académie du Var, 1851.

bles d'ossements humains mélangés à la terre rouge qui avait pénétré par les nombreuses fractures de tuiles. Les deux autres étaient placés intermédiairement et à environ 0^m,50 ou 0^m,60 plus bas ; le safre qui le recouvrait avait repris sa dureté, aussi le squelette et les poteries que chacun d'eux renfermait étaient parfaitement conservés. Dans ces tombeaux, les corps reposaient directement sur la terre dans une petite excavation de quelques centimètres et étaient tout simplement recouverts par une succession de deux tuiles à rebords formant toiture, le tout ayant une longueur de 1^m,80 à 1^m,90, fermé aux deux extrémités par deux briques pareilles ; enfin, une suite de tuiles faitières posées sur l'arête supérieure empêchait les infiltrations. Les briques de ces tombeaux étaient rectangulaires, mesuraient 0^m,51 de long, 0^m,27 de large, et, comme marque de fabrique, portaient à l'intérieur trois cercles concentriques. Les monnaies ramassées dans ces fouilles consistent en quelques sous de Louis XVI et de la première République, ainsi qu'une pièce en cuivre mince de Charles VIII, ramassée dans les terres de remblai, et une médaille d'Antonin (petit bronze) trouvée dans un tombeau. Les grandes dimensions des briques, la régularité de leurs formes et de leurs marques de fabrique, la présence de plusieurs vases en poterie et la pièce d'Antonin indiquent la fin du II^e siècle après J.-C. ou le commencement du III^e.

En 1857, dans les fondations de la gare du chemin de fer, on découvrit de nombreuses sépultures en briques à rebords qui furent signalées à cette époque, mais que personne n'a décrites.

En 1859, dans les fouilles du Grand Théâtre, on trouva encore cinq de ces tombeaux, dont l'un était creusé dans un ancien pavé en mosaïque composé de cubes blancs et

noirs assez mal taillés et assez mal joints (1). Ces tombeaux étaient accompagnés de nombreux débris de poteries fines, de fragments de fioles en verre irisé, de lampes sépulcrales, de vases à parfum et de diverses médailles (petits bronzes) de Tréticus, Constantin I^{er}, et Constant ; ce qui les fait remonter au commencement du iv^e siècle.

En 1867, dans les terrains du lycée, lorsqu'on fit les déblais pour l'établissement de cet édifice, on trouva plus de cinquante tombeaux gallo-romains, accompagnés de médailles et de nombreux fragments de poterie, mais personne n'a pris soin de les relater.

En 1868, en faisant les fouilles de la maison Dauphin, on trouva les deux tombeaux en maçonnerie, le tombeau à incinération et le tronçon de voie romaine que nous avons décrits en commençant.

En 1882, quand on nivela les terrains de Saint-Roch, qui sont en face de l'observatoire de la Marine, terrains ayant constitué une partie des prairies de Castigneau, avant d'être englobés dans la ville, on mit à jour un tombeau en briques à rebords de la belle époque, c'est-à-dire en briques de grandes dimensions, 0^m,55 de long sur 0^m,42 de large, portant les marques de fabrique MARI et L · HER · O, bien connues de tous les archéologues comme étant celles des meilleurs fabricants de notre région.

Pour la première fois, nous observons que ce tombeau n'avait pas la disposition que l'on rencontre ordinairement

(1) *L. Bleyrie*. — Découverte de tombeaux gallo-romains à Toulon. Brochure in-8^o, Toulon 1860. — Deux fragments de cette mosaïque ont été transportés au Musée de Toulon et placés dans la salle d'Archéologie.

dans ce genre de sépulture ; les briques, au lieu d'être inclinées les unes sur les autres de manière à former un toit au-dessus du cadavre, étaient disposées de la manière suivante : d'abord une rangée couchée à plat sur la terre pour recevoir le corps ; puis deux rangées, une à droite et une à gauche posées presque verticalement et rentrant légèrement les unes dans les autres pour garantir les côtés, enfin, une quatrième rangée placée horizontalement au-dessus et recouvrant le tout. Ce genre de canal, dont la section était à peu près carrée, était fermé à chaque extrémité par une brique du même genre. Selon la coutume, ce tombeau était accompagné de poteries et de quelques pièces de monnaies. Nous avons encore retrouvé les deux ou trois vases en terre cuite à col étroit et panse renflée qui avaient contenu les parfums dont on avait arrosé le mort ; mais il est regrettable que nous n'ayons pas pu voir les pièces de monnaies dont les terrassiers s'étaient emparés, au moment de la découverte ; tout ce que nous avons pu savoir c'est qu'elles étaient en bronze, d'un module épais et un peu frustes. Les parties les mieux conservées du squelette renfermé dans ce tombeau étant la tête et les os longs, M. le Dr Prat a pu en déterminer le caractère (1). Il résulte de cet examen que le sujet inhumé à cet endroit était d'âge viril, de grande taille, 1^m,85 environ, et appartenait à la catégorie des sous-brachy-mésaticéphales (2).

(1) *Dr E. Prat.* — Considérations archéo-anthropologiques sur un squelette, des pierres tombales etc., exhumés au quartier de Saint-Roch. — Broch. in-8°, Toulon 1882.

(2) Les briques, les poteries et les ossements recueillis dans ce tombeau sont conservés au Muséum de l'école de médecine navale (Hôpital de la Marine à Toulon).

En 1891, dans les fouilles entreprises pour la construction de la maison Ricord, à l'angle du boulevard de Strasbourg et de la rue Paulin-Guérin, on découvrit encore un tombeau construit comme celui dont nous venons de parler, c'est-à-dire formé par de larges briques à rebords posées les unes horizontalement et les autres verticalement, de manière à former une espèce de canal à section légèrement trapézoïdale. Ce tombeau, creusé à deux mètres en contre-bas du niveau du boulevard, s'était affaissé sous le poids des terres; les ossements qu'il contenait s'étaient détachés et mélangés au safre qui avait pénétré par toutes les crevasses. Les briques que nous avons retirées de la terre, et dont quelques-unes étaient encore entières, mesuraient 0^m,53 de long sur 0^m,38 de large et ne portaient, comme marque de fabrique, que trois cercles concentriques assez réguliers, ce qui indique une bonne époque de fabrication et probablement la fin du III^e siècle après J.-C.

Nous n'avons trouvé dans ces fouilles ni vases, ni monnaies, cependant dans la terre qui couvrait ce tombeau nous avons ramassé plusieurs débris de poterie rouge sigillée, dite samienne et quelques morceaux de verre irisé, fragments d'urne provenant peut-être de quelque tombeau à incinération.

En 1892, dans l'Arsenal de la Marine, sur la grande avenue de Castigneau, en creusant une tranchée pour faire passer une conduite d'eau entre la Boulangerie et la prison maritime, on découvrit cinq ou six sépultures construites en larges briques à rebords, toutes dans un très mauvais état de conservation. « Deux de ces tuiles tumulaires, qui portent des caractères, ont fait l'objet d'un rapport de M. Héron de Villefosse, à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, dans la séance du 29 mars 1893.

Sur l'une d'elles, dont la partie inférieure manque, on lit cette inscription en caractères cursifs, tracée dans l'argile avant la cuisson :

Castella
ne ernio
se posede
recum

M. Héron de Villefosse croit reconnaître dans ce texte deux noms féminins, *Castellane Erniose?* et il fait remarquer combien sont rares les textes de ce genre, puisque le recueil de la Narbonnaise n'en signale que six pour toute la province (1).

Au lieu d'une inscription, le second fragment de tuile porte, en petits caractères capitaux, les restes de la marque du grand fabricant *Lucius Herenius Optatus*.

..... } R · \overline{OP}

Cette marque se rencontre fréquemment dans la région comprise entre Toulon et la frontière d'Italie sous la forme :

L · HER · \overline{OP}
L (ucii) HER (enni) OPT (ati)

Les briques de ces tombeaux, toutes semblables, mais de fabrications différentes, mesurent en moyenne 0^m,46 de long, sur 0^m,34 de large, elles étaient disposées par rangées de trois, placées : l'une horizontalement sur le sol et les

(1) Bulletin de la Société d'Études de Draguignan, Tome XIX. Années 1892-1893.

deux autres inclinées au-dessus formant toiture. Les marques particulières de ces tuiles, à part l'inscription unique dont nous venons de parler et quelques fragments portant une ou deux lettres du fabricant *L. Herennius*, ne consistaient qu'en deux cercles concentriques irréguliers, quelquefois trois, tracés avec les doigts dans l'argile encore molle, ou en une simple croix faite à l'intérieur avant la cuisson (1).

La découverte de ces tombeaux prouve suffisamment que les terrains de Castigneau, anciennement appelés le quartier d'Entrevignes, à cause d'une petite chapelle sous le vocable de N.-D. d'Entrevignes qui se trouvait à l'emplacement de la Boulañgerie de la marine, ont été habités dès les premières années de l'occupation romaine.

Le P. Isnard, cité par M. le Dr Lambert (2), rapporte que, dans une terre située au quartier d'Entrevignes, on découvrit en 1558 un cercueil en plomb « *pesant cinq cents* ». Deux ans après, on mit à découvert dans le même quartier deux autres cercueils, également en plomb, d'une toise de longueur, soit environ deux mètres « les ossements desquels, dit-il, donnaient d'un bout à l'autre. Les noms de ceux qui avaient esté mis y estaient écrit en caractères qui nous sont inconnus. »

En 1894 et 1895, années pendant lesquelles on déblaya les terrains dits du Vieux-Musée, on découvrit une douzaine de sépultures gallo-romaines qui faisaient suite aux sépultures ou aux tombeaux, trouvés en 1859 dans les fouilles

(1) La brique portant le *graffite* ainsi que d'autres ayant des marques de fabrique sont conservées au Musée naval de Toulon.

(2) Dr G. Lambert. — Hist. de Toulon. T. I, p. 37.

du Grand Théâtre et en 1867 dans celles du Lycée. Ces tombeaux ont permis de reconnaître comment étaient disposées les sépultures qui bordaient la voie romaine de *Telo-Martius* et que personne encore n'avait décrites.

Ces tombeaux étaient formés, selon l'usage le plus fréquent dans une cité pauvre, par une suite de briques plates à rebords, disposées en triangle et couvertes au-dessus par une tuile creuse. Les briques les mieux conservées mesuraient 0^m,45 de long, sur 0^m,34 de large et présentaient à l'intérieur, soit deux ou trois cercles concentriques plus ou moins réguliers, soit une simple croix. Pour la première fois nous avons rencontré un tombeau où le corps reposait dans une petite excavation faite dans la terre et était simplement recouvert par deux plaques de schiste, de pierres brutes, inclinées l'une sur l'autre et formant toiture au-dessus du cadavre (1).

Ce genre de sépulture, qu'il ne faut pas confondre avec les tombelles sarrasines dont nous parlerons ailleurs, est assez commun dans les environs de Toulon, notamment au Brusq, mais n'avait pas encore été signalé dans notre ville.

Les fouilles des terrains du Vieux-Musée, pratiquées à une assez grande profondeur, ont permis de constater l'épaisseur des différentes couches d'alluvions qui se sont formées au-dessus du sol antique pendant cette longue période qui s'étend depuis l'occupation romaine jusqu'à nos jours, c'est-à-dire depuis près de dix-huit siècles.

En examinant les terres de bas en haut, au-dessus du

(1) Ce tombeau a été transporté au Musée de la Ville et reconstitué dans la salle d'archéologie.

safré qui est le sol primitif de Toulon et dont le niveau se trouve, à cet endroit, à deux mètres en contre-bas de celui de la rue, on trouve la première couche de terre remuée par la main de l'homme, celle qui contient les tombeaux et les fragments de poteries antiques ; elle a environ 0^m,80, d'épaisseur. Au-dessus on voit la couche de terre arable qui s'est formée entre le v^e et le xvii^e siècle et qui a près de 0^m,70 d'épaisseur. Comme les bâtiments qui étaient sur ce terrain appartenaient au couvent des Carmes déchaussés fondé en 1635 et à l'ancien hôpital du Saint-Esprit, transféré à cet endroit en 1638, cette couche de terre noire, qui servait de cimetière est pour ainsi dire pétrie d'ossements humains (1).

Au-dessus, on voit une épaisseur de terre végétale d'environ 0^m,30 ; enfin, 0^m,20 ou 0^m,30 de décombres provenant de démolitions récentes, forment la surface du sol actuel.

En 1895, dans le courant du mois de mai, on entreprit les travaux de rectification d'alignement de la rue Molière. En piochant sur l'emplacement du trottoir, à l'angle de la rue Corneille, on découvrit, à 1 mètre de profondeur, plusieurs tombes gallo-romaines contenant des ossements bien conservés. Ces tombeaux étaient construits, comme ceux du Théâtre et du Vieux-Musée, avec de larges briques à

(1) C'est à ce niveau que le 27 juillet 1895, les terrassiers découvrirent une plaque d'ardoise de grandes dimensions portant en caractères très lisibles et fort bien gravés, la relation de la pose de la première pierre d'une église placée sous le vocable de la Vierge Marie du Mont-Carmel, pierre qui fut posée le 7 mai 1648 sous le pontificat du pape Clément IX et pendant le règne de Louis XIV, alors que Louis d'Oppède occupait le siège épiscopal à Toulon, etc.

rebords penchées l'une sur l'autre, et accompagnés comme d'habitude de petits vases en terre cuite, ayant contenu l'eau lustrale et les parfums dont on arrosait les morts avant l'inhumation. Nous avons remarqué que les briques de ces tombeaux dont les dimensions sont de 0^m,50 de long, sur 0^m,38 de large, présentaient des marques de fabrique que nous n'avions pas encore rencontrées à Toulon, quelques-unes portaient l'empreinte d'un fer à cheval formé par trois lignes courbes concentriques et d'autres le signe &, d'ailleurs assez commun dans le département du Var (1). Avant que les ossements de ces tombeaux fussent transportés au cimetière, il nous parut intéressant de mesurer une tête encore en bon état. Nous avons trouvé que le diamètre antéro-postérieur était de 0^m,160 et le diamètre transverse 0^m,132 ce qui donne un indice céphalique de 82 et classe le sujet parmi les mésaticéphales. L'angle facial était de 77 degrés (en déterminant cet angle par deux plans, l'un horizontal passant par le conduit auditif externe et le bord inférieur de l'origine des fosses nasales, et l'autre oblique tangent à la saillie des dents incisives et à la partie saillante du front). Enfin, la hauteur de cette tête étant de 0^m,205 entre le dessous du maxillaire inférieur et le dessus du crâne nous donne une hauteur de 1^m,54 pour notre sujet, en supposant, comme dans le plus grand nombre de cas, que la longueur de la tête soit contenue sept fois et demie dans la hauteur totale de la taille.

En 1896, au mois de mars, en creusant les fondations du

(1) Les briques et les vases d'un de ces tombeaux, gracieusement offerts à la Ville par M. Beilon, propriétaire du terrain, ont été transportés au Musée de la Ville.

Groupe scolaire du Pont-du-Las, on rencontra trois tombeaux gallo-romains en tuiles, dont un à double enveloppe mérite d'être signalé.

Dans ce dernier, gisait le cadavre d'une femme, si l'on peut s'en rapporter à l'épingle à cheveux en ivoire qu'on a trouvée sous sa tête et à quelques perles en verre bleu provenant d'un collier. Le squelette était couché sur un lit de briques juxtaposées, placées horizontalement sur la terre et couvert, comme d'habitude, par deux rangées de tuiles plates penchées les unes sur les autres et formant toiture au-dessus du corps. Cette première couverture était enfermée dans une deuxième enveloppe également en briques et se composait de deux rangées de tuiles placées debout, parallèlement aux parois latérales, et d'une rangée à plat couvrant le dessus; les briques de cette dernière enveloppe étaient reliées par du ciment et avaient leurs joints recouverts de tuiles faitières. On a trouvé dans les terres du jardin Picon, qui contenait ces tombeaux, une grande quantité de poteries communes brisées; un petit vase en terre de forme allongée (genre *olpée*); une petite monnaie massaliète en bronze (1); quelques débris d'un vase à boire en terre rouge sigillée, orné de sujets obscènes (2);

(1) Cette petite monnaie, que nous avons cru d'abord être de la ville d'Agrigente (Sicile), est frappée au type de Diane avec le crabe et l'initiale M et caractérise la seconde période monétaire de Marseille.

(2) Les poteries sigillées représentant des images obscènes ne sont pas rares en Provence; on en a ramassé dans plusieurs localités voisines de Toulon, notamment au Brusq et à Bandol. La forme du vase et le dessin du fragment que nous avons trouvé au Pont-du-Las sont reproduits dans l'ouvrage d'*Henri Cleuzion*: « De la poterie gauloise », page 137.

quelques clous en fer très oxydés et un morceau de feuille de cuivre portant encore le clou qui la fixait sur le bois. Nous avons pu lire à l'intérieur d'une brique de ce tombeau la marque du fabricant « M. ME... OLI. » dont les produits sont assez communs à Nice, mais assez rares dans le département du Var. Jusqu'à présent on ne connaissait qu'une brique portant la marque « M. MEL. POLI. » trouvée à Fréjus et conservée dans le musée archéologique de cette ville. Les objets trouvés dans les tombeaux du Pont-du-Las offrant quelque intérêt pour l'art ou l'histoire locale, ont été transportés au Musée de la Ville.

En janvier 1897, au fond du cul-de-sac désigné sous le nom d'impasse Saint-Joseph, en creusant les fondations de l'hôtel municipal, à un mètre au-dessous du niveau de la rue, mais à fleur de terre du sol antique, les terrassiers mirent à jour deux tombeaux gallo-romains, en briques plates à rebords, dans un mauvais état de conservation.

Ces deux tombeaux, distants l'un de l'autre d'environ deux mètres et orientés de l'ouest à l'est, suivant l'habitude de l'époque, s'étaient affaissés sous l'action de la pesanteur des terres, et les os des cadavres, à peine recouverts par quelques débris de tuiles, tombeaient en poussière.

Les briques de ces tombeaux grossièrement fabriquées avec cette argile d'un rouge vif qui caractérise les poteries romaines, étaient disposées sur deux rangs, penchées les unes sur les autres, mais ne couvraient que la moitié du corps, la tête et le thorax.

Cette disposition primitive et l'absence complète de ces petits vases en terre ayant contenu l'eau lustrale ou les parfums dont on arrosait les morts, l'absence même des tuiles fatières qui surmontaient ordinairement les

briques, indiquent clairement que ces tombeaux sont les sépultures des plus pauvres habitants de notre cité, à une époque de décadence ou de barbarie qui pourrait tout aussi bien être le commencement comme la fin de l'occupation romaine.

Toutes ces briques, jusqu'aux plus petits fragments, ayant été transportés au Musée de la Ville, nous avons pu les mesurer avec exactitude, les examiner dans leurs moindres détails, les comparer avec celles déjà découvertes dans les terrains de la commune de Toulon et en déduire l'époque approximative de leur fabrication.

Les deux tombeaux mis à jour sur le sol de l'impasse Saint-Joseph se composaient seulement de cinq ou six briques plates à rebords mesurant en moyenne 0^m,45 de long, 0^m,35 de large et 0^m,025 d'épaisseur. Ces briques, la plupart brisées par les terrassiers, laissaient voir dans leurs brisures une pâte homogène, bien cuite, mais assez mal travaillée; presque toutes portaient les signes ordinaires, c'est-à-dire les deux ou trois cercles concentriques tracés avec les doigts par les ouvriers qui les façonnaient.

Ces cercles concentriques plus ou moins réguliers ne pouvaient guère nous renseigner, lorsque nous eûmes la bonne fortune de découvrir un graffite sur la face intérieure de l'une d'elles.

Chacun sait que les graffites sont des caractères tracés avec une pointe dure dans la pâte encore molle pour indiquer les tas qui devaient être portés au four. C'est en quelque sorte le *bon à cuire* donné par le fabricant. Ces marques sont donc très rares puisqu'il ne s'en trouvait qu'une par tas et peut-être par fournée.

Le graffite que nous avons trouvé a la forme d'un triangle irrégulier traversé par une ligne droite passant par un

sommet. Après nous être assuré que ce signe n'appartenait pas à l'écriture arabe et par conséquent ne remontait pas à l'époque sarrasine, il nous a été facile d'en trouver la signification en compulsant l'épigraphie grecque et romaine de nos musées de Provence.

Ce signe représente tout simplement la lettre grecque Φ (*phi*), dans laquelle le cercle a été remplacé par un triangle, et, pour se convaincre que cet usage était fréquent dans notre région, au commencement de la domination romaine, il n'y qu'à se promener quelques instants dans les salles d'archéologie des musées de Marseille et d'Arles où les exemples abondent. Pour fixer les idées nous citerons l'inscription grecque que nous avons copiée au musée d'Aix, où la lettre Φ est tout à fait conforme à notre graffite. Elle est conservée sous le n° 399 et porte les caractères suivants : (1)

ΑΚΙΑΙΣ
ΕΠΑΦΡΟΔΙΤΟΣ
· L M

Acilis (1)
Epaphroditos
est mort à quarante ans.

Les briques de ces tombeaux sont des plus petites parmi toutes celles qu'on a trouvées sur divers points de la ville et ont, par cela même, une grande ressemblance avec les tuiles des tombeaux découverts en 1892 sur la grande avenue de Castigneau, dans l'Arsenal de la Marine. Mêmes dimensions, même pâte, mêmes formes grossières et mêmes marques des ouvriers qui les ont façonnées, ces dernières surtout

(1) Cette inscription provient du cabinet du président Fauris de Saint-Vincens, d'où sont sortis plusieurs objets d'art et le plus grand nombre des pièces qui composent les collections archéologiques du Musée d'Aix.

sont tellement semblables qu'on les dirait sorties du même moule et tracées par la même main. Mais, sans aller si loin, constatons seulement qu'elles sont bien de la même époque.

En décrivant les tombeaux gallo-romains découverts à Castigneau, nous avons dit qu'une de leurs briques portait des caractères gravés qui ont fait l'objet d'un rapport de M. Héron de Villefosse à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres dans lequel ce savant fait remarquer combien ces sortes d'inscriptions sont rares « puisque, dit-il, le recueil de la Narbonnaise n'en signale que six pour toute la Province » et nous savons, d'autre part, que les graffites ont précédé les empreintes sigillaires des fabricants et datent de la République.

Maintenant que devons-nous conclure de la présence de cette lettre Φ , c'est-à-dire d'une marque aussi ancienne, sur une brique d'un tombeau si pauvre ?

N'est-ce pas la preuve inattendue, la confirmation inespérée des déductions que nous avons tirées de nos recherches sur les origines de Toulon, quand nous avons dit l'année dernière :

« ... Après le siège de Marseille par J. César, quelques familles d'origine phocéenne, chassées de la métropole ou de ses colonies par les légions romaines, vinrent établir leurs demeures et porter leurs industries sur nos rivages encore inhabités (1). »

Ces tombeaux sont évidemment la suite de ceux qui ont été découverts dans les terrains du Vieux-Musée et que nous

(1) Communication faite à l'Académie du Var dans sa séance du 7 avril 1897.

avons déjà signalés comme étant les plus pauvres trouvés dans la Ville; nous savons maintenant qu'ils sont aussi les plus anciens, et la lettre Φ , ce caractère grec, aussi petit qu'il soit, soulève un peu le voile épais, qui nous cache, depuis tant de siècles, le commencement de notre cité; il nous donne, enfin, la preuve matérielle que des exilés de Massalie ou de ses colonies vinrent habiter notre rivage au premier siècle de notre ère.

Saluons donc en passant les pauvres mais antiques sépultures des petits-fils de Phocée, des malheureux colons de Massalie, qui furent peut-être les véritables fondateurs de *Telo-Martius*.

RÉMY VIDAL.



LA PARABOLE DE LA VIE HUMAINE

Par le Docteur OLLIVIER

Il y a quelque trente ans, j'avais été appelé en consultation bien loin, en dehors des lignes ferrées. Je dis loin, car il fallait plus de quatre heures pour arriver auprès du malade, malgré l'allure de vigoureux chevaux sardes retenus et préparés dès la veille. A cette époque, je m'adressais, pour ces courses lointaines, à M. Petit, hôtelier, place d'Italie (actuellement Armand-Vallé), disparu aujourd'hui avec sa modeste, mais excellente remise, que depuis lors, dans des circonstances semblables, j'ai regrettée bien des fois.

D'accord, avec moi, sur le traitement auquel devait être soumis le jeune malade que nous venions de voir ensemble, mon rural confrère, médecin ordinaire de la famille, s'était empressé de rejoindre, sur sa monture, son logis distant de trois kilomètres. De mon côté, ce n'est qu'après un délai prolongé, qu'il pouvait m'être possible de regagner le mien. Les pauvres bêtes, qui m'avaient amené si loin, — au-delà de C. . . — et forcées de revenir de si loin, avaient besoin d'un long repos aidé d'une plantureuse réfection.

On n'était pas avare dans cette maison hospitalière. Rien ne leur manqua. Et moi-même, malgré la tristesse répandue dans un milieu où la maladie torturait un membre de la famille, je ne cessai, pendant plus de trois heures, d'être l'objet de la plus gracieuse cordialité.

Je consigne, entre parenthèse, que douze jours après, j'étais avisé que le jeune M... entrait en franche convalescence. C'est aujourd'hui un aimable chef de famille et un intelligent agriculteur, sous la direction de son père toujours vigoureux malgré le poids de ses quatorze lustres.

Pour tuer le temps, après un repas très sommaire, à dix heures du soir, je revoyais mon malade, je le revoyais encore, je montais, je redescendais; chaque fois, malgré mes craintes, rassurant la mère, qui n'abandonnait pas, un seul instant, le chevet de son cher enfant et qu'assistait une intelligente sœur de l'Espérance. Et dans ce va-et-vient, je m'arrêtais, constamment, devant de modestes tableaux qui tapissaient sur une triple rangée — il y en avait quatre-vingt-quatorze — les murs d'une grande pièce du rez-de-chaussée, laquelle est à la fois vestibule, salle à manger d'été et donne sur un jardinet par sa façade sud. Ce jardinet, étant entouré d'une grille, on accède dans la maison par une porte sise à l'ouest. Celle-ci est séparée du chemin vicinal par une allée de cinquante mètres bordée de mûriers et aboutissant à un portail, flanqué de deux gigantesques cyprès.

Tous ces tableaux, humbles lithographies, ou modestes gravures, étaient encadrés d'une baguette de bois noirci. Un seul, au bas duquel on lisait l'hémistiche d'Horace « *Ut pictura poesis* » avait un cadre doré, et le sujet, représenté sous la forme d'une déesse olympienne, était colorié. Une foule d'autres, d'une modestie sans pareille : Napoléon blessé devant Ratisbonne, subissant le pansement de son pied meurtri, sans abandonner la croupe de son cheval qu'il serre contre lui, les Adieux de Fontainebleau, Hercule filant aux pieds d'Omphale, Avrillon le célèbre écuyer faisant le grand écart, le dompteur Martin luttant contre

son ours. — Ces deux lithographies avaient été détachées des affiches-réclames placardées sur les murs de Toulon, une trentaine d'années auparavant. — Et que sais-je encore?

Le maître de céans, malgré ses douloureuses préoccupations, souriait, comme moi, devant cette galerie constituée par son père, mort depuis quelques années, lequel d'ailleurs chaque jour s'en était égayé lui-même. Dans la monotonie de la vie rurale, cet excellent homme, tout en administrant un domaine important, avait des loisirs et utilisait son adresse manuelle, en faisant des cadres pour ses tableaux et des cages pour ses appeaux.

Ce talent spécial lui avait valu, paraît-il, de la part d'un voisin irascible, que le phylloxéra avait maltraité, alors que lui en était encore indemne — ce qu'il attribuait à certaines pratiques personnelles de cultures « *inde iræ* » — la fameuse apostrophe : Va faire des cages ; mais lancée en énergique langage provençal, d'où littéralement : « *Vai faire dé gabi.* » Et ce, clamé en voix de Stentor, dépassant même en intensité celle du légendaire guerrier grec.

Suprême argument d'un jaloux, et, surtout, ajoutait-on, adversaire politique!

Cette voix proverbiale de Stentor, laquelle vibrait encore, disions-nous facétieusement, pendant notre séjour devant Bésika, en 1853-54, en face « *campos ubi Troja fuit* », où nous attendions, dans un profond ennui, l'issue des démarches diplomatiques qui précéderent la guerre de Crimée.

La voix puissante du rival viticulteur de M. M... père, plus modeste, quoiqu'on en dit dans le voisinage de C... et de B..., avait pourtant des accords suffisants pour faire s'envoler, au loin, les timides volatiles, que celui-ci savait attirer sous le canon de son fusil. Le rancunier voisin n'en demandait pas davantage.

Parmi ces tableaux, je revenais souvent à un seul plus particulièrement, quoiqu'il fut aussi modeste que les autres, mais colorié comme celui où l'on voyait s'épanouir, dans tous ses attraits, la *déesse* Poésie. Je me sentais malgré moi attiré vers lui. Il représentait les divers âges de la vie humaine. Et sous la configuration d'une parabole un peu saillante, simulée par un escalier montant et descendant avec repos intermédiaire, on voyait monter et puis descendre les deux sexes humains, par couples, sous les traits des types des principaux âges. A gauche, au-dessous de la première marche, un berceau, dans lequel se dorlote un superbe bébé ; à droite, et tout en bas, après la dernière de la descente, la mort avec sa faux. Au sommet, l'âge moyen était représenté par un couple exubérant de vigueur. Derrière, à la montée, la jeunesse dans ses principales étapes. Et devant, à la descente, des types graduellement émaciés jusqu'à la cadavérisation, la guenille de Molière, dans tout son délabrement.

Pendant les quatre longues heures de mon voyage de retour, dans l'impossibilité de lire, car je ne pouvais à cette époque, pour raison de service, commencer ces excursions lointaines, qu'après cinq heures du soir et les achever qu'en pleine nuit, — et cette fois nous étions en glacial décembre — secoué, sommeillant, rêvant, je revenais malgré moi à l'allégorique tableau de la villa M... Et alors, plus médecin encore, que « simple mortel », je me disais : mais c'est bien là la parabole représentée par la vie humaine. Et quelques jours après, retenu chez moi, pendant une semaine par une de ces chères amygdalites disparues

aujourd'hui, mais qui jadis, à défaut de prétextes plus agréables, me faisaient, de loin en loin, des petites vacances, la période fébrile passée, je griffonnais ce qui suit, revu, écourté pour la publication actuelle et rajeuni par l'addition de quelques lignes complémentaires.

*
* .

Laissant de côté tout ce qui s'écarte de l'ordre physiologique, on peut déclarer que l'ensemble de la vie humaine n'est qu'une suite de mouvements de formation et de déformation. Le susdit tableau nous en donne la preuve par la série des types qu'il représente. Nous montons tous dans la vie, et après un moment d'arrêt, nous redescendons. D'où un mouvement d'ascension et de composition organique, et un autre de descente et de décomposition de même nature. C'est en quelque sorte, un mouvement en sens de véritable parabole. — En géométrie « la parabole est, comme nous l'enseignaient nos professeurs de mathématiques, Eydoux et Rusturicci, une courbe plane du second degré, présentant une double branche infinie ; elle résulte de la section d'un cône par un plan parallèle à son côté. » Il est vrai que la parabole s'accuse, avec une certaine licence, non plus poétique, mais géométrique, dans le fameux tableau du domaine des « Mûriers » ou de la villa M..., selon la double désignation des habitants de la contrée.

Nous vivons donc, dans cette ascension, dans ce mouvement horizontal qui suit, très restreint, d'ailleurs, car il n'a en somme que l'espace de la marche qui réunit les deux ailes de l'escalier, et dans la descente qui l'achève, nous vivons successivement en enfant, en adolescent, en adulte, en personnalité mûre, en vieillard. Et, en écartant

tout ce qui est du ressort de la maladie proprement dite, nous coudoyons celle-ci à chaque étape, et même à chaque pas. Le mouvement de composition organique lui-même, bien qu'acte physiologique, ne cesse de friser l'état opposé : l'état morbide.

Le centre de ces chocs varie selon les âges : tête chez l'enfant, poitrine chez l'adulte, ventre et bassin chez l'homme mûr et le vieillard. Le tableau parabole nous le montre par les divers aspects du visage, les allures d'ensemble du corps, le redressement ou l'abaissement de la taille, les caractères de la marche, ici pétulante, là ferme et grave, plus loin, à la descente progressivement déclinante.

L'ensemble de cette évolution peut se résumer en trois périodes principales :

Dans la première période de la vie, l'impressionnabilité est d'une excessive mobilité; d'où, à la moindre cause, mouvements automatiques irréguliers et nerveux, que favorise un cerveau qui n'a pas encore acquis le développement nécessaire, pour coordonner ces mouvements. De là, les poupées brisées pour surprendre leur secret intérieur, les livres déchirés à la page indiquée pour éviter la leçon prescrite, les pleurs pour rien, et, des scènes à l'avenant malgré les freins d'une éducation plus ou moins correcte...

Ce n'est que dans l'adolescence, proprement dite, que tous nos instincts d'animal-humain commencent à être contrariés par les premiers efforts de notre volonté et de notre intelligence. Et cette étape de l'adolescence est bien plus sérieusement orageuse que la précédente, en raison, non seulement du développement organique en lui-même, mais encore des projections psychiques de bon et de mauvais aloi, qui rayonnent alors confusément autour de nous.

Et c'est au moment de la Puberté, cette phase de notre existence, si justement dénommée « l'âge ingrat » que l'on voit éclater, dans toute son intensité, le tumulte résultant de la lutte entre les instincts et la volonté, accru encore par le réveil de certains organes jusqu'à ce moment concentrés dans leur développement anatomique. Alors surgit une ère psycho-physiologique souvent orageuse et parfois troublante.

La deuxième période, véritable période d'état, se fait remarquer par des conditions toutes contraires. Grâce au développement complet des organes et la fixation définitive des fonctions, c'est l'équilibre des parties et l'harmonie de l'ensemble, c'est la pondération des forces et l'activité régulière des puissances vitales, douées de toute leur énergie, qui remplissent la scène.

Et le sang, cette chair coulante, comme l'appelait Bordeu, cette âme de la chair, comme l'avait appelé Moïse, possède toute sa puissance. On peut dire qu'en ce moment :

« Tout s'éveille, rayonne, aime, fleurit, embaume. »

La parabole de la vie est complétée par la troisième étape de notre existence. Celle-ci est vraiment la contrepartie des précédentes. Aux fonctions si turbulentes du premier âge, si actives et harmoniques du deuxième, succèdent la lenteur et l'irrégularité. L'exubérance du système artériel fait place à la prédominance du système veineux — « Grand'mère que tes mains sont bleues », nasillait, devant son aïeule, un enfant terrible. — La turgescence du système capillaire est perdue aussi. Et dans l'ensemble : circulation ralentie, sécrétions languissantes ; plus de ressort et d'énergie dans les organes contractiles ; les viscères perméables subissent des distensions proportionnées au degré d'engorgement, auquel se prêtent leurs

vaisseaux ; ailleurs les tissus se dessèchent, se fendillent ; selon les régions, les fluides se liquéfient ou s'épaississent formant, alors, des dépôts divers. Et, en même temps, les organes de la vie de relation s'écroulent dans l'atonie et l'impuissance, s'affaiblissant de jour en jour ; la sensibilité et la contractilité s'émoussent, puis s'éteignent, la peau se dessèche, les cheveux et les dents tombent. Une atrophie générale s'établit, et la mort fait un pas chaque jour, ou plutôt l'homme s'avance progressivement vers elle, car elle est dessinée, avec sa faux, et l'envisageant, au bas de la dernière marche du tableau de la villa M... Je laisse, de côté, la décrépitude morale qui évolue parallèlement, sauf de trop rares exceptions, à cette déchéance organique. Total : banqueroute vitale.

Et si le sujet mena une existence vicieuse, et si surtout il fut la victime d'habitudes alcooliques, la catastrophe est bien plus poignante, car c'est alors la dégradation physique, morale et intellectuelle dans toute son intensité et tout à la fois.

Dans ces tristes et dernières conditions, l'exception, heureusement — véritable gamme ascendante peut-on dire — déchéance, dérouté, dépression vitale, et trop souvent candidature à l'idiotie.

Mais en dehors de celles-ci, c'est toujours, sauf pour quelques rares privilégiés, un certain degré d'affaissement intellectuel.

Tel est le dénouement, triste, inéluctable et fatal. Et que serait-ce, si quittant le terrain physiologique, où j'ai tenu à me cantonner, je glissais entièrement sur le domaine

psychique auquel je dois faire néanmoins une certaine part dans une étude comme celle-ci.

Je dirai donc :

Maréchal ou amiral aux cinq étoiles et au chapeau bordé de plumes blanches, ministre, ambassadeur, chef d'Etat, même, on songe malgré soi à ce que disait Jouffroy à son auditoire de Charlemagne, et que rappelait récemment un grand journal : « Le sommet de la vie vous en dérobe le déclin. De ses deux pentes, vous n'en connaissez qu'une : celle que vous montez. Elle est riante, elle est belle, elle est parfumée comme le printemps. Il ne vous est pas donné, comme à nous, de contempler l'autre avec son aspect mélancolique, le pâle soleil qui l'éclaire, le rivage glacé qui la termine. Si nous avons le front triste, c'est que nous la voyons. » L'homme qui parlait ainsi était comblé d'honneurs et il avait tout juste dépassé la quarantaine. C'était, il est vrai, un mélancolique et un inquiet, trop délicat pour les rudesses de la vie. Pourtant, ce qu'il disait avec cet éclat poétique, quiconque préside dans un collège une fête de fin d'année, il le pense avec plus ou moins d'originalité, ajoutait le même journal.

Il est vrai que l'on se dédommagerait, ici encore, en invoquant les légendaires exceptions, confirmatives de la règle du fameux dicton consolateur populaire. On répètera que si ce n'est plus l'exubérante intelligence de la jeunesse, l'activité cérébrale de l'âge mûr, c'est le jugement plus correct de l'homme vieilli dans l'expérience, etc., etc.

Ce qui ne peut être nié, c'est que les abaissements physiques sont compensés, dans bien des cas, par la suave austérité des transcendances où l'esprit se complait, alors que l'effondrement n'a pas été absolu. Le rêve est, en pareil cas, une belle chose. Et il est vrai encore, dans ces

mêmes conditions, que chez les personnes plus positives, l'expérience, qu'elles ont acquise, est toujours pour leur entourage d'un précieux secours.

Ce que je dis là, contraste singulièrement avec l'opinion du Dr Grellety (de Vichy), qui dans un feuilleton, portant pour titre « la Ménopause masculine ». Concours médical du cinq septembre 1896, s'exprimait comme il suit :

« C'est pour consoler les robustes et les forts de l'éparpillement de leur activité cérébrale qu'on a prétendu que le jugement prenait, alors, une netteté et une pondération remarquables.

Malgré la compensation, cette qualité, fruit de l'expérience et de la maturité, est loin de valoir la fougue primesautière des années bénies où la sève abonde, où tout bouillonne et fermente en l'être, où l'on se prodigue à outrance, sans arriver à se dépenser, où on se gaspille sans compter, avec une ardeur qu'on croit devoir rester éternelle, etc., etc... »

Et plusieurs paragraphes encore sur le même lyrisme, où grâce à son talent incontesté d'écrivain, à la spirituelle plume, qu'il a révélée dans diverses publications, M. Grellety a su éviter, cependant, les boursouflures toujours menaçantes en semblable orchestration. Ou encore, ces jongleries d'épithètes et d'adjectifs, chères aux stylistes à mignardises débordantes, fort déplacées toujours et en outre, s'accordant si peu avec certains sujets.

Evidemment tout ce qu'il a écrit là est incontestable. Personne ne s'y inscrira en faux. Mais, comme je le disais dans mon Mémoire « la Fée Electricité » citant une réflexion d'Edouard Aubert : « Notre agrégat matériel est pénétré de l'esprit de vie, et c'est par cet esprit qu'il se développe et qu'il s'accroît. Aussi faut-il le ménager comme une am-

broisie précieuse, car chacun de nous n'en possède qu'une certaine quantité et plus il en dépense, moins il en reste. »

Donc, sans s'inscrire en faux contre la déclaration si vraie du Dr Grellety, il n'en reste pas moins certain, d'autre part, que, même en dehors du foyer domestique, dans la vie sociale, la vieillesse saine ne laisse pas de montrer, sinon une prééminence, qui doit se restreindre à quelques personnalités privilégiées, mais au moins une égalité, dans son rôle, aux autres âges, avec lesquels elle se trouve en contact. Résultat impossible aux jeunes vieux, qui ne surent point ménager la dépense de l'ambrosie vitale.

Dans les assemblées politiques, dans les Académies savantes, dans les milieux économistes, financiers, commerciaux, éclate sinon sa supériorité toujours, son utilité le plus souvent.

On peut dire, sans crainte d'être démenti, que dans tous ces centres d'élite, celui qui a vieilli sainement peut apporter, à côté de l'activité réfléchie de l'âge mûr et des aspirations ardentes de la jeunesse, sa calme expérience, que j'appellerais volontiers un frein qui sait modérer sans jamais arrêter. D'où l'harmonie dans les délibérations et les déterminations.

En somme, justesse et droiture de jugement, qui valent bien pour le gouvernement des hommes, pour leur instruction, leur éducation et leurs intérêts de toute sorte, les qualités plus brillantes des collaborateurs, auxquels le vétéran se trouve mêlé. De là un échange parfait d'idées et de sentiments se condensant en un tout utile, et incontestablement profitable. Quoiqu'il y ait « des gens, a dit je ne sais plus quel morose, qui en particulier raisonnent fort bien, et qui en corps raisonnent fort mal. » — En somme — et c'est vrai — le vieux est là, comme disaient les an-

ciens, « la pierre à repasser qui donne du fil aux couteaux et qui ne coupe pas elle-même. » C'est de lui que l'on peut aussi répéter « *suaviter in modo, fortiter in re.* » Et enfin, par sa présence, il peut être un obstacle aux tours de gobelet, aux culbutes de singe et autres trépidations de certains brouillons, aux frenésies de hannetons enfermés dans un tambour, dont les capacités s'obstinent à demeurer cachées ; ce qui n'a pas empêché quelques-uns, parmi eux, d'escalader les sommets des situations, même les plus techniques.

Tout ceci peut-être, au moins, une sorte de cordial, de ferme réconfort pour ceux qui étant parvenus, sans excès de vétusté aux dernières marches de la parabole, peuvent durer encore, en modérant les allures de la course humaine. Et sans appartenir aux élites visées tantôt, en restant modeste, dans sa condition effacée, chacun est absous d'avance, de profiter de l'occasion pour prêcher un peu, aussi pour soi-même. « *Oratio pro domo meâ* » de Cicéron. Le fardeau d'une vie, restée forcément laborieuse, devient ainsi moins lourd aux épaules non privilégiées.

Je ne m'attarderai pas plus longtemps sur ces questions intentionnellement secondaires ici, et je reviens à mon sujet, lequel vise principalement notre évolution organique avec les épines pseudo-physiologiques, sinon les maladies, dont elle est toute hérissée

*
*
*

Terrain purement physiologique ; mais disais-je tantôt, où chaque acte de la vie normale effleure la maladie. Et sans que ce soit, en effet, celle-ci, que constatons-nous,

dans ce mouvement de montée, de marche plane et de descente : une série ininterrompue de chocs et de secousses pénibles. D'où il résulte qu'à toutes les époques de la vie, nous subissons une foule de maux, — et je ne dis pas maladies — maux, qui, primitivement et dans leur essence ne sont que des mouvements nécessaires ou inévitables. Mais s'ils ne constituent pas des affections morbides, dans le sens rigoureux du mot, ils peuvent donner lieu à celles-ci, par leur exagération, leur défaut ou leur perversion. Je souligne ce dernier terme qui reviendra forcément à la fin de notre Etude.

Ainsi, le nouveau-né est sujet à une entéro-hémorragie, liée le plus souvent à la prépondérance naturelle du système artériel à cet âge. Prudence, alors de la part du médecin, car ce flux sanguin est déplétif, et, par cela même, d'allure médicatrice et de finalité préservatrice.

Pendant l'adolescence, ce sont des hémorragies nasales, qui s'installent, par suite de la prédominance de la circulation capillaire vers la tête. L'excès, seul, est à craindre ici, encore. En général même, c'est la suppression trop brusque qu'il y aurait à redouter.

A l'âge de retour, et dans la vieillesse, ce sont les hématomèses et les hématuries. Celles, non morbides bien entendu, ne se rattachant pas surtout à des lésions organiques. Toutefois, chez les vieillards, la cause alors n'est plus dans une activité circulatoire exagérée, mais au contraire dans des stagnations passives. Et les hémorroïdes fluentes ou non : quel supplice, surtout pour ces pauvres hères, dits ronds-de-cuir, qu'il est de mode de ridiculiser chaque jour ! Une de ces aménités à leur adresse cueillies dans un journal se disant sérieux : « Grandis de la hauteur des paperasses, de la toute puissance des bureaux,

de toute l'auréole du rond-de-cuir, cette vieille couronne nationale. »

Heureusement quel bénéfice et quelle préservation, pour eux et leurs similaires casaniers, contre les congestions cérébrales, surtout si la tumeur est fluente, et par suite, de cette façon puissamment dérivative !

Toujours dans les limites indiquées aux divers âges, les flux intestinaux, aqueux, muqueux ou autres, peuvent être fonctionnels, critiques, dépuratifs, révulsifs, et par conséquent providentiels.

Je ferai grâce des détails à mes lecteurs *profanes*, à cause de leur longueur, et surtout, du langage trop technique qu'ils comportent. Ce langage, si décrié sous les appellations de « charabia », de « jargon professionnel » s'impose toujours en ces sortes de matières, car grâce à la précision de ses racines étymologiques, il permet de dire en deux mots ce que le langage ordinaire exprimerait mal en dix et vingt. Chaque science n'a-t-elle pas, du reste, sa terminologie spéciale ? On l'admet sans conteste. Mais le jargon médical... Dieu nous en garde. Haro !... D'ailleurs, il y en a suffisamment encore, pour les initiés, dans ce qui va suivre, comme il y en a eu forcément dans ce qui précède, à mon grand regret pour ceux qui ne le sont pas, n'ayant pas besoin de le devenir.

Il faudrait, d'autre part, parcourir le cadre presque complet de la médecine, pour citer, intégralement, les chocs et les mouvements inévitables, mais souvent nécessaires, que traverse dans son évolution notre existence organique. Et ce ne sont pas toujours des causes matérielles, qui viennent piquer celle-ci. Les causes morales y prennent une large part. Je les laisse de côté, parce qu'elles m'entraîneraient trop loin. Je m'en suis d'ailleurs

occupé dans plusieurs autres travaux. Et, à cet égard, il serait trop aisé d'y revenir, surtout ici, à propos de cette existence toute particulière de la femme, au moment de l'évolution cataméniale et à celui de la ménopause. Ce sont alors des situations, où se révèlent dans toute leur intensité, les influences réciproques, de l'un sur l'autre, du physique et du moral. Et Dieu sait quels en sont, souvent, les résultats, que sur une autre terrain, on caractérisait révolutionnaires et anarchiques. Et ils le sont vraiment sur celui-ci.

*
*
*

Nous venons de le voir, alors même que son existence matérielle, demeure, au cours de son développement, dans les limites de l'ordre physiologique, la créature humaine souffre, s'émeut, tremble et s'affole bien des fois. Les conditions organiques, les mieux établies, causent, par leur exagération ou leur insuffisance, des troubles, qui sans être des maladies, amènent des perturbations très souvent torturantes. Il est vrai que la Nature déjà médicatrice, ici, sans qu'il y ait maladie réelle, a des moyens ingénieux pour pallier ceux de leurs effets qui seraient exagérés ou insuffisants. Mais elle n'y parvient pas toujours, surtout, si au lieu d'exagération ou d'insuffisance, il y a perversion.

Dès lors, au milieu des préoccupations, des luttes, des déceptions, de la vie, et même des succès et des satisfactions que l'on y peut rencontrer, *l'autre* (matière de Platon, la bête de Xavier de Maistre), est un agaçant compagnon, et dans ces dernières situations un singulier trouble-fête. Toutefois, il a pour excuse, qu'après certaines

des alertes, qu'il a soulevées, véritable coup de fouet donné opportunément, la machine fonctionne avec plus de régularité et d'harmonie, que jamais, à moins, je le répète, qu'il ne s'agisse de perversion absolue.

En terminant mon Étude sur l'Imitation et l'Imagination, j'énumérais les luttes de l'homme, dans l'état de maladie, dans sa vie intellectuelle, dans sa vie morale, et je disais avec Rast : « La vie n'est pas un bien, elle n'est qu'une condition pour le bien. »

Dans un autre écrit, plus récent, rappelant un mot heureux de Réveillé-Parise, je répétais, avec lui, que la Terre n'était qu'une « Colonie des Cieux », mais dans un sens inapplicable aux questions actuelles.

En regard de tout ce qui précède, de toute cette énumération de tourments physiques et moraux, ne manque-t-il pas, ici, un qualificatif à ce vocable de colonie des cieux ? Et, alors, ne serait-il pas plus exact de dire, de notre humble planète, sans trop d'exagération, que si c'est une simple colonie, c'est surtout hélas ! une colonie pénitentiaire ? Mais avec cette atténuation, que dans son ensemble, elle est absolument distincte des centres d'expiation, dénommés, par euphémisme, pénitenciers, où sont relégués les êtres flétris ayant forfait à l'honneur.

Ces foyers répugnants, où l'envers des hommes et des choses s'étale dans toute sa nudité ; où des hordes de malheureux, cumulent, pour ainsi dire, les souffrances causées par les égratignures pseudo-physiologiques, auxquelles n'échappe aucune créature humaine, avec les tourments moraux inhérents à la répulsion qu'ils inspirent. Centres d'expiation ou de perdition à la fois !

Un mot, pourtant, à ce sujet, car il y a des distinctions à établir, ici.

Les uns, franchement coupables, voyant que le sentier de l'honneur est souvent parsemé de cailloux raboteux et bordé de haies d'épines, ont craint de s'y meurtrir et s'y déchirer. Ils ont alors parcouru l'autre, en apparence verdoyant et fleuri, et celui-ci les a conduits au bord du précipice. Ils sont tombés. On peut les plaindre, mais ils n'inspirent pas la pitié que soulève le sort des autres.

Ceux-ci, en effet, — le petit nombre, je ne le nie pas, — pourraient peut-être trouver une certaine justification dans cette perversion des actes organiques avec ses reflets psychiques, dont je parlais tantôt, perversion qui a pu contribuer à leur déchéance morale.

Aussi, ne saurais-je terminer cette Etude où nous avons constaté, en dehors même de la maladie proprement dite et des préoccupations absorbantes de la vie sociale, tant de piqûres, d'égratignures et de malaises de toute sorte, je ne saurais, dis-je, clore ces pages, sans m'abandonner à un sentiment de commisération, doublé d'un appel à l'indulgence. Et tout ceci sincèrement et sans fard, car les tressaillements de cette nature sont des mouvements réflexes de l'âme humaine.

Sans doute, excès d'indulgence est toujours faiblesse; mais, certainement, manque d'indulgence serait souvent dureté et parfois cruauté en face de tant de ruines, de désespoirs et sûrement de remords et de repentirs !

Et puis, n'est-il pas vrai que l'indulgence peut réveiller les joies disparues et les espoirs assoupis, et que son doux bruit endort aussi les angoisses présentes et berce à l'infini les rêves consolateurs d'une réalité plus heureuse, quelque lointaine ou incertaine qu'elle puisse être.

Et, d'ailleurs, n'y eut-il, dans ces tristes repaires, qu'un

seul innocent ou un simple irresponsable, par suite d'évolution physiologique vicieuse, ce serait encore trop.

C'est là, surtout, ce qui justifie, dans ces sortes de questions, la fusion de toutes les âmes capables d'émotion et de pitié en faveur des incriminés, et avant tout, de ceux qui le furent fatalement et pour ainsi dire malgré eux, inconsciemment, par détraquement psycho-physiologique.

La philanthropie ne consiste pas seulement dans « l'amour de tout ce qui souffre, et de tout ce qui est opprimé, dans la protection de l'enfance, de la vieillesse, de la misère, de la faiblesse, dans un désir sincère d'élever la condition du pauvre et de l'ignorant », Elle doit s'étendre, encore, au repentir lui-même. C'est à ce titre qu'elle restera « la devise et l'honneur » du siècle actuel, dans son harmonieux ensemble.

J'ai fini. . . .

Ce dernier paragraphe n'est certainement pas un banal hors-d'œuvre. Le sujet actuel est, en effet, du pur domaine de la médecine. Or, ne serait-ce qu'en souvenir d'actes isolés et récents, si justement flétris, grâce à Dieu, mais qui ont mis à la mode de ne voir, dans le médecin qu'un « exploiteur du genre humain, sans noblesse d'âme et sans grandeur morale », de même que pour discréditer une honorable corporation, au sein de laquelle ont grouillé quelques individualités tarées, on dit, d'un ton railleur, qu'un seul notaire compte, en paradis, parmi les élus — pour tout ceci, sérieux ou plaisant, et au point de vue spécial de la profession à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, je crois opportun de rappeler « que le médecin qui n'aime pas, ne fera qu'incomplètement l'œuvre de la science. » Cet axiome, sorti de la plume généreuse de Max Simon, est inattaquable. Il doit être, et il est, sauf les plus rares

exceptions, le guide de tous les membres du Corps médical. Aussi peut-on s'incliner devant le praticien éminent, qui a su le rappeler, et redire à son intention le mot sacramentel des Scolastiques du Moyen Age, à l'égard d'Aristote « *Magister dixit.* »

Et enfin, à des degrés divers et non délictueux assurément, mais sans conteste toutefois « nous avons tous fait et mérité le mal ; que cette pensée nous rende plus indulgents pour ceux qui pêchent. » Ces paroles sont de Sénèque le philosophe, le même qui fut le précepteur de Néron, dont il encourut la disgrâce et dut s'ouvrir les veines par ordre de ce fauve couronné.



SOUVENIRS
D'UNE
VISITE A L'OPPIDUM
DU
QUARTIER RURAL DIT DES BRONS
COMMUNE DE CARNOULES (VAR)

Quand le train du chemin de fer s'arrête à Carnoules, les voyageurs peuvent voir au Sud et très-près, une colline dont la direction générale est d'Orient en Occident. Elle est revêtue d'un manteau de pins dont la couleur verte est continue sur tout le flanc d'icelle. Ce bois est communal, sagement aménagé; ni la terre à nu, par suite de coupes de pins exagérées, ni les rocs ne trouent ce vêtement en aucune partie, lorsqu'on regarde de la gare.

Sur le sommet est l'oppidum signalé par le regretté et savant Jaubert, d'Hyères, docteur en médecine, dans ses précieuses notes sur *Hyères avant l'Histoire*.

On y parvient de la station de la voie ferrée, d'abord par le chemin qui se dirige au Sud; et ensuite par un chemin raboteux qui gravit la pente jusqu'au point culminant.

De celui-ci et vers le Sud descend un sentier en zigzag, le long duquel se trouvent encore quelques énormes blocs de pierre, les derniers de ceux qui servaient à écraser l'ennemi montant à l'assaut.

En haut de ce chemin, dans ce qui fut l'enceinte, j'ai vu des pierres entassées méthodiquement, masse dont les parois sont des murs bien faits, sans ciment, verticaux.

Nos contemporains ou les primitifs habitants de cette demeure les ont-ils ainsi rangés ?

Je regrette de ne pouvoir préciser ce point, car je n'ai pris aucune note sur les lieux ; et ces lignes sont tracées à un moment bien lointain de celui où la visite de ce séjour de nos ancêtres m'avait charmé.

Vue de la gare de Pignans, du côté de l'Est par conséquent, cette éminence a un beau profil de cône régulier. De là on n'aperçoit pas une colline plus basse, contiguë, à l'Est de celle qui supporte ces restes du passé, ne formant avec elle qu'une seule colline. On peut grimper sur la moins haute, et de là on parvient à l'endroit dont je m'occupe présentement.

Si on choisit cette dernière manière d'y arriver (de l'Est par conséquent) on est conduit à une sorte d'éperon de grand navire, naturel, à pic, formé de roches, en falaise, de plusieurs mètres de haut. C'est une extrémité de ce vieux camp retranché ; l'autre extrémité étant à l'Ouest, environ à deux cents mètres au plus. La largeur varie, autant qu'il m'en souvient, d'une quinzaine de mètres à une quarantaine.

Le côté méridional de cet oppidum a moins conservé l'aspect d'un mur ou falaise que le côté septentrional. Celui-ci est frappant par son escarpement. L'extrémité de l'Occident est moins abrupte que celle de l'Orient.

Suivant la ligne médiane Est-Ouest sont çà et là des rocs à la place où la nature les a posés.

Vers l'Occident, au Septentrion, est un espace assez large, bien aplani, uni comme nos places publiques, de la ligne médiane au côté abrupt du Nord ; à cet endroit existait-il les jolies cabanes ou cases, le beau quartier, pourrait-on dire, de l'oppidum ? D'autant plus qu'à une

petite distance, vers l'Est, est un mur sans ciment, d'une hauteur d'un mètre environ, circulaire, limitant un espace d'un diamètre de trois à quatre mètres ; peut-être est-ce la base de la cabane moins grossière du chef.

Ce mur circulaire a fixé mon attention parce que je n'en ai jamais vu d'ainsi construit, en cercle, dans tous les environs de Pignans ou de Carnoules. Je les ai pourtant parcourus soit en chasseur, soit en géologue depuis de nombreuses années.

Non loin, vers l'Ouest, et sur la ligne médiane, où il y a des rocs, j'ai remarqué de l'herbe, dénotant une source prochaine du sol. Dans ce temps-là, la source désaltérait-elle les réfugiés assiégés, et abreuvait-elle leur bétail ?

Il est à noter que le quartier est nommé *Bron*. Or *Brenn* désignait, en gaulois ou en celtique, une grande ville de ce temps, à habitants nombreux, ou une capitale dominant les alentours.

Si toute trace de ces ruines ou monuments barbares de nos prédécesseurs n'a pas été effacée, c'est que cette colline est en dehors des voies fréquentées ; surtout le sommet qui, s'il n'est pas difficilement accessible, ne l'est pas agréablement ; c'est qu'icelui n'a pas de terre cultivable, ou de choses à exploiter, ou pour mieux dire, à anéantir par le civilisé, ce grand destructeur. De plus, elle appartient à la commune de Carnoules, conservatrice de ses bois.

La situation de cet oppidum est telle qu'il est vraisemblable que la surface avait cet aspect, aux âges de l'humanité évanouis, que notre pensée essaye de nous représenter alors que la manière de vivre était si différente d'aujourd'hui.

Aussi il est croyable que j'ai signalé le sol qui supportait

le « beau quartier » ou qui était celui de la place publique ; on peut conjecturer aussi que le mur circulaire était la base de ce qui paraissait à ces naïves populations être le palais du chef.

Il est à désirer qu'il soit fait des fouilles méthodiquement, selon l'art ; on pourrait découvrir des objets de l'industrie de ces temps et de temps moins reculés. Car une petite voie romaine jadis vraisemblablement Aurélienne (ancien chemin de Toulon à Pignans) ayant dans cette dernière commune donné son nom corrompu à un quartier rural dit *Ôourédo*, *Lôourédo*, *Oourélo*, passe au pied méridional de la colline des *Brons*. Vers là, elle a été livrée à la culture pendant un hectomètre environ.

Quoi qu'il en soit, je serai heureux si ces lignes donnent à quelques personnes l'idée de faire comme un pèlerinage en ces lieux où ont vécu des populations si intéressantes à étudier, et je leur dis : Hâtez-vous avant que tout vestige ait disparu, vous qui vous plaisez à connaître les hommes des temps passés, à visiter les ruines, à emplir délicieusement votre esprit de réflexions et de pensées sur ces choses, en vous y promenant dans le silence, la méditation et la splendeur du soleil d'un beau jour.

P. GUILLABERT,

avocat du Barreau de Toulon (Var).



Les Marionnettes

Pasquinade en 1 acte et 2 tableaux

PERSONNAGES :

ORGONTE.
ISABELLE, sa fille.
OCTAVE.
Deux laquais.

PREMIER TABLEAU

Un carrefour. A l'un des angles, la maison d'Orgonte : porte solidement verrouillée. Grilles aux fenêtres. L'obscurité commence à se faire.

SCÈNE I.

OCTAVE, *déguisé en baladin et portant sur son dos un théâtre de marionnettes, arrive par une des rues du carrefour.*

OCTAVE.

Holà ! hé !... bonnes gens ! qui d'entré vous veut voir
Un spectacle à guérir un hypochondriaque ?...

Accourez tous ! Venez, venez à ma baraque :
 Nul ne connaît encor la pièce de ce soir...
 L'intrigue en est plaisante et la morale y brille.
 Léandre — mon héros — est un aimable drille,
 Et Colombine... Au fait, abrégeons mon récit...

(Après avoir regardé de tous côtés si personne ne l'épie) :

Pas un chat !... Tout me sert à souhait, Dieu merci !...
 Laisse-moi, cher Public, pour toi quitter ce rôle
 De baladin... le temps d'alléger mon épaule

(Il dépose sa baraque).

Et de te confier ma ruse et mon souci,
 Celui-ci très navrant et celle-là très drôle !...

(S'examinant de la tête aux pieds) :

Octave, est-ce bien vous sous ce déguisement ?...
 Si Monsieur le Marquis, votre très digne père,
 Passait, qu'il reconnût... Brrr !... la noble colère !...
 Quelle sainte fureur ! quel ébahissement !
 Adieu, ma pauvre rente !... adieu, son testament !...

(Contrefaisant sa voix) :

« Tête bleu !... s'il vous plaît, quel est cet artifice ?
 D'où vient cet attirail en lequel je vous vois ?...
 (S'écrirait mon auteur en grossissant la voix).
 Etes-vous fol ?... faut-il vous conduire à l'hospice ?...

(Reprenant son accent) :

Monsieur — répliquerais-je — écoutez mes raisons :
 Je ne mérite pas les Petites Maisons...
 J'ai l'entendement sain, grâce aux Cieux !... la cervelle
 Nullement détraquée. A la jeune Isabelle

J'avais donné mon cœur, et, lui faisant ma cour,
 Si j'étais fou, du moins, n'était-ce que d'amour...
 Tout nous favorisait, d'ailleurs, jusqu'à ce jour.
 Hier, tout d'un coup — jugez si j'ai lieu d'être triste,
 Mon infante m'apprend que son père égoïste
 Voulant garder sa fille encor trois ou quatre ans,
 Compte fermer sa porte à tous les soupirants...
 La pauvrete pleurait, en me narrant l'affaire
 A travers sa fenêtre :

« Octave !...

— Hélas !...

— Que faire ?...

— Je vous enlève...

— Point ! le balcon est trop haut,

La grille trop épaisse !...

— Oh ! sort fatal !...

— Il faut

Chercher quelque autre plan...

— Par Eros ! que je meure,

M'écriai-je, enflammé, si de votre demeure,

Je n'ai franchi le seuil, avant demain au soir.

Là, nous aviserons. — A bientôt !...

— Bon espoir !... »

D'un montreur de pantins, j'ai loué la défroque,

Et tel est le motif de ma mise baroque.

Et maintenant, Amour, tire-moi de ce pas,

Dieu Malin... Justement, je vois venir là-bas,

Avec son vieux dragon, ma charmante Isabelle...

Presto ! disparaissions au fond de la ruelle.

(Il reprend sa baraque et se dissimule à l'angle d'une rue).

SCÈNE II.

ORGONTE et ISABELLE, *entrant en scène par une rue, opposée à celle où s'est caché OCTAVE.*

ORGONTE, *très animé.*

Bah ! bah ! bah !... vous perdez l'esprit et la raison...
Vous divaguez !... Si fait !... Les filles de votre âge
Sont faites, sachez-le, pour garder la maison,
Et non pour voleter de ci de là... La cage
Est-elle si maudite ?

ISABELLE, *hochant la tête.*

Hélas ! cage et prison,
Mon père, c'est tout un.

ORGONTE.

Bien obligé !... Je gage
Que de ce dur cachot vous rêvez de sortir...

ISABELLE, *timidement.*

J'objectais seulement...

ORGONTE, *lui coupant la parole.*

Vous avez tort, vous dis-je,
Et tant d'ingratitude à mon égard m'afflige.
L'homme n'est-il donc né pour se divertir ?

ISABELLE, *avec une pointe de malice.*

L'homme ?... nenni, Monsieur... Mais la femme ?...

ORGONTE, *fulminant.*

Impudence !

Elle ose en convenir !... La Toilette, la Danse
Et l'Amour, voilà donc votre triple souci !...
Jour de Dieu ! quel spectacle et quelle décadence !...
Les femmes, de mon temps, ne pensaient point ainsi !...

ISABELLE.

Vous vous souvenez mal...

ORGONTE, *amèrement.*

Bien ! Achevez, ma fille...

Je radote... c'est là que tend votre argument...
Ah ! ce m'est un sujet de triste étonnement,
Que de voir, chaque jour, le chef de la famille
Perdre une autorité qu'il possédait jadis...

ISABELLE, *avec fermeté.*

Mon père, j'ai vingt ans et vous soixante-et-dix...
Nos cœurs, d'âge inégal, ne jugent pas de même...
D'accord ! mais vous savez pourtant que je vous aime
Aussi bien, sinon mieux — oui, mieux ! — qu'aux temps
Fille n'aima son père... [passés

ORGONTE, *frappant du pied.*

Assez, ingrate, assez...

ISABELLE, *sans s'interrompre.*

Non pas ! vous m'entendrez... Dans le but de vous plaire,
Dois-je vivre, à vingt ans, en recluse, mon père ?...
Il faut, six jours sur sept, me récréer... chez nous,
Et, si par un hasard... rarissime, avec vous

Vous daignez m'emmener, une fois la semaine,
 J'aurais tort de compter sur quelque bonne aubaine.
 « La ville, à votre sens, est un séjour pervers,
 Et rien n'est aussi sain que les quartiers déserts !... »
 L'été vient... Vite en poste et gagnons la campagne...
 Je n'ai pas même pu choisir une compagne...
 « Conseils pernicieux !... » Si je veux, deux fois l'an,
 M'acheter une robe, un chiffon, un ruban,
 Je n'ai, prétendez-vous, l'esprit qu'à la toilette,
 Et vous me rabrouez, en m'appelant coquette...

ORGONTE, *emporté.*

Sans doute, et mille fois coquette. .

ISABELLE, *sans l'écouter.*

Au Carnaval,

Un jour, je vous priai de me conduire au bal...
 Saints du Ciel !... je frémis, lorsque je me rappelle
 Votre indignation...

ORGONTE, *se maîtrisant avec peine.*

Isabelle... Isabelle...
 Aurez-vous pas bientôt fini votre caquet ?

ISABELLE, *brûlant ses vaisseaux.*

Octave, pour finir. .

ORGONTE, *avec éclat.*

Ah ! le beau freluquet !...
 Qu'il vient donc à propos !... Tuidieu ! le bon apôtre !
 Sur ce point-là mon goût diffère encor du vôtre...
 Le père doit choisir à sa fille un époux,
 Et non la fille un gendre à son père... Mais vous,

Sans songer à quel point pareille chose est grave,
 Vous vous prenez d'amour, un beau soir, pour Octave.
 Quelques billets, par lui lancés adroitement,
 Vous avaient mise au fait de son doux sentiment...
 L'on causait en cachette, à travers la fenêtre.
 Vous l'aimez... il vous aime... Et vous croyez peut-être...

ISABELLE, *vivement.*

Je crois qu'il est charmant...

ORGONTE, *dédaigneux.*

Un bellâtre !

ISABELLE, *sans se déconcerter.*

Bien né...

ORGONTE, *même jeu.*

Peuh ! Qui n'est pas bien né... plus ou moins ?...

ISABELLE, *de même.*

Fortuné...

ORGONTE, *philosophiquement.*

L'argent n'implique point le bonheur en ménage.

ISABELLE, *toujours plus vivement.*

Spirituel d'ailleurs...

ORGONTE, *baussant les épaules.*

Fi ! bel esprit !

ISABELLE, *dépitée.*

J'enrage

D'entendre maltraiter de la sorte l'absent,
 Critiquer l'inconnu, condamner l'innocent.
 Puissent se disculper les gens que l'on soupçonne...

(Se radoucissant) :

Voyons... recevez-le.

ORGONTE, *avec un sursaut.*

Lui?... lui, moins que personne !
 Moi ! que j'aie accueilli ce jeune favori?...
 Tarare !... il ne sera jamais votre mari :
 Ma fille, entendez bien cela, c'est ma sentence ;
 Oubliez ce galant.

ISABELLE, *très énergique.*

Jamais !

ORGONTE.

Je vous dispense
 De venir me parler de lui dorénavant...
 Au surplus, si vous vous obstinez, le couvent...

ISABELLE, *exaspérée.*

Le couvent, dites-vous?... Mais, Monsieur, quand les filles
 Ont un amour au cœur, il n'est portes ni grilles
 De force à les garder... Vous pouvez me cloître :
 Mon ami tôt ou tard saura me délivrer !...
 Ah ! l'on me pousse à bout !... Je fus toujours docile,
 Mais l'esclave à la fin brise un joug trop servile.
 Sevrez-moi de rubans... soit !... de distraction,
 Je le veux bien encor ! Quant à ma passion,

Mon père, entendez bien ceci, c'est ma réponse :
 N'allez pas vous flatter que jamais j'y renonce !
 Peut-être espériez-vous, l'ayant longtemps contraint,
 Que mon cœur eût cent ans, quand je n'en ai que vingt ?...
 Grave erreur !... Je saurai, pour retrouver Octave,
 Braver votre courroux et briser toute entrave !

ORGONTE, *un peu interloqué et avec bonhomie.*

Eh ! la ! la !... paix !... mignonne, et calmons cette ardeur...
 Vous auriez fait, ma mie, un excellent plaideur !
 Quelle fougue ! Voyons, ma petite Isabelle,
 Votre père n'a pas une âme si cruelle
 Qu'il voulût vous ôter toute lueur d'espoir !
 Nous causerons encor de ce projet, ce soir...
 Ou demain... ou plus tard...

(A part) :

Dussé-je en quelque geôle,
 Par deux bons alguazils, faire jeter ce drôle,
 Rien ne m'empêchera d'évincer le galant !...
 Dissimulons pour l'heure et prenons l'air coulant !...

(Haut, et d'une voix enjouée) :

Est-ce entendu ?... compris ?... ma colombe rebelle !...
 Tiens !... allons de ce pas quérir cette dentelle
 Qui paraissait si fort provoquer ton désir ;
 Et puis, nous chercherons quelque honnête plaisir,
 Pour bannir de ce front le souci qui l'occupe...

ISABELLE, *hochant la tête.*

(A part) :

Va ! tu peux comploter ; je ne suis pas ta dupe.

SCÈNE III.

LES MÊMES; OCTAVE, *d'abord à la cantonade.*

OCTAVE.

Holà ! hé !... bonnes gens ! qui d'entre vous veut voir
Un spectacle à guérir un hypochondriaque ?...
Accourez tous ! Venez ! venez à ma baraque :
Nul ne connaît encor la pièce de ce soir...

(Il entre en scène, feignant de ne point voir encore
Isabelle et son père. — A part et bas) :

Le duel va commencer : soyons prompt à l'attaque...

ORGONTE, *poursuivant son idée.*

Bon ! voilà justement, ma fille, un baladin
Qui peut-être fera notre affaire... Hé ?... pasquin ?...
Hé ?... l'homme à la baraque ?...

(Octave se retourne).

Approche, jeune pitre...

OCTAVE.

(Octave s'avance et murmure, en passant à côté d'Isabelle) :

C'est moi !... Jouons serré...

(Mouvement de surprise d'Isabelle).

ORGONTE, *qui n'a rien entendu.*

Quel est ce gros pupitre,
Que tu t'en vas, portant sur le dos, en hurlant ?

OCTAVE, *obséquieux.*

Noble Seigneur, c'est là mon théâtre ambulante.

ORGONTE.

Te moques-tu de nous ?...

OCTAVE.

Que non pas, Excellence !

ORGONTE, *incrédule et ironique.*

Et quels sont les acteurs de cette scène immense ?
Oiseaux ou rats savants ?...

OCTAVE, *exhibant deux marionnettes.*

Mes sujets ?... les voilà...

ORGONTE.

Tu plaisantes, maraud ?... Quoi ? ces bonshommes-là ?...

OCTAVE.

Oui, ces fantoccini, ces petites poupées,
Qui furent, par mes soins, classiquement nippées,
Ainsi que vrais humains, se meuvent sous mes doigts,
Et, comme vous — pardon ! — déclament par ma voix !
C'est un art fraîchement importé d'Italie :
Il chasse les soucis et la mélancolie,
Car c'est miraculeux de voir mes puppazzi
Agir, gesticuler, échanger leurs lazzi,
Danser, rire, pleurer, faire la révérence,
Soupirer un quatrain, chanter une romance...
Et, tenez, Monseigneur... celui-ci, justement,
C'est Arlequin ! Ma foi, pour dire un compliment,
Tourner un madrigal d'une manière neuve,
Il n'a pas son pareil !... En voulez-vous la preuve ?...
Ecoutez :

(Il fait manœuvrer sa marionnette, de façon à ce qu'elle s'adresse à Isabelle).

J'aime vos beaux yeux langoureux
 Et votre bouche enchanteresse...
 Mignonne, je suis amoureux :
 J'aime vos beaux yeux langoureux !
 Soyez fidèle, ma maîtresse,
 Et bientôt nous serons heureux :
 J'aime vos beaux yeux langoureux !...

ISABELLE.

C'est charmant ! Qu'en dites-vous, mon père ?...

ORGONTE.

Sais-tu te contenter d'un honnête salaire ?
 Pour venir au logis jouer, que prendrais-tu ?

OCTAVE.

Un écu.

ORGONTE, *se récriant.*

C'est vraiment un peu cher, un écu !...

(Se ravisant, à part):

Bast ! la guerre a ses frais. Pendant ce temps, Octave
 Va croquer le marmot...

OCTAVE, *qui l'a entendu, à part.*

Oui ! comptez-y, mon brave.

(Orgonte lui fait signe de le suivre. Tous trois rentrent
 dans la maison).

II^e TABLEAU

Un riche salon chez Orgonte.

ORGONTE, ISABELLE, OCTAVE, *rentrant par la porte du fond.*

OCTAVE, *à part.*

Je meure si je sais la fin de tout ceci !...

ORGONTE.

Déposez votre armoire !

(Appelant) :

Hé !... deux valets ici ;

Qu'on aide notre artiste à monter sa machine.

OCTAVE, *bas à Isabelle.*

Du courage !... Espérez !...

ISABELLE, *de même.*

Si mon père devine

Notre complot, hélas !... que va-t-il arriver ?...

ORGONTE, *revenant de la porte où il a appelé ses domestiques.*

Par quels menus propos nous vas-tu captiver,

Bateleur ?

OCTAVE, *tout en dressant son théâtre avec le concours
de deux valets.*

Monseigneur, je tiens dans ma besace,
Pour vous émerveiller, plus d'un drame cocasse :

La farce des Tonneaux, Pierrot pendu, Pierrot
 Aux Enfers... Mais ce n'est pas là ce qu'il vous faut :
 Et je veux vous donner « Colombine et Léandre... »
 Notre grand Roy lui-même a désiré l'entendre,
 Et, la toile tombée, en me serrant la main,
 M'a dit : « J'en serai gai, l'ami, jusqu'à demain. »

ORGONTE, *s'asseyant.*

Cette farce doit être excellente, je pense...

OCTAVE.

Vous allez en juger à l'instant ; je commence.

(Isabelle prend place à côté de son père. Octave glisse un mot à l'oreille des deux valets qui se retirent ; puis, il s'introduit dans son théâtre, frappe trois coups et le rideau se lève sur ses marionnettes).

SCÈNE I.

LÉANDRE, *sous le balcon de Colombine.*

Sous votre balcon, chère Colombine,
 Je me meurs d'amour, de froid et de faim...
 Rayon de mon âme, attendrai-je en vain?...
 Daignez vous montrer, ô beauté divine :
 Entendez ma voix et ma mandoline !...

(Découragé et cessant de chanter).

Personne !

COLOMBINE, *apparaissant derrière le grillage de sa fenêtre.*

Pst !... pst !...

LÉANDRE, *relevant la tête.*

Hein ?...

COLOMBINE.

Léandre, est-ce bien vous ?...

LÉANDRE.

Très moi, fleur de ma vie !

COLOMBINE.

Ah ! pauvre ami !... Mon père
Vient de tout découvrir ; il sait nos rendez-vous,
Notre amour...

LÉANDRE.

Si profond...,

COLOMBINE.

Si pur...,

LÉANDRE.

... Et si sincère !...

(Vivement) :

Il sait tout, dites-vous... Et qu'a-t-il décidé ?...

COLOMBINE.

Son courroux comme un fleuve alors a débordé...
Sa mine était tragique ; il secouait la tête,
Les bras ; il a mugé, d'une voix de tempête :
« Par la Mort, je mettrai ce drôle à la raison...
Nous l'enverrons finir sa romance en prison. »
J'ai voulu protester, le calmer, vous défendre...
Ce père exaspéré n'a voulu rien entendre...

« Si vous me refusez Léandre, j'en mourrais !
 — Commencez par mourir, et nous verrons après ! »
 M'a-t-il déclaré net, sans pitié pour mes larmes.

LÉANDRE.

Ogre !... monstre !... A présent, je conçois vos alarmes,
 Colombette adorable ! Espérez cependant :
 Nous dompterons le tigre, allez, l'Amour aidant...
 Silence !... éclipez-vous... ce père sans entrailles
 Accourt tout écumant.

(Il se cache. Colombine disparaît de son côté).

SCÈNE II.

CASSANDRE, *arpentant la scène avec fureur.*

Par le Dieu des batailles !...
 Par la Bile et le Sang !... Par l'Enfer et les Cieux !...
 Ne trouverai-je pas ce Léandre odieux ?...
 Ah ! gremlin !... suborneur !.. tu courtises ma fille !...
 Elle te plait, pendard ! elle est assez gentille,
 Pour qu'avec mes écus tu veuilles l'épouser ?...
 Non ! plutôt de ces mains que voilà t'écraser !
 Apprends-le, séducteur !... plutôt dans ta poitrine
 Plonger, jusqu'à la garde, une dague assassine !...

(Il sort, en proie à la plus vive agitation).

ORGONTE, *qui, pendant toute cette scène, a manifesté
 son indignation.*

Cet homme est, sur mon âme, un affreux chenapan !...

(Se levant et gesticulant.)

Tu ne comprends donc pas qu'ils s'adorent, forban ?...

(Isabelle le force à se rasseoir. La pièce continue).

SCÈNE III.

COLOMBINE, *reparaissant à sa fenêtre* ; LÉANDRE, *sortant de sa cachette*.

COLOMBINE.

Pleurez, pleurez, mes yeux ! Inondez mon visage.
 Saintes larmes du désespoir !...
 Evanouis-toi, mon courage !...
 Je serai morte avant ce soir !...
 D'un père sans pitié, la conduite barbare
 Va coucher la fille au tombeau !...
 Plutôt périr, puisque l'on nous sépare !...
 Vivre avec toi, c'était trop beau !...

(Elle sanglote).

LÉANDRE.

Ne capitulons point, m'amour...

COLOMBINE.

Las ! qu'entreprendre !...
 Décide : je suis prête à tout, mon cher Léandre.

LÉANDRE, *avec feu*.

Au péril de mes jours je saurai t'enlever ;
 Avant qu'il soit minuit, je prétends te sauver,
 Quand même avec Satan je devrais faire un pacte !

(La toile du petit théâtre tombe).

OCTAVE, *de l'intérieur de son théâtre*.

Monseigneur, en ce point, finit le premier acte.

ORGONTE, *tendant la main à Octave qui sort de son armoire.*

Sans vous flatter, l'ami, c'est parfait... Touchez là :
 Vous nous avez vraiment amusés au delà
 De ce que j'espérais...

(S'adressant à Isabelle).

Trouves-tu pas, ma fille ?

ISABELLE.

Je pense comme vous...

ORGONTE, *animé.*

L'avoûrai-je?... je grille
 De connaître la suite et d'apprendre comment
 L'Amour triomphera de ce vieux garnement !
 Car, selon le bon sens et la saine Justice,
 Il faut qu'au dénoûment Léandre réussisse.

OCTAVE, *mystérieux.*

Vous verrez, Monseigneur.

ORGONTE, *avec hésitation et rôdant autour de la baraque.*

Très drôle !... A ce propos,
 Tandis que vous goûtez un instant de repos,
 Pourrais-je voir comment vos deux mains occupées
 Font aussi gentiment manœuvrer des poupées,
 Et par quel procédé savant, leste et subtil,
 S'anime votre troupe ? Hein ?... cela se peut-il ?...
 Suis-je indiscret ?...

OCTAVE, *obséquieux et empressé.*

Qui ?... vous, Monsieur ?... Pourriez-vous croire ?...
 Tant d'intérêt m'honore !...

(Entr'ouvrant la porte de son théâtre).

Entrez dans cette armoire.

(Orgonte y pénètre avec quelque peine ; aussitôt Octave referme la porte à clef).

OCTAVE.

Ouf ! que Dieu soit béni !... le bonhomme est pincé !...
Ah ! la farce est bouffonne !...

ORGONTE, *dans le petit théâtre.*

Eh bien !... il m'a laissé
Tout seul !... Hum !... on étouffe ici... Rouvre ta porte :
Je suis un peu sanguin, il est temps que je sorte !

OCTAVE, *se débarrassant de sa moustache et de sa perruque.*

Plutôt signer un bail que de vous déloger !

(A Isabelle) :

Pour lui ne tremblez pas ; l'épreuve est sans danger ;
Abandonnez vos mains à mes lèvres de flamme.
Vous voilà libre enfin, et vous serez ma femme.

ISABELLE, *rougissante.*

Mon ami, je vous aime...

ORGONTE.

Ouvre donc ; je t'ai dit

Que j'allais éclater...

(Il parvient à soulever le rideau du théâtre, et la moitié
de son visage apparait).

Que vois-je ?... ce bandit
Aux pieds de mon trésor, aux genoux d'Isabelle ?...
Veux-tu cesser ce jeu, scélérat, ou j'appelle !...

OCTAVE, *le saluant et très calme.*

Vos gens au cabaret dépensent — j'en rougis ! —
Mon or. Nous sommes seuls, tous trois seuls au logis.

ORGONTE.

Qui donc es-tu ?...

OCTAVE.

Je suis Octave...

ORGONTE, *suffoqué et se démenant.*

Lui !... J'enrage !

OCTAVE.

Eh ! Monsieur, restez donc plus calme en votre cage...
Qu'a d'étrange le fait ? Sous un déguisement
J'ai su me faufiler dans votre appartement ;
Pourquoi persistiez-vous à m'en clore la porte ?...
Je n'avais pas encor, certes, en aucune sorte,
De plan pour repartir, votre fille à mon bras,
Quand vous avez daigné me tirer d'embarras.
Maintenant, voulez-vous m'accorder Isabelle ?...

ORGONTE.

Encor moins.

OCTAVE.

Soit ! restez dans votre citadelle ;
Quant à nous, délivrés de vos projets méchants,
Nous allons de ce pas prendre la clef des champs.

(Il prend la main d'Isabelle et fait mine de l'emmenner.)

ORGONTE, *suppliant et cramoisî.*

Octave, je t'en prie : ouvre cette baraque :
Déjà, sur mon cerveau, je sens planer l'attaque !...

ISABELLE, *très émue.*

Octave, ayez pitié...

OCTAVE, *bas à Isabelle.*

Ne doutez pas de moi,
Je vous répons qu'il a moins de mal que d'émoi.

(A Orgonte) :

Abrégeons : voulez-vous agréer ma supplique ?...

ORGONTE, *vociférant de rechef.*

Je veux... je veux quitter ce piège diabolique !

OCTAVE.

Une dernière fois, quel est votre dessein ?...
Vous plaît-il m'accorder votre fille ?...

ORGONTE, *à part.*

Assassin !

(Tout haut, prenant une décision) :

Je te donne sa main... tire-moi de ma cage.

OCTAVE, *sans se presser, et lui présentant un papier et une plume.*

Doucement, s'il vous plaît, au bas de cette page,
Ecrivez votre nom.

ORGONTE.

Qu'est-ce ?...

OCTAVE.

Oh ! rien !... un contrat,
Très dûment rédigé par devant magistrat.

ORGONTE, *à part.*

Intrigant !...

(Il passe son bras par-dessus la scène et signe).

J'ai signé !... Délivre-moi, vampire !...

OCTAVE, *lui ouvrant la porte.*

Donnant donnant !... Sortez !...

ORGONTE, *sortant de l'armoire et se laissant choir sur un fauteuil.*

Ouf ! de l'air !... je respire !...

(Il s'évente avec son mouchoir).

ISABELLE, *se jetant à ses genoux.*

Mon père, laissez-vous fléchir... pardonnez-nous !
Ne nous maudissez pas : nous sommes à genoux,
Repentants et contrits : oubliez cette ruse ;
Le Petit Dieu malin qui l'inspira l'excuse !

ORGONTE, *après réflexion.*

J'ai promis, j'ai signé... je tiendrai mon serment...
Or çà, relevez-vous : je veux être clément.
Malgré des airs bourrus, on a l'âme encor bonne.
Vous m'aviez extorqué mon oui... je vous le donne.

(Il unit leurs deux mains).

Seulement... — car il faut toujours un seulement ! —
J'entends savoir au moins quel est le dénouement
De la pièce d'Octave, et ce que fait Cassandre ..
Vous voyez que je suis accommodant, mon gendre.

OCTAVE.

Oh ! l'histoire est aisée à conter en deux mots :
Victime de l'Amour et de ses noirs complots,
Il se laisse toucher, le farouche Cerbère.

(Reprenant ses trois marionnettes).

Les voilà !... Voyez-moi ce brave homme de père...

ORGONTE, *grommelant*.

Hum !... ce fantoche-là me ressemble pas mal...

OCTAVE.

Vous dites ?...

ORGONTE, *vivement*.

Rien !

OCTAVE, *continuant et faisant mouvoir ses pupparzi*.

Il prend un air très jovial,
Et, guéri désormais de sa rage assassine,
Au bienheureux Léandre il unit Colombine...
Tableau !... Considérez ce spectacle enchanteur !...

(Il réunit Léandre et Colombine, et les fait bénir par
Cassandre).

ORGONTE, *riant franchement.*

Ah ! vous êtes, mon gendre, un bien rusé conteur...

Aussi, je vous absous pour votre perfidie,

(Setournant vers Isabelle et lui tapant affectueusement sur la joue).

Oui, tous les deux...

OCTAVE, *faisant saluer ses trois marionnettes.*

Ainsi finit la comédie !...

CH. SÉGARD.



LA COLONISATION AU TONKIN

Les colonies sont devenues une des nécessités de notre époque, une nécessité si absolue que chacune des nations de l'Europe cherche à en créer le plus grand nombre possible dans le but de donner un débouché à ses exportations, et aussi de fournir à son commerce les denrées exotiques indispensables aux consommateurs. Le Tonkin a figuré au nombre des pays convoités. Sa conquête, brillant anneau ajouté à notre chaînon colonial, a donné lieu, en France, à d'âpres discussions. Quelques-uns ont approuvé, le plus grand nombre a critiqué et même ces derniers en étaient venus à adresser, comme une injure, le nom de Tonkinois à ceux qui étaient favorables à l'occupation. Ils appuyaient leur opposition sur des raisons spécieuses ne manquant pas de justesse au moment où elles étaient émises, par exemple : la dépense d'hommes et d'argent que l'expédition devait entraîner, les forces permanentes que l'on serait obligé de maintenir dans le pays pour garantir la soumission des indigènes, les rivalités avec la Chine, et surtout la création d'une légion de fonctionnaires qui n'auraient d'autre emploi que celui d'émarger au budget, etc.

Ces arguments n'étaient pas sans fondement, mais heureusement ils n'ont pas été prépondérants et l'opinion contraire a prévalu.

C'est que l'établissement des colonies répond à une des nécessités pressantes de notre époque, nécessité qui n'est guère comprise du vulgaire, mais dont les philosophes, les

économistes, les hommes d'Etat sentent l'importance. Les Anglais, mieux que nous et avant nous, en ont reconnu la valeur. Nous les imitons, et les autres nations de l'Europe marchent dans la même voie. Les causes qui les poussent toutes, émanent d'un ordre de choses supérieur à la volonté humaine.

Ces causes tiennent à des conditions économiques différentes de celles des temps qui nous ont précédés.

Les lignes suivantes pourront donner un aperçu des transformations survenues.

Autrefois, la plus importante de toutes les occupations sociales, la culture, se faisait à bras d'hommes. Aujourd'hui, le personnel nécessaire est considérablement diminué. Là, où quinze travailleurs étaient indispensables pour une exploitation, quatre peuvent suffire actuellement, les autres sont remplacés par des machines. Ceux qui n'ont plus d'emploi vont chercher un salaire dans les usines.

A cette occasion, on crie à la dépopulation des campagnes, et des gens très bien intentionnés, mais très ignorants de l'état des choses, s'évertuent à donner aux paysans le conseil de rester dans les villages. Certes, ils y resteraient bien volontiers, s'il leur était possible d'y vivre et d'y trouver du travail.

A cette assertion, les citadins restent déconcertés ! Habités à lire dans des journaux aussi mal renseignés qu'eux-mêmes, cette phrase mille fois ressassée : les bras manquent à la campagne ! Ils ne peuvent comprendre que le contraire soit la vérité. Et pourtant ils ont accepté une de ces erreurs en cours que quelques mots rendront sensible.

Le cultivateur, ruiné par les hauts prix de la main-d'œuvre, a cherché à remplacer partout le travail des hommes

par celui plus économique et plus rapide des machines. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, le battage des grains occupait dans une ferme, deux ou trois domestiques tout un hiver, aujourd'hui en vingt-quatre heures, une batteuse a égrené le blé, l'a vanné, criblé, mis en sac, prêt à être vendu. Les ouvriers qui auraient accompli ce travail en ont cherché un autre ailleurs et sont partis. — Mais on aurait besoin d'eux pour servir la batteuse pendant les vingt-quatre heures durant lesquelles elle fonctionne ! Alors ne les ayant plus sous la main, on s'écrie : les bras manquent à la campagne. — Oui, ils manquent quelques jours par an, mais le reste du temps ils resteraient inoccupés.

Une autre cause de dépopulation est due à la facilité des communications ; l'usage s'est établi d'aller chercher ou de faire venir des grandes villes et des grands magasins les marchandises dont on a besoin. Ceux qui précédemment, les fabriquaient et les vendaient dans les petites localités ont été obligés de changer de résidence ; quelques-uns sont allés dans un milieu propice au développement de leurs industries, les autres ont dû se créer de nouvelles occupations.

Les usines, les maisons de commerce en voie de progression en ont reçu un grand nombre ; l'armée, la marine, les administrations en ont recueilli d'autres ; le sacerdoce a été rempli par les pauvres, les sacrifiés.

Mais toutes ces carrières, bondées à leur tour, rendent nécessaires de nouveaux débouchés. Avant de les chercher au loin, on regarde autour de soi et l'on constate avec stupeur que toutes les places sont prises, plus que prises, puisqu'un grand nombre attend à la porte que les titulaires s'en aillent.

L'agriculture garde le personnel qu'elle peut utiliser.

Le commerce se livre à une concurrence désespérée et souvent désespérante pour ceux qui n'arrivent point à se créer une clientèle.

Les usines regorgent d'ouvriers.

Les administrations ont des postulants frappant par milliers à toutes les portes.

Dans l'instruction, c'est pis encore ; pour douze cents places disponibles on a constaté qu'il y avait douze mille aspirants ou aspirantes.

Et ainsi partout.

Tout le monde connaît cet encombrement. Et pourtant c'est en présence de cette situation dont il est si facile de se rendre compte que l'on entend journallement dire : La France n'est pas prolifique, sa population ne s'accroît pas ; nous restons dans une infériorité notable vis-à-vis des Allemands, des Italiens ; il y a lieu de pousser à la procréation.

On pourrait répondre :

Eh ! que ferait-on de cette population surabondante ? Vous ne pouvez déjà employer celle qui vous incombe et si les Italiens et les Allemands produisent davantage : c'est d'abord qu'en Italie il y avait, et il y aura longtemps encore, de vastes espaces incultes ou insuffisamment cultivés et que malgré leurs ressources l'Italie et l'Allemagne voient partir tous les quinze jours des bateaux pleins d'émigrants se dirigeant partout où ils espèrent se procurer une existence plus avantageuse, que la misère dans laquelle ils végètent et souvent périssent.

Est-ce un état bien enviable que la pénurie, les soucis qu'apporte une nombreuse famille dans un ménage ? Interrogez les chefs de ces familles accablés d'enfants et vous saurez les privations qu'ils endurent, vous verrez

ce que valent les conseils des théoriciens de la procréation, pour la plupart célibataires. Puis les enfants, une fois élevés, restent sans position et sans fortune. Ils cherchent une voie difficile à trouver, s'aigrissent, traitent la société de marâtre et quelquefois pour la réformer s'enrôlent dans l'armée du crime et de l'anarchie.

Quels sont les moyens à employer pour remédier à un tel état de choses ?

Il n'en est pas de plus efficace que la création de colonies ; elles procurent des débouchés nouveaux et, assurément, c'est le but principal que l'on a visé en s'emparant des pays dont la conquête a été possible. Les peuples industriels de la vieille Europe, sous la pression inéluctable de la concurrence, se sont tous efforcés d'ajouter à leurs territoires limités, des contrées où l'expansion soit encore réalisable. C'est-à-dire des lieux où les hommes peuvent vivre, où les marchandises rencontrent des consommateurs ; les négociants, des échanges à opérer ; les capitaux, un emploi.

Pour favoriser ce mouvement, le gouvernement accorde aux émigrants le passage gratuit et de vastes concessions de terrains. Des sociétés se sont formées pour leur venir en aide et les protéger, mais jusqu'à présent ces moyens n'ont pas obtenu des résultats bien efficaces.

C'est que, malheureusement, on ne se fait pas colon comme on loue une place à l'Opéra, il faut triompher d'obstacles sans nombre pour arriver à un résultat, et bien peu de gens sont en position de les surmonter.

La première condition, c'est d'avoir une santé robuste, et de n'être pas trop lié au sol natal par des affections de famille, ou d'être prêt à s'en détacher. Pour quelques-uns, l'expatriation semble aussi redoutable que la mort.

Ceux qui peuvent s'éloigner, ne s'en vont que pressés par la nécessité ; les uns ont échoué dans leurs entreprises précédentes, les autres fuient devant la misère. Arrivés aux colonies, les capitaux leur manquent pour fonder une exploitation. Composés pour la plupart de commerçants ruinés ou faillis, d'employés de bureau, de garçons coiffeurs, d'horlogers, de tailleurs, tous ces gens, impropres au rude travail de la campagne, essaient de refaire le métier qu'ils ont déjà exercé en France et presque toujours ils retrouvent, loin de leur pays, les causes qui ont amené leur déconfiture dans la métropole.

Les personnes qui possèdent quelques ressources ne vont guère les exposer au loin ni s'exposer elles-mêmes aux rigueurs climatiques des pays où l'anémie, la dysenterie, le choléra, les fièvres sévissent à certaines époques de l'année, où les indigènes et les animaux féroces restent un danger fréquent. Et pourtant, ceux-là seuls sont assurés du succès.

D'autres, sans fortune et sans protections, réussissent encore, mais doués de caractères fortement trempés, d'une opiniâtreté que rien ne rebute, ils apportent l'amour du travail et sentent que le succès ne s'obtient qu'aux prix de labeurs constants. Concessionnaires ou acquéreurs d'un terrain, ils donnent à la propriété les soins dont elle a besoin, l'améliorent et équilibrent les recettes qu'ils en retirent avec leurs dépenses. Les enfants élevés à l'exemple des parents, apprennent que la fortune ne s'accroît que par le travail ; ils acquièrent la preuve que les ambitieux espérant s'enrichir subitement dans des opérations aléatoires, des jeux de bourse, des révolutions sociales, n'arrivent ordinairement qu'à la misère ou à la Cour d'Assises.

C'est à ces enfants surtout que l'avenir des colonies est réservé. N'ayant point, comme leurs parents, le souvenir et les regrets d'une autre patrie, ils s'attachent à celle où ils sont nés et s'efforcent d'en développer les ressources. Ils peuvent procréer le plus d'enfants possible, l'espace ne manque pas pour les loger et les carrières pour les occuper. Leur nombre sera leur sécurité vis-à-vis des indigènes et des peuples voisins. Il en était du reste ainsi en Europe, au temps de la féodalité. Chaque seigneur ou chaque prince avait intérêt à avoir autant de sujets que ses domaines pouvaient en nourrir ; ils assuraient sa fortune puisqu'ils travaillaient pour lui et formaient sa force dans ses rivalités avec ses voisins. La nécessité d'une nombreuse progéniture était si bien sentie qu'elle était acceptée comme une vérité indiscutable. Elle est restée une vérité devant les nouvelles distributions du territoire apportées par la Révolution et les développements industriels du siècle ; mais elle deviendrait nuisible et pernicieuse, maintenant que l'accroissement a atteint ses limites.

Car, qu'on le veuille ou non, qu'on l'avoue ou qu'on le nie, la population d'un pays se met rapidement en rapport avec ses ressources, et lorsque celles-ci sont en équilibre avec les bouches à nourrir, la population n'augmente plus. Tous les conseils du monde ne changeront rien à cet état de choses. Les peuples qui ont une progression d'habitants plus rapide que la nôtre avaient précédemment une agriculture et des industries en retard ; ils réparent le temps perdu ; mais ne dépasseront pas non plus l'équilibre que la nature a fixé comme barrière infranchissable à la production humaine.

On peut, par des ressources extérieures, pourvoir aux besoins d'un excès de population, c'est dans ce but que les

colonies sont si recherchées. Elles font, pour le moment, la fortune de l'Angleterre. Feront-elles la nôtre? Espérons-le! Mais, ce que l'on peut affirmer, c'est que pour les faire prospérer, il y a, au début, autant d'efforts que d'argent à dépenser.

Le premier avantage que présentent les colonies est de servir de refuge au trop plein de la métropole, et si bon nombre d'émigrants sont incapables d'en profiter, quelques-uns sauront y trouver une situation.

Le second avantage, est d'offrir un débouché aux produits de l'industrie; puis, de fournir à la consommation européenne et à son commerce des denrées étrangères à nos climats, enfin de donner à la France une extension de territoire, des points d'appui au loin et une plus grande somme d'influence dans le monde.

Tous ces résultats justifient la conquête et les sacrifices qu'elle impose.

Mais le défaut de l'esprit public est de vouloir trop vite des avantages que le temps seul peut réaliser. Ainsi on s'impatiente de voir au Tonkin les colons encore peu nombreux. On oublie que l'occupation est récente et même inachevée. Que l'on attende! Et l'on verra les familles se multiplier rapidement. Les deux conditions principales pour qu'elles puissent prospérer se rencontrent dans le pays: l'une, l'existence d'une terre fertile sur une étendue considérable; l'autre, un climat sous lequel l'Européen peut vivre, travailler et perpétuer sa race.

La variété des saisons y règne, ce n'est point comme en Cochinchine une perpétuelle chaleur tiède, humide, éner-vante. Il y a ici, un hiver pendant lequel le thermomètre descend souvent à $+7$ degrés: ce n'est pas précisément du froid, mais l'abaissement de la température est cepen-

dant assez sensible pour qu'on soit obligé de faire du feu ; toutes les maisons, bâties pour les Européens, sont du reste pourvues de cheminées.

Pendant cette saison les corps se tonifient et gagnent une résistance qui les aide à supporter les chaleurs de l'été.

La culture, cette richesse durable et éternelle d'un pays qui n'est pas assujettie comme le commerce et l'industrie à des fluctuations de circonstances, à des changements ruineux, peut être pratiquée au Tonkin pour de nombreux produits d'exportation, tels que le thé, le café, le riz, la soie, le coton, le poivre, l'indigo, le safran, etc.

En somme, le Tonkin est un pays plein de ressources, d'un avenir brillant dans lequel toutes les branches de la richesse se développeront. Il suffira de donner à la colonisation le temps suffisant et une application soutenue.

La piraterie, sans doute, est un obstacle, mais on peut la considérer comme un mal temporaire.

L'éventualité la plus redoutable pour la domination française réside dans la rivalité chinoise. Ce peuple, qui nous fait harceler par les pillards de sa nation, cherchera à nous expulser du Tonkin si des complications européennes lui donnaient quelques chances de succès.

Il faut avant tout exterminer les pirates. Les difficultés seront grandes, je le reconnais, mais ce résultat si désirable ne peut être bien éloigné : Avec de la persévérance, une meilleure entente entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire, la création de nouveaux postes, l'augmentation des effectifs, l'établissement de blockhaus, des reconnaissances énergiques et fréquentes, on parviendra à débarrasser le pays de la plaie qui le ronge aujourd'hui. Les paysans indigènes eux-mêmes nous viendront en aide. Ils compren-

dront que la sécurité pour leurs personnes, leurs bestiaux, leurs récoltes ne peut être obtenue qu'à ce prix.

Afin d'arriver plus vite à la disparition du fléau, il y aurait lieu, ce me semble, d'enrôler les jeunes Annamites en plus grand nombre qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour. On a bien organisé des milices sur le modèle des Cipayes de l'Inde ou des Spahis d'Afrique, mais ces légions ne peuvent avoir encore suffisamment l'esprit militaire, le sentiment du devoir et le dévouement nécessaires.

Pour donner à ces hommes les qualités désirables, pour qu'ils deviennent un appui et non un danger, il faudrait apporter un soin soutenu à leur éducation militaire, inculquer à chacun d'eux le goût du métier, l'obéissance aux chefs veiller à leur bien-être individuel et enfin démontrer par une administration paternelle que l'autorité des Français est plus douce, plus avantageuse aux populations annamites que ne le seraient l'arbitraire et les concussions des mandarins chinois.

On disposerait alors, sur place, d'une force qui permettrait, au jour du danger de résister jusqu'à l'arrivée des renforts.

Indépendamment des résultats dus à l'initiative des individus, il y aurait aussi à chercher la part que l'Etat doit prendre dans le développement des colonies et les moyens qu'il faut employer pour en faciliter les progrès.

Un des principaux serait la création d'une école coloniale où l'on familiariserait les élèves avec l'idée de l'expatriation en leur enseignant : les ressources des pays soumis à la domination française, les précautions à prendre contre le climat, la culture des plantes propres à chaque contrée, les industries qu'on peut y établir, ainsi que les lois auxquelles les indigènes et les colons sont soumis.

En les préparant ainsi, quantité de jeunes gens restant sans emploi en France, verront luire au loin des positions que leur pays natal est impuissant à leur fournir ; ils n'hésiteront pas à aller tenter la fortune sous d'autres cieux, et, assurément, guidés par l'instruction qu'ils auront reçue, le plus grand nombre réussira.

Leurs succès susciteront des imitateurs. (1)

Pour provoquer les entrées à l'école et pour compenser les dures fatigues des colonies, je demanderais qu'on accordât aux élèves le même privilège que celui concédé aux Écoles Nationales d'agriculture : la dispense de deux années de service militaire.

Une telle institution serait un bienfait pour le pays et un honneur pour le gouvernement qui la réaliserait.

PAUL ROUGET.



(1) Une école coloniale existe déjà à Paris, mais elle a pour but de former des administrateurs, des magistrats coloniaux, et demande pour l'admission de ses élèves la justification de titres universitaires. Elle n'a donc aucun rapport avec l'école qui me semble indispensable à l'avenir de nos possessions d'outre-mer.

L'ABSINTHE.

A mon fils.

Tu le vois, ce liquide vert,
Qu'assis près d'une table ronde,
Des gens boivent, le nez en l'air,
En regardant passer le monde !

Ce liquide, c'est un poison,
Liqueur odieuse et funeste,
Un philtre impur!... une boisson
Qu'il faudra fuir comme la peste !

Son nom, mon fils, le connais-tu,
Son nom abhorré? — C'est l'ABSINTHE !
Un homme est à jamais perdu,
Lorsqu'il est pris dans son étreinte !

L'*Apéritif*!... deux fois par jour,
C'est le prétexte à l'eau verdâtre!...
Bientôt tout moment est bon pour
La *Purée* hideuse et saumâtre !

L'homme d'abord perd l'appétit ;
A table, son assiette est vide ;
Rien ne lui plaît, ne lui sourit
Que *la Verte*, au reflet livide !

Mais le poison fait son chemin ;
Ses doigts tremblent et, malhabile,
Il ne peut d'une seule main
Soulever la coupe fragile.

Alors, pour boire, il s'est assis
Et, des deux mains, jusqu'à la bouche,
Hésitant, craintif, indécis
Il conduit le verre d'eau louche.

L'infortuné fait peine à voir !...
Les enfants en font leur risée !
Il rit comme eux, mais sans savoir ;
Absente est déjà sa pensée !

C'est, — à trente ans, — c'est un vieillard
Hébété, chancelant, sordide,
Impuissant !... et dont le regard
Se perd, sinistre, dans le vide !

Sinistre !... car, dans ce cerveau
Germe un levain de maladie :
C'est que l'*Eau verte* est aussi l'eau
Du suicide et de la folie !

Des visions hantent son sommeil,
Ses nuits sont pleines de fantômes ;
Bientôt, même après son réveil,
Il est poursuivi par des gnômes,

Des animaux, des chiens, un loup,
Toute une meute furieuse !...

— Prenez garde, cet homme est fou !
Et sa folie est dangereuse !

L'incessante hallucination
Conduit à l'homicide, au crime !
Pour s'affranchir de l'obsession
Du noir cauchemar qui l'opprime,

Le malheureux frappe au hasard !...
Traqué par la meute hurlante,
Terrible, haletant, l'œil hagard,
Objet d'horreur et d'épouvante,

Il frappe, il tue !... Ami, parent,
Devant ce fou, chacun se sauve...
Spectacle ignoble, écœurant !
L'homme devenu bête fauve !

Il s'épuise en cris superflus,
Se débat, rugit, se démène
Et tombe enfin, n'en pouvant plus !...
Ramassez cette loque humaine !

C'est un de plus pour Charenton !...
Oh ! pauvre intelligence éteinte !
Inscrivez sur le cabanon :
Ci-git... victime de l'Absinthe !

H. REY.

LES PROPOS DE PANURGE

PENDANT LA TEMPÊTE.

« Oh ! que trois fois heureux sont ceux qui plantent choux ! »
Celui qui parle ainsi, — Messieurs, découvrez-vous, —
C'est François Rabelais ! — « Ils ont un pied en terre,
Et l'autre n'est pas loin ! » — Ajoute le compère.

Or, il advint ceci : — Sire Pantagruel,
Fils de Gargantua, l'autre hier de l'an nouvel,
S'en allait, voyageant sur la mer Océane,
Alors que sur sa nef chut une tramontane
Qui mit en grief péril les choses et les gens.
Sous un ciel bas et noir, les éclairs fulgurants
Laisaient voir, par moments, les progrès de l'orage ;
Le tonnerre et la mer et le vent faisaient rage.

Panurge, en cet estrif, pris de peur, déconfit,
Vide son estomac et ses chausses emplit ;
Puis s'affale en un coin, tout embrené, le lâche,
Et reste là, gisant, beuglant comme une vache.
— « As-tu bientôt fini, triple animal cornu ?
Lui criait frère Jean, Au moins te tairas-tu ? » —
« Plût à Dieu, frère Jean, à sa benoite Mère,
Que vous et moi fussions à cette heure sur terre ;
Vous, et moi pas trop loin, occupés au lutrin
A chanter du Seigneur la louange en latin.
Ou, mieux plus, fussions nous à Chinon, sous le chêne,
Devisant et buvant le vin blanc de Touraine,

Mais sur terre, manoir et lieu seigneurial ! »
 — « Que le diable d'enfer emporte l'animal ! »
 Maugreait frère Jean. — « Ne jurez point, mon frère,
 Pas aujourd'hui, demain ! Très Sainte Mère,
 Saint Michel, Saint François, à tous je fais des vœux ;
 Je vous ferai brûler un cierge et même deux,
 Si vous me ramenez, par faveur souveraine.
 En ce jour, sain et sauf, sur la terre prochaine !
 Ah ! que ne puis-je aller sur terre planter choux !...
 Je meurs !... *Confiteor* !... Frère Jean !... A genoux !...
 Oh ! Seigneur-Servateur, pitié !... Je me confesse !... »
 — « Relève-toi pleurard ! Viendra-t-il, le Jean-fesse,
 Nous aider au travail, Vertu-Dieu ! l'encorné !... »
 — « Plût au ciel, frère Jean, ne fussè-je *encor né*,
 Mais chaudement couché dans la maternelle enceinte,
 A l'abri de la mer, du vent, de toute crainte !...
 A mon aide !... Je bois !... J'en ai bu plus d'un seau !...
 Frère Jean, au secours !... Hélas, combien cette eau,
 J'entends, l'eau de la mer, est une *mère amère* !
 Que mieux est boire frais vin clair et sur terre !...
 J'ai le gosier en feu, tant son lait est salé !... »
 — « Panurge l'embrené, c'est bien toi qui *sale es*
 Et *laid*, autrement plus qu'un âne que l'on gratte ! »

Pantagruel, drapé dans sa mante écarlate,
 Tête nue et debout, s'écriait : « Dieu Sauveur,
 Prenez pitié de nous ! Prenez pitié, Seigneur ! »
 — Et Panurge ajoutait : « Que la benoîte Vierge
 Nous ramène en lieu sûr et je lui brûle un cierge ! »

Lors s'éleva la voix du pilote major :
 « Courage, mes enfants, nous voici près du port ;

Encor quelques efforts et nous sommes au havre. »
— Et Panurge: « Noël ! Or, rien plus ne me navre,
Puisqu'au port nous entrons ! » — « Viens ça, fils de catin,
Fit le pilote, arrive et donne un coup de main. »
— « Pleurard, si tu n'avais nouvelles de ta mère,
Voilà, dit frère Jean, de quoi te satisfaire ! »
— « Mes enfants, s'exclamait sire Pantagruel,
Bénéissons le Seigneur, Servateur Eternel ! »
Et Panurge tout bas: « Je crois que Proserpine
Etait-ci, quelque part, en œuvre de gésine !
Puisque nous voilà saufs, nous allons, frère Jean,
Décrocher un jambon, rire et boire, d'autant
Que ma gorge est non moins sèche, salée, aride
Que sables et rochers de la côte Numide.
Demain... Un autre jour... Quand le temps nous aurons,
Nous irons brûler cierge et gagner les pardons. »

H. REY.

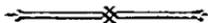


TABLE DES MATIÈRES

1897



	Pages
Liste générale des Membres de l'Académie du Var.....	1
Le Combat d'Algésiras, par J. DE MARTINENG.....	1
Les Seigneurs de Toulon au Moyen-Age, par le Dr G. LAMBERT.....	11
Toulon (archéologie du Var), par Rémy VIDAL.....	89
La Parabole de la Vie humaine, par le Dr OLLIVIER.....	199
Souvenirs d'une Visite à l'Oppidum du quartier rural dit des Brons (commune de Carnoules, Var), par P. GUILLABERT	249
Les Marionnettes (pasquinade), par Ch. SÉGARD.....	223
La Colonisation au Tonkin, par Paul ROUGET.....	247
L'Absinthe (poésie), par H. REY,.....	258
Les Propos de Panurge pendant la Tempête, par H. REY..	261

HISTOIRE
DE
TOULON

Par le D^r G. LAMBERT

Depuis les origines de la ville jusqu'à
la Révolution française

4 volumes in-8^e.

PRIX : 20 francs, francs de port.

S'adresser à M. le Secrétaire général de l'Académie du Var.

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DU VAR

PREMIÈRE SÉRIE

De 1832 à 1865. — 29 volumes in-8^e.

DEUXIÈME SÉRIE

1868. — 1 volume in-8^e de 358 pages.
1869. — 1 volume in-8^e de 336 pages.
1870. — 1 volume in-8^e de 358 pages.
1871. — 1 volume in-8^e de 301 pages.
1872. — 1 volume in-8^e de 334 pages.
1873. — 1 volume in-8^e de 480 pages.
1874-75-76. — 1 volume in-8^e de 406 pages.
1877-78. — 1 volume in-8^e de 475 pages.
1879-80. — 1 volume in-8^e de 498 pages.
1881. — 1 volume in-8^e de 334 pages.
1882-83. — 1 volume in-8^e de 534 pages.
1884-85. — 1 volume in-8^e de 508 pages.
1886. — 1 volume in-8^e de 332 pages.
1887-88. — 1 volume in-8^e de 480 pages.
1889-90. — 1 volume in-8^e de 508 pages.
1891-92. — 1 volume in-8^e de 480 pages.
1893-94. — 2 volumes in-8^e de 432 pages.
1895. — 1 volume in-8^e de 228 pages.
1896. — 1 volume in-8^e de 180 pages.

